TEMPERATURE

AUJOURD'HUI — Probabilités pour demain

Maximum... 19 — Minimum.... 5

Beau; forts vents d'ouest; peu de changement dans la température.

La Patrie

Journal du Peuple

32e ANNEE—No 306 — SEIZE PAGES — MONTREAL, JEUDI 23 FEVRIER 1911 — LE NUMERO : UN CENTIN

LES EXPROPRIATIONS PROJETEES COUTERONT UN MILLION ET DEMI

Un rapport officiel établit que la ville sera appelée à payer cette somme si la Législature sanctionne les items contenus dans les amendements à la charte.

Si la ville de Montréal fait dans leur intégrité les expropriations auxquelles elle est tenue en vertu des amendements à la charte contenus dans le bill actuellement adopté, par l'assemblée législative, à Québec, il lui faudra débourser la somme de $1,500,000.

Voilà ce qui ressort d'un état officiel préparé à l'hôtel de ville et qui sera soumis aux autorités législatives, à Québec.

Cette somme de $1,500,000 comprend le coût des expropriations proprement dites et le coût des pavages en macadam que la ville est obligée de faire sur les rues expropriées, sans tenir aucun compte toutefois du coût de trottoirs en bois ou autres que la ville devra aussi construire, en en payant la moitié du coût.

Les expropriations ordonnées en vertu des nouveaux amendements à la charte sont au nombre de sept et le tableau suivant fait voir quels seront, dans chaque cas, le coût de l'expropriation et le coût de la confection du pavage en macadam :

Rues.		Coût.
DROLET (de la rue Laurier à la rue du Palais) :		
Expropriation	$ 5,932	
Macadam	966	6,898
BEAUBIEN (de Dufferin à Papineau) :		
Expropriation	$ 14,109	
Macadam	6,056	20,165
LA MONTAGNE (de Notre-Dame à Dorchester) :		
Expropriation	$114,063	$114,063
DU PALAIS (du quartier Laurier à l'avenue Papineau) :		
Expropriation	$119,430	
Macadam	24,000	143,430
DUMONT (de Elizabeth à Ontario) :		
Expropriation	$ 9,210	
Macadam	760	9,970
ST-DENIS (de Carrière à Laurier)		
Expropriation	$ 56,482	
Macadam	850	57,332
WELLINGTON (de l'avenue Ash au canal de l'aqueduc) :		
Expropriation	$ 6,000	
Macadam	950	6,950
ROY (de Cadieux à St-Laurent) :		
Expropriation	$ 8,420	8,420
PULLUM (de Hochelaga à Rachel) :		
Expropriation	$ 13,900	
Macadam	4,400	18,300
12ème AVENUE (quartier Ahuntsic) :		
Expropriation	$ 12,750	
Macadam	5,380	18,130
COTE STE-CATHERINE (de la propriété Phillip au chemin de Côte des Neiges :		
Expropriation	$ 5,565	5,565
MASSON (quartier Hochelaga) :		
Expropriation	$ 8,850	
Macadam	2,450	11,300
MASSON (quartier Rosemont) :		
Expropriation	$ 26,280	
Macadam	7,300	33,580
SHERBROOKE (de Papineau aux limites est) :		
Expropriation	$180,000	
Macadam	30,780	210,780
Boulevard Côte des Neiges		$ 93,600
Longue-Pointe		550,000

Outre les expropriations ci-dessus, la ville est obligée d'ouvrir un boulevard de cent pieds de largeur, à la Côte des Neiges et d'ouvrir les rues Sherbrooke, Vinet, Notre-Dame, et le boulevard St-Antoine, à la Longue-Pointe. Le coût de ces expropriations n'est pas connu, mais le coût du macadamisage de ces rues est établi comme suit :

Ce qui fait un grand total de $1,309,653, déjà établi par les ingénieurs de la ville. Le coût des diverses expropriations ci-dessus portera ce coût à $1,500,000 au moins.

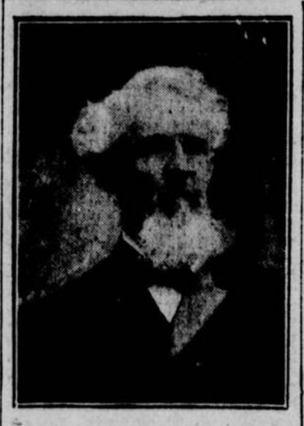

M. LE JUGE LORANGER, président de la corporation de l'hôpital Notre-Dame.

ON NE VEUT PAS DE BUVETTE AU CARRE ST-LOUIS

Les principaux citoyens des alentours sont unanimes à s'opposer à l'établissement d'un bar à cet endroit.

Triste exemple pour l'enfance

La proximité de l'Ecole et du Carré sont des objections sérieuses à l'octroi d'une licence dans cette partie de la ville.

Le projet d'établir une buvette au coin de la rue St-Denis et du carré St-Louis n'est pas très populaire dans ce quartier. Afin de renseigner le public sur le sentiment général de la population du quartier St-Louis, la PATRIE a interviewé quelques-uns des citoyens qui habitent tout près de là. Ils sont tous opposés à l'établissement d'une buvette à cet endroit et feront tout ce qui est en leur pouvoir pour l'empêcher.

Voici quelques-unes des opinions :

LE Dr L.-J. LEMIEUX

"C'est une absurdité, nous a dit le Dr L.-J. Lemieux, le shérif de Montréal. Il n'y a aucune nécessité d'avoir une buvette au coin du carré St-Louis."

LE PHARMACIEN MIGNERON

"Ce serait bien désolant, dit M. J.-E. Migneron, le pharmacien de la rue St-Denis, près du carré. Il me semble que l'endroit est très mal choisi pour établir une buvette. Nous avons une école en face, à deux pas il y a l'institution des Sourdes-Muettes, et le carré St-Louis est toujours rempli d'enfants. Ce serait un malheur d'avoir une buvette à cet endroit."

M. NAP. TETRAULT

M. Nap. Tétreault, le directeur de la Tetreault Shoe Company, nous a dit: "Nous en avons déjà trop de buvettes. On devrait en supprimer soixante et quinze pour cent. Je suis opposé à ce projet d'établir une buvette au coin du carré St-Louis."

LE Dr BEAUSOLEIL

"Je suis contre le projet et je vais aller voir les commissaires de Montréal aujourd'hui même pour leur demander de nous aider à empêcher l'établissement d'une buvette à cet endroit. Nous aurions besoin d'un bon restaurant pour les personnes dont les familles passent l'été à la campagne et qui sont obligées de manger au restaurant, mais nous n'avons pas besoin d'une buvette."

LE Dr J.-G.-A. GENDREAU

"Ce serait honteux d'établir une buvette au coin du carré St-Louis. Je suis absolument opposé au projet et le combattrai de toutes mes forces."

M. J.-T. MARCHAND

"Je proteste de toutes mes forces contre ce projet, nous a dit M. Marchand. Nous n'avons pas besoin de buvette au carré St-Louis, il y en a assez ailleurs et j'espère que tous les citoyens seront opposés au projet."

MADAME RAYMOND PREFONTAINE.

Mme Raymond Préfontaine a déclaré que l'établissement d'une buvette au coin de la rue St-Denis et du carré St-Louis, en outre d'être absolument inutile, serait l'occasion de mauvais exemple à mettre sous les yeux des enfants qui chaque jour s'amusent au square St-Louis ou aux alentours de l'école Aberdeen, située en face.

M. J.-B. LETENDRE

M. J. B. Letendre, de la maison Letendre, Fils, et Cie, dit qu'il s'y oppose de toutes ses forces, qu'il y a suffisamment de buvettes dans les centres commerciaux et qu'il n'est pas nécessaire d'accorder des licences pour des buvettes dans les quartiers résidentiels.

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'HOPITAL NOTRE-DAME A LIEU, HIER

Le président général, l'hon. juge Loranger, annonce que la vie de l'institution est maintenant assurée.

Rapport du Président

et des autres officiers. M. Forget assume la dette hypothécaire de $100,000.

Les membres de la corporation de l'hôpital Notre-Dame et les dames patronnesses de l'institution se sont réunis, hier après-midi, en assemblée générale annuelle, sous la présidence de l'hon. juge Loranger.

L'assistance que formait toute une société d'élite, s'est associée avec enthousiasme aux conclusions des divers rapports, lus au cours de la séance, et exprima par la voix de l'un de ses membres, M. le Dr Georges Villeneuve, appuyé dans sa proposition, par M. L. J. Tarte, toute la reconnaissance que l'on devait envers les dignitaires, chargés de l'administration médicale et financière de l'hôpital.

Le discours du président, M. le juge Loranger, qui est la synthèse de tous les rapports présentés à l'assemblée, fait anticiper une période de progrès, car les charges par trop considérables qui obéraient l'oeuvre, sont en partie relevées grâce à l'apport remarquable de nouveaux dons.

Et, il importe de citer tout d'abord l'acte de générosité magnifique que vient d'accomplir l'un des membres de la corporation en faveur de l'hôpital.

L'institution devait une dette hypothécaire de $100,000 à la Commercial Union Assurance Co., au taux de 5 pour cent et remboursable au 1er novembre 1925. Or, M. Rodolphe Forget, par acte notarié du lundi, 20 février dernier, a assumé personnellement la responsabilité de rembourser cette dette de $100,000, et en fait don à l'hôpital.

Ce généreux bienfaiteur a ainsi donné jusqu'à présent à l'institution la belle somme d'un quart de million.

Après la lecture des divers rapports, que nous publions plus loin, le bureau a élu deux nouveaux membres en remplacement de MM. A. V. Roy et Turcotte, démissionnaires. Les nouveaux gouverneurs sont l'hon. M. Louis Beaubien et M. Alexandre Dubé.

Les membres du bureau, tous réélus à l'issue de l'assemblée générale sont MM. le juge Loranger, président ; Rodolphe Forget, M. P., vice-président ; Albert Hébert, trésorier ; Dr L. de L. Harwood, surintendant de l'hôpital ; M. l'abbé R. Labelle, M. les docteurs O. F. Mercier et Foucher, H. Masson, L. J. Tarte, Hon. Louis Beaubien et Alex. Dubé.

Immédiatement avant l'assemblée du bureau, les dames patronnesses ont eu leur réunion, dont nous donnons plus loin, le rapport.

Voici dans leur entier les discours du président, du trésorier, du surintendant et des autres officiers du bureau.

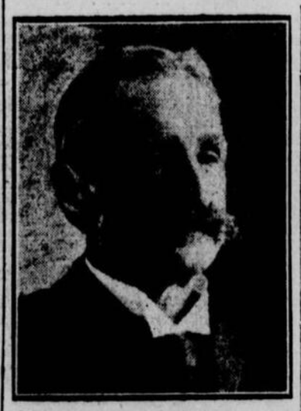

L'HON. M. LOUIS BEAUBIEN, élu membre de la corporation de l'hôpital Notre-Dame.

DISCOURS DU PRESIDENT

Au début de la séance, M. le juge Loranger se leva et prononça le discours suivant :—

L'administration a l'honneur de déposer son rapport des opérations de l'Hôpital pour l'année finissant, le 31 décembre dernier. C'est le 30e

M. ALBERT HEBERT, trésorier de la corporation.

rapport. Vous y constaterez avec plaisir une amélioration considérable sur les rapports de l'an dernier et des années précédentes, en ce sens, que l'Hôpital a pu se dégager pour la plus grande partie, des engagements pressants qui l'obéraient, et que des circonstances incontrôlables avaient accumulés. Ces circonstances sont connues par plupart d'entre vous. Nous vous avons, chaque année, fait connaître la situation et prémuni contre les périls toujours augmentant qui nous menaçaient ; mais je crois qu'il est utile dans le moment pour l'information de tous, de les rappeler en quelques mots.

Répondant à un besoin qui depuis longtemps se faisait sentir, dans le public et dans les Cercles de Notre Grande Université Catholique, qui avait besoin pour la faculté Médicale d'un champ d'opération plus étendu, de généreux citoyens se recrutant un peu partout, tant dans le clergé qu'en dehors, posaient il y a 30 ans, les bases de l'Hôpital Notre-Dame. Ses débuts furent d'abord modestes, mais sous la direction de médecins et d'administrateurs habiles et vigilants, l'hôpital prit en quelques années, le premier rang parmi les grandes institutions de ce genre, dont notre ville s'honore. Grâce au zèle des Dames Patronnesses et à

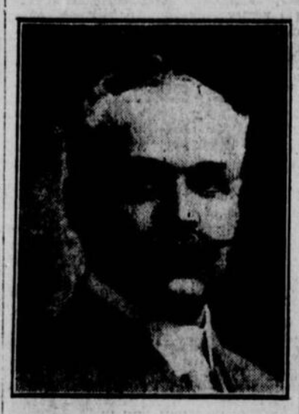

M. ALEXANDRE DUBE, élu membre de la corporation de l'hôpital Notre-Dame.

la générosité des amis de l'oeuvre, l'institution put se maintenir longtemps dans des conditions de finances satisfaisantes. Mais vingt années s'était écoulées depuis sa fondation ; le progrès avait marché et avec le progrès la population avait

(SUITE A LA DEUXIEME PAGE)

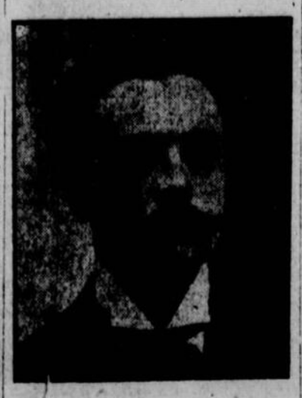

DR L. de L. HARWOOD, surintendant de l'hôpital Notre-Dame.

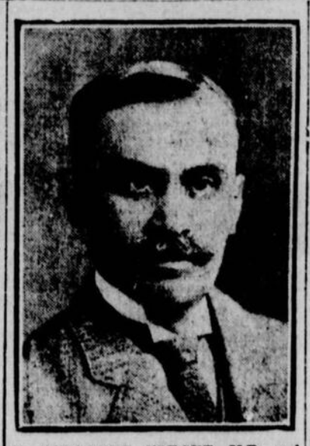

M. RODOLPHE FORGET, M.P., qui vient de faire un don de $100,000 à l'hôpital Notre-Dame.

LA PREMIERE LECTURE DU BILL DU VETO

Le premier ministre est l'objet d'une ovation enthousiaste. —Les unionistes suggèrent un compromis de conciliation.

Indiscrétion Ministérielle

Winston Churchill laisse entendre que le gouvernement étudie la création d'une seconde chambre sur des bases nouvelles.

(Service spécial de la PATRIE)

LONDRES, 23 — Après un débat très vif et très brillant qui a duré toute la journée, la Chambre des Communes a adopté hier soir en première lecture le projet de loi du premier ministre Asquith, dit bill du veto, dont le but est de restrein-

WINSTON SPENCER CHURCHILL secrétaire d'Etat, qui a laissé pressentir les intentions cachées du gouvernement à l'endroit de la Chambre des Lords.

dre les pouvoirs de la Chambre des Lords. Le premier ministre a été l'objet d'une ovation enthousiaste et délirante lorsque la Chambre se fut prononcée par

124 VOIX DE MAJORITE,

351 contre 227, en faveur du projet de loi.

Les nationalistes se sont levés les premiers, applaudissant à outrance et agitant leurs chapeaux. Les libéraux suivirent bientôt leur exemple.

Le débat, hier, a été superbe au point de vue de la rhétorique, mais il a découvert très peu de points nouveaux. La note dominante des discours unionistes a été de demander au gouvernement de régler la question par un arrangement.

Frederick F. Smith, a accusé le gouvernement d'outrager les sentiments de la moitié de ses compatriotes sur une question qui ne devrait être réglée que du consentement unanime. Le peuple anglais, dit-il, supportera l'opposition dans la résistance, quelle que désespérée qu'elle soit, qu'elle fera au bill.

Le très hon. George Wyndman a aussi pressé le gouvernement d'accepter l'invitation de régler le différend par un arrangement. Autrement tôt ou tard, l'opposition rappellera le bill .

Winston Churchill, secrétaire d'Etat, résumant le débat, répondit aux adversaires du gouvernement qui proposent de régler la question du veto à l'amiable au cours d'une conférence entre les deux chambres, en disant que le gouvernement n'aurait pas cinquante partisans s'il entreprenait maintenant une semblable conférence.

Il prétendit que comparées au referendum, les mesures modérées du gouvernement étaient du plus pur toryisme et que rien ne serait négligé pour les mettre en force le plus tôt possible.

"Le gouvernement ne craint pas le referendum, dit-il, mais il la regarde comme un système vicieux, non convenable pour le pays, et prétend que son adoption conduirait au Jacobinisme, au Césarisme et à l'anarchie.

A la fin du discours de M. Churchill, il s'est produit une petite scène. Il avait déclaré que parmi les propositions de législation à être soumises en addition au "home rule" serait une mesure pour créer une seconde chambre juste et bien constituée. Une clameur s'éleva alors du côté de l'opposition et les cris de : "Quand ?" se firent entendre.

Le secrétaire fut un peu embarrassé mais il s'en tira en disant qu'il ne pouvait livrer les intentions du gouvernement en réponse à une question de hasard.

La seconde lecture du projet de loi aura lieu lundi. Austin Chamberlain proposera alors l'amendement officiel de l'opposition qui tout en accueillant avec plaisir l'introduction d'un projet de loi pour réformer la Chambre des Lords, refuse de voter pour la mesure telle que rédigée, parce qu'elle place toute l'autorité exécutive dans les mains d'une seule chambre.

L'absence du chancelier Lloyd George a été beaucoup remarquée à la Chambre des Communes. Le chancelier est reparti pour Brighton et est encore obligé de prendre le plus grand soin de sa gorge.

LISTE DE PATRIOTES QUE RENFERMAIT LA PRISON DE 1806

Nous publions aujourd'hui les noms de quelques patriotes qui furent enfermés dans les cachots de l'ancienne prison, retrouvés sous le Palais.

Nous avons travaillé de notre mieux à éclaircir la question historique soulevée par la découverte de deux cachots dans les fondations du palais de justice. Aujourd'hui, il ne fait plus de doute pour personne que ces cachots soient ceux de l'ancienne prison, construite en 1806. Les documents officiels, les plans, les historiens de l'époque et les contemporains de cette prison le prouvent surabondamment.

Nous avons aussi établi que cette vieille prison avait contenu des patriotes emprisonnés en 1837 — et peut-être même plus tard. Comme on a contesté ce dernier point avec un acharnement particulier, nous donnons aujourd'hui quelques extraits de documents authentiques tirés de l'histoire des prisons de Borthwick. Ils se lisent comme suit:

Page 105.—"Le 20 (décembre "1837), un nombre assez considérable de prisonniers furent envoyés de la vieille prison à la "nouvelle, en vertu d'un ordre de "M. Duchesnay qui se lit comme "suit :

"M. Wand (le géôlier) recevra de la vieille prison les "prisonniers plus haut nommés."

Ces prisonniers "plus haut nommés" étaient : Louis Courcelles, Ambroise Lapierre, John Anderson, Jean-B. Bousquet, François Daoust, François Ricard, Toussaint Langlois, Robillard, Ambroise Brunelle, Joseph Laporte, Hypolite Moyer, Ed. Villairs, Stanislas Roy, Modeste Roy, Hercule Dumouchelle, Camil Dumouchelle, Jacques Dubeau, J.-A. Berthelot, Pierre Marié, Gédéon de Lorimier, Charles Lemoine et Louis-Adolphe Robitaille.

Page 119.—"Un ordre en date "du 15 décembre 1838 se lit comme suit :

"H.-B. Leblanc, Dr D. Leblanc, "Frs. Trépanier et Jos Robert "doivent être transférés à la "nouvelle prison. Les trois "premiers seront gardés dans "la chambre où se trouve actuellement le Français (vraisemblablement Hindelang) ; "et Jos. Robert devra être mis "dans un quartier sûr.

"Par ordre,

"Wm. E. FLETCHER,

"(Juge de Paix)".

"A. R. de St-Ours, Shérif."

Faut-il encore d'autres preuves ?...

LE NOMBRE DES VICTIMES S'ACCROIT ENCORE

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

OTTAWA, 23.— La fièvre typhoïde a fait deux nouvelles victimes depuis hier soir: Mlle Langill, âgée de 17 ans, et le constable Hampton Hudson, âgé de 35 ans. Ce dernier a succombé à l'hôpital temporaire.

L'épidémie a déjà fait 35 victimes, et les cas enregistrés par les autorités municipales dépassent 700.

La mort du constable Hudson est le deuxième décès dans la force municipale depuis une semaine, dû à la fièvre typhoïde, et deux autres constables sont encore malades. Hudson venait de Fitzroy, Ont., et ne demeurait à Ottawa que depuis quelques mois. Il laisse une veuve et de nombreux enfants.

A un banquet, hier soir, le Révérend Dr Herridge, une des personnalités les plus en vue de la Capitale, a déclaré qu'une enquête s'imposait sur les causes de la fièvre typhoïde.

Une épidémie de ce genre, dit-il, est aussi scandaleuse, aussi honteuse pour les autorités d'hygiène que pourrait l'être pour la police une épidémie de vols et de crimes sans arrestation d'aucun des coupables. Dans cette affaire, on a fait preuve d'une négligence et d'une indifférence inqualifiables. Que les incompétents soient remplacés par des personnes qui sauront, dit-il, conserver à Ottawa la bonne réputation que la ville est menacée de perdre.

L'ENQUETE SUR LE FEU CHEZ BROSSEAU

Les commissaires des incendies Ritchie a tenu une enquête hier après-midi pour découvrir l'origine de l'incendie de la maison D.-C. Brosseau, épiciers en gros.

Il a été établi que le feu avait originé au second étage mais on n'a pas pu découvrir comment. Les employés ont juré, à l'exception d'un, qu'ils n'avaient pas fumé la veille.

MORT SUBITE DU MINISTRE DE LA GUERRE DE FRANCE

(Service spécial de la PATRIE)

PARIS, 23 — Le général Brun, ministre de la guerre dans le cabinet Briand, est tombé mort aux bureaux du ministère de la guerre, aujourd'hui. Il a été frappé de paralysie. Le général Brun entra dans le cabinet formé par Briand en juillet

LE GENERAL BRUN, ministre de la guerre dans le cabinet français, décédé subitement aujourd'hui.

1909, lorsque le ministère Clemenceau démissionna. Le général Brun avait été chef de l'état-major de l'armée pendant trois ans et demi. C'était un ami personnel du président Fallières. Il était né en 1849. Le général avait une foi inébranlable dans l'avenir de l'aéroplane et du dirigeable au point de vue militaire et encouragea de nombreuses expériences.

L'automne dernier, il donna un dîner aux aviateurs qui se trouvaient alors en France. Plus tard il annonça qu'il donnerait un prix aux aéronautes qui participeraient aux grandes manœuvres de l'armée à Grand Villières.

Le général Brun a été frappé quelques moments après avoir reçu les membres de son ministère dans son bureau privé.

LES CHAUFFEURS D'ONTARIO

TORONTO, 23.— La Législature a consacré la plus grande partie de son temps, hier, au bill de M. Valentine Stock concernant les automobiles et au bill du gouvernement au sujet de la refonte de plusieurs sections de l'acte municipal.

M. Stock dit que le but de son bill est de ruiner les chauffeurs négligents. Malgré l'opposition du premier ministre et l'honorable Hanna, le bill a été envoyé au comité pour décider si la présente loi s'applique aux propriétaires d'autos qui conduisent leurs voitures et si la licence de chauffeur ou le permis de propriétaire doivent être confisqués pour douze mois à la seconde ou à la troisième offense.

Une longue discussion s'est faite au sujet du bill du gouvernement pour la refonte de plusieurs sections de l'acte municipal. La discussion sera reprise aujourd'hui. Le secrétaire provincial aura une conférence avec les représentants des municipalités.

LE PREMIER PAQUEBOT POUR QUEBEC

(Spécial à la PATRIE)

QUEBEC, 23.— L'"Empress of Ireland" doit quitter Liverpool le 21 avril prochain pour Québec, où il arrivera le 28 du même mois. C'est la première fois qu'un paquebot quitte Liverpool aussi à bonne heure pour la route du St-Laurent. L'an dernier l'"Empress of Britain" partait de Liverpool pour Québec le 22 avril.

ON REMET LE PROCES DU DR. MUNRO

(Service spécial de la PATRIE)

TORONTO, 23.— Le procès du colonel Munro, président de la Farmers' Bank, accusé d'avoir fait de faux rapports au gouvernement, ne s'est pas institué, ce matin, devant le juge Winchester. Le procureur suppléant de la Couronne Monahan a représenté au juge qu'il était incapable de procéder, vu l'absence de l'un des principaux témoins de la Couronne, M. Stair, qui est actuellement en Floride.

M. Dewart, procureur du colonel Munro, n'était pas présent, vu que le train d'Ottawa était trois heures en retard, et le colonel n'a pas comparu. Le procureur de la Couronne s'entendra avec M. Dewart pour fixer le jour de la reprise du procès.

LE RAINBOW FAIT LA SAISIE D'UN BATEAU DE PECHE

(Spécial à la PATRIE)

OTTAWA, 23.— Une dépêche au service naval annonce que le croiseur "Rainbow," en passant au Cap Scott, a saisi le bateau de pêche "Edric," de Seattle, qui manœuvrait dans la zone prohibée de trois milles du rivage. Le "Edric" sera conduit à Esquimalt. Cette saisie est la première faite par un croiseur de la nouvelle flotte canadienne.

MORT DU SOUS-CHEF DE POLICE DE LACHINE

LACHINE, 23— M. Alphonse St-Aubin, sous-chef de police de notre ville est mort ce matin, après une longue maladie, à l'âge de 38 ans.

Il occupait ce poste depuis cinq ans à la grande satisfactipn de ses supérieurs.

Il était marié et père de quatre enfants.

Nos sincères condoléances à la famille affligée.

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'HOPITAL NOTRE-DAME A LIEU, HIER

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

augmenté et de nouveaux besoins s'imposaient. Les administrateurs décidèrent de construire un Hôpital nouveau, et plus spacieux. Vers la même époque, la cité de Montréal décréta l'établissement de deux hôpitaux pour le traitement de certaines maladies contagieuses, telles que la scarlatine, la diphtérie, la rougeole, l'un d'eux à l'Ouest de la ville et l'autre à l'Est. Le premier est le superbe édifice maintenant connu sous le nom de l'Hôpital Alexandra construit par la charité de nos compatriotes de langue anglaise : le second est notre Hôpital St-Paul, situé sur le terrain contigu à celui sur lequel nous venions de jeter les bases de notre nouvel Hôpital.

Un emprunt de deux cent mille ($200,000.00) remboursable dans 25 ans, fut négocié pour la construction de St-Paul, et le remboursement en fut garanti par la cité de Montréal au taux de quinze mille piastres ($15,000.00) par année. Ces $15,000.00 couvrent les intérêts annuels de l'emprunt ($10,000.00) et un fonds d'amortissement de $4,196.0. Il ne reste donc pour l'Hôpital sur ces quinze mille piastres $15,000.00 que la modique somme $810.00 qu'il retire du prêteur chaque année.

Je suis heureux de mentionner de suite que le capital de cet emprunt, est maintenant, grâce à ce fonds d'amortissement, réduit à la somme de $175,844.23 et le prêteur nous tient compte des intérêts sur l'amortissement annuel, qui nous sera remboursé à l'échéance du terme. L'Hôpital St-Paul, dut nécessairement compter sur l'aide de l'Hôpital Notre-Dame actuel pendant les premières années, jusqu'à ce qu'il pût s'assurer des ressources par lui-même. Or la Maison de la rue Notre-Dame n'était pas prête à supporter ce surcroit de fardeau. Ses excédants de revenus, furent bien vite convertis en déficits. Ce fut le commencement de ses difficultés. Comme je viens de le dire, l'appropriation annuelle des $15,000.00 accordée par la vité ayant été absorbée par le paiement des intérêts sur l'emprunt et le fonds d'amortissement : il fallut chercher ailleurs les fonds nécessaires pour la construction, et contracter de nouvelles dettes. Durant le même temps la construction du Nouvel Hôpital près de St-Paul progressait ; et Monsieur le Trésorier vous dira dans un instant que la somme de $308,762.137 y a passée. Comme on le pense bien, la chose ne put se faire qu'au moyen d'emprunts. Les intérêts sur ces emprunts de même que sur le coût des travaux de St-Paul et les dépenses annuelles de cette dernière institution, payées par la corporation de Notre-Dame, pendant près de trois ans, sont les causes qui ont amené l'Hôpital Notre-Dame aux portes de la banqueroute. Nous avons essayé de conjurer le danger, en mettant sur le marché des débentures autorisées par la législature, pour un montant suffisant pour couvrir nos responsabilités, et bien que les chances fussent en apparence encourageantes, il est arrivé ce qui, hélas, arrête souvent les entreprises les plus dignes de confiance, la finance a manqué un peu partout; et le jour même où nous comptions le plus sur le succès, nos espérances ont été déçues. L'Hôpital était endetté non seulement envers ses contracteurs, mais aussi envers ses fournisseurs, et force fut à l'administration d'aviser aux moyens de s'adresser à ceux qu'elle croyait les plus immédiatement en position de continuer l'oeuvre.

Des démarches furent faites en ce sens, mais elles restèrent infructueuses. Alors l'administration crut qu'il ne restait plus même autre chose à faire que de jeter le cri d'alarme au public, et notre appel fut entendu. A peine avions-nous donné l'éveil, que Sa Grandeur Monseigneur de Montréal, éleva la voix et disait à tous: "Il faut que l'hôpital Notre-Dame soit sauvé à tout prix." Ce fut le salut. L'époque n'était pas favorable; la date des fêtes Eucharistiques approchait, et avec elles un appel aux souscriptions des citoyens, et l'on sait combien elles ont été spontanées et abondantes. Malgré cela, nous n'hésitâmes pas à frapper à leurs portes, riches et pauvres, et aucune ne resta fermée. Deux mots à peine s'écoulèrent, et le comité de secours avait obtenu des souscriptions au montant de $208,000.

L'hôpital Notre-Dame, Mesdames et Messieurs, voyez-vous, est non-seulement une institution de charité, mais c'est une institution catholique d'utilité publique, indispensable, et une œuvre nationale chère à tous nos concitoyens. Ses portes sont ouvertes à toutes les souffrances d'où qu'elles viennent. Chacun y reçoit les mêmes soins, sans distinction de race, d'origine ou de religion. Telle est la loi qui nous régit. Mais c'est avant tout un hôpital catholique, le seul que nous possédions dans cette partie de la ville si importante et si populeuse. C'est de plus un hôpital d'urgence pour les travailleurs de notre Port dont le nombre s'accroit d'été en été de gens venus de toutes les parties de la Province.

Au reste l'hôpital Notre-Dame n'est pas à proprement parler, un hôpital civique; c'est plutôt un hôpital provincial; nous y recevons chaque jour et y traitons des malades venus de toutes les campagnes du pays. Aussi avons-nous pu constater avec joie, qu'un grand nombre de municipalités s'étaient jointes au mouvement, et des souscriptions nous sont parvenues d'un peu partout.

Nous saisissons cette occasion pour leur en témoigner notre reconnaissance, de même que nous exprimons à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Montréal et aux Messieurs du Séminaire de St-Sulpice, nos remerciements pour les sympathiques encouragements et l'aide qu'ils nous ont donnés. Le Comité de Secours a publié chaque samedi une liste des souscriptions reçues durant la semaine. Vous y avez lu des noms de citoyens généreux et d'institutions publiques pour des montants de $25,000, de $5,000, $3,000 et autres sommes considérables. A tous, nos remerciements les plus sincères comme à tous ceux qui nous ont aidés; sans oublier ce pauvre travailleur qui au retour de sa journée vint un soir déposer devant le président du Comité de Secours, le produit de son travail du jour, en disant avec un ton de regret: Je voudrais pouvoir faire davantage.

Merci aux Dames dont l'aide nous a été si efficace. Merci à la presse française et anglaise dont la réclame incessante et intelligente a éveillé les sympathies de toutes les parties du pays. Merci à MM. les curés des paroisses de Montréal et de la campagne, qui nous ont aidé de leur parole et de leurs encouragements du haut de la Chaire; aux maires et membres des conseils municipaux et aux corporations publiques qui ont répondu à notre appel. Merci à la Société de l'Alliance Française, dont les sympathies nous ont été si chères et si sympathiques. Merci à nos amis de langue anglaise qui ne nous ont pas ménagé leur souscription et leur aide dans leurs journaux.

Je voudrais n'oublier personne et j'exprime à tous au nom de l'administration, nos sentiments de reconnaissance.

Je vous ai dit que le montant de la souscription avait été de $208,000. Vous aimerez sans doute, savoir l'emploi qui en a été fait. Monsieur le trésorier avait perçu le 31 décembre dernier sur ce montant une somme de $175,896.99, qui a été absorbé partie par le paiement des dettes flottantes et partie par les réparations que nous avons faites au vieil hôpital. Ces réparations ne sont pas terminées, mais elles le seront bientôt. La vétusté de la bâtisse nécessitait des réparations urgentes et indispensables, telles que consolidation des murs, échelles de sauvetage, rédivision de certains appartements pour installation du service, qu'il a fallu déplacer pour l'abaissement du dernier étage de la bâtisse en arrière; enfin pour mettre l'hôpital non seulement en état de sûreté complète, mais aussi pour y installer confortablement tous les services. Nous espérons compléter le tout dans des délais rapprochés.

Inutile de dire que la souscription de l'an dernier n'a pas été suffisante pour couvrir les frais de la nouvelle construction. Elle a été absorbée en entier pour pourvoir aux besoins les plus pressants et à mettre l'hôpital, après le paiement de la dette flottante et des réparations, en mesure de se maintenir avec sûreté et assurer à l'avenir comme par le passé un service efficace au public et à défier à cet égard, les autres institutions de notre ville. L'Hôpital est sauvé, et nous pouvons maintenant attendre en toute sécurité des jours meilleurs pour la construction ou la continuation de la construction du nouvel hôpital. On se rappellera que nous avons demandé au public la somme de $500,000 dont celle de $300,000 devait servir à la construction de notre hôpital, et $200,000 au paiement des dettes et aux réparations urgentes de l'ancien. Nous avons accompli cette dernière partie de notre engagement. Aux citoyens, maintenant, d'accomplir l'autre partie.

Nous aurons sans doute, avant longtemps l'occasion de reprendre avec l'aide des amis de l'institution l'étude de cette question, et je ne doute pas que l'administration rencontrera chez tous, le bon vouloir et l'assistance dont on nous a jusqu'à ce jour donné des marques si encourageantes.

Je devais ces quelques renseignements au public dont la bienveillance nous a soutenus dans le travail, parfois pénible, que nous avons du nous imposer au cours de cette année ; car le métier de quêteur, même pour des fins de charité, n'est pas exempt d'ennuis ! Il trouve heureusement sa récompense dans le succès. Ce succès vous l'avez assez assuré, Mesdames et Messieurs, et je vous en dis merci.

Je ne saurais terminer ces remarques, sans offrir à Notre Révérende Sœur St-Mathias, dont le terme comme présidente s'est terminé au cours de l'année, nos remerciements et l'expression de notre reconnaissance pour les services signalés qu'elle nous a rendus au cours de son administration et son zèle inlassable au service de l'hôpital dans les jours difficiles qu'elle a traversés avec nous, et à notre nouvelle Supérieure et aux bonnes Sœurs Hospitalières qui l'entourent, pour leur dévouement et leur travail intelligent dans l'assistance qu'elles assurent à nos médecins tous les services de l'hôpital, de même que dans la direction de la maison. J'associe à leurs noms ceux de nos gardes-malades dont l'école est maintenant mise sur un pied d'efficacité propre à rivaliser avec les grandes institutions de notre pays. Nos médecins se plaisent à reconnaître leur compétence pour les services difficiles de leur profession.

Nos remerciements à MM. Aimé Geoffrion et Henri Pepin, hommes de profession, qui nous ont assisté dans nos difficultés. Vous comprendrez quels titres ils ont à notre reconnaissance, quand le trésorier nous dira que cette année les frais de justice n'ont été que de $4.75. On ne trouve que chez les avocats et les notaires de pareils traits de charité.

Je laisse maintenant la parole aux surintendants de nos deux hôpitaux qui vous en diront le mouvement général et au trésorier qui nous en exposera la situation financière.

Vous me permettrez d'ajouter que la cité de Montréal a porté cette année à vingt mille piastres par année pour une durée de cinq ans son subside en faveur de l'hôpital St-Paul, c'est-à-dire une augmentation de dix mille piastres sur la dernière appropriation qui a pris fin le 31 décembre 1910, avec une somme additionnelle de $1.00 par lit au-dessus de 35 lits que nous sommes obligés de tenir en disponibilité, au lieu de 25 comme par le passé.

Nous avons le regret de vous apprendre le décès, au cours de l'année, des personnes suivantes, gouverneurs à vie: MM. J. B. A. Martin, Armand Prevost, J. B. Resther, docteur J. P. Rottot, F. X. St-Charles, Mme J. E. Beaudoin.

Nous offrons à leur famille l'expression de nos profondes sympathies.

RAPPORT DU SURINTENDANT

Le docteur S. de Lotbinière-Harwood, surintendant de l'hôpital, fit ensuite connaître son rapport pour le terme 1910.

Tout d'abord, il exprime toute sa reconnaissance envers le dévouement des religieuses, des médecins, des gardes-malades, de toute le personnel de l'institution, pour les malades hospitalisés pendant l'année.

Au cours de 1910, on a reçu et traité à l'hôpital, 2,016 malades dont 1,186 femmes et 830 hommes. Le total des jours d'hospitalisation s'élève à 38,129, soit une diminution sur celui de l'année précédente; cela tient à ce que le nombre des typhiques y fut moins considérable. Puis, 1104 malades ont quitté l'hôpital guéris ; 369 l'ont quitté en bonne voie de guérison, et 109 ont été considérés incurables. Il y avait dans les salles au 1er janvier de cette année, 85 malades.

On a enrégistré 152 mortalités, soit 7.5 pour cent, et si on en retranche le nombre de ceux qui sont morts quelques heures après leur entrée à l'hôpital, nous tombons à un pourcentage de 3.5. C'est un progrès sur l'an dernier.

Dans les dispensaires, on a donné 21,537 consultations et les internes ont traité 1,749 cas d'urgence.

La pharmacie a préparé et donné 28,415 prescriptions médicales. La voiture de l'ambulance a sorti 1,058 fois, dont 202 inutilement.

Ici, le docteur Harwood vante le zèle, la charité, le travail incessant et dévoué de madame la supérieure Sr. Saint-Mathias, qui a quitté l'hôpital, appelée à une autre mission. La Révde Mère Saint - Mathias avait passé plusieurs années à l'hôpital. Elle est remplacée par la Révde Mère Lamoureux.

L'école des garde-malades de l'hôpital donne des résultats très satisfaisants. Quatre jeunes filles ont été graduées au cours de cette année.

Le surintendant annonce la réinstallation du département de physiothérapie, qui sera confié au Dr Panneton, qui fait des études à Paris, à cet effet.

Le service interne de l'hôpital se compose de MM. le Dr J. E. Panneton, chef ; A. Feron, R. Turcot, T. Lachapelle, E. Sabourin, E. Trudeau, F. Giroux et M. Foucher, E. E. M.

RAPPORT DU TRESORIER

M. Albert Hébert, trésorier du bureau, fit ensuite connaître son rapport qu'il présenta ainsi :

Je voudrais faire précéder ce rapport par le compte-rendu de la campagne de fonds de secours, commencée le 24 juin 1910, auquel nous sommes redevables de notre existence, et que je vous ai présenté le 28 décembre dernier, à l'occasion du dîner de Noël.

Vous n'aurez, sans doute, pas d'objection à le considérer comme lu.

J'ai maintenant l'honneur de vous soumettre le rapport des finances pour le trentième exercice, terminé le 31 décembre 1910:

	Revenus	Dépenses.	Déficits.
Hôpital Notre-Dame	$46,409.42	$50,218.42	$3,809.00
Hôpital Saint-Paul	36,888.33	42,021.23	5,132 90
Nouvel hôpital Notre-Dame en construction		14,060.50	14,060.50
Total	$83,297.75	$106,300.15	$23,002.40

Il existe dans les chiffres de l'hôpital Notre-Dame, une divergence de $11,186.81 avec ceux de l'exercice antérieur, et qui s'explique par une diminution de $10,641.32 dans les revenus et une légère augmentation de $544.99 dans les dépenses.

En effet, au lieu d'un surplus de $7,377.81 pour l'année 1909, nous avons un déficit de $3,809.00 en 1910.

La diminution presque entière dans nos revenus, se trouve dans le chapitre des contributions qui sont moindres de $10,306.23, et la cause en est pour une bonne partie que nombre de bienfaiteurs assidus ont passé leur contribution annuelle, étant donné leur souscription spéciale et plus forte au fonds de secours.

De sorte que ce qu'apparemment nous avons perdu en contributions ordinaires se retrouve amplement dans le fonds de secours.

Les autres sources de revenus se sont bien maintenues et n'accusent ensemble que la petite diminution de $335.59.

Les Dames Patronesses, comme d'habitude, ont fourni leur quote-part aux recettes, et cette année, nt versé à la caisse de l'hôpital Notre-Dame la somme de $1,588.41. Nous leur en adressons nos sincères remerciements.

L'hospitalisation dans cette maison a coûté en moyenne, par jour, pour chaque malade, $1.32, ce qui est un taux très bas, considérant la cherté des comestibles et les fortes dépenses qui s'imposent continuellement dans un établissement comme celui-ci.

Ce résultat démontre d'une manière évidente que la plus grande économie compatible avec la bonne administration d'un hôpital, se pratique ici.

Ce résultat prouve aussi, une fois de plus, que les fréquents déficits dans nos budgets annuels, ne doivent être attribués qu'à l'insuffisance des recettes strictement nécessaires à la bonne administration.

Hôpital Saint-Paul. L'écart dans les chiffres de l'hôpital Saint-Paul, par comparaison avec l'année précédente, est de $6,839.52, qui provient d'une augmentation de seulement $715.15 dans les recenus contre des dépenses plus fortes de $7,554.67.

Soit, un déficit de $5,132.00 pour cette année au lieu d'un surplus de $1,706.62 l'année dernière.

Les comptes intérêts et amortissement sont responsables pour ce déficit.

L'excédent des intérêts payés, sur l'exercice antérieur, représente les intérêts accrus sur la dette de construction de Saint-Paul, que nous avons acquittée cette année, et dont nous n'avions pas tenu compte dans nos budgets passés, parce que nous n'étions pas en mesure d'en établir le montant avant le règlement définitif du principal.

L'amortissement annuel de $4,190.60 que nous versons au Crédit Foncier Franco-Canadien sur la dette hypothécaire de Saint-Paul, avait été, jusqu'ici, conformément aux règles de la comptabilité, chargé au compte de capital, mais considérant que nous n'avons pas d'autres ressources pour faire ce paiement, que les recettes courantes de l'hôpital Saint-Paul, nous avons cru qu'il serait plus pratique, dès cette année, de compter ce déboursé comme une dépense.

Nous avons donné aux malades qui sont à la charge de la ville, à l'hôpital Saint-Paul, 15,222 jours d'hospitalisation. Suivant notre ancien contrat, pour la somme fixe de $25,000.00, la ville avait droit, pour ses malades, à 9,125 jours d'hospitalisation, et pour le surplus nous recevions $1.00 par jour, pour l'hospitalisation de chaque malade. Comme cet excédent s'est élevé l'année dernière à 6,097 jours, nous avons de ce chef touché un supplément de $6,097.00.

Le coût moyen d'hospitalisation, par jour, pour chaque malade, à Saint-Paul, y compris le séjour des malades payants, a été de $2.57.

La cause de la grande différence dans le coût des malades de nos deux Hôpitaux, est évidente. Les grandes dépenses fixes de Saint-Paul, soit: $10,865.00 d'intérêts et $4,190.60 d'amortissement, et qui ne varient pas suivant le mouvement des malades, sont divisées sur un bien plus petit nombre de jours d'hospitalisation.

Le nouvel hôpital Notre-Dame en construction nous a coûté, cette année, en intérêts, entretien, frais légaux et balance d'une réclamation de nos architectes, $14,060.50, et nous en avons retiré aucun avantage, si ce n'est l'usage du sous-sol qui est indispensable à l'hôpital Saint-Paul, pour ses fournaises et ses cuisines, qui se trouvent là.

Nous avons reçu, avec reconnaissance, les legs suivants:

Monsieur F. X. St-Charles...	$5,000.00
M. l'abbé Wm. Joseph Duckett.....	100.00
Madame Ls. Olympe Leprohon, Vve de Monsieur Duncan MacDonald. . . .	100.00
	$5,200.00

Et, sujets à usufruits, un autre legs de M. F.-X. St-Charles, évalué de quinze à vingt mille piastres, et un legs de M. Robert Wright estimé à $10,000.00.

A ces généreux bienfaiteurs, nous offrons notre reconnaissant souvenir, et à leurs familles, nos sincères remerciements. Souhaitons que ce bel exemple soit suivi par beaucoup des amis de notre œuvre.

Fonds de secours. Le total des souscriptions au Fonds de Secours dépasse $200,000.00. Au 31 décembre dernier, nous avions perçu de ce montant, la somme de $175,596.99, dont $152,593.86 ont été appliquées à l'acquit d'autant de dettes, et $23,002.40 à combler les déficits de l'année, laissant une balance en caisse de $300.73.

Les réparations urgentes à l'Hôpital Notre-Dame qui ont été payées et portées au compte de Dépenses, s'élevaient au 31 Décembre à $1,294.25, et la balance des déficits étant due aux dettes en souffrance qui existaient au 24 juin dernier, le Fonds de Secours a bien été employé pour les fins qu'il a été souscrit.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1910.

Actif.....	$675,366.52
Passif...	348,292.17
Capital ou surplus ...	$327,074.35

Notre capital ou surplus a donc augmenté de $170,664.22, par $168,081.71 de réduction dans notre passif et $2,582-51 d'augmentation dans notre actif.

Notre dette chirographaire est de $4,900,00 et se compose de deux items, dont l'un de $2,900.00 et l'autre de $2,000.00.

Notre dette hypothécaire est de $336,591.44, dont $209,591.44 envers le Crédit Foncier Franco-Canadien et payable à longs termes avec amortissements annuels.

Quatre hypothèques ordinaires s'élèvent ensemble à $27,000.00 et échoient à dates peu éloignées.

Il reste la dette hypothécaire de $100,000.00 à la Commercial Union Assurance Co, Limited, et qui sera due le 1er novembre 1925.

Sur cette dernière hypothèque, nous devrons payer un intérêt au taux de 5 pour cent par année jusqu'à son échéance, mais nous aurons plus à nous prémunir du remboursement du principal, car M. Rodolphe Forget, notre vice-président et généreux bienfaiteur, par acte notarié en date du 20 février courant, assume personnellement la responsabilité de rembourser cette dette de $100,000.00 pour l'hôpital Notre-Dame, et lui en fait don.

Nous prions Monsieur Forget d'agréer l'expression de notre profonde gratitude pour cette nouvelle preuve de l'intérêt qu'il porte à notre œuvre.

Depuis le commencement de l'exercice courant, il a été versé par les souscripteurs du fonds de Secours, la somme de $4,350.00 qui porte le montant total encaissé à date à $180 246,99.

Nous emploierons cet argent, ainsi que la balance souscrite, au fur, et à mesure qu'elle rentrera, à payer le reste de nos dettes chirographaires, les réparations qui se continuent, et le résidu servira à rembourser quelques-unes de nos petites dettes hypothécaires.

Les souscripteurs au Fonds de Secours qui n'ont pas encore acquitté leur souscription, ajouteraient à leur générosité, en le faisant le plus tôt possible.

Tous les souscripteurs de la somme de $100.00 ou plus au Fonds de Secours ont été, par le Bureau d'Administration, nommés Gouverneurs à Vie de l'Hôpital Notre-Dame. Par ces nominations, nous comptons 250 à 300 nouveaux gouverneurs à Vie, et par conséquent, nous aurons maintenant en tout, environ 500 Gouverneurs à Vie.

Si tous, comme nous n'en doutons pas, versent fidèlement leur contribution annuelle de $10.00 ou plus, de cette source, nous pourrons compter sur un revenu d'au moins $5,000.00 par année, et cela aidera beaucoup à maintenir l'équilibre entre les revenus et les dépenses de cet hôpital.

Par les nouvelles conventions avec la ville, l'hôpital Saint-Paul recevra, pendant cinq ans, à dater du 1er janvier dernier, un octroi fixe de $35,000.00, pour une moyenne de 35 lits par jour, et $1.00 par jour pour tout excédent. Nous avons lieu de croire que dans ces conditions, l'hôpital Saint-Paul subviendra à ses besoins.

Quant au nouvel Hôpital en construction, il ne nous coutera plus, par année, d'ici à ce que nous puissions le compléter et l'occuper, que $5,000.00 d'intérêt, environ $350.00 en primes d'assurance contre le feu, et peut-être quelques centaines de piastres d'entretien.

Nous envisageons donc maintenant l'avenir avec plus de sérénité qu'à pareil moment, l'année dernière.

Nous remettons à plus tard, mais à une date bien éloignée, le projet qui nous est si cher du parachèvement du Nouvel Hôpital. Dans l'intervalle, après les réparations que nous sommes à faire ici, nous pourrons y passer quelques années, encore, tout au moins en sécurité.

ALBERT HEBERT,
Trésorier.

22 février, 1911.

RAPPORT DU Dr HEBERT

Suit ensuite la lecture du rapport du directeur de l'hôpital Saint-Paul: "J'ai l'honneur de vous soumettre le 5ième rapport annuel de l'hôpital Saint-Paul:

Dans le courant de l'année dernière nous avons hospitalisé 732 malades "soit une augmentation de 87 malades sur l'année précédente".

Ces 732 malades se répartissent comme suit:

Diphtérie	227
Rougeole	212
Scarlatine	210
Erysipèle	37

26 patients ont été atteints de deux maladies à la fois et 20 sont restés douteux.

La durée du séjour des malades à l'hôpital représente un total de 16,372 jours, "soit une diminution de 3,230 jours sur l'exercice précédent".

Cette diminution des jours d'hospitalisation, malgré l'augmentation du nombre des malades, est due à ce qu'il y a eu moins de scarlatine, laquelle maladie nécessite un séjour prolongé à l'hôpital, et au fait que nos malades ayant été bien soignés, il n'y a eu pour ainsi dire, pas de complication.

Le nombre le plus considérable de malades traités à la fois, c'est-à-dire en un seul jour a été de 65 le nombre le moindre a été de 30, ce qui donne une moyenne de 45.

La durée moyenne de séjour pour chaque malade a été de 22 jours.

Le 1er janvier 1910, il restait à l'hôpital, 38 malades ce qui ajouté à 732 admis durant l'année donne 770.

Sur ce nombre 609 ont été congédiés, guéris, 8 améliorés, 91 sont morts.

Le percentage de la mortalité sur le nombre total des malades est de 11 2-3 p.c. si l'on déduit de ce chiffre les 39 malades apportés mourants à l'Hôpital et qui sont décédés en-deça de 48 heures après leur arrivée, le percentage de la mortalité tombe à 6 7-10 p.c.

Le 1er janvier 1911, il restait 62 malades à l'hôpital.

Le nombre des malades augmentant de jour en jour, et le traitement de ces contagieux demandant beaucoup de temps et d'attention, le Dr Leduc, Médecin Visiteur ne pouvait plus, malgré son dévouemtnt et sa bonne volonté suffire seul à la tâche, il a demandé de l'aide, le Bureau Médical lui a donné comme assistant, le Dr DelVecchio, lequel s'est montré empressé et actentif, auprès des malades.

Le Dr Larose, appelé au poste d'interne, a rempli les obligations de sa charge à la satisfaction générale et ses assistants ont noblement suivi son exemple.

Comme chaque année, nos Sœurs Grises nous ont été à Saint - Paul ainsi qu'à Notre-Dame de précieuses collaboratrices. Ici, je tiens à rendre hommage à leur si parfait dévouement et leur offrir nos plus sincères remerciments. L'une d'elles, Sr. Saint-Alexis, est tombée victime du devoir, ayant contracté la Fièvre Typhoïde. Je suis heureux de pouvoir ajouter qu'elle est maintenant parfaitement rétablie. C'est le seul cas de contagion que nous ayons eu à déplorer. Le personnel de l'hôpital Saint-Paul est heureusement en bonne santé.

Vous savez déjà, Mesdames et Messieurs, que dans le courant de l'hiver 1910, les portes de l'hôpital Saint-Paul furent ouvertes à la population atteinte de Fièvre Typhoïde ; mais ceci s'étant produit au commencement de ce 30ième exercice, je crois devoir mentionner de nouveau les services rendus dans cette circonstance, grâce, la dois la reconnaître, à l'esprit d'initiative et au dévouement de la Révérende Sr. Supérieure. Alarmée des proportions que prenait cette maladie qui menaçait de devenir épidémique, Sœur Benoit conçut la charitable pensée de recueillir à Saint - Paul, ceux qui ne trouvaient pas d'admission dans les autres hôpitaux.

Les autorités ne pouvaient qu'admettre cette heureuse suggestion, et le comité d'hygiène de la ville agréant nos conditions, 40 lits furent mis à sa disposition. Du 8 janvier au 23 avril, 171 patients ont été admis et soignés.

Faisons des vœux pour que notre Hôpital des Contagieux soit souvent appelé à rendre des services importants et surtout qu'il soit en mesure de les bien rendre.

Etaient présents :

M. le juge Loranger, M. le Dr L. de L.-Harwood, M. Rodolphe Forget, M. Albert Hébert, le Dr Réné de Cotret, M. L. J. Tarte, le Dr T. Parizeau, le Dr Aimé Handfield, M. Cyrille Laurin, M. Arthur Tourville, le Dr J. A. Lesage, le Dr Léonard, M. Maxime Rodrigue, M. J. T. O'Neil, le Dr A. Ethier, l'échevin W. H. Dandurand, M. A. Corbeil, W. A. Wayland, A. H. Masson, Bernard Tansey, M. Emile Rolland, le Dr O. Mignault, M. Rod. Tourville, le Dr A. A. Foucher, le Dr B. G. Bourgeois, le Dr Wilfrid Dérome, le Dr O. F. Mercier, le Dr Geo. Villeneuve, M. J. Girard ; Mesdames L. O. Loranger, vice-présidente ; C. D. Marceau, trésorière ; R. Masson, H. Marks, J. O. Gravel, R. Forget, E. Lauzon, L. Franchère, G. de Kappelle, W. de Kappelle, A. Mercier, A. Jarry, J. A. Saint-Denis, R. de Cotret, J. L. Archambault, O. Rolland, C. A. Wilson, G. A. Marsan, A. Higgins, J. Tessier, A. A. Foucher, F. L. Béique, L. H. Hébert, Lajoie, W. Bessette, A. A. Desrochers, L. DeMuy, R. Tourville, Parizeau, E. Ethier, etc.

On remarquait aussi MM. les abbés Corbeil, curé de St-Joseph, Brisset, curé de la paroisse de St-Paul; Choquet, chapelain de l'hôpital; Filiatrault, P.S.S. de Notre-Dame.

ASSEMBLEE DES DAMES PATRONNESSES

A trois heures, avant l'assemblée des membres du bureau, les dames patronnesses se sont réunies et ont entendue les rapports de la trésorière Mme E. L. Marceau, et de la secrétaire Mme Fitzpatrick. En l'absence de celle-ci retenue chez elle par la maladie, c'est Mme L. O. Loranger qui a fait connaitre le rapport du secrétariat.

Ces deux rapports ont été jugés très satisfaisants.

Ont été appelées à faire partie du comité exécutif, Mmes U.-H. Dandurand, L. Franchère, O.-F. Mercier, K. de Kappelle, E. Lauzon et J.-O. Marchand.

Mme Raoul Masson devient 2e vice-présidente pour remplacer Mme Rodolphe Forget, qui devient vice-présidente d'honneur.

LA COMMISSION DES UTILITES PUBLIQUES

QUELS SONT LES AMENDEMENTS IMPORTANTS QU'ON PROPOSE AUX STATUTS QUI REGISSENT SES SERVICES.

(Spécial à la Patrie)

QUEBEC, 23—On vient de distribuer le bill amendant les statuts au sujet de la Commission des services d'utilité publique.

DEFINITION

Le bill donne au terme "utilité publique" la définition suivante:

"Toute corporation autre qu'une corporation municipale, société, personne, ou association de personnes, dont les affaires et les opérations, sont sujettes à l'autorité législative de cette province, leurs locataires fidéicommissaires, liquidateurs ou receveurs, nommés par toute cour qui, présentement ou par la suite, posséderont, exploiteront, administreront ou contrôleront un système, outillage ou matériel pour la transmission de messages télégraphiques, ou téléphoniques ou pour le transport de voyageurs ou de marchandises sur un chemin de fer, un chemin de fer, un chemin de fer urbain ou un tramway, ou pour la production, la transmission, la livraison ou la vente de la chaleur, de la lumière, de l'eau, ou de la force motrice, soit directement ou indirectement, au public ou pour le public".

JURIDICTION

La juridiction de la Commission est augmentée dans les termes suivants:

"Toutes contestations s'élevant sur la plainte de toute personne ou de toutes personnes ayant un intérêt actuel ou éventuel dans la question faisant l'objet de la plainte, lorsqu'il lui est démontré qu'il y a raison de croire que les taux exigés par une utilité publique excèdent ce qui est juste et raisonnable, eu égard à la nature et à la qualité du service rendu ou de la commodité fournie; et la commission peut alors faire l'enquête qu'elle juge nécessaire sur tout ce qui a trait à la nature et à la qualité du service ou de la commodité, ou à l'exécution du service, ainsi qu'aux taux ou charges exigés; et elle peut rendre, pour l'amélioration de la commodité ou du service, ainsi que pour les taux ou charges exigés, les ordonnances qu'elle croit justes et raisonnables; elle peut aussi désavouer ou modifier de la manière qu'elle croit raisonnable, les taux ou charges, qui, dans son opinion, font des distinctions injustes entre diverses personnes ou municipalités;—le tout, néanmoins, sujet aux dispositions de tout contrat existant entre cette utilité publique et une municipalité à l'époque où la plainte est faite, et sujet, quant aux compagnies de chemins de fer électrique, aux articles 6615 et 6616".

"Toutes contestations s'élevant, sur la plainte d'une municipalité, à l'effet qu'une utilité publique ne fait pas bénéficier de son service une partie quelconque de cette municipalité; et après audition des parties et de leurs témoins, et avoir fait à ce propos l'enquête qu'elle juge convenable, la commission peut ordonner, l'extension de ce service et fixer les conditions de cette extension, y compris le coût de tous les travaux nécessaires, lequel elle peut répartir entre l'utilité publique et la municipalité, de la manière qu'elle juge équitable."

INTERVENTION

Voici maintenant qui concerne l'intervention des municipalités dans les litiges que la Commission est appelée à juger:

741a. Tout conseil municipal peut chaque fois qu'il juge que l'intérêt public de la municipalité ou d'une partie notable de la municipalité est suffisamment concerné, autoriser, par résolution, la municipalité à se porter plaignante ou intervenante, dans toute matière qui est du ressort de la commission et s'il y a lieu, pour permettre à la municipalité, d'être partie à un appel".

APPAREILS DE PROTECTION

Les appareils destinés à assurer la sécurité du public sont sous le domaine de la Commission grâce à l'article suivant:

"742. La commission a la surveillance générale de toutes les utilités publiques sous le contrôle de l'autorité législative de la province, et elle peut rendre, quant à l'équipement aux appareils, aux moyens de protection, à l'extension de travaux ou de systèmes, à l'exploitation, aux rapports à faire et autres matières, les ordonnances nécessaires pour assurer la sécurité ou l'avantage du public, ou pour la fidèle exécution de tout contrat, charte, ou franchise comportant l'usage de propriétés ou de droits publics.

La commission doit faire toutes les enquêtes nécessaires pour se renseigner parfaitement sur la manière dont les utilités publiques se conforment à la loi, ou sur toute autre question ou chose qui sont de sa juridiction".

FRAIS

La question des frais est ainsi réglée;

"760a. Chaque fois que, de son propre mouvement ou sur une plainte, la commission a institué une enquête, il lui est loisible d'ordonner que le coût en soit payé par l'utilité publique en cause, ou elle peut préalablement, pour la sureté de ces frais ordonner contre tout plaignant ce qui lui semble, dans chaque cas, juste et raisonnable".

L'HUMIDITE

Nous commençons aujourd'hui notre mise en vente de chaussures à l'épreuve de l'humidité. Th. Dussault 281 Ste-Catherine Est.

LISTE DES CHARS ALLEGORIQUES AU CARNAVAL DE QUEBEC

(Spécial à la PATRIE.)

QUEBEC, 23 — Nous donnons ci-dessous la liste des chars allégoriques qui vont prendre part à la procession du Mardi-Gras de Québec, le 27 février prochain:

1—Club de raquettes de Lévis — Locomotive de chemin de fer (6 chevaux)
2—Club de raquettes Le Voltigeur de Lévis — Gigantesque mocassin (4 chevaux)
3—Journal La Vigie — Navire portant hunters dans ses trois mats (4 chevaux)
4—Club de raquettes Montcalm de Québec — Char allégorique (4 chevaux)
5—Ville de Limoilou — Frégatte avec marins (4 chevaux)
6—Les employés de la marine, Québec — Modèle du Montcalm entouré par les glaces (4 chevaux)
7—Maison J. P. Paré — Char allégorique du Commerce (2 chevaux)
8—Maison Hethrington — Boulangerie en opération (4 chevaux)
9—M. Jos. Desjardins — Char représentant une mine de charbon (6 chevaux)
10—M. Girard, entrepreneur. — Char montrant une construction (4 chevaux)
11—M. P. H. Giguère — Char représentant un atelier de tailleur (4 chevaux)
12—Hôtel Queen — Char de la Reine du Carnaval éclairé par 300 lumières électriques (8 chevaux)
13—Echevin Arthur Paquet — Cadran gigantesque en glace éclairés par 100 lampes électriques (4 chevaux)
14—Maison Morgan — Char Russe traîné par 3 chevaux russes représentant les fourrures de Russie.
15—Dominion Fish & Fruit Co. — Gigantesque saumon en glace éclairé par l'électricité (4 chevaux)
16—Echevin U. Gauvin — Char allégorique (4 chevaux)
17—Standard Chemical — Trois chars allégoriques à 4 et 6 chevaux— Mine de charbon mou — 50 masquarades et fanfare de l'Union Lambiotte.
20—Emile Paquet, boucher — Char très original traîné par deux boeufs gras
21—Les Etudiants du Laval. — Char Surprise (4 chevaux)
22—Club de Raquettes du Château Frontenac — Char allégorique miniscule cométique traîné par dix chiens esquimaux.
23—Club de raquettes le Zouave—Char portant le Mardi-Gras (4 chevaux)
24—Maison Z. Paquet — Trois chars, représentant le commerce. Illuminés à l'électricité des chars à 4 et 6 chevaux.
27—Les Voyageurs de Commerce—Wagon-Palais de chemin de fer. (4 chevaux).
28—Club de raquettes le Montagnais — Deux chars allégoriques à 4 chevaux
30—M. Cléophas Lenghan — Char allégorique à 4 chevaux.
31—Lenghan & Fils — Une plomberie moderne (4 ch

Nos classes de travail artistique à l'aiguille obtiennent un grand succès

Si vous n'êtes pas encore venu, nous vous invitons cordialement à être ici demain avant-midi, entre dix heures et midi, ou si c'est plus commode pour vous, venez pour la classe de l'après-midi, de 2 à 4 hrs.. Entrez voir combien ces classes sont intéressantes.

Dessus de coussins dans de jolies teintes, sur toile grise, avec dessins floraux et conventionnels. Prix, **25c à 45c.**

Centres teintés, sur toile grise et blanche, dessins floraux et conventionnels. Prix, **45c, 55c et 85c.**

—2ème Etage, Nouvelle Bâtisse.

A.E. REA & CO. Montreal, Limited

LE MAGASIN OUVRE A 8.00 P.M. LE MAGASIN FERME A 5.30 P.M., LE SAMEDI INCLUS.

BONBONS A BON MARCHE

Chocolat au nougat de Clarnico, quelque chose de nouveau et très délicat, le paquet **10c**

Juste reçu 1,000 livres "Turkish Delight", arômes de citron et de fraise, avec noix, la livre.. **19c**

250 livres de chocolats choisis, aux fruits, à la crème, au caramel, à la noix de coco, aux gelées, aux noix, la livre **49c**

Bonbons de pâte d'amande, comprenant des choses délicates, aux fruits, à l'ananas, au gingembre, au chocolat, la livre **50c**

—Rez-de-chaussée.

JEUDI, 23 FEVRIER 1911

Le Dernier et le plus Important Vendredi de cette Grande Vente de Garnitures de Maisons, de Fevrier

Choses Nécessaires pour le Jour du Lavage ou du Repassage, à prix spéciaux

CUVETTES GALVANISEES, ne rouillent pas, sont légères et fortes.
Petites 48c
Moyennes 65c
Grandes 75c
Très grandes .. 85c

PLANCHES A LAVER.— Les "Special Globe", valant 30c, pour **21c**

BOUILLOIRES A LAVER EN FER GALVANISE, avec couvercle, valant $1.25, pour **89c**

TORDEURS, une marque recommandable, avec une étiquette de garantie par laquelle nous garantissons les rouleaux pour la première année d'usage et convenons de les remplacer gratuitement s'ils font défaut durant ce temps. En en faisant un emploi ordinaire, ces tordeurs devraient durer plusieurs années. Bonne valeur à $4.00. Prix de vente **$3.25**

PANIERS A LINGE, en saule, prix spéciaux, 75c, 85c et **95c**

En éclisse, prix spécial **29c**

PANIERS A LINGE, (hampers), en saule, ronds, carrés ou triangulaires.
Petits $1.75
Moyens. $2.25
Grands $2.75

SACS D'EPINGLES A LINGE, en canevas épais. Spécial **15c**

EPINGLES A LINGE, 2½ douzaines par paquet **5c**

EPINGLES A LINGE A RESSORT, 3 douzaines, pour **13c**

CORDES A LINGE, fortes :
50 pieds 25c
75 pieds 35c
100 pieds 50c

FERS A REPASSER DE Mme POTTS, set de 3 fers, support et poignée. Polis, le set **95c**

Plaqués en nickel, le set **$1.05**

FERS A REPASSER avec POIGNEE EN AMIANTE, fer chaud et poignée froide. Le set **$2.25**

APPAREILS POUR FAIRE CHAUFFER LES FERS peuvent tenir trois fers, chacun .. **23c**

PLANCHES A REPASSER, prix spéciaux, 65c, 75c, 85c et **90c**

PLANCHES A MANCHES recouvertes en coton, chacune .. **18c**

—Troisième Etage.
—Nouvelle bâtisse.

Soies Fashionables à des Prix Economiques

59c.—TUSSORS-FOULARD NOUVEAUX A POIS POUR 39c
Nous avons de ces beaux foulards en riches dessins Jacquard tout soie, à fonds marine ou noir, avec différentes grandeurs de pois. Ils font des robes magnifiques, etc. 27 pouces de largeur. Prix régulier 59c la verge. Bon marché du vendredi, la verge **39c**

75c.—NOUVELLES SOIES PERSANES, POUR 39c
Nouveaux modèles exquis, riches couleurs orientales, qu'on verra pour la première fois. Ce qu'il restait de l'assortiment d'un manufacturier, que nous avons acheté bien au-dessous du prix régulier. Feront de belles robes et blouses ; les couleurs les plus brillantes feront de jolis kimonos ; 27 pouces de largeur. Prix régulier 75c la verge. Bon marché du vendredi, la verge **39c**

50c.—SATIN VENITIEN DE COULEUR, POUR 39c
Un satin brillant avec fini d'un beau lustre, très durable; dans toutes les nuances claires et foncées, y compris rose, ciel, ivoire et noir, 24 pouces de largeur. Prix régulier 50c la verge. Bon marché du vendredi, la verge **39c**

50c.—MESSALINE NOIRE ET TAFFETAS CHIFFON POUR 39c
Riches qualités pour robes, toute pure soie, fini d'un beau lustre, noir de jais, qui ne change pas. Prix régulier 50c et 59c la verge. Bon marché du vendredi, la verge **39c**

—Rez-de-Chaussée.

Lingerie Blanche

JUPONS faits en beau longcloth anglais, garnis avec volant de 18 pouces en belle broderie suisse ; oeillets en forme de roue avec large entre-deux. Bien faits, et finis, avec sous-volant et pare-poussière. Spécial pour vendredi, chacun **$2.25**

COMBINAISON DE CALECON ET CACHE-CORSET, en coton fin, avec caleçon circulaire, fini avec frill de beau linon à fronces ; cache-corset garni d'entre-deux de dentelle, bordure et petit ruban. Spécial pour vendredi, chacune **$1.25**

ROBES DE NUIT, genre slip-over, manches courtes, en batiste, col hollandais garni de dentelle délicate; manches finies avec frill de beau linon. Spécial pour vendredi, chacune **59c**

CALECONS en beau coton, très larges, avec frill froncé et ourlé. Spécial, pour vendredi, chacun **49c**

UNE OFFRE SPECIALE en tabliers overall, en guingan de bonne qualité, à carreaux bleus et blancs. C'est un tablier d'une grandeur exceptionnelle, avec manches longues, qui protègent complètement les vêtements. Spécial, pour vendredi, chacun **75c**

TABLIERS OVERALL, en beau zéphir rose et bleu, et en jolis effets à rayures. Ils sont durs à l'usage et fortement faits sur patrons divers ; ils sont très larges, et une excellente valeur à $1.25. Spécial, pour vendredi, chacun **75c**

—Deuxième Etage. Nouvelle bâtisse.

Corsets à des Prix Ridicules

200 Corsets D & A à 10c

Ce sont des corsets qui ont été un peu défraichis par l'eau lors du feu de la Dominion Corset Company il y a quelques semaines. Il n'y en a pas un dans le lot que le lavage ne peut corriger de ses imperfections. Ces corsets sont dans tous les plus nouveaux modèles, dont les prix varient de 75c à $3.00. Les corsets D & A comprennent des modèles à hanches longues et à buste moyen. Il y a aussi dans le lot des corsets réducteurs La Diva, avec six ou quatre jarretelles, grandeurs 18 à 36. Spécial demain **10c**

UN AUTRE LOT DE CORSETS A 29c. Ces corsets sont en coutil fort et ne sont que très légèrement endommagés par l'eau, tous dans des modèles nouveaux, grandeurs 18 à 36. Spéc. **29c**

—Deuxième Etage.

Vente de MEUBLES de Février

Cette vente a attiré l'attention d'un très grand nombre de personnes qui s'intéressent aux meubles, et il n'y a pas de doute qu'elle continuera de le faire. Nous avons l'intention d'y aider en continuant d'offrir des marchandises des meilleures manufactures, modernes en tous points, accompagnées de notre garantie habituelle, à des prix qui devraient attirer vos commandes.

Nous recevons à présent de grosses consignations de marchandises toutes nouvelles et nous les placons dans nos rayons pour être comprises dans cette grande vente de meubles de février. Pour les personnes qui ont en vue quelque achat de meubles soit pour livraison immédiate ou future, c'est une occasion unique d'acheter quelque chose de bon et de bon marché, ce qui est une combinaison très agréable.

Nous avons une foule de bargains réels, mais nous nous contenterons aujourd'hui de mentionner spécialement le suivant :

Un canapé de haute qualité et de forme artistique, le cadre en chêne solide, bien rembourré et couvert en pantasote, bien fini. Un canapé qui donnera un bon service. Valeur régulière $19.75. Prix spécial pour la vente de février, chacun .. **$14.90**

—Troisième Etage.

Une occasion particulière au rayon de la toile, pour la vente de vendredi

Essuie-mains alvéolés de 17 x 39 pouces, 75 p.c. de toile, avec bordures unies ou en couleurs et ourlets ; se lavent bien et sont bons à l'usage.. Spécial pour vendredi, chacun **10½c**

Belle toile à essuie-mains alvéolée de 18 pouces, tissu serré, finie en bordures de couleurs bon teint : splendide qualité pour sécher. Spécial pour vendredi, la verge **12½c**

Flanellette édredon de haute qualité, une belle série de couleurs mixtes, 28 pouces de largeur, convenant pour kimonos, robes de maison et blouses de dames. Prix régulier dans les autres magasins, la verge, 25c. Notre prix spécial pour vendredi, la verge **17½c**

Couvrepieds bien ouatés et de bonne qualité, avec couverture artistique reversible à fonds clairs ou foncés, bien piqués ; modèles assortis. C'est la sorte que nous vendions avant à $2.95. Spécial pour vendredi, chacun . **$2.35**

Couvrepieds alvéolés très épais de 11-4 ; tous les derniers modèles ; beau fini doux ; se lavent bien. Bon marché à $2.25. Nous en avons 250 à écouler vendredi **$1.75**

72 x 96 pouces — REMARQUEZ BIEN LA DIMENSION de ces draps de lit en fort coton blanchi, de tissu très serré, en fil fort et rond, sans aucune impureté ni façonnage, bouts déchirés, large ourlet d'un côté, étroit de l'autre ; assez grands pour un lit double ordinaire. Le prix de la paire devrait être de $2.25. Notre prix spécial, vendredi, la paire **$1.95**

90 x 96 pouces. Draps épais en coton blanchi, fil égal, faits d'écheveaux choisis, par de remplissage ; bouts déchirés bien finis ; grandeur pour les plus grands lits. Spécial vendredi, la paire.. .. .. .. **$2.50**

Taies d'oreillers de 40, 42 et 44 pouces, en coton blanchi, tissu serré, beau fini doux, à grands ourlets, 500 douzaines à écouler vendredi à, chacune **10c**

Coton blanchi de 36 pouces, qualité durable, justement ce qu'il faut pour rapiéçage et utilité générale. Vendredi, spécial, la verge **6½c**

5,000 verges de très belle batiste blanche de 36 pouces de largeur, pour lingerie de femmes et d'enfants, beau fini doux, sans retouches, convenant spécialement pour beaux ouvrages à l'aiguille. Spécial pour vendredi, la verge. **15c**

UNE OCCASION TRES SPECIALE

200 PAIRES DE DRAPS DE LIT BLANCS DE 90 x 96 POUCES, A $1.00.
Ces draps sont en très bon et beau coton, et avaient été faits pour un hôtel aristocratique ; mais celui-ci ne les accepta pas parce qu'ils étaient de deux pouces trop courts que requis. Le prix était de $3.00 la paire. Le nom de l'hôtel était marqué sur la bordure, nous avons décidé d'écouler tout le lot demain au prix de **$1.00**

—2ème Etage, Nouvelle Bâtisse.

Occasions de Vendredi dans les Bas

Bas en lisle épais pour dames,, à rayures verticales, deux tons, hauts, bouts et talons doubles, couleurs: vert et bleu Copenhague. Ce sont des valeurs régulières de 50c, que nous avons vendues à 23c, mais le reste sera écoulé à, la pr. **10c**

Bas en lisle de gaze uni, pour dames, talons et bouts doubles, couleurs pâles seulement, parmi lesquelles il y a le vert nil, le vieux rose et le réséda. Ce sont des valeurs régulières de 25c que nous avons vendues à 23c. Toutes les grandeurs, pour écouler à la paire, ... **15c**

Bas d'enfants, partie supérieure de fantaisie, faits de beau fil maco, bouts et talons renforcés, à rayures circulaires. Rég. 25c; vendus jusqu'ici à 18c. Grandeurs 5 à 8½. Pour écouler ce qui reste **16c**

—Rez-de-chaussée.

Occasions au Rayon des Gants

Lignes désassorties de gants d'hiver, en cachemire et laine, grandeurs pour dames et quelques-unes pour enfants, couleurs unies et patrons de fantaisie, Rég. 25c à 78c la paire. Prix spécial pour écouler **15c**

Gants en cachemire pour dames, quelques-uns unis, et d'autres ouatés. Bonnes valeurs à 25c. Prix spécial pour écouler... .... **10c**

—Rez-de-chaussée.

Garnitures de Maisons

Nouveaux scrims cottage et artistiques pour draperies sur fonds crème et écru, avec centres unis ou à dessins de fleurs, dans toutes les nouvelles nuances artistiques, un splendide choix de couleurs, c'est la crème des meilleures manufactures que l'on expose maintenant pour la première fois. Les coloris sont combinés et à effets de deux tons : rouge et vert, bleu et gris, vieux rose et olive, vert et vieil or, brun et bleu hollandais, rose, latus, orientals, conventionnels; autres dessins pour draperies, rideaux longs ou courts pour chambres à coucher, boudoirs, salles à diner, etc.
36 pouces, la verge **25c**
40 pouces, la verge, 30c et ... **35c**
Mousselines écossaises frangées, à jolis dessins et effets de pois, pour fenêtres, 27, 30 et 36 pouces. Prix spécial, la verge **22c**

—Troisième Etage.

OCCASIONS DANS LES TAPIS

RUGS AXMINSTER POUR FOYER
100 de ces magnifiques rugs Axminster pour foyer, grandeur 27 x 54 pouces, en vert, fauve, bleu et brun, appropriés pour n'importe quelle pièce. Régulier $3.00. Vendredi **$2.39**

NATTES DE PORTES REVERSIBLES
200 de ces jolies petites nattes de porte de dessins et coloris orientaux. Grandeurs 16 x 32 pouces. Régulier 35c. Vendredi **29c**

TAPIS DE SAXE POUR ESCALIERS
Ces tapis de Saxe pour escaliers ont une belle apparence et sont d'une qualité durable ; couleurs : vert, rouge et fauve :
18 pouces de largeur. Spécial la verge 25c
22½ pouces de largeur. Spécial la verge 30c
27 pouces de largeur. Spécial la verge 35c

LINOLEUMS DE LIEGE EPAIS
1,000 verges de linoleum de liège, très épais, 2 verges de largeur, patrons de fleurs, de tuiles et de nattes. Qualité appropriée à la saison et qui résistera à un dur usage. Régulier 50c. Vendredi, la verge carrée **37½c**

—Troisième Etage.

CETTE VENTE DE FEVRIER NE CONCERNE PAS SEULEMENT LES FEMMES

VOUS HOMMES

Vous quitterez bientôt vos épais pardessus, et vous serez très heureux de trouver un élégant complet de moyenne pesanteur à des prix comme les nôtres.

LISEZ CE QUI SUIT ATTENTIVEMENT, CELA VOUS INTERESSERA. — COMPLETS EN TWEED ANGLAIS DE BELLE QUALITE POUR HOMMES
Gris et bruns, rayures de couleurs de fantaisie, parements simples, style sac, bien taillés et entièrement doublés. Grandeurs 35 à 46. Occasion de vendredi .. **$6.30**

PANTALONS EN WORSTED ET TWEED, POUR HOMMES — dans une variété de rayures foncées, poches sur les côtés et sur les hanches. Grandeurs 32 à 42. Occasion de vendredi.... **$1.49**

POUR GARCONNETS

Complets de deux morceaux pour garçonnets — parements simples et doubles, faits en tweed de bonne qualité, gris foncé, et en worsted de fantaisie à effets de carreaux, pantalons, droits, bouffants ou knicker. Le complet entier est fait d'après le dernier modèle américain, suivant les lignes du corps, avec collets s'ajustant bien. Grandeurs 26 à 34. Prix **$4.80**

Complets de deux morceaux pour garçonnets — parements doubles, style Norfolk, pantalons droits allant aux genoux, couleurs brun foncé et gris foncé, bien faits et entièrement doublés. Grandeurs 28 à 30. Occasion de vendredi **$2.49**

—3ème Etage, Nouvelle Bâtisse.

Réduisez votre Dépense d'Eclairage une fois pour toutes

en faisant poser nos lampes en vrai tungstène dans toute votre maison.

On trouve maintenant les lampes électriques en tungstène dans presque toutes les maisons; au moins celles d'importance, car elles font économiser 40 p. c. à 75 p. c. du courant électrique, tout en donnant une belle lumière brillante.

Nos lampes tungstène sont très fortes et peuvent être employées dans n'importe quelle position.

16 C. P. tungstène sont équivalents comme courant à 2 C. P. ordinaires. Prix régulier $1.25, demain.. .... **75c**

25 C. P. tungstène sont équivalents à 5 C. P. ordinaires. Prix rég. $2.00, demain **75c**

— Rez-de-chaussée.

LA COUR JUVENILE A LA CASERNE Nº 7

La suggestion de l'échevin Larivière d'affecter à l'installation de la Cour Juvenile l'immeuble présentement occupé par la caserne de pompiers No 7, rue Notre-Dame Est, a été soumise au juge Choquet, président de la Société de Protection des Enfants, hier, par le Bureau de Contrôle. Le juge Choquet n'est pas très enthousiaste du projet, mais il a consenti à aller visiter l'immeuble en compagnie de l'inspecteur des bâtisses.

LE RAPPORT DU CHEF SUR LE FEU DU COUVENT

Le chef Tremblay a déposé devant le Bureau de Contrôle son rapport, au sujet de la conflagration du couvent du Boulevard St-Joseph. Après avoir déclaré que par son contrat avec la ville St-Louis, la Montreal Water and Power Co. était obligée de fournir une pression de 75 livres dans les tuyaux d'aqueduc, le chef établit que le jour de la conflagration la pression a varié de 40 à 45 livres, ce qui était manifestement insuffisant, car il a été impossible d'avoir trois jets d'eau, même avec l'usage d'une pompe à vapeur, les deux jets obtenus, l'un atteignit une hauteur de 32 pieds, et l'autre de 38 pieds.

Le chef recommande que le modèle des bornes-fontaines en usage dans le district approvisionné par la Montreal Water and Power soit amélioré, et que le nombre en soit augmenté.

Les contrôleurs ont résolu de référer ce rapport au conseil de ville pour en disposer.

FUNERAILLES DE Mme Z. CLOUTIER

(Spécial à la PATRIE)

ST-JACQUES DE L'ACHIGAN, 23— Les funérailles de Dame veuve Zacharie Cloutier, née Valerie Lanoue, décédée samedi, à l'âge de soixante ans, ont eu lieu ici, lundi et ont été des plus imposantes.

Le Rév. A. O. Houle, Ptre. curé, fit la levée du corps. Au service officiait le Rév. Eugène Cloutier, vicaire de St-Edouard, ayant comme diacre et sous diacre les Pères, Joseph Cloutier, Ptre. vic. et Marcel Cloutier, séminariste, tous trois fils de la défunte. Assistaient au chœur : Mgr L. M. Dugas, P. A. de St-Joseph de Cohoes ; M. Lesage, chanoine, ancien curé de Chambly ; E. Dugas, chanoine et chancelier de Joliette ; J. O. Dubois, chanoine et curé de St-Esprit ; les Révds. A. O. Houle, curé ; J. H. St-Denis, curé de Chambly ; J. B. L. Gagnon, curé de St-Alexis ; Aug. Carrières, curé de Ste-Marie Salomé ; J. B. Morin, ancien curé Joliette ; J. A. Foucher, curé à Villeray, Montréal ; A. Berthiaume, H. Magnan, C. Maffie, vic ; St-Edouard ; J. O. Maurice, J. Jetté, L. Pineault, vic., J. J. Marchand, Montréal ; J. Chevalier, A. Gariépy, O. Béliveau, vic., L'Assomption; M. Clermont, Nap. Aumont, Joliette ; Alc. Forest, Ste-Julienne ; L. Olivier, St-Esprit, D. Bordeleau, curé, Ile Dupras ; H. Poirier, vic., et Jac. H. Lachapelle, vic., St-Alexis.

Un chœur de chant puissant rendit la messe des morts harmonisée.

Les porteurs étaient MM. Jules et Hildas Lanoue, les frères ; Odilon Goulet, Henri Cloutier, Moise Desrochers, ses beaux-frères ; Joseph Lanoue, son cousin.

Dans le cortège funèbre, un des plus nombreux que nous ayions vus, nous remarquions les représentants des familles Cloutier et Lanoue ; en outre ; D. Lacasse, J. H. A. Foreat, de Montréal ; André Bertrand, Arnold Bertrand, F. Perreault, St-Esprit ; Louis Dugas, Conrad Comtois, de Montcalm; Ernest Germain, Joseph Germain, Sifroy Bourgeois, Joseph Laure, Alphonse Gagnon, Nap. Gaudet, Ste-Marie Salomé ; Salomon Venne, maire ; H. Lesage, Euc. Dugal, J. A. Dupuis, J. E. E. Marion, N.P., L. N. Gill, L. O. LaSalle, Alexis Mallançon, Joseph Armand, Amédé Dugas, Damase Forest, Jean Ls. Desrochers, Jean Louis Mallançon, Ulric Munn, docteur Dupuis, de St-Jacques. Nos sympathies à la famille.

—Le Rév. D. Bordeleau, le nouveau curé de la Visitation, Ile Dupras, nous a quitté mardi pour aller prendre possession de sa nouvelle cure.

—Mgr L. M. Dugas, P.A., curé de St-Joseph de Cohoes, en promenade ici chez son frère Euclide Dugas, avait comme invités distingués, à un dîner donné jeudi dernier, Mgr Alfred Archambault, évêque de Joliette ; T. Roberge, supérieur du Séminaire de Joliette ; les chanoines Ferland et Lafortune ; Emile Lachapelle, secrétaire de Mgr Archambault ; N. Aumond, Ptre., A. O. Houle, curé ; D. Bordeleau, vic. St-Jacques.

NOUVELLES DE VICTORIAVILLE

(Spécial à la PATRIE)

VICTORIAVILLE, 23. — Samedi soir, il y eut réunion d'amis pour présenter une bourse à M. Honoré Paradis, commis chez P. A. Thibault.

La réunion eut lieu au Théâtre Victoria.

M. Delisle présidait cette réunion, où plusieurs firent force discours. MM. Alphonse Tourigny, L. Garneau et A. Delisle, Paul Thibault, C. Beaudet. Chansons composées par MM. A. Tétreault, L. Garneau. Le tout s'est terminé par le chant "O Canada", accompagné par M. Paul Emile Thibault. Nos souhaits de bonheur aux jeunes époux, qui, en ce moment, visitent les Etats-Unis.

—Un de nos cultivateurs les plus importants de Sainte-Victoire, vient de mourir, M. Landry Rhéault. Ce brave cultivateur a été maire et préfet du comté pendant plusieurs années. Aussi, ses funérailles ont eu lieu, ce matin, au milieu d'un grand concours de personnes. Nos sympathies à la famille.

—La semaine dernière, est décédée Mme Onésime Lambert, mère des MM. Edmond, Alphonse, Albert et Philippe Lambert, tous membres du chœur de l'orgue. Neuf de ses fils étaient présents aux funérailles, et ce sont eux qui ont conduit leur mère à sa dernière demeure. Nos condoléances à la famille.

—A l'élection municipale de Ste-Victoire, M. Joseph Beaudet, cultivateur, a été élu maire de cette paroisse. Nos félicitations.

CHAR-SALON POUR STE-AGATHE

Le Pacifique Canadien attachera un wagon-salon au train circulant de Montréal à Ste-Agathe, laissant la gare Viger à 4.00 p.m., les vendredis et quittant Ste-Agathe les dimanches, à 6.55 p.m., et arrivant à la gare Viger à 9.40 p.m. 305-3

MORT D'ISAAC McMICHAELS

BALTIMORE, Md., 23.—Isaac McMichaels, âgé de 71 ans, vice-président et gérant général de la Great North-Western Telegraph Co., du Canada, est mort hier.

Les funérailles auront lieu à Toronto.

UNE PARTIE DE DONALSON DETRUITE PAR UN INCENDIE

DONALDSON, Ia., 23.—Toute la partie commerciale de la ville a été rasée par un incendie hier. Tous les édifices situés sur le côté sud de la rue principale ont été détruits et plusieurs maisons privées ont été endommagées. Les pertes s'élèvent à plus de $750,000.

POUR PREVENIR L'EPIDEMIE

(Spécial à la PATRIE)

DORVAL, 23. — Notre institutrice, Mlle Berthe Benoit, a été autorisée de renvoyer de son école tout enfant qui ne sera pas vacciné d'ici à quelques jours. Cette classe compte vingt-cinq élèves. Pas un seul n'a été vacciné.

Cette mesure a été prise à cause de la menace constante d'une épidémie a quelques pas d'ici.

L'UNION ST-PIERRE A FARNHAM

FARNHAM, 23. — Mercredi soir, les membres du cercle St-Romuald No 18 se réunissaient à la salle Berthiaume, sous la présidence de M. Mercure.

Le Dr J. L. Leprohon, organisateur provincial, et inspecteur, s'était fait un devoir de se rendre à cette assemblée, pour remettre à l'heureux gagnant une montre en or, présentée par l'un des membres du bureau général. Après avoir donné un aperçu de l'état financier du cercle, et expliqué les conditions du concours qui s'ouvrit le 15 de ce mois, le Dr J. Leprohon remit à M. L. Johnson, le cadeau-souvenir, que le sort venait de désigner.

M. Johnson remercia l'organisateur, au nom du cercle, et invita ce dernier à venir faire l'installation de dix nouveaux membres pour la prochaine assemblée du mois de mars, et promettant de doubler l'effectif du cercle à la fin du concours.

L'ALLEMAGNE VEUT REPRENDRE LA COUPE BENNETT

NEW-YORK, 23. — Gorilandt Field Bishop, président pro tempore du Conseil National des Aéro Clubs d'Amérique a reçu hier, par câblogramme, un défi du Ductscher Luftechiffer Verband, à l'Arena Club d'Amérique pour la Coupe Internationale des aéronautes gagnée, l'année dernière, par MM. Howley et Past, avec le ballon America II qui est venu atterrir dans le Saguenay, Québec.

L'Allemagne est arrivée seconde dans la course internationale de St-Louis, l'année dernière et son entrée est la première enrégistrée, cette année. La dépêche dit isimplement que trois ballons allemands concourront.

DESASTREUX INCENDIE A ANDOVER, N. B.

ANDOVER, N.-B., 23. — Soixante-dix mille boisseaux de patates ont été détruits dans un incendie qui a réduit en cendres hier, les huit entrepôts qui les contenaient. Le feu est dû probablement à une défectuosité des fournaises. Les flammes se sont étendues jusqu'au magasins de M. G. N. Golbath, W. J. Weymouth, W, H. Billings, S. J. Hudson, C. N. Delcite, Eugène Thompson et E. L. Cleveland Co. Tous ces édifices ont été détruits. Ils étaient la propriété, sauf deux, de la Cleveland Co.

Les édifices sont à un mille du village qui n'a pas été menacé par l'incendie. Les patates étaient évaluées à $70,000 et les bâtisses à $30,000. On ne connait pas le montant des assurances.

CET ACCIDENT DE TRAMWAY

Les personnes qui ont eu connaissance de l'accident de tramway arrivé dimanche soir à 7.50 heures à l'angle des rues Comte et St-Denis sont priées de communiquer leurs adresses à M. Thomas Smith, 112 rue Chatham, qui les remercie d'avance de cette faveur.

COURRIER DE CHICOUTIMI

CHICOUTIMI, 23. — M. A. Superior, marchand de cette ville, a noyé son cheval dimanche en traversant la rivière Saguenay. Il évalue sa perte à $700.

—Il fait un froid sibérien depuis plusieurs jours, ce qui a causé la rupture du tuyau principal de l'aqueduc. Une équipe d'hommes travaille jour et nuit pour rétablir la circulation de l'eau.

—M. J. Giguère représentant la maison Lemieux et Carrier, de Jonquières, était à Chicoutimi ces jours derniers.

—Plusieurs familles vont puiser leur eau dans la rivière Saguenay, en étant privées par la rupture du tuyau principal.

Aide pour les Cheveux L'Ayer's Hair Vigor n'a aucun effet sur la couleur des cheveux et elle ne peut en aucune façon l'altérer. Mais elle arrête promptement la chute des cheveux et provoque leur croissance. Demandez-le d'abord à votre médecin. J. C. AYER CO., Lowell, Mass.

Le Remède de Shiloh arrête promptement les toux, guérit les rhumes, fortifie la gorge et les poumons. 25c.

PURE SURE
MAGIC BAKING POWDER.
UN ALIMENT PUR ASSURE UNE BONNE SANTÉ
LA POUDRE À PÂTE "MAGIC" ASSURE LA PURETÉ DES ALIMENTS
MANUFACTURÉE AU CANADA.

La Patrie

LETTRE PARLEMENTAIRE

OTTAWA, 22 février, 1911.

La motion inattendue que M. Monk a fait adopter aujourd'hui par le vote unanime de la Chambre, est moins intéressante par son sens réel que par sa signification indirecte, comme définissant l'attitude et la tendance du petit groupe de députés qui siégent, confondus dans les rangs de l'Opposition, mais qui, au lieu de prendre leur direction de M. Borden, ont pour chef le député de Jacques-Cartier.

Que M. Monk, d'autre part, agissent indépendamment du chef du parti conservateur, nous en avons aujourd'hui la preuve, car M. Borden a avoué que la proposition du député de Jacques-Cartier était une surprise pour lui autant que pour le parti ministériel. De sorte qu'il est visible, que le petit groupe nationaliste est déterminé à faire bande à part, et, si nous rappelons que c'est la deuxième proposition de M. Monk sur le débat de la réciprocité, tandis que M. Borden n'en a présenté aucune, on serait porté à se demander si ce zèle de chef nationaliste à se mettre en lumière, ne trahit pas une certaine rivalité contre M. Borden.

Normalement, il serait naturel que conservateurs et nationalistes se concertassent pour coaliser leurs forces contre l'adversaire commun, le gouvernement. Il ne parait pas cependant qu'il en soit ainsi, et c'est une faiblesse pour l'Opposition.

La déclaration de principe de M. Monk est aussi la seconde restriction qu'il établit à la proposition de réciprocité. Il a tout d'abord déclaré qu'il convenait d'accorder plus de délai, et il pose maintenant que cette convention douanière ne doit aucunement être interprétée comme tendant à affaiblir le lien qui unit le Canada à l'Angleterre.

Devons-nous conclure qu'après avoir fait ces réserves, M. Monk votera avec le gouvernement ?

Malgré que la Chambre ait unanimement accepté la motion de M. Monk, il vaut mieux, selon nous, que la proposition soit venue d'un député de l'Opposition, plutôt que du gouvernement. Il n'eut pas convenu, par exemple, que le Premier-Ministre prit l'initiative de faire une déclaration dans le sens de la motion de M. Monk, parce que c'eût été attacher aux paroles de Champ Clark une importance exagérée.

—:o:—

Le discours que M. Ames a prononcé cet après-midi contre la convention Fielding-Knox n'empêchera probablement pas les députés ministériels de voter pour la réciprocité, mais il faudrait être de mauvaise foi pour refuser de reconnaître la force des arguments dont l'orateur s'est servi.

Le député de St-Antoine n'est pas éloquent; mais il sait captiver l'attention par la clarté de son exposition et la vigueur de son argumentation. Peu de députés étudient aussi minutieusement et aussi scrupuleusement les questions portées à leur attention ; aussi, est-il devenu, en quelques années, l'un des politiciens les plus renseignés de la Chambre.

M. Ames prétend que les concessions faites aux Etats-Unis, mettent en péril l'industrie canadienne, parce qu'elles entraineront de nouvelles modifications ; il refuse de croire que les cultivateurs bénéficieront de la réciprocité, parce qu'ils auront à faire face à la concurrence des fermiers de plusieurs pays en dehors des Etats-Unis ; il prévoit que le travail canadien souffrira considérablement d'un abaissement de tarif en faveur de nos voisins, prêts à venir inonder notre marché.

M. Ames voudrait que nous gardions pour nous la matière première, afin que les américains qui en ont besoin viennent la manufacturer ici. En d'autres termes, ce que M. Ames veut, c'est le Canada pour les Canadiens.

Il est évident que M. Ames n'est pas le seul de son opinion. Les principaux corps publics du pays ont déjà élevé la voix et engager le gouvernement à bien sonder la route dangereuse dans laquelle il est entré.

La protestation des "Board of Trade" de Toronto, d'Hamilton, de Winnipeg, de Montréal, de Québec, etc., sont si fortes et si claires, que la députation ministérielle ne peut ne pas en tenir compte.

—:o:—

Plusieurs députés ont manifesté l'intention de prendre part au débat. Je n'ai pas besoin de vous dire que l'on attend avec une légitime anxiété les déclarations de l'hon. M. Sifton.

L'ex-ministre de l'Intérieur, qui est encore jeune et dont la carrière politique n'est sûrement pas terminée, jouit au sein du parlement d'un grand prestige.

Va-t-il condamner la politique de réciprocité, comme il a déjà reprouvé avec éclat d'autres actes du gouvernement ?

M. Sifton est le président de la commission nommée pour assurer la conservation des forêts et des richesses naturelles du pays. Il a déjà publiquement mis le pays en garde contre la dilapidation de notre domaine national.

Quelle sera son attitude sur la réciprocité ?

Voilà la question que tout le monde se pose en ce moment à la Chambre.

L'HOPITAL NOTRE-DAME

Ainsi que nos lecteurs pourront le constater en lisant, dans une autre colonne, le rapport du président, l'hon. juge Loranger, et celui du trésorier, M. Albert Hébert, la position de l'Hôpital Notre-Dame est aujourd'hui bien meilleure. Les généreuses souscriptions du public ont accompli cette oeuvre de salut !

L'hôpital paiera dorénavant des milliers de piastres de moins en intérêts chaque année, et pourra continuer plus librement sa mission philanthropique.

Mais si l'existence de l'Hôpital Notre-Dame est maintenant assurée, il ne faudra pas pour cela se croiser les bras et fermer pour toujours les cordons de notre bourse.

Durant l'année, l'administration de l'hôpital va se préoccuper sérieusement de la continuation des travaux de la nouvelle construction. Il est à souhaiter que l'on trouve les ressources dont on a besoin pour mener à bien l'entreprise commencée.

Nous ne pouvons passer sous silence le don princier que M. Rodolphe Forget vient encore de faire pour assurer l'avenir de cette importante institution.

M. Forget, s'est engagé, par acte notarié, à payer, en 1925, une hypothèque de $100,000, assumée par les autorités de l'hôpital en faveur de la "Commercial Union, lors de la construction de la nouvelle bâtisse.

On sait que cet habile financier a déjà versé dans la caisse de l'hôpital Notre-Dame, la somme de $100,000. La libération de l'hypothèque de la "Commercial Union" portera donc ses gratifications à $200,000 C'est un joli denier. Il n'y a sans doute que les richards qui peuvent faire preuve d'une aussi grande libéralité, mais faut-il encore qu'ils aient le coeur à la bonne place. M. Forget a évidemment le coeur à la bonne place !

La PATRIE a confiance que cet exemple de haut civisme inspirera à nos compatriotes qui ont de la fortune, le désir de contribuer plus largement encore que dans le passé au maintien de l'hôpital Notre-Dame.

Nous faisons de nouveau appel à leur générosité et à leur patriotisme.

TETES COUPEES

Deux accidents épouvantables arrivés cette semaine démontrent combien la législation protégeant les ouvriers est inefficace et insuffisante l'inspection des machines.

A Ottawa, un ouvrier a été coupé en trois par des scies circulaires; à Montréal, hier, un ouvrier a eu la tête ouverte par une scie circulaire. Les accidents sans nombre causés par ces machines sont pourtant les plus faciles à prévenir.

Une simple gaine enveloppant la scie est suffisant pour empêcher tout accident et, en présence des malheurs causés par la négligence de certains industriels, on se demande si la loi qui ne peut ou ne veut mettre fin à ces massacres n'en est pas plus responsable que les patrons.

Tout accident imputable au manque de protection des machines devrait relever de la Cour d'Assises et donner lieu à des dommages exemplaires.

L'industrie moderne comporte assez de dangers inévitables, contre lesquels il est difficile de protéger efficacement les travailleurs, de ces accidents qu'on a classés dans ce qu'on appelle le risque professionnel pour que la loi impose aux industriels l'obligation de protéger les ouvriers contre les machines qu'une simple devise peut rendre inoffensives.

Dans les pays ou les lois assurent des indemnités adéquates en matière d'accidents du travail, où les patrons sont obligés d'assurer leur personnel contre les risques de leur métier, les patrons ont diminué leurs primes d'assurance en formant des associations patronales contre les accidents du travail.

Ces associations font leur propre inspection, imposent à leurs membres tel où tel appareil de protection, et arrivent ainsi à se protéger en protégeant leurs ouvriers.

M. E. Guyon, inspecteur des fabriques de la Province de Québec a fait des efforts aussi considérables que louables pour doter notre province d'associations de cette nature; pour créer des musées, des expositions d'appareils de protection sans qu'hélas ! ses travaux et son dévouement aient eu le succès qu'il avait le droit d'en attendre.

L'ouvrier, n'est pas protégé contre les accidents comme il devrait l'être, autrement nous n'aurions pas en deux jours à constater que deux d'entre eux ont eu la tête coupée par des scies circulaires.

Les accidents se suivent sans amener d'amélioration dans la situation. Est-ce qu'il n'y a pas là un peu de la faute des sociétés ouvrières dont les protestations ne sont pas assez nombreuses ni assez énergiques en pareilles circonstances ?

LA RECIPROCITE

Le sort du traité semble d'autant plus douteux qu'on en discute plutôt les conséquences politiques que les résultats économiques.

Les discours, les articles annexionnistes de nos voisins, bien qu'étant, quant à nous, absolument inoffensifs ne sont pas sans jouer un grand rôle des deux côtés de la frontière et fournissent,au Canada, des arguments sérieux aux adversaires du traité.

Aux Etats-Unis toute espérance de voir la mesure adoptée par le Sénat, au cours de sa présente session qui n'a plus que sept jours à courir, a été abandonnée. Les Démocrates, grands annexionnistes, ne veulent accepter le traité qu'en le rattachant à un commencement d'action diplomatique ayant en vue l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Faute de quoi ils laisseront finir la présente session sans se prononcer et reviendront à leur politique d'abaissement général du tarif pour toutes les nations.

En dépit des efforts des journaux américains pour ridiculiser les tendances annexionnistes, l'idée n'en fait pas moins de progrès chez nos voisins.

Le "New-York Journal" raille, et les Américains qui préconisent l'annexion et les Canadiens qui s'effarouchent de cette campagne, sans arriver à convaincre qui que ce soit.

Au Canada, les Board of Trade d'Ontario, par leur association centrale, le Board of Trade de Winnipeg, des association agricoles protestent contre la ratification du traité, alors que d'autres intérêts s'en montrent partisans irréductibles.

C'est un peu le sort de tout changement économique dont les bénéfices sont toujours plus ou moins compensés par des pertes. L'intérêt public, l'intérêt de la majorité doit seul faire pencher la balance. Or il est assez difficile, en présence des nombreuses approbations et désapprobations auxquelles le traité de réciprocité a donné lieu, de discerner exactement les résultats que cette mesure donnera réellement.

LE VETO

Par un vote de 351 à 227, donnant au gouvernement une majorité de 124, la Chambre des Communes britannique a adopté, en première lecture, le bill du Veto, réduisant les privilèges de la Chambre des Lords.

Le premier ministre fut acclamé à son entrée en Chambre et à sa sortie d'une façon qui permet de prédire l'acceptation, sans amendement, de son projet.

L'opposition s'est contentée de demander sans succès au gouvernement de tenter de nouveau de règler la question d'un commun accord avec la Chambre des Lords.

A la Chambre Haute, Lord Lansdowne a annoncé, en réponse au bill du Veto, la présentation d'un projet de réforme de la Chambre des Lords. Cette mesure n'a aucune chance de succès. Le gouvernement fraichement sorti de la lutte électorale, soutenu par les laboristes et les nationalistes, s'en tiendra à son projet de loi, dit-il, pour en assurer le triomphe, créer une fournée de Lords suffisante pour lui assurer une majorité sympathique.

On lit quelquefois, dans certains journaux, des protestations éplorées contre l'avidité croissante de nos hommes publics pour les décorations.

Mais que diraient ces feuilles démocratiques, si c'était ici comme en Chine ?.....

L'ordre du Double Dragon, un des plus prisés du Céleste-Empire, lisons-nous dans une publication étrangère, vient d'être remplacé par cinq catégories de décorations, elles-mêmes subdivisées en un certain nombre de degrés.

Voici l'énumération de ces ordres divers :

1o. Le Grand Ordre du Trône, destiné aux souverains et qui n'a qu'un seul grade.

2o. L'Ordre du Dragon jaune,destiné aux princes des familles régnantes. Un grade également.

3o. L'Ordre du Dragon rouge,destiné aux princes, ambassadeurs,etc. Un seul grade.

4o. L'Ordre du Dragon bleu, destiné aux ministres, au corps diplomatique, etc. Il comprend huit degrés par des numéros.

5o. L'Ordre du Dragon noir, qui comprend aussi huit degrés.

Ainsi, les souverains, les princes, les diplomates, "les simples bougres" aussi, tout le monde sera content ; il y en aura pour tout le monde !

LE TERRAIN DE L'EXPOSITION

M. LAPORTE DIT QUE LE SITE DE L'AVENUE DU PARC SERA ELIMINE EN RAISON DE LA CONSTRUCTION D'UN TUNNEL QU'IL FAUDRAIT Y FAIRE.

Au cours d'une interview, M. H.-Laporte a déclaré que jamais l'Association de l'Exposition Industrielle de Montréal ne choisirait le terrain de l'Avenue du Parc, en raison de la construction du tunnel que l'ingénieur de la ville, M. Janin déclare nécessaire pour y parvenir.

La ville, ajoute M. Laporte, garantit les obligations de l'Association et comme ses représentants doivent en dernier ressort ratifier le choix que l'on aura fait du terrain, il arrivera qu'ils retrancheront celui de l'Avenue du Parc, quand ils sauront que ce choix entrainera une dépense de $350,000, prix que coûtera, d'après les chiffres de M. Janin, la construction du tunnel.

Le comité a recommandé le terrain de la ville de Maisonneuve, parce que la Ville ne sera pas appelée à assumer d'autre responsabilité que celle de garantir les obligations de l'Association.

Le comité se réunira de nouveau samedi pour prendre en considération les dernières recommandations du comité.

OUTREMONT S'OPPOSERA

LE CONSEIL D'OUTREMONT S'OPPOSERA DEVONT LE CONSEIL DE MONTREAL, A LA FUSION DES COMPAGNIES DE TRAMWAY. — L'EXPROPRIATION DE LA RUE BERNARD EST DECIDEE.

Le comité des chemins de la ville d'Outremont s'est réuni hier soir en la salle du conseil, pour discuter les plans pour l'ouverture de la rue Bernard, entre les avenues Wiseman et Stuart. On a décidé que cette ouverture se ferait sur une largeur uniforme de 66 pieds. La question de la charge du coût de cette amélioration rurale a fait le sujet d'une longue discussion mais finalement on en est venu à la conclusion que le coût cdevait en être hargé, non pas seulement aux propriétaires dont les lots sont en face de ce dit prolongement de la rue, mais à tous les propriétaires de la rue, car on considère que cette amélioration est pour le bénédice de toutes les propriétés.

Comme, à Outremont, l'on considère qu'il ne faut perdre que le moins de temps possible lorsqu'il s'agit de choses sérieuses pour le bien de la ville, et comme tous les membres du Conseil étaient présents à l'assemblée du comité des chemins, on a, sur un vote unanime des échevins, décidé malgré que ce fut une assemblée spéciale, d'accepter, séance tenante, le rapport du Comité des Chemins, et le Secrétaire de la municipalité a reçu instruction de donner avis aux propriétaires de la rue Bernard, que le coût de ces améliorations leur serait chargé par cotisation.

Sur un autre vote unanime du Conseil, on a aussi adopté un amendement à la loi actuelle pour l'ouverture des rues, l'article 93, accepté hier soir, est pour amender l'article 73 de la même loi. Par cet amendement, le Conseil pourra lorsqu'il le jugera à propos, exempter de taxes pour l'achat de terrains ou l'ouverture d'une rue, les propriétaires qui auront donné leur part des terrains devant servir à cette amélioration. Sur un vote des deux tiers des membres en conseil, cette exemption de taxes pourra se faire, dans le cas mentionné plus haut,soit en tout ou en partie.

Le maire Beaubien fait ensuite remarquer au Conseil un article publié dans les journaux du jour concernant le bill actuellement devant la Législature, pour la fusion de toutes les compagnie de Tramways de l'Ile de Montréal formant un merger qui demande un droit exclusif, en somme, de faire ce que bon lui semblera.

La question intéresse vivement le conseil qui proteste énergiquement et l'on déclare que des mesures d'urgence doivent être prises immédiatement dans le but d'empêcher l'acceptation de ce bill.

Le Maire Beaubien a été autorisé à former une délégation des membres du Conseil qui devra se rendre à la réunion du conseil de ville de Montréal, vendredi après-midi, et de se joindre ainsi aux autres municipalités de l'Ile ede Montréal, pour protester contre l'adoption d'une telle loi par le gouvernement de Québec.

Les membres du conseil présents étaient: le maire Beaubien,les échevins, Little, Picher, Lamoureux,Bessette, Robinson, Munroe, Stuart, Cooke, le Secrétaire Kruse et le chef de Police Tiernan.

Le Remède de Shiloh
arrête promptement les toux, guérit les rhumes, fortifie la gorge et les poumons, 25c.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

IL Y EN A EU 72 DE MOINS QUE LE MOIS PRECEDENT. — STATISTIQUE DES INDUSTRIES RESPONSABLES.

(Spécial à la JATRIE)

OTTAWA, 23.—La "Gazette du Travail," du mois de février publiée aujourd'hui, annonce que pendant le mois de janvier il y a eu 283 accidents de travail en Canada dont 82 avec résultat fatal. Le mois précédent il y en avait eu 351 et 271 en janvier 1910. Au chapitre des accidents mortels, il y en a 72 de moins que le mois précédent et cinq de moins qu'en janvier de l'année dernière.

Voici un tableau des industries et métiers responsables du plus grand nombre d'accidents pendant le mois.

	Tués	Blessés	Tot.
Agriculture...	16	20	36
Mines...	17	8	25
Construction	4	15	19
Chemins de fer... .	20	29	49
Ouvrages sur métaux...	6	35	41
Transportation . .	1	14	15

Pendant le mois il y a eu en Canada sept différends ouvriers, soit 3 de moins qu'en décembre et 2 de plus qu'en janvier 1910.

Les sept différends affectent 1,509 employés et onze maisons.

Les employés ont perdu 29,100 jours de travail comparé à 41,270 jours en décembre et 44,650 jours en janvier 1910.

L'EXPOSITION DES VOLAILLES A MAISONNEUVE

L'ouverture de l'exposition annuelle des volailles a eu lieu, hier, dans la salle des spectacles de l'hôtel de ville de Maisonneuve, à l'angle des rues Notre-Dame et Letourneux, et le public pourra encore aujourd'hui et demain visiter les nombreux spécimens rares et de première qualité.

La salle est spacieuse et bien éclairée. Il y a environ quatre cents sujets. On remarque surtout les Plymouth, les Rock, les Wyandotte, les Orpington, les Leghorn, les Minorque, les Bantam, et les Soyeux (Silkies).

Le président de l'exposition est M. G.-A. Lacombe, M. D., de la Côte-des-Neiges ; les autres directeurs sont MM. T.-C. McGinnis, E.-B. Richard, P.-H. Sauvé, de Verdun, J. Kinninburgh, C.-H. Mailhot, Jean Rolland, Jos. Ainslie ; le secrétaire, J.-O. Phaneuf.

M. Victor Fortier, de la Ferme expérimentale d'Ottawa, a rempli les fonctions de juge. On a commencé, hier, à décerner les prix et l'on continuera aujourd'hui ; voici les noms des exposants heureux jusqu'ici :

MM. E. Laframboise, de Sainte-Scholastique, premier prix pour coq, poule, et cochet ou jeune coq Plymouth Rock ;

Jean Rolland, de Mont-Rolland, premier prix pour poulet et cochet blancs Leghorn, troisième prix pour coq et poules Plymouth Rock barrés, et deuxième prix pour coq et poulet Leghorn blancs ;

J.-E. Bertie, Saint-Jérôme, premier prix pour coq et poule Leghorn blancs ; deuxième prix pour poule, cochet et poulet Leghorn blancs ;

G.-E. Brown, de Pointe-Fortune, deuxième prix pour poule Bantam Cochin noire ;

Armand Brosseau, Montréal, deuxième prix pour coq et poule Leghorn blancs ;

P.-H. Sauvé, de Verdun, premier prix pour coq, poule, cochet et poulet Brahma blonds ;

A.-O. Joyce, d'Outremont, premier prix pour poule et troisième prix pour coq et poulet Buff Cochin Bantam ;

Dr Geo.-A. Lacombe, deuxième prix pour coq et poule Buff Cochin Bantam.

Aylwin Consture, de Montréal, deuxième prix pour jeune coq Buff Cochin Bantam.

A.-A. Lacasse, de Québec, deuxième prix pour coq Plymouth Rock barré.

J.-H. Farrer, de Montréal, premier prix pour cochet et poulet Cochin Bantam noirs.

Le public est admis sur réception de dix cents.

REVUE MONDAINE

Mariage Brouillet-Cantin

Le mariage de Mlle Marie-Louise Cantin avec M. Arthur Brouillet a été béni, lundi matin, dans la chapelle du Sacré-Coeur, église Saint-Jacques. Le chant rendu par plusieurs artistes connus a été magnifique.

Après un goûter chez les parents de la mariée, M. et Mme Arthur Brouillet sont partis en voyage de noces pour les Etats-Unis.

—o—

Réception

Madame H. P. Labelle, de la rue Sherbrooke, donnait dimanche dernier, une réception pour sa jeune fille, Pauline, une débutante, et pour Mademoiselle Eugénie Hamel, d'Ottawa.

—:o:—

En ville.

Madame juge Champagne et Mlle Anita Champagne, de Hull, passent quelques jours à Montréal chez le docteur et Mme A. Ethier, de la rue Sherbrooke.

—o—

Euchre.

Le Dr et Madame Gadbois ont donné lundi soir, à leur demeure de la rue Dorchester, un joyeux euchre suivi d'un délicieux goûter et d'un bal.

La réunion fut des plus charmantes, et Madame Gadbois reçut ses hôtes avec la grâce exquise qu'on lui connait.

Etaient présents: M. et Mme Jos. Gauthier, Mme P. Gadbois, M. et Mme G.-H. Gauthier, M. et Mme L.-J. Gauthier, M. Geo. Gauthier, M. et Mme Jos. Lauzon, M. et Mme A.-A. Labrecque, MM. et Mmes L. Edgar Gauthier, le professeur A. Perrault, M. Barsalo, A. Leduc, A. Laurendeau, Jos. Gauthier, A. Gadbois; Mesdemoiselles P. Gauthier, Loulou Gauthier, Blanche et Berthe Gauthier, Flore Penoy, Albina Labrecque, Emélie et Berthe Barsalo, Laetitia Perrault; Messieurs Eugène Dupuis, J. Arsène Prévost, M. J. Gadbois, E. J. Gaudet, J. Boulé, R. Grandmaison, E-E.N., E. Duverger, R. Leblond, et A. Gadbois.

Voici les noms des gagnants des prix du euchre.

Prix des dames, 1er, Mlle L. Perrault; 2ème Mme Jos. Lauzon; 3ème Mme L.-E. Gauthier. Prix de consolation, Mme L. Gauthier.

Prix des messieurs: 1er M. L.-E. Gauthier; 2ème, A. Perrault, 3ème, A.-A. Labrecque; Prix de consolation, M. E. Duverger.

—o—

Euchre à Saint-Luc

Une société d'élite se réunissait à St-Luc, dimanche le 19, pour un euchre, chez M. Alph Lagüe. On s'amusa ferme jusqu'à une heure avancée.

Les prix furent gagnés par Mlle Alice Harbec et M. Hervé Dupuis; 2ème Mlle Anna Defelteau, M. Ed. Moreau. Prix de consolation, M. et Mlle Brosseau.

Les invités s'en donnèrent à coeur joie, musique, chant et déclamations se succédèrent sans interruption.

Mme et Mlle Lagüe avec la courtoisie et l'amabilité qui les caractérisent, firent les honneurs de leur maisn.

Etaient présents, Mlles A. et Maria Defelteau, Diana Brosseau, Alice et A. Harbec, A. Jette et L. Beauvais, de Chambly; Rosa Dupuis, Bertha Many, Antoinette et Al. Racicot, Alma et Joséphine Gendreau, M. Denaud, M. et Mme Godin, de l'Acadie; M. et Mme Lagüe O. et M. Lecuyer Mary McDonald, Marie-Anne Charbonneau, de Montréal; Raymonde Lagüe, Aurore Lyons, C. Poissant, M. Trudeau, L. Moreau, E. Deland, MM. Ed. Brosseau, Alf. Lyons, M. H. Lagüe, A. Denaud, de Chambly, R. Moreau, de l'Acadie; E. Mreau, de St-Blaise; H. Defelteau, de Montréal; E. Lareau, C.R., d'Iberville, Euclide Moreau, J. Many, E. Lecuyer, Arsène Defelteau, Arthur Gendreau, Gussee Macdonald, Alex. Lyons, O. Defelteau, N. Brosseau, Ad. E. A. et C. Poissant, H. Courville, Georges Lagüe, C. Déland, H. et O. Moreau, A. Vandal, Antonio Lagüe et R. Baillargeon, de Saint-Luc.

HOUBLON MALTE

L'Augmentation dans le Nombre de Ventes Prouve bien la Qualité de la Bière

EKERS' BOHEMIAN LAGER

The National Breweries, Limited.

CREME OZONE

Monsieur

Son emploi permet d'éviter les frictions avant le rasage. Il supprime les feux du rasoir, empêche l'irritation et donne à la peau une douceur et une fermeté incomparable. C'est une nécessité.

Madame

Son emploi remplace tous les produits, eaux et fards. Il guérit la peau rugueuse et les irruptions causée par le changement de température.

UN ESSAI VOUS CONVAINCRA.

Souvenez-vous que CREME OZONE est sans acide, antiseptique, hygiénique et désinfectante.

En vente partout. Ecrivez pour un échantillon gratis à

The Mercantile Perfumery Co. Ltd., Montmagny, Qué.

OU

345 ST-DENIS (L. Bélanger, Gérant) MONTREAL.

CREME OZONE

VENTE SPECIALE DE GANTS PERRIN

DE $1.00 EN MONTANT

LE DERNIER RAPPEL

De Grosses Valeurs pour de Petits Prix

Notre grande vente de février tire à sa fin, et nous avons encore bien des lignes incomplètes dont nous voulons nous débarrasser. Pour les écouler immédiatement, nous sommes décidés à perdre beaucoup d'argent. Voici quelques-unes de ces lignes à écouler :

8 rugs écossais tout laine. Rég. $12.00, pour écouler à.....	$6.90
50 douz. chemises en couleurs, toutes les sortes, beaucoup de grandes tailles, 4 pour	$1.00
50 chemises de flanelle, seulement, modèles divers, pour écouler à 3 pour	$1.00
50 jaquettes en duck blanc, pour écouler ; chacune	50c
20 pantalons Knickerbocker pour golfe. Rég. $6.00, pour écouler à	$1.75
200 douz. foulards pure soie, four in hands, noeuds et rosettes, pour écouler à, la douz.	50c
40 douz. manchettes de toile, 4 plis, pour écouler à, la doz.....	50c
Ceintures en soie et en cuir, différentes sortes, pour écouler à	25c
200 casquettes de canotier en duck blanc. Importées pour vendre à $1.00. On les écoulera à, chacune	25c
200 chaneaux en linon blanc. Importés pour être vendus à $1.00. On les écoulera à, chacun	25c
10 douz. de casquettes écossaises en laine, pour écouler à 2 pour	25c
20 douz. sous-vêtements et caleçons désassortis, très belle qualité, pour écouler à	50c
20 jerseys rayés pour garçons, très belle qualité, pour écouler à, chacun	50c
200 douz. chaussettes en cachemire noir, tout laine, 5 paires pour	$1.00
150 sous-costumes Pyjamas, 34à 46, pour écouler à, le costume	$1.40
200 douz. (ce qui reste) de nos mouchoirs Belfast de belle qualité, la douz	90c

The Hannan Store Ltd,

213 et 215 rue St-Jacques.

UN HONNETE HOMME

L'un des officiers du grand-connétable, M. Napoléon Lambert, a trouvé, hier soir, au coin des rues St-Laurent et Ste-Catherine, un porte-monnais contenant une certaine somme d'argent et des papiers de valeur. On pourra le réclamer en s'adressant à M. Lambert, soit au bureau du grand-connétable ou à son domicile, No 345 de la rue Sanguinet.

SPECIFIQUE DEVINS CONTRE LA TOUX, BRONCHITE, ASTHME, COQUELUCHE, ETC 50 ANS DE SUCCES PROUVE SON EFFICACITE - GUERISON GARANTIE

504-j-s- jso.

D. K. McLAREN'S D.K. BALATA NONE BETTER

COURROIES "BALATA"

Toutes les grandeurs en magasin

D. K. McLAREN, Limited,

309-311 Craig Ouest. Main 4984-4985

CHRONIQUE OUVRIERE

Ce que furent les deux grandes soirées organisées récemment par l'union locale No 266, des travailleurs en chaussures de la B.S.W.U.

Les deux soirées successives organisées pour les 11 et 18 février courant par l'union locale No 266, des travailleurs en chaussures de la B.S.W.U., à l'occasion de sa septième fête annuelle, ont obtenu, nous disent les organisateurs, un succès qui n'avait jamais été espéré, tant du côté de l'exécution du programme que du côté financier.

Les principaux dirigeants du mouvement ouvrier à Montréal, tels que MM. Gustave Francq, David Giroux, Jos. Ainey, G. R. Brunet, et autres ont honoré de leur visite, ces deux soirées et les membres de l'union No 266, ont été très flattés de cette délicate attention de leur part.

Les prix des divers concours ont été remportés comme suit.

Pour le concours de valse de la première soirée auquel était destiné un prix pour dame, c'est Mme L. Thibault, qui a été la gagnante d'une magnifique paire de chaussures, offerte par la "Eagle Shoe Co."; le concours de valse de la deuxième soirée a été gagné par Monsieur Albert Lebeau, qui a eu le plaisir,pour ce fait, de décrocher, $5, en or, offert par M. A. Major, marchand-tailleur de la rue Ste-Catherine,près Désery, Hochelaga. Quant à sa charmante compagne, Mlle Jeanne Lemay, une très belle paire de chaussures offerte par la "Slater Shoe Co.", lui a été adjugée. Le tirage du bon de $30 en marchandises, offert par M. John Dion, marchand-tailleur, de la rue Wolfe, c'est M. Wm. Tremblay qui l'a obtenu. Le prix accordé pour le concours dit: "Beau Guess ', avec un prix donné par la "Invictus Shoe Co." à la dame gagnante, sera annoncé cette semaine, dans la chronique ouvrière de la PATRIE. Il en est de même pour le prix qui sera tiré parmi les personnes qui ont assisté aux soirées et qui voudront bien conservé leur carte pour voir si le numéro qui y est inscrit ne sera pas le gagnant de la magnifique paire de chaussures de $5.00, offerte par la "Slater Shoe Co.", et destinée à la personne porteuse de ce numéro.

Le nous prie de remercier en son nom tous les donateurs, en tre autres; la "Eagle Shoe Co.", la "Slater Shoe Co.", la "Invictus Shoe Co." MM. A. Major, John Dion, L. Labelle, D. Desrosoers et autres dont les noms nous échappent pour les magnifiques prix qu'ils ont offerts.

Il remercie aussi toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué à faire de ces fêtes les plus belles qui aient été organisées jusqu'ici par l'union locale No 266,des cordonniers de la B.S.W.U.

Dans ses remerciements le comité fait une mention spéciale de la PATRIE et de son chroniqueur ouvrier, pour l'aide que nous lui avons donné.

—:o:—

Prodiguons notre encouragement au jeune club ouvrier de la ville de Maisonneuve.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, le club ouvrier de Maisonneuve, organise pour lundi le 27 février courant un grand euchre et bal qui aura lieu dans la magnifique salle Stanley.

De nombreux et riches prix seront distribués aux vainqueurs des parties de cartes et le beau programme de danses qui sera exécuté ne manquera pas certainement de faire les délices des personnes, qui prendront part à cette joyeuse réunion.

Le club ouvrier de Maisonneuve est une jeune association qui promet, pour l'avenir et qui a besoin, pour continuer à grandir, de l'encouragement de tous les membres du Parti Ouvrier, comme de tous les membres des unions de métier.

Le prix d'admission n'est que de 50 cents par couple et il est à souhaiter que l'on verra lundi prochain à la salle Stanley, 98 rue Stanley, une foule compacte.

L'élection d'un président et d'un secrétaire, ce soir, au Conseil de Construction de Montréal.

A l'assemblée régulière du Conseil de Construction de Montréal, ce soir, on procèdera à la votation pour l'élection d'un président et d'un secrétaire-archiviste.

Les candidats pour la présidence sont comme nous l'avons déjà dit: MM. Arthur Goulet, de l'union No. 144, des plombiers ; R. Lynch, de l'union No. 1244, des charpentiers-menuisiers et Isidore Tremblay, de l'union No. 33, des plâtriers.

Les candidats à la charge de secrétaire-archiviste sont MM. A. Binette, de l'union No. 93, des charpentiers en fer et Aza Filiatrault, de l'union No. 116, des ferblantiers-couvreurs.

Tous les délégués se feront donc un devoir d'assister à cette intéressante réunion.

—o—

Avis très important aux charpentiers-menuisiers.

Les officiers de l'union locale No. 134, des charpentiers-menuisiers invitent instamment tous les membres de ce grand syndicat, à assister à l'assemblée de lundi prochain, afin de se procurer une copie de la constitution locale, telle qu'amendée et que chacun ait l'avantage de se familiariser avec les nouvelles dispositions de la constitution.

Des amendements très importants ont été apportés à la constitution et personne, après cet avis, ne sera justifiable de plaider ignorance.

On nous prie d'annoncer en même temps que l'union No. 134, tiendra lundi prochain, au Temple du Travail, une grande assemblée publique ouverte à tous les gens du métier sans distinction. Plusieurs orateurs bien connus se feront entendre à cette occasion et la réunion sera certainement très intéressante.

—o—

Intéressante série de résolutions adoptées par les charpentiers-menuisiers, de l'union locale No 134.

Au cours de son assemblée de lundi dernier l'union locale No, 134, des charpentiers-menuisiers, a discuté longuement les trois questions suivantes: l'uniformité des livres d'écoles, la fusion des commissions scolaires ainsi que l'institution gratuite et obligatoire.

Finalement l'assemblée a été unanime à se prononcer pour ces trois projets et copie de la motion à cet effet sera envoyée incessamment à Québec.

—o—

Les charpentiers-menuisiers de Montréal sont contre la fusion projetée des compagnies de tramways.

A son assemblée d'hier soir, le Conseil de District de la Fraternité Unie des charpentiers-menuisiers d'Amérique, a adopté une série de résolutions de protestation contre l'amalgamation projetée, des compagnies de tramways de l'île de Montréal.

—o—

Au comité des labels ce soir.

Le comité des étiquettes aura son assemblée régulière ce soir, à laquelle tous les délégués sont priés d'assister, parce que des questions d'une grande importance y seront traitées.

—o—

Réunions ce soir, le jeudi du mois.

Comité exécutif du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal.
—Temple du Travail.
—Comité des labels du C. M. T., Temple du Travail.
—Conseil de construction, de Montréal, Temple du Travail.

HENRI BOURDON.

N'oubliez pas les occasions du vendredi. Il y aura des centaines de lots de marchandises sacrifiés à 19 cents à tous nos rayons et à tous nos comptoirs. Eugène Vieu, magasin départemental, coin Ste-Catherine Est et Dufresne.

GREVE IMMINENTE A CLEVELAND

CLEVELAND, 23 — M. Louis Weyand, vice-président de l'union internationale des Chaudronniers, a déclaré, hier soir, que d'ici deux jours les 700 ouvriers employés aux usines de Lake Shore seraient mis en grève.

On assure que si les campagnies de chemin de fer ne se rendent pas aux demandes des unionistes, on priera les machinistes et les forgerons de l'union de faire une grève de sympathie.

CONCERT SYMPHONIQUE

Lilla Ormond, la jolie et distinguée soprano américaine, sera la soliste au concert symphonique de vendredi au théâtre Princess, à 4 heures. Willis & Co. Limited, manufacturiers de pianos, rue Ste-Catherine Ouest, fourniront le piano à queue Knabe Beethoven.

HURTEAU, WILLIAMS & CO., Limited, Pianos et Phonographes, 316 Ste-Catherine Est, Montréal.

TRAVAUX DE LA COMMISSION DES UTILITES PUBLIQUES

(Spécial à la PATRIE)

QUEBEC, 23.— La Commission des Utilités Publiques a siégé, hier, sous la présidence du lieutenant-colonel Hibbard. La commission s'est surtout occupée de la plainte portée par M. Langlois contre la Quebec Railway, Light & Power Co. qui, selon lui, exige des prix trop élevés pour le gaz et l'électricité qu'elle vend aux contribuables. La commission a déclaré qu'elle avait juridiction en cette matière contrairement à ce que prétendaient les représentants légaux de la compagnie. Elle a donné aussi avis à la Q. R., L. & P. Co. de faire à ses chars toutes les améliorations que la commission a demandées à la Montreal Street Railway de faire aux siens, et elle a accordé à cette dernière compagnie quelques-uns des privilèges qu'elle demandait relativement à la mise à exécution des ordres que lui avait donnés la commission.

La prochaine réunion de la commission à Québec a été fixée au 23 mars prochain. Entre temps, elle tiendra des séances à Sherbrooke, ainsi qu'à Grand'Mère pour entendre les plaintes portées par la " People Telephone Co." contre la "Canadian Telephone Co."

DEMISSION D'UN CHEF LIBERAL

TORONTO, 23 — W. K. George, un des libéraux influents qui ont signé la protestation contre le traité de réciprocité, vient de démissionner comme président de l'association libérale de Toronto.

L'ONTARIO PROTESTE

L'ASSOCIATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DE L'ONTARIO PASSE UNE RESOLUTION CONDAMNANT LE TRAITE DE RECIPROCITE.

TORONTO, 23. — L'Association des Board of Trade de l'Ontario, à sa réunion de clôture d'hier après-midi, a passé, par une grande majorité, une résolution condamnant le traité de réciprocité. La résolution fut proposée par M. R. S. Gourlay, président du Board of Trade de Toronto, et secondée par l'hon. E. J. Davis, maintenant propriétaire de grandes tanneries, et qui était commissaire des terres de la Couronne sous le gouvernement libéral Hardy et Ross, dans l'Ontario.

La motion, semblable à celle que passa la semaine dernière le Board of Trade de Toronto, se termine comme suit:

M. R.-S. GOURLAY, président des Chambres de Commerce de l'Ontario, proposeur de la résolution.

"L'Association des Chambres de Commerce de l'Ontario est d'avis que la convention projetée entre le Canada et les Etats-Unis est une menace à la nationalité et à l'autonomie canadienne, qu'elle est contraire aux vrais intérêts du Canada et qu'elle ne devrait pas être ratifiée."

Le petit nombre de ceux qui se sont opposés à la motion l'ont combattu vigoureusement et ce n'est qu'après la défaite d'un amendement qu'ils avaient proposé que la motion fut acceptée.

M. Gourlay a appuyé sur l'injustice de ce fait qu'une nation de 8,000,000 d'habitants voulant traiter sur un pied d'égalité avec 100,000,000 de personnes. Il a qualifié la convention de merger commercial, entre deux peuples, où le Canada serait le moindre actionnaire. Le flot d'or et d'argent qui nous vient d'Angleterre serait arrêté, termina-t-il.

L'hon. M. Davis a déclaré que les deux arguments employés aux Etats-Unis en faveur de la réciprocité étaient suffisants pour nous la faire combattre, ici. "Je suis con-

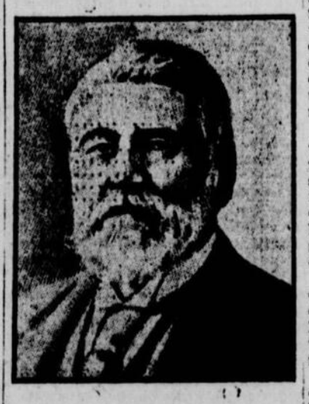

L'HON. E.-J. DAVIS, qui a secondé la motion condamnant le traité de réciprocité.

tent de la préférence britannique, mais si elle était élevée à 50 p.c., dit-il, comme on le veut, cela ferait considérablement de tort à un grand nombre de manufacturiers canadiens."

M. Steinhoff, de Stratford, marchand de beurre, de fromage, d'œufs et de volailles, fut le premier à combattre les prétentions de la majorité. Il a déclaré que le fait de recevoir des prix plus élevés pour ces produits signifiait une augmentation d'argent pour toutes les branches du commerce. En parlant du danger des trusts au Canada, M. Steinhoff dit qu'il est dû au tarif protecteur.

M. Jaffray, de Galt, a réfuté les arguments de M. Steinhoff, en comparant le prix du beurre et des œufs, à Buffalo et à Galt même. L'orateur a déclaré qu'il préférait voir les manufacturiers américains venir au Canada et y installer des manufactures de toutes sortes.

Un amendement à la motion a été proposé par M. A. Stewart, de Guelph, qui prétend que l'Association des Chambres de Commerce de l'Ontario n'ont aucun droit de se prononcer sur cette question, pour cette raison que nombre de chambres de commerce ne l'avaient pas discutée, séparément. Cet amendement fut secondé par M. A. J. Young, de North Bay, mais quand la question fut posée aux délégués, elle fut accueilli par les cris de "Non, Non, à bas!

Passé au vote, l'amendement fut défait par 97 voix contre 18.

M. G. B. Ryan se leva alors et dit qu'il espérait que le pays apprendrait, par les journaux, que la question n'avait pas été discutée loyalement.

La résolution condamnant la réciprocité fut alors mise au vote et le partage des voix fut le même que pour l'amendement, soit 97 pour et 18 contre.

Un Congrès de Langue Française sera tenu à Québec l'an prochain

A sa réunion annuelle hier, à l'Université Laval de Québec, la Société du Parler Français du Canada a résolu de convoquer le premier Congrès de Langue Française qui sera tenu au Canada.

SUEBEC, 23.—Hier soir, a eu lieu dans la salle des promotions de l'Université Laval la séance annuelle de la Société du Parler Français

Chaque année, cette séance est un événement social et l'on était en droit d'attendre, par le programme qu'on nous a mis sous les yeux que la séance de cette année ne le cèderait en rien, en éclat et en intérêt à celles des années précédentes.

La salle était remplie de l'élite de la société québecoise et du personnel de l'Université, du grand et du petit séminaire. Au fauteuil d'honneur se tenait sir Louis A. Jetté, administrateur de la province.

S. G. Mgr P.-E. Roy a ouvert la séance par un très joli discours dans lequel il fait l'historique de cette Société du Parler Français qui compte déjà neuf années d'existence. Puis, il annonce, comme résultat pratique de cette existence que d'ici à deux ans, la société publiera le premier volume de son glossaire qu'elle prépare depuis huit ans. Parlant ensuite du Bulletin de la Société, il rappelle, aux applaudissements de l'auditoire, qu'il a été couronné par l'Académie Française à sa séance du 19 mai dernier. Mgr le président dit, en terminant, un mot du grand concours organisé par la Société en janvier dernier.

M. Adj. Rivard, secrétaire, donne ensuite le rapport de la Société. Il parle surtout du projet d'un grand congrès de langue française au Canada. Ce projet a été conçu, il y a plusieurs années ; il est en voie de réalisation, puisqu'il a été fixé en 1912 à Québec. M. Rivard, dans cette langue riche qu'on lui connait, profite de l'occasion pour faire un magnifique éloge de la langue française. Puis il donne les grandes lignes de ce congrès.

Voici les résolutions passées à ce sujet par la Société:

RESOLUTIONS

Résolution du Bureau de Direction de la Société du Parler Français, adoptée le 14 février 1911, par laquelle la convocation d'un Congrès de langue française, à Québec, en 1912, a été décidée.

" Attendu que les Canadiens-français et les Acadiens ont hérité de leurs ancêtres, les fondateurs de la Nouvelle-France, l'avantage de parler la langue française ; qu'un sentiment élevé et respectueux à la fois leur fait une obligation de parler et d'écrire cette langue aussi purement que possible ; et que, d'autre part, des raisons pressantes et d'un ordre immédiatement pratique les engagent à garder intact le patrimoine de leur idiome national ;

" Attendu qu'en effet les traditions de notre race montrent que c'est, pour une grande part, à l'usage et à la culture de la langue française qu'elle doit la conservation de sa foi, de ses mœurs, de son caractère ; et que cette langue doit être dans l'avenir, comme elle l'a été dans le passé, la sauvegarde de notre nationalité et la gardienne de nos souvenirs ;

" Attendu que notre langue maternelle, nécessaire à l'expression de notre conscience nationale et qui seule convient à notre nationalité, remplira d'autant mieux son rôle qu'elle sera plus saine et se développera plus librement, suivant son génie particulier et dans le respect de ses traditions ;

" Attendu que le devoir nous incombe donc de ne rien négliger et de tout entreprendre pour que la langue et la littérature françaises vivent, se conservent, se perfectionnent et se développent au Canada ;

" Attendu que la conservation, le développement et la culture de la langue française au Canada soulèvent, au triple point de vue scientifique, littéraire et pédagogique, des problèmes d'un intérêt général pour les Canadiens-Français et les Acadiens ;

" Attendu que plusieurs se sont déjà préoccupés de ces problèmes et ont apporté les plus utiles contributions à l'étude scientifique de notre parler, comme à son perfectionnement littéraire ; mais qu'il est désirable qu'un plus grand nombre encore s'intéressent à ces travaux et s'y emploient.

" Attendu qu'il convient d'y inviter non seulement les personnes plus spécialement désignées par leur profession pour y prendre part, mais encore tous ceux qui ont à cœur le maintien de notre nationalité et la reconnaissance de nos droits ;

" Attendu que l'association des efforts exercés dans ce sens est hautement désirable et qu'il est urgent de mettre en contact les énergies qui s'offrent, de favoriser leur mise en œuvre, de susciter de nouvelles initiatives et d'utiliser la bonne volonté de tous pour le labeur commun ;

" Attendu qu'un congrès de Canadiens-Français et d'Acadiens, dont l'objet serait l'examen des questions qui concernent la conservation, la défense, l'enseignement, la culture et l'extension de la langue et de la littérature françaises au Canada, et dans les milieux canadiens-français ou acadiens des Etats-Unis, pourrait aider à atteindre ces résultats;

Il est résolu :

Un premier congrès de la langue française au Canada sera organisé et convoqué par la Société du Parler-français au Canada, et tenu sous le patronage de l'Université Laval, à Québec, en 1912, à une date qui sera fixée par le Comité organisateur."

Après une suspension de séance, remplie par le chœur des écoliers qui rend "France" de A. Thomas,

M. ADJUTOR RIVARD, secrétaire de la Société du Parler Français, qui a donné lecture hier des résolutions convoquant le premier congrès de langue française au Canada.

l'hon. juge A. Constantineau, d'Ottawa, président de l'Association d'Education des Canadiens-français d'Ontario, vient lire un travail magnifique et très instructif sur les conditions dans lesquelles se trouve la langue française dans l'Ontario. Il nous dit les luttes des Canadiens-français dans cette partie du pays, pour conserver leur langue et les espérances qui animent aujourd'hui les 210,000 Canadiens-français d'Ontario.

L'hon. juge a été religieusement écouté.

M. l'abbé L. A. Groulx, du collège de Valleyfield, lit ensuite un travail sur la formation d'un cercle du Parler Français au collège de Valleyfield même.

Puis M. C. J. Magnan entretint l'auditoire de la formation du goût littéraire à l'école. Son travail, bien fait et bien dit a intéressé au plus haut point.

La fanfare du petit séminaire a clos cette belle séance, comme elle l'avait ouverte, par un très joli morceau.

A la réunion du matin, une motion demandant au gouvernement de creuser le canal Welland, fut voté par une grande majorité.

A WINNIPEG AUSSI

WINNIPEG, 23. — La Chambre de Commerce de Winnipeg, par un votre de 63 contre 13—10 membre se sont abstenus de voter—a passé une résolution condamnant le traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis. Le proposeur de la motion a été M. W. H. Cross et le secondeur M. D. C. Cameron, candidat libéral, aux dernières élections générales, dans Winnipeg.

La Halle aux Grains de Winnipeg a aussi passé une résolution semblable, par 54 voix contre 15.

LES PRODUCTEURS DE FRUITS

STE-CATHERINE, Ont., 23. —A une réunion importante de la "Niagara Peninsula Fruit Grower's Association," les directeurs de cette association ont fait un appel au sénat du Canada pour rejeter le bill de la réciprocité, au cas où il serait accepté par la Chambre des Communes.

La pétition au sénat contient une clause qui dénonce le traité de réciprocité comme contraire au progrès de tout commerce canadien.

CE QUE FEMME VEUT

TORONTO, 23. — A une réunion spéciale qui eut lieu hier, l'Ordre Impérial des Filles de l'Empire, dont dix mille femmes du Canada font partie, a protesté avec indignation contre la possibilité de l'annexion du Canada, dont on parle à Washington, et a ensuite passé une résolution unanime condamnant le traité de réciprocité..

HENRY MORGAN & CO. LIMITED

Intéressante Exposition des Productions Prématurées du

PRINTEMPS 1911

Soieries, Etoffes à Robes Noires et de Couleur, Tissus Lavables, Etc.,

PERMETTANT AUX FEMMES DE PREVOIR CORRECTEMENT ET DE PREPARER LEURS PLANS POUR LEURS VETEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ETE

Le charme et la fraicheur des nouveaux tissus, coloris et effets, et l'avantage de pouvoir acheter maintenant les étoffes qui seront en vogue dans quelques mois, seront appréciés par les femmes qui reconnaissent la sagesse d'acheter d'avance les choses nécessaires pour le printemps ou l'été.

Nouvelles et Attrayantes Etoffes à Robes de Couleur

LIGNES QUI FONT AUTORITE, D'UNE BEAUTE DELICATE ET RAFFINEE, ET D'UNE QUALITE DISTINCTEMENT SUPERIEURE

Armure diagonale, d'une textqure et d'un fini exceptionnellement jolis, 44 pouces de largeur, un choix de nouveaux tons. Prix, $1.20 la verge.

Taffetas rayé, qui promet d'être très populaire cette saison, dans de nouvelles nuances distinctives. Ce tissu a 43 pouces de largeur et est marquée à 90c la verge.

Serge diagonale, particulièrement appropriée pour costumes de printemps, remarquable par sa qualité durable et sa belle apparence, 50 pouces de largeur, marquée à $1.35 la verge.

Cordé de deux tons, un nouveau tissu d'une belle apparence et très durable, 43 pouces de largeur, marqué à $1.40 la verge.

Drap Resilda, d'une qualité supérieure et d'une singulière beauté de couleur, 44 pouces de largeur, marqué à $1.65 la verge.

Armure satin,dans de jolies et délicates nuances, fini doux et souple, 44 pouces de largeur, marquée à $1.60.

Bien que les tissus rayés soient très en vogue cette saison, les tissus carreautés seront indubitablement beaucoup en évidence.

Tissu à petits carreaux, d'une apparence jolie et désirable, 44 pouces de largeur, marqué à $1.45 la verge.

Drap bouclé carreauté, d'un effet nouveau, un tissu prédestiné à devenir le favori des femmes de bon goût, 44 pouces de largeur, et marqué à $1.35 la verge.

Charmants nouveaux Foulards

Vu la beauté et l'élégance inusitée des plus nouvelles productions en fait de foulards de soie, elles ont acquis déjà cette saison une remarquable popularité tant en Europe qu'en Amérique. La demande pour ce tissu augmente toujours.

Les lignes maintenant exposées au rayon des soieries comprennent une grande variété de charmantes couleurs dans des effets combinés de pois et de rayures satin, et d'imperceptibles patrons figurés. Ces nouveaux foulards, qui ont 42 et 44 pcs. de largeur, sont marqués de $1.50 à $2.50 la verge.

Foulards de simple largeur, 20 à 27 pouces de largeur, marqués de 60c à $1.25.

IL SERAIT AVANTAGEUX D'EXAMINER CES LIGNES TANDIS QUE LES PATRONS ET COULEURS SONT AU COMPLET

Nouveau Satin Merveilleux

Le brillant lustré de ce satin merveilleux est considérablement rehaussé par la beauté des tons de bleu, dans toutes ses diverses nuances, dans laquelle couleur il se présente principalement. Il y a des nouveaux bleus d'une exceptionnelle beauté qui donnent à ce tissu une importante distinction pour les femmes pratiques.

Un nouveau et superbe vert émeraude, dans une variété de tons délicats, s'y trouve aussi et il est déjà très en demande.

Ces coloris se prêtent particulièrement aux effets de drapé et sont d'une beauté singulièrement fascinatrice. Pour robes d'après-midi et de réception, ce tissu deviendra sans doute très en vogue. 21 pcs. de larg. Prix 90c

LE CHOIX EST MAINTENANT PARFAIT, ET IL SERAIT SAGE DE VENIR IMMEDIATEMENT EXAMINER CES CHARMANTES NOUVEAUTES

Première Exposition des Nouvelles Cravates et Frillings pour le Printemps

Un choix très attrayant de cols en toile brodée, en dessins nouveaux, délicats et originaux et de ce qu'il y a de plus nouveau en frillings, peut être examiné maintenant dans notre rayon des cravates. L'intérêt qu'a fait naître cette exposition est attesté par le nombre de personnes qui font leurs achats maintenant.

Batiste et Zéphir

A part le progrès remarquable que l'on constate dans les dessins et les couleurs de ces nouvelles batistes françaises,à rayures,à pois, à carreaux et à ornements, il y a aussi la qualité qui se voit tout de suite. Un tissu doux et en même temps ferme, l'égalité des fils et la solidité des couleurs, sont des qualités qui militent en faveur d'un prompt achat ; 32 pouces de largeur. Prix, 29c la verge.

Zéphir écossais, avec effets nouveaux de rayures et de carreauté ; en un assortiment exceptionnel de couleurs attrayantes. Prix 18c à 40c.

L'EXAMEN DE CES TISSUS NOUVEAUX SUGGERE LA POSSIBILITE D'EN TIRER DES EFFETS NOUVEAUX ET DISTINGUES.

Guingan et Oxford

La nouveauté de ces guingans n'est pas seulement dans leur fraicheur délicate, mais encore dans les différences de dessin et dans les couleurs délicates des productions de cette année, en comparaison avec les années précédentes. La qualité supérieure de ces guingans est aussi tout à fait remarquable et en fait une excellente valeur à 32c la verge.

Oxfords anglais, faits d'un tissu fin et doux, en rayures fines et effets de combinaison, sur fonds clairs et foncés, largeur 32 pouces. Prix 35c la verge.

LE CHOIX EST MAINTENANT AU COMPLET ET OFFRE AUX PERSONNES QUI SE DECIDERONT A ACHETER PROMPTEMENT DE TRES GRANDS AVANTAGES.

FRAICHES IMPORTATIONS D'ETOFFES NOIRES A ROBES

Ces nouvelles étoffes noires à robes sont approuvées par les dessinateurs européens et par conséquent les dames qui les achèteront maintenant sont assurées qu'elles y trouveront distinction et raffinement.

Marquisette de soie noire, 43 pouces de largeur. Prix $2.00 la verge.

Voile chiffon de soie noire, 43 pouces de largeur. Prix $2.00 la verge.

Crêpe de Chine de soie et laine noir, une étoffe charmante qui obtiendra certainement la faveur des personnes distinguées. Prix $1.50, $2.00 et $2.25 la verge.

Drap fin chiffon noir, un beau et ferme tissu, avec fini doux, convenant particulièrement aux toilettes de soirée, 52 pouces de largeur. Prix $1.50 la verge.

Etoffes à costumes noires, comprenant tous les nouveaux tissus faits spécialement pour ce printemps, nous en avons une remarquable variété de tissus et de prix.

"Des BOUTONS"

Apparurent sur tout son visage

Les boutons sont causés presque toujours par le mauvais sang, et il n'y a qu'un moyen de s'en débarrasser, c'est d'aller à la source du mal en prenant un bon remède de confiance pour purifier le sang.

Burdock Blood Bitters a été sur le marché depuis 35 ans et est une des meilleures médecines pour le sang que l'on puisse se procurer. Après en avoir pris vous trouverez que les boutons ont disparu, et vous aurez un magnifique teint clair.

Mme Robert McNab, Badjeros, Ontario, écrit : "Je suis très heureuse de faire connaître le bénéfice que j'ai tiré de Burdock Blood Bitters. Il y a environ un an, j'étais si faible et déprimée que je pouvais à peine marcher et des boutons apparurent sur toute ma figure. J'essayai d'une chose après une autre, mais rien ne semblait me faire de bien. Une de mes amies me conseilla d'essayer B.B.B., et avant d'en avoir pris une bouteille je sentis que cela me faisait du bien. J'en pris donc trois bouteilles et je suis maintenant bien portante et forte, et les boutons ont tous disparu".

Burdock Blood Bitters est fabriqué seulement par The Milburn Co., Limited, Toronto, Ont.

SAINTE-JUSTINE

M. Albert Girard, cultivateur,conduisait à l'autel la semaine dernière, Mlle Trottier, de St-Polycarpe. Les mariés avaient chacun leur père pour témoins ; la réception a eu lieu chez le père du marié. Longue lune de miel aux jeunes époux.

Un autre mariage est à l'horizon pour la semaine prochaine.

—M. J. Boileau, représentant la maison Hudon et Hébert, était de passage ici.

—M. Percule Major a perdu son vieux père, âgé de 81 ans et qui a été inhumé à St-Rédempteur, la semaine dernière. Nos sincères condoléances.

MARCHAND--- Nouveautés du Printemps

Votre Nouveau Costume de Printemps

Si vous avez l'intention de payer jusqu'à $35.00 pour votre costume du printemps, venez chez Marchand, demain, et vous pourrez vous le procurer en économisant $11.05. VERITABLE VALEUR DE $35.00. JEUDI.. ....

$23.95

MARCHAND, Edifice Jacob, 284 RUE STE-CATHERINE OUEST.

LE TOURNOI DU 3 MARS

Cabana et St-Jean les forts-à-bras, nous promettent des surprises. Tiendront-ils parole ?

LES BILLETS A VENDRE SONT RARES

Le trois mars prochain, un évènement sportif d'une importance extraordinaire aura lieu à Maisonneuve, alors que MM. Cabana et St-Jean se disputeront le championnat du monde, poids moyen, en fait de tours de force.

MM. Cabana et St-Jean sont des athlètes dont la réputation n'est plus à faire, et comme ils s'entraînent chacun de leur côté depuis fort longtemps, on peut s'attendre à des tours de force véritablement prodigieux. Ils s'entraînent en secret, mais quelques personnes qui sont au courant nous assurent qu'on sera témoin de prouesses jamais vues auparavant.

Les deux hommes ont aussi leurs admirateurs, et comme on est confiant de chaque côté, les paris sont déjà nombreux. Ce sera certainement l'une des plus belles soirées sportives de la saison.

Nous le répétons, il est plus que probable que plusieurs records seront abaissés par l'un ou l'autre.

Nous recommandons fortement à tous les amateurs de poids et haltères de se rendre au Rendoscope, le soir du 3 mars. Nos compatriotes méritent l'encouragement des leurs et nous sommes convaincus qu'ils l'auront.

L'EXPOSITION CANINE

Il serait grandement temps que nous en ayons une

Aurons-nous une exposition canine à Montréal, cette année ? L'on affirme que oui. Tant mieux. Mais pour que cette réunion ait à la fois un attrait sportif, une valeur commerciale et soit même, connue à New-York, à Paris, à Londres et dans d'autres grands centres un évènement de "season" il faut que le comité s'y prenne d'avance, que le travail d'organisation ne soit pas fait à la légère, qu'un bureau consultatif de véritables connaisseurs soit constitué.

Il serait maladroit et de mauvaise politique de s'en tenir à quelques races, comme les bull-dog, les fox-terriers, les collies. Ces types ont certainement leurs avantages, leurs utilités, mais les chiens de chasse; chiens couchants et chiens courants, les diverses races de chiens de berger, etc, n'ont pas été jusqu'ici assez mises en évidence.

Il faudrait aussi des épreuves pratiques : épreuves en campagne, pour les chiens de chasse, épreuves dans le stand mise pour les ratiers.

Enfin l'installation de l'exposition canine n'a pas eu jusqu'ici, à Montréal, le cachet caractéristique qui donne tant d'attraits à ces sortes de réunions dans certaines ville d'Europe Nous reviendrons sur le sujet. Le tout est d'avoir la certitude que nous aurons une exposition avec les capitaux nécessaires pour bien faire. Alors on pourra dresser les plans.

C. L. de R.

Le Patin

LES CHAMPIONNATS INTERIEURS

NEW-YORK, 23. — Résultats des courses en patins qui ont eu lieu hier soir à la patinoire St-Nicholas:

Quarts de mille championnat.

1ère épreuve—Gagnée par Phil. Kearney, St. Nicholas Rink; temps 47 4-5.

2ème épreuve — W. Buckholder, St. Nicholas Rink; temps 46 secondes.

3ème épreuve—Robert McLean, Illinois Athletic Club; temps 46 1-5 secondes.

4ème épreuve — Fred Robson, Toronto Rowing Club; temps: 48 1-5 secondes.

5ème épreuve—Lot Roe, Toronto Rowing Club, temps 47 4-5.

Trois-quarts de mille championnat.

1ère épreuve—Gagnée par R. L. Wheeler, Montréal A. A. A.; temps 2.29 2-5.

2ème épreuve — Fred Robson, Toronto Rowing Club; temps 2.29.

3ème épreuve — Robert McLean, Illinois A. C.; temps 2.30 2-5.

Un mille handicap—

1ère épreuve—Gagnée par R. L. Wheeler, Montréal A. A. A. (scratch); temps 3.02

2ème épreuve — L. Barnett, De Witt Clinton High School, New-York (90 verges) temps 3.18 2-5.

3ème épreuve—Robert McLean, Illinois A. C. (scratch); temps 3.22 2-5.

Un Début Heureux

UNE POULICHE DE DEUX ANS, URSULA EMMA, GAGNE LA COURSE D'OUVERTURE.—ELLE ETAIT COTEE A 20 POUR 1

JACKSONVILLE, 23. — Les heureux parieurs qui avaient engagé leur argent sur Ursula Emma, dans la première course ont encaissé une petite fortune. Emma cotée à 20 pour 1 gagna en effet cette course au grand désappointement des bookmakers. Ursula-Emma est une pouliche de 2 ans qui faisait ses débuts au Parc Moncrief.

Le jockey Butwell pilota trois gagnants y compris Donald McDonald, le vainqueur de l'évènement du jour, le Washington Birthday Handicap, qui avait une valeur de $1,500.

SOMMAIRE

1ère course, $400, 2 ans, 4 furlongs —1. Ursula Emma, 107, Butwell, 9 à 2, 2 à 1, au pair ; 2. New Haven, 113, Byrne, 8 à 5, 9 à 10, 1 à 3 ; 3. Margerum, 108, Burns, 6 à 1, 8 à 5, 7 à 10. Temps, :49. Mack B, Eubanks, Samuel R, Meyer, Tom King, Traymore, Duval, Walter Scott et Court Jester ont aussi couru.

2ème course, $400, 3 ans et plus, 6 furlongs —1. Old Boy, 107, Walsh, 7 à 1, 3 à 1, 8 à 5 ; 2. Oaskley, 109, Musgrave, 9 à 2, 8 à 5, 4 à 5 ; 3. Molly Ho, 102, McCahey, 18 à 5, 2 à 1, au pair. Temps, 1.14 3-5. I'm There, Colletta, G. L. Doyle, Spin, Archduke, Sam Mathews, Alandale Queen, Gavotte, Altadena, Frank Navin ont aussi couru.

3ème course, $500, 4 ans et plus, 6 furlongs —1. Ozana, 107, Butwell, 5 à 2, au pair. 1 à 2 ; 2. Alfred The Great, 109, Fain, 4 à 1, 8 à 5, 4 à 5 ; 3. Lady Irma, 107, Koerner, 6 à 1, 2 à 1, au pair. Temps, 1.13 1-5. Work Box, Gen. Macgregor, Aspirin, Kingship, Ta Nun Dg, Star Blue ont aussi couru.

4ème course, Washington Birthday Handicap, $1,500, 3 ans et plus, 1 1-8 mille—1. Donald Macdonald, 125, Butwell, 13 à 5, 9 à 10, 2 à 5 ; 2. Bob R., 111, Koerner, 8 à 5, 7 à 10, 1 à 3 ; 3. Aylmer, 116, Wilson, 6 à 1, 2 à 1, 7 à 10. Temps 1.53 2-5. Effendi, Wing Ting, Console ont aussi couru.

5ème course, à réclamer, $400, 4 ans et plus, 5 1-2 furlongs —1, Sylvestris, 99, Byrne, 16 à 5, 7 à 5, 7 à 10 ; 2. Ida D., 111, Koerner, 5 à 1, 2 à 1, au pair ; 3. Jolly, 113, Clement, 25 à 1, 8 à 1, 4 à 1. Temps 1.07 2-5. King of Yolo, Mark Anthony II, Gerardo, Bal Masterson, Bonnie Bee, Dress Parade II, Sio Fran, Serike Out ont aussi couru.

6ème course, $400, 3 ans et plus, à réclamer, 1 1-16 mille — 1, Gold Dust, 103, Koerner, 13 à 5, au pair, 1 à 2 ; 2. Queen Marguerite, 105, Fain, 4 à 1, 8 à 5, 7 à 10 ; Pedigree, 103, Bell, 12 à 1, 4 à 1, 8 à 5. Temps, 1.48 3-5. Huck, Merman, Discontent, Don Diaz ont aussi couru.

M. LE DEPUTE GUSTAVE BOYER

De défaite en défaite

LES QUEBEC SUCCOMBENT ENCORE, CETTE FOIS AUX MAINS DES WANDERERS, PAR UN SCORE DE 3 A 1—LES CHAMPIONS EN TROISIEME POSITION.

(Spécial à la PATRIE)

QUEBEC, 23 — Pour la deuxième fois en l'espace de 5 jours, nos professionnels du hockey ont déçu les espérances de leurs plus chauds partisans en succombant, hier soir, à l'équipe des Wanderers, par un résultat final de 3 à 1. Cette victoire des détenteurs de la coupe Stanley les a fait monter d'un cran dans l'échelle des clubs. Ils se trouvent par le fait même, en troisième position avec 6 parties gagnées et 6 perdues. Le Canadien qui le devance à 7 gagnées et 5 perdues.

Selon leur antique et solennel usage, les québecquois furent tout feu tout flamme dans la première période, qui fut tout à leur avantage. Un seul point fut enregistré durant cette phase de la joute, et ce, par Québec. Dunderdale fut l'heureux mortel qui logea la rondelle dans les filets de Hern. Ce fut le premier comme le dernier point de nos locaux durant la soirée.

Vains furent leurs efforts, durant tout le restant de la partie. Ils ne parvinrent qu'à tenir bien faiblement en échec les Champions. Ces derniers mirent deux points à leur crédit dans la seconde période et un autre dans la phase finale. Hyland, Glass et Smaill furent ceux qui comptèrent pour leur club.

C'est grâce à l'opiniâtre travail de Paddy Moran si le score n'a pas été plus élevé.

La partie fut exempte de toute brutalité. A certaines étapes le jeu fut de toute beauté.

Ci-suivent l'alignement des équipes, le sommaire et les officiants ;

Les équipes étaient composées comme suit :

Wanderers	Position.	Québec.
Hern	Buts	Moran
Ross	Point	Hall
Johnson	Couvert	Holden
Glass	Cover	Malone
Gardner	Centre	Dunderdale
Hyland	Ailes droites	Oatman
Smaill	Ailes gauches	Macdonald

Arbitre, T. Melville ; assistant, J. Brennan.

Umpires, Fred. Steel.

Chronométreurs, F. S. Coolican, George Grule.

Pénitenciers, A. J. Bussière, Sullivan.

Scorer : B. J. Kaine.

Sommaire :

1ère Période

1—Québec.....Dunderdale . . 18.15

2ème Période

2—Wanderers...Hyland 11.00

3—Wanderers...Glass .. .. .. .45

3ème Période

4—Wanderers...Smaill 17.00

Punitions : 1ère période : Gardner, 3 minutes; Joe Hall, 3 minutes. 2e période, Hyland, 3 minutes ; Johnson, 3 minutes ; 3e période, Dunderdale, 3 minutes.

DEUX GROS EVENEMENTS POUR DIMANCHE.

Pour la première fois de la saison, dimanche prochain, les amateurs du jeu de hockey auront l'occasion d'assister à des parties le dimanche soir.

Les attractions réservées pour cette soirée ne sont pas banales, croyez-nous.

Il y a d'abord les Ste-Catherine, leaders de la ligue d'Hochelaga, avec les Westmount, de Terrebonne, puis les Zoulous et les Pieds Noirs, deux équipes recrutées parmi les vétérans d'Hochelaga.

Nous devons dire, toutefois, sous le secret de Policinnelle, qu'il est probable qu'une partie de la plus haute importance soit substituée à celle des Zoulous et des Pieds Noirs. Nous voulons parler de la partie décisive de la Ligue du District entre Voltigeurs et Baillargeon-Buffet qui donnera au vainqueur le droit de concourir pour la possession de la coupe "Jubilée", avec les champions de la Cité.

LE NATIONAL A CHICOUTIMI

Les futurs champions joueurs de hockey de la ligue de la Cité iront jouer une partie d'exhibition, dimanche prochain à Chicoutimi. Ils partiront samedi prochain. Feront le voyage : Larochelle, Brais, Chapleau, Duggett, Goyer, Pontbriand, Comeau, Jetté, Lamarce, Bréard et Laforest, le gérant du club.

Bon voyage aux "boys".

UNE JOUTE ENTRE AMATEURS

A Hervey Jct., dimanche, le 19, une intéressante partie de hockey a été jouée entre les clubs de la Tuque et Hervey. Le patinoir était bondé. Cent cinquante personnes étaient descendues de la Tuque par train spécial pour voir triompher leur club. Ils furent désapointés. Au lieu d'enrégistrer une victoire, leur équipe s'est faite déclasser. En toute justice, disons que le meilleur club a gagné. La joûte ne fut pas rude.

Composition des équipes :

Hervey		La Tuque
A. Beck	Buts	Carbonneau
Hoctor	Point	McGlade
McDormott	Couvert	Brown
Mulligan	Corsaire	Gravelle
Carleton	Centre	Wilson
Charbonneau	Droite	S. Perry
Deumo	gauche	Grenier

SOMMAIRE

1ère période

1—Hervey.....	McDermott	5.15
2—Hervey.....	McDermott	3.10
3—Hervey.....	Charbonneau	2.25
4—Hervey.....	McDermott	4.10
5—Hervey.....	McDermott	7.45
6—La Tuque...	Brown	4.20
7—Hervey.....	Mulligan	2.00

2ème période

8—Hervey.....	Charbonneau	10.50
9—La Tuque...	Grenier	5.35
10—Hervey.....	Mulligan	3.50
11—Hervey.....	Deumo	2.10
12—Hervey.....	Mulligan	6.00
13—Hervey.....	Charbonneau	1.35

Les Maitres en Séance

LE CUBAIN CAPABLANCA ET LE Dr TARRASCH SONT EX AEQUO —QUINZE CHAMPIONS EN PRESENCE.

A SAN SEBASTIEN

SAN SEBASTIAN, 23 — La quatrième séance du tournoi international d'échecs a quelque peu changé la position des joueurs. Capablanca et Tarrasch sont maintenant égaux pour la première place. Hier il y a eu partie nulle entre Schlechter et Burn, puis entre Rubinstein et Teichmann.

RECORD

	G.	P.
Capablanca	1½	½
Tarrasch	1½	½
Hernstein	1	1
Buan	1	1
Burn	1	1
Marroczy	1	1
Marshall	1	1
Rubinstein	1	1
Schiechter	1	1
Vidmar	1	1
Duras	½	½
Janowski	½	½
Leonhardt	½	½
Teichmann	½	½
Niemzowitsh	½	½
Spielmann	½	½

Les Tournois Canadiens aux Quilles

Ils auront lieu à Montréal dans une quinzaine de jours, près, sur les allées Palace.

Les premières inscriptions reçues

TOURNOIS CANADIENS

Les tournois internationaux au jeu de quilles, les premiers du genre que nous ayons encore eus en cette ville, commenceront dans une quinzaine de jours ou à peu près sur les allées Palace rue Ste-Catherine.

Sans être aussi considérables que ceux de St-Louis, Chicago, Baltimore ou Buffalo, nos tournois seront extraordinaires, en ce sens, qu'ils réuniront un très grand nombre de joueurs de toute première valeur, tant de l'étranger que de Montréal.

Les inscriptions arrivent assez régulièrement depuis quelques jours.

MM. Hagar et Darling qui ont charge de les recevoir sont très satisfaits des résultats obtenus jusqu'ici. Les clubs locaux sont lents à donner signe de vie il n'y a pas de doute que tous vont concourir, mais nos joueurs devraient enregistrer leur nom au plus tôt.

M. Hagar et Darling accusent réception des inscriptions suivantes:

DE CHICAGO — THOMPSON'S COLTS

Equipe de 5 hommes— W. V. Thompson, A. J. Bruch, Glew Fisher, C. O. Collier, W. S. Flenner.

Equipe de 3 hommes—W. V. Thompson et associé ; S. J. Bruch et associé ; W. S. Flenner et associé.

Parties individuelles —W. V. Thompson, W. Williams, N. J. Bruch, Glew Fisher, C. O. Collier.

DE TORONTO — R.C.B.C., TORONTO

Equipe de 5 hommes — F. Johnston, A. Johnston, Geo. Vick, Geo. Cappos, W. Stringer, H. Darcy, H. Chatham.

DE HAMILTON

Trois équipes de 5 hommes.

DE STE-CATHERINE

Une équipe de 5 hommes.

M. W. HAGAR, l'un des organisateurs des tournois canadiens de quilles.

D'OTTAWA.

Deux équipes de 5 hommes.

DE GALT

Deux équipes de 5 hommes.

DE QUEBEC

Deux équipes de 5 hommes ; 6 équipes de 2 hommes.

LES INSCRIPTIONS

On nous prie d'annoncer que les inscriptions ne seront acceptées jusqu'au 1er mars seulement.

La Joute Laval-Toronto demain soir au Jubilee

L'intérêt des amateurs de hockey est considérable et les paris sont nombreux.— Un pari de $100 relevé à Laval

C'est demain soir, au patinoir Jubilee, qu'aura lieu la grande joûte de hockey entre le club Laval et le "Varsity" de Toronto.

Nous avons dit déjà quel intérêt les amateurs de hockey portaient cette année à notre vaillante équipe d'universitaires, nul doute qu'ils le lui manifesteront tous en assistant en grand nombre à la joûte de vendredi soir.

Les joueurs de l'équipe du Laval sont rapides et ils jouent avec une science digne des joueurs de la ligue senior. Lors de leur triomphe sur l'équipe d'Ottawa, "Skinner" Poulin, après avoir arbitré la joûte disait : "Ce sont de vrais sportsmen", et il ne tarissait pas d'éloges sur le jeu du Laval.

Le Laval, vendredi dernier, s'est en effet distingué. A Ottawa, l'équipe de l'université avait reçu la pôtre à coups de bâton, les Laval se sont vengés en recevant leurs adversaires comme de véritables sportsmen.

Demain soir, ce sera le tour de l'université de Toronto. Elle viendra disputer à Laval la palme du championat de la ligue de hockey des universités du Canada.

Les paris sont nombreux et les parieurs de Laval sont très confiants.

Hier, un jeune étudiant de McGill a offert un pari de cent dollars. Il a eu tout de suite un confrère de Laval pour y répondre. Et il y en a plusieurs autres, moins considérables, évidemment.

Le précédent Gerthuet, après la pratique d'hier, a décidé de laisser la même équipe qui a triomphé de l'Ottawa se battre avec Toronto.

A demain soir!

On s'amuse comme on peut

UNE COURSE D'UN DEMI-MILLE ENTRE DEUX TORTUES. — SUR UN TRANSATLANTNQUE.

UNE COURSE ORIGINALE

NEW-YORK, 23. — La plus grande attraction du voyage de la mer des Caraïbes, à bord du navire "Moltke" de la ligne "Hamburg-American", arrivé ici, hier après-midi, portant 350 touristes au nombre desquels on remarquait MM. Siméon Ford, George Ade, l'ancien gouverneur Eben S. Draper, du Massachusetts qui était accompagné de sa fille, fut une course de vitesse entre deux tortues.

A la Guayra, deux énormes tortues, destinées à la soupe, furent embarquées à bord du "Moltke". Immédiatement, les passagers prirent le parti d'organiser une grande course de tortues.

Certes, on ne s'attendait pas à voir les deux énormes monstres marins établir des records de vitesse, mais, à bord d'un navire, quelle attraction ! Toujours est-il, que la course fut bel et bien organisée, et, avec la permission du capitaine, elle eut lieu sur le pont. Willie Gault, un bambin de 8 ans et son jeune frère Jimmie, âgé de quatre ans, fils de M. Samuel W. Gault de Pittsburg, furent désignés comme jockeys. M. George Ade, fut nommé arbitre de la course. Siméon Ford "starter", M. Draper, juge et le capitaine, chronométreur.

Après une course des plus mouvementée, bien que peu rapide, la partie fut gagnée par la monture "Gennes" conduite par le jockey Willie Gault. Malheureusement, le lendemain soir, les jockeys et les officiers de la course, durent manger les deux superbes coursiers, qu'une main cruelle avait abattus et convertis en un délicieux potage, qui malgré tout fit leur délice.

La longueur de l'épreuve fut de 1-2 mille, parcouru en 3 heures 56 minutes, 41 secondes.

UNE COURSE ORIGINALE.

Les Montagnards chez Monsieur le député

Notre bon ami Gustave Boyer, M. P., qui, comme tous les gens de son âge, aime le plaisir et l'amusement en famille, a eu lieu aussi, l'heureuse idée d'inviter à sa somptueuse résidence de Rigaud, les "boys" du club de raquetteurs "Le Montagnard".

Que ceux-ci soient au nombre de 50, 75 ou 100, peu lui importe, il se préparera en conséquence et tout comme chez le camarade "Ludger", nos gais raquetteurs passeront une journée qu'ils n'oublieront pas de sitôt.

M. Boyer et sa charmante épouse recevront donc les Montagnards dimanche prochain. Ceux-ci quitteront Montréal aux petites heures de la matinée et reviendront..... quand ils le voudront.

En plus du Champagne, il y aura des "torquettes" de bon vieux tabac canayen et puis des pipes de plâtre.

Cette promenade des Montagnards ne sera pas la dernière de l'hiver puisque lundi prochain ils doivent partir pour Québec où ils prendront part aux fêtes du mardi gras. Le dimanche suivant ils feront une autre excursion à Sherbrooke. On est Montagnard ou on ne l'est pas!

UNE ERREUR DE CALCUL

Une erreur de calcul que nos lecteurs ont dû rectifier eux-mêmes, car elle était éviddnte, nous a fait dire, en annonçant l'achat par M. Mastaï Pagnuelo de la propriété située à l'angle sud-ouest des rues Berri et Sainte-Catherine qu'elle avait été payée 60c du pied.

Nous donnions par ailleurs, la superficie, de trois mille et quelques cents pieds, et le prix, de $48,250, C'est donc un peu plus de $15 du pied que cette propriété s'est vendue —C'est-à-dire à un prix très élevé, pour cette partie de la ville.

LES TROIS MAGASINS DE TOOKE

sont les meilleurs endroits en ville où un homme peut trouver exactement ce dont il a besoin en fait de CHEMISES, CRAVATES, COLLETS, ETC.

R. J. Tooke, Limited, Rues Saint-Jacques et Sainte-Catherine.

Des Records aux Quilles

LE CLUB NATIONAL DE LA LIGUE CANADIENNE EN ETABLIT DEUX HIER SOIR. — QUI SERA CHAMPION ?

LIGUE CANADIENNE

Six clubs de la Ligue Canadienne de quilles ont joué hier soir de très intéressantes parties. Dans presque tous les cas les scores furent satisfaisants.

La joute National - Rambler fut particulièrement remarquable, en ce sens, qu'au cours de la partie deux records furent établis. Lahaise, un régulier, en établit un, en comptant le beau total de 256 en une partie. L'autre record fut adjugé au club qui enregistra le grand total de 3,252 points.

Ce sont de très beaux exploits qui donnent au National à peu près l'assurance de remporter le championnat de la Ligue Canadienne pour 1911-12.

NATIONAL

Bédard	172	208	204	584
Lahaise	169	256	159	584
Deschamps	222	160	131	513
Gaudet	180	170	150	500
St-Martin	172	192	215	579
Egan	161	173	158	492
				3,252

RAMBLERS

McIntyre	130	141	140	441
Ouimet	132	184	187	503
Browrigg	139	170	164	473
Moss	158	157	179	494
Brown	139	160	170	469
Desjean	168	154	166	488
				3,868

Majorité pour le National, 384.

ST-JACQUES vs. MASCOTTE

ST-JACQUES

	1.	2.	3.	Total
Pelletier	132	141	114	387
Lacas	173	137	130	440
Frigon	165	154	145	464
Dubé	146	185	167	448
Paré	188	157	124	469
Locas	138	147	155	440
Total				2648

MASCOTTE

	1.	2.	3.	Total
Nelson	150	120	159	429
Porcheron	190	164	160	514
Beauchamp	155	141	165	361
Germain	148	152	157	461
John	164	132	147	443
Porcheron	121	152	141	443
Total				2678

Majorité, 30.

RICHMOND

McLoad	180	138	146	464
Gaumond	112	185	115	412
Presseau	117	122	134	373
Collin	186	160	194	540
Bélanger	196	127	146	499
Charron	118	148	155	421
Total				2729

LA PATRIE

Mathieu	113	139	153	405
Bruneau	149	145	171	465
Sauvageau	153	134	182	—
Chartier	153	107	167	497
Léveillé	151	149	141	441
Morin	154	99	145	398
Total				2677

Majorité pour Richmond, 42.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.
National	12	1
R. Canadien	12	1
Richmond	6	7
Mascotte	6	7
Ste-Catherine	5	8
La Patrie	4	9
Ramblers	4	9
St-Jacques	3	10

PRIX D'ENCOURAGEMENT

Les directeurs de la Ligue Canadienne ont offert de magnifiques prix aux capitaines des équipes composant la Ligue, s'ils voulaient jouer une série de parties sur les allées Lahaise, Bougie et Beauchamp. Les huit capitaines se sont réunis en assemblée et ont considéré la proposition. Après un court entretien, ils décidèrent d'accepter l'offre généreuse des directeurs de la Ligue et de jouer ces parties vers le 15 mars.

Prendront part au tournoi: MM. St-Martin, National; Bougie, Royal Canadien; Bélanger, Richmond; Beauchamu, Mascotte; Mpss, Ramblers; P. Morin, Ste-Catherine; B. Morin, La Patrie ; E. Pelletier, St-Jacques

LE RHUME CAUSE LE MAL DE TETE

Le LAXATIVE BROMO-QUININE, le remède universel pour le rhume et la grippe, enlève la cause. Demandez-le par son nom au complet. Voyez si la signature de E. W. GROVE y est. 25c. (2)

LES QUILLES A SOREL

SOREL, 23 — Voici le score d'une partie de quilles jouée ici, vendredi à la salle Benoit ;

CANADIEN

				Total
Chrétien	131	164	100	395
Péloquin	134	126	174	434
Charpentier	136	154	180	470
Lippé	164	165	142	471
Péloquin	143	152	133	438
St-Arnaud	167	174	202	543
Total				2755

ST-LAURENT

				Total
Gaucher	160	181	149	490
Plante	137	208	162	507
Pagé	159	153	172	484
Thibus	141	124	144	406
Cournoyer	134	153	155	442
St-Michel	147	181	139	467
Total				2799

CENT LIVRES EN ARGENT DANS UNE MALLE

TORONTO, 23 — Oscar Koiou, un Finlandais, est débarqué hier matin du train de Cobalt, à la gare Union, trainant avec difficulté une malle qui contenait 100 livres de mineral d'argent, d'une valeur de $5 la lb. Il déclara au constable Reburn que sa malle ne contenait que des outils; mais le policier préféra vérifier et, quand il eut vu l'argent, il fit arrêter Koiou qui sera détenu jusqu'à enquête.

Ne vous laissez pas dissuader, Insistez pour obtenir

DEWAR'S WHISKY

Si vous n'avez jamais Fumé UN

VAN HORNE

Vous ne savez pas ce qu'est véritablement un cigare bien fait et élégant, brûlant UNIFORMEMENT d'un BOUT A l'AUTRE et garanti fabriqué avec un tabac HAVANE de la "Meilleure Qualité"

ESSAYEZ-LE

IL DEVIENDRA VOTRE FAVORI

HARRIS & HARKNESS, MONTREAL.

TROIS LIGNES SPECIALES DANS LES GANTS A $1.00

Gants en cape anglais de Perrin "Chester" — un joli tan doré ; vendus ailleurs $1.50. Notre prix, $1.00.

Gants en chamois anglais de Perrin, lavables — Vendus ailleurs à $1.25. Notre prix, $1.00.

Gants en matériels importés tan, gris et blanc. Vendus ailleurs $1.25. Notre prix, $1.00.

Gants pour dames, de Perrin— cape anglais, chamois, daim, blanc. Notre prix, $1.00.

Nous exposons de belles lignes nouvelles de Cravates, Cravates Derby extra-longues, à 55c.

La plus belle ligne de Cravates Flowing-end, Slip-easy, manufacturées pour cette saison. Valeur $1.50. Notre prix, $1.00.

Nouvelles chemises de flanelle, nouvelles chemises de couleurs, plissées ; nouveaux dessins exquis dans les chemises blanches pour dîners.

Nous venons de recevoir un grand choix de gilets anglais et américains pour soirées. Il y a des piqués de fantaisie, des piqués avec bandes, il y en a de soie et lin, et de tout soie. Nous pouvons vous ajuster à la perfection. Prix, $2.00 en montant.

Si vous voulez de la nouveauté dans la mercerie de haute qualité pour hommes, essayez celle de

MARKS
MERCIER
148, RUE PEEL.

JEUNES GENS

Pour Gonorrhée et Ecoulements prenez le Spécifique Okay de Pabst. Le seul remède qui guérit toujours quelle que soit la durée ou la gravité du cas. Les résultats obtenus par son emploi vous étonneront. Absolument sans danger, empêche les rétrécissements et peut se prendre sans aucun inconvénient si suspension de vos occupations. PRIX $3.00
Agents, LECOURS & LANCTOT, Montré, 3
888—ino

UNE VENTE DE 800 LOTS A ST-LAURENT

L'hon. sénateur J. P. B. Casgrain et M. H. S. Holt, ont vendu, hier, 800 lots de terre dans la paroisse Saint-Laurent.

Cette grosse transaction a été conclue avec la compagnie "North Montreal Center, L'td", pour le prix de $75,000.

Ces lots sont des subdivisions du numéro 343 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent.

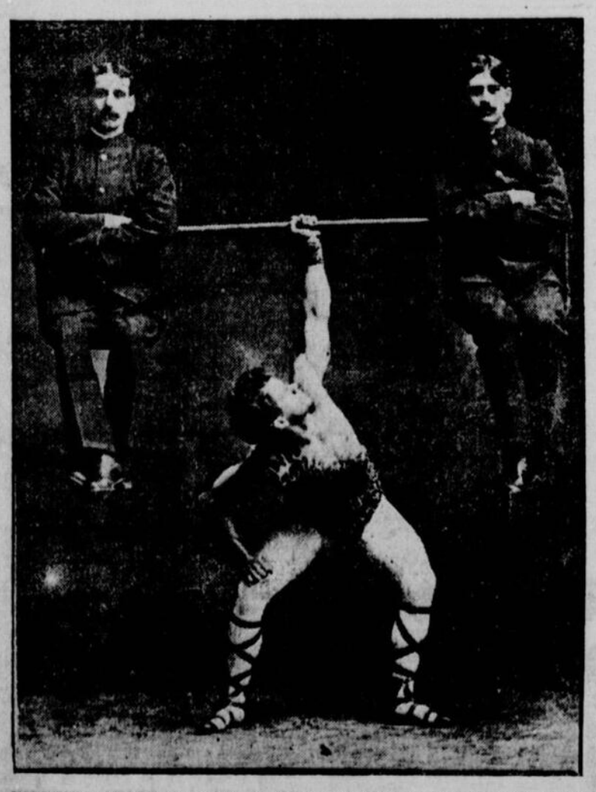

WILFRID CABANA, le puissant athlète qui défendra son titre de champ[illegible] St-Jean, le [illegible] prochain.

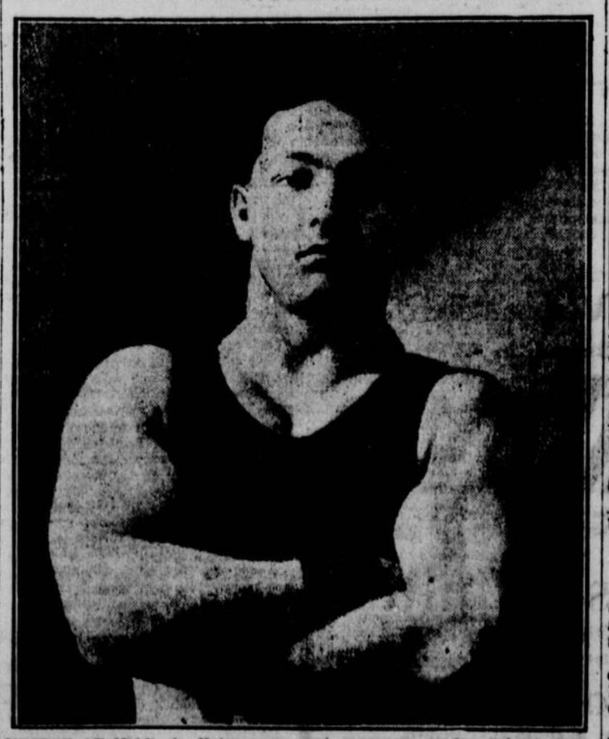

HECTOR ST-JEAN, de Maisonneuve, qui concourra contre Cabana pour le championnat du monde des poids moyens.

L'ARGENTINE ET LE CANADA

UN SYNDICAT EST FORME POUR DEVELOPPER LES RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LES DEUX PAYS.

Nous lisons dans la "Prensa" de Buenos Ayres (République Argentine), du 20 janvier dernier:

"LE COMMERCE AVEC LE CANADA. — INFORMATIONS OFFICIELLES. — M. Horacio L. Mayer, consul général de la République Argentine au Canada, a été avisé de la formation d'un syndicat commercial dont le capital sera de $500,000 et que l'objet de cette association est le développement des relations commerciales entre le Canada et notre pays.

"L'importance de la formation du syndicat est très grande au point de vue des intérêts canadiens, attendu que le capital sera fourni par le Canada.

"L'organisation est due à MM. H.-M. Boyd et Cie et le bureau de direction se compose du duc de Morny, du marquis de Vaillant d'Arbois, de MM. L.-H. Makinson, J.-H. Barhew, Guzman Blanco fils, P.-J. Wilkins, W.-H.-L. Dickinson, W.-T. Macdonald. H.-M. Boyd, le capitaine Thomas, plusieurs banquiers de Londres, etc.

"Selon les renseignements que possède le Ministère de l'Agriculture, le commerce entre le Canada, l'Argentine et quelques autres pays de l'Amérique du Sud, pendant les neuf premiers mois de l'année 1910, a été considérable et même surprenant."

OU ETABLIR LA CASERNE No 7

Les plaintes continuant d'affluer à l'hôtel de ville au sujet de l'établissement de la caserne No 7, rue St-Hubert, les contrôleurs ont consenti à examiner quelques-unes des offres qui leur étaient faites de placer ce poste ailleurs. Entre autres, l'endroit situé à l'angle des rues Dorchester et St-Timothée, et un rapport leur sera fait à ce sujet.

Le chef Tremblay tient à ce que le poste soit situé aussi près que possible de la rue Ste-Catherine, entre la rue Demontigny, au nord, et la rue Dorchester au sud.

OUVERTURE DE LA LEGISLATURE DE LA NOUVELLE-ECOSSE

HALIFAX, N.-E., 23.—La législature de la Nouvelle-Ecosse s'ouvre cet après-midi. Le discours du lieutenant-gouverneur MacGregor fera allusion à la mort du roi Edouard VII et protestera de la loyauté de la province à la couronne britannique. Il indiquera des législations pour l'amélioration des grandes routes de la province et proposera d'emprunter une grande somme d'argent dans ce but.

Depuis longtemps la population de la partie est de la province demande la construction d'un chemin de fer d'Halifax au détroit de Canso.

Le discours du trône n'annonce rien de défini à ce sujet, mais il est entendu que le gouvernement a déjà son plan à peu près défini. Ce chemin de fer de 150 milles sera construit comme embranchement de l'Intercolonial par le gouvernement fédéral avec l'aide d'un subside considérable de la province.

Les élections générales auront lieu peu de temps après la session. Cette session sera la cinquième du présent parlement.

LA POLICE NE PERMET PAS LE COMBAT

HAMILTON, Ont., 23 — Le chef de police Smith a déclaré qu'il empêcherait l'assaut de boxe qui doit avoir lieu ici entre Hillyard Lang et Clayton Wild Fong. Le club qui a organisé le match a prétendu que sa charte lui permettait d'organiser des assauts de boxe. Le chef a alors répondu que le match pouvait avoir lieu dans les salles du club, pourvu que seuls les membres y assistent, sans cela il arrêtera le combat.

L'AUSTRALIE NE PREND PAS PART AU COURONNEMENT

MELBOURNE, Aust., 23 — Le premier ministre Fisher a déclaré que l'Australie n'enverrait pas de troupes aux fêtes du couronnement, et ne ferait pas dresser d'arches de triomphe sur le parcours de la procession. La nouvelle est très mal accueillie en certains quartiers, il va sans dire.

M. TAFT N'A PLUS D'ESPOIR

LA RATIFICATION DU TRAITE DE RECIPROCITE, PENDANT LE PRESENT CONGRES, EST IMPOSSIBLE. — UNE SESSION EXTRAORDINAIRE.

WASHINGTON, 23 —Le président Taft a perdu toute espérance de voir le traité de réciprocité ratifié pendant la présente session.

On a rapporté à la Maison Blanche, que le sénateur Cummins avait préparé plusieurs amendements qui demanderont chacun une longue discussion et il est impossible de disposer de ces amendements d'ici à la fin du congrès.

Le sénateur Cummins est un partisan de l'annexion du Canada.

Si le gouvernement disait tout-à-coup que c'est l'annexion qu'il a en vue, en demandant la ratification du traité de réciprocité, M. Cummins retirerait probablement ses amendements. Mais telle qu'est maintenant la situation, il est peu probable que le sénateur retire quoi que ce soit. Il ne reste que sept jours de débats d'ici à la fin de la session, et la passation du bill McCall, dont le sénat n'a pas même commencé l'étude, paraît-il impossible.

Aussi, en présence, de cette situation, le président a-t-il déclaré formellement qu'il était déjà à faire les préparatifs nécessaires pour convoquer une session extraordinaire, immédiatement après le 4 mars.

Les démocrates n'ont pas fait de promesse au président Taft d'accepter le traité de réciprocité, quand ils auront le contrôle de la Chambre

M. Oscar Underwood, le président du nouveau comité démocrate des voies et moyens, qui aura charge de la mesure tarifaire, a déclaré que son parti commencerait dès son arrivée au pouvoir la révision générale du tarif.

Le président Taft déclare qu'il n'est pas en faveur de l'annexion, mais les démocrates, regardant la réciprocité comme le premier pas vers cette annexion, préféreraient attendre, pour prendre une décision, jusqu'en 1913, alors qu'ils espèrent faire élire à la présidence un démocrate qui sera consentant à mettre de l'avant, cette question d'annexion et à entamer les négociations avec l'Angleterre, à ce sujet.

Cependant les démocrates ne sont pas les seuls à favoriser l'annexion car s'ils entreprennent un mouvement dans ce sens, ils auront l'appui des Républicains. Deux ou trois républicains en vedette ont d'ailleurs manifesté leur intention de prêter main-forte aux démocrates, sur ce terrain.

Au lieu de diminuer, ce sentiment d'annexion augmente constamment, et il est très probable qu'il sera le fond de la politique des démocrates, dès leur arrivée au pouvoir.

GRAND CONCOURS DE CHARITE A L'ASSOMPTION

(Spécial à la PATRIE)

L'ASSOMPTON, 23. — Un grand concours de charité, sous la direction du Rév. H. Marsolais, curé, et organisé par les Dames et Demoiselles de la ville de L'Assomption, aura lieu les 27 et 28 février courant, dans les salles spacieuses de l'Hospice de La Providence, au profit des pauvres et orphelines de cette institution.

Comme par le passé, les autorités du collège permettront à leurs élèves d'encourager cette oeuvre de bienfaisance, et samedi soir, le 25 courant, un grand euchre et un souper aux huîtres attireront, nous n'en doutons pas, beaucoup de visiteurs, à cet endroit.

Il est surtout important de dire que les 27 et 28 courant, seront les jours où la foule aura l'occasion de se récréer, tout en faisant une bonne oeuvre. Des rafraîchissement ou repas pourront être fournis à des prix modiques dans les salles du couvent des RR. Soeurs de La Providence. Nous espérons que ce concours de charité sera couronné d'un plein succès.

LE VOTE DES FEMMES A SEATTLE

(Service spécial de la PATRIE)

SEATTLE, 23 — Les rapports reçus des élections municipales de Seattle indiquent que la majorité des candidats de la réforme ont été victorieux. La plus grande partie des vingt-deux mille femmes enregistrées sur les listes électorales ont voté. Le nombre des hommes qui ont voté est beaucoup moindre. Les candidats qui remportent les dix-huit premières places à ces élections auront droit de se présenter pour l'élection finale d'un conseil composé de neuf membres qui administrera la ville sous une forme modifiée de gouvernement par une commission.

Complets en Serge bleue et noire.
$15, et $18,
La meilleure valeur au Canada, s'ils changent de couleurs ou se déforment nous les remplacerons.
"MALE ATTIRE" Tailored Clothes
9-16-23

REFORME DE LA CHAMBRE HAUTE

LORD LANSDOWNE PRESENTERA UN PROJET DE LOI DANS CE SENS ET IL SE PEUT QUE LA QUESTION SOIT SOUMISE AU PEUPLE ANGLAIS.

LONDRES, 23. — Après une longue période d'indécision, Lord Lansdowne, chef de l'Opposition à la Chambre des Lords, a donné avis, hier, qu'il proposera un projet de loi pour la réforme de la Chambre Haute, ainsi, la réunion des députés Unionistes à la Chambre des Communes, qui avait été organisée pour aujourd'hui même, dans le but de recommander cette démarche de la part de leurs pairs, n'aura plus qu'à féliciter Lord Lansdowne de cette action.

Ce changement subit des affaires est considéré par les Unionistes comme ayant complètement changé la situation. Ils prétendent que cela veut tout simplement dire que la Chambre des Lords rejettera complètement le bill du veto ou bien qu'elle y introduira des amendements que le gouvernement ne pourra pas accepter, de sorte que le gouvernement sera forcé de proroger le Parlement jusqu'après le Couronnement, et, ensuite, de créer un nombre suffisant de pairs pour forcer la passation du bill, à la Chambre des Lords.

Comme rien n'est connu sur le bill projeté de Lord Lansdowne, on ne peut rien prédire de défini. On croit, que non seulement, il proposera de changer la constitution, mais aussi les pouvoirs de la Chambre Haute, et, l'on tentera de produire le bill à la Chambre des Communes avant, ou en même temps que la Chambre des Communes enverra le bill de Veto à la Chambre Haute, de manière que les deux projets soient en même temps soumis au peuple.

La semaine prochaine, Lord Balfour de Burleigh, soumettra à la Chambre des Lords, un bill pour l'introduction d'un referendum dans les cas de grande importance nationale.

On s'occupera de la seconde lecture du bill de veto, lundi, à la Chambre des Communes, alors que Austin Chamberlain proposera un amendement officiel opposé, acceptant avec plaisir l'introduction d'un bill pour la réforme de la Chambre des Lords, mais déclinant la sanction d'une mesure plaçant toute l'autorité exécutive entre les mains d'une seule chambre.

Hier, l'absence du Chancelier Lloyd George a causé beaucoup de commentaires de la part de la Chambre des Communes. Il est de nouveau allé à Brighton, et est encore forcé de prendre toutes les précautions possibles pour soigner sa gorge.

Cachets du Dr Fred Demers — Guerison en 5 minutes de tous maux de tête. N'en acceptez aucun autre. Ce sont les seuls vraiment bons. Exigez toujours le nom du Dr Fred Demers gravé sur chaque cachet.

LE PROCES CONTRE LES AVIATEURS DE FRANCE

(Service spécial de la PATRIE)

PARIS, 23. — A propos de la poursuite intentée par les détenteurs des brevets des frères Wright en France contre Farman, Blériot et autres, la cour s'est transportée, hier, au musée des arts et manufactures pour examiner la machine d'Ader l' "Avion", construite en 1897, et que les défendeurs prétendent contenir tous les caractères que les Wright réclament comme étant exclusifs à leurs machines.

Le vieil inventeur a lui-même expliqué les détails de sa machine aux juges.

AVEZ-VOUS VU

notre vitrine dont l'installation fait l'admiration de tous les passants ? Th. Dussault, bottier fashionable, 281 Ste-Catherine Est.

REINHOLD VON WARLICH

Le chanteur russe, qui possède une voix de basse chantante d'une grande beauté, donnera un récital à la salle Windsor, jeudi, le 1 mars prochain. Le programme de von Warlich comprendra, entr'autres, un groupe de chansons françaises du 17e et du 18e siècle. Le concert est organisé par M. C. O. Lamontagne. Voici ce que disait dernièrement le "Figaro", de Paris : " M. Von Warlich, fils du distingué directeur de la musique à la Cour impériale de Russie, est une des basses chantantes les plus justement renommées d'aujourd'hui. Il a chanté en Italie et en Allemagne, avec un succès considérable, le répertoire wagnérien. Dernièrement, il a fait une tournée triomphale en Amérique, et vient de donner à Londres une série de récitals qui a été l'un des événements musicaux de l'hiver."

MORT DE Mme HARPER

(Service spécial de la PATRIE)

PHILADELPHIE, 23 — Madame Frances E. W. Harper, une noire, qui s'est acquise une réputation comme conférencière anti-esclavagiste et comme auteur et poète, est morte ici à l'âge de 88 ans. Il a été dit qu'elle a plus fait pour sa race qu'aucune autre femme.

Il y a une raison pour preferer le Gin Canadien

"CROIX ROUGE"

aux Gins importés

¶ Cette raison la voici—elle est péremptoire : c'est que la plupart des Gins Etrangers sont l'objet de falsifications d'autant plus dangereuses que la distillerie est libre en Hollande et que les distillateurs en profitent pour inonder l'étranger de produits à base d'alcools d'industrie communs, à peine rectifiés, vendus au sortir de l'alambic, colorés, aromatisés aux essences artificielles pour leur donner l'apparence de vieux gin.

¶ Notez bien que ces falsifications des Gins Etrangers ont été reconnues devant la Commission Royale d'Angleterre.

¶ En présence de ces faits, le consommateur peut-il hésiter entre ces Gins Etrangers et le véritable Gin Canadien :

Le GIN CROIX ROUGE

Fabriqué sous le controle du Gouvernement Canadien,

avec la Crême des Grains de l'ouest Canadien et le Genièvre des meilleures provenances.

¶ Distillé, rectifié, embouteillé après avoir passé au moins deux ans et généralement trois ou quatre ans dans les Entrepôts du Gouvernement.

¶ Chaque flacon de GIN CROIX ROUGE est revêtu de l'Etiquette Officielle qui est la garantie du consommateur.

¶ L'acheteur a donc, non pas une, mais toutes les raisons, de donner sa préférence au Gin Canadien "CROIX ROUGE."

BOIVIN, WILSON & CIE, AGENTS
MONTREAL

SHERBROOKE ET SES ALENTOURS

L'ASSOCIATION SYMPHONIQUE.— INCENDIE A CANTERBURY. — FEU M. CROSS.—EN COUR SUPERIEURE, ETC.

(Spécial à La Patrie)

SHERBROOKE, 23 — Il n'y a plus à se le dissimuler, Sherbrooke se fait de plus en plus musical et sait goûter d'entrain et apprécier la bonne musique. C'est ainsi que mardi soir. L'Association Symphonique de Sherbrooke, paraissant au ThéAtre Clément dans une seconde audition de son magnifique répertoire recueillit un véritable succès, tous tous rapports.

La salle se fit comble de la société sherbrookoise la plus sélecte qui ne ménagea pas ses applaudissements et ses "encores" à notre vaillante chorale qui fit preuve de véritables talents artistiques dans chacun de ses 70 membres.

Chaque numéro du programme fut exécuté avec un effet des plus heureux et notamment le "Sextet" — (Lucia de Lammermoor) — par Donizetti, "L'arrivée des Hussards" par Eilemberg et diverses autres sélections qui parurent surtout goûtées par l'auditoire.

"May Queen" de Bennett avec orchestre et chœur serait la prochaine œuvre soumise à l'étude, par l'association pour exécution dans le cours de l'été.

—Mardi matin, un violent incendie a fait rage au village de Canterbury où fût détruite de fond en comble, la résidence de M. Robert Mayhew. Un hangar situé à proximité de la maison fut aussi attaqué par l'élément qui eut bientôt fait de le réduire aussi en cendre avec tout son contenu de voitures et instruments aratoires. Madame Maghew, une personne âgée et qui se trouvait dans une pièce adjacente à celle où origina l'incendie était déjà atteinte de suffocation à l'arrivée d'un voisin qui la sauva au dernier moment.

—Richard L. Cross, un ancien marchand et un citoyen en vue de Richmond, est décédé mardi soir à la suite d'une longue et pénible maladie. Une veuve et une fille unique lui survivent.

—Un message télégraphique reçu hier, à Cookshire, annonce la mort survenue le 27 janvier dernier, au Klondike, de M. Olivier Delisle, parti de Cookshire, il y a 3 ou 4 ans, en destination des champs aurifères du Nord. La dépouille sera ramenée à Cookshire à l'ouverture de la navigation. Le défunt était âgé de 46 ans.

—Jugement a été rendu en Cour Suprême, mardi, renvoyant la demande en appel du F. G. Gale vs M. Bureau, de Waterville et confirmant la décision du juge Demers, ci-devant de la Cour Supérieur à Sherbrooke, accordant des dommages au demandeur Bureau pour l'inondation de sa propriété, par suite de l'érection des barrages de la chaussée Gale. La décision des trois cours inférieures avait été favorable à M. Bureau.

Le Remède de Shiloh arrête promptement les toux, guérit les rhumes, fortifie la gorge et les poumons, 25c.

POELES A GAZ

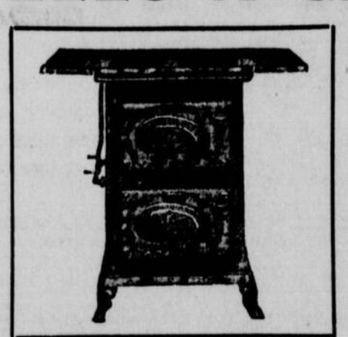

LEGEREMENT USAGES

N'ont servi que quelques mois

$13 INSTALLES

MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CO.

L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE

Le cinquième concert aura lieu demain après-midi, à quatre heures, au Princess. La soliste sera Mlle Lilla Ormond, mezzo soprano de New-York, première apparition à Montréal. Voici le programme de cet intéressant concert:

Ouverture, "Phèdre" ..... Massenet
Symphonie. Symphonie non terminée ..... Schubert
Air. "Mon cœur s'ouvre à ta voix." ..... Saint-Saëns
(De Samson et Dalila).
Mlle Lilla Ormond.
Sélection. "Rapsodie" ..... Lalo
Chant. "At the Feaste of the Dead" (du cycle japonais) ..... Cadman
'Fron the Land of the sky-blue water" (du cycle indien).
"The Wind Speaks" ..... Grant Schaefer
"Castles in the Air" ..... Old Scotch
"Meeting of the Waters" ..... Old Scotch
"Spring's Singing" ..... McFayden
Mlle Lilla Ormond.
Ballet. "Tiré de Zwei Witt-wen" ..... Smetana
Accompagnateur, Mlle Daisy Green.

MLLE LILLA ORMOND, mezzo soprano, soliste au concert de demain après-midi, au Princess.

MEURTRE D'UN GALICIEN

KENORA, Ont., 23 — On vient d'apprendre qu'un Galicien, du nom de Pritka, a été tué par un Italien nommé Dorelli, à 70 milles d'Ici, à Manitaki.

Les deux hommes travaillaient à la construction du chemin de fer. L'Italien s'est approché du Galicien qui avait le dos tourné et lui a asséné un coup de hache sur la tête. Il s'est enfui dans les bois et on s'est mis à sa poursuite. Les détectives provinciaux sont partis par train spécial pour le théâtre du crime.

Assurez Votre Santé
En Buvant la
Sanitaris
L'Eau Minérale naturelle, pure, pétillante, embouteillée directement à la source suivant les règles de la plus scrupuleuse hygiène par
Sanitaris Limited
d'ARNPRIOR, ONTARIO.
L'Eau "Sanitaris" se trouve dans tous les premiers hôtels, restaurants et cafés.
LARUE & CLOUTIER, Limitée,
Seuls Agents pour Montréal et le District.
246 rue Saint-Paul. MONTREAL.
(2)

CHEMINS DE FER

LE PACIFIQUE CANADIEN
Service de Toronto
Le Train de †10.45 p.m, est
Le Train de Nuit Favori
Quitte Montréal plus tard que tout autre train et les voyageurs arrivent chez eux à Toronto, plus tôt.
Les nouveaux et spacieux wagons-dortoirs, pour l'équipement desquels le C. P. R. est en renom, sont sur ce train.
Les trains pour la gare Union, Toronto, partent à *8.45 a.m. et *10 p.m.

MONTREAL-OTTAWA
DEPART DE LA GARE WINDSOR
c8.35 a.m. b8.55 a.m.
c4.00 p.m. a9.50 p.m. a10.30 p.m.
Le train de 8.35 a.m. arrêtera à Westmount, sur signal, prendre les passagers pour Ottawa ou l'Ouest.
DEPART DE LA GARE VIGER
c8.30 a.m. c5.45 p.m.
a) tous les jours.
b) dimanche seulement.
c) tous les jours excepté le dimanche.

WAGON-SALON POUR STE-AGATHE
Un wagon-salon sera attaché au train laissant la Place Viger à 4.00 p.m., les vendredis et se rendant à Ste-Agathe.
Au retour, ce char laissera Ste-Agathe les dimanches seulement à 6.55 p.m.

WAGON-LIT POUR OTTAWA
Quitte chaque jour la gare Windsor, à 5.40 p.m.
Les passagers pourront rester à bord jusqu'à 8.00 a.m. Prix du lit $1.50.

TRAIN SPECIAL POUR EMPRESS
Un train spécial pour l'Empress quittera la gare Windsor à 8.25 p.m., jeudi, le 23 février, se rendant directement au débarcadère à St-Jean-Ouest, pour l'accommodation des passagers de première et seconde classe (ayant des billets de wagons-lit de première classe et de wagons-touristes) et qui doivent partir par l'"Empress of Britain" R. M. S. vendredi, 24 février. Des repas à la carte seront servis dans le wagon-buffet après 7.00 p.m.

SERVICE DE WAGON-CAFE
entre Montréal et Québec, sur les trains du matin et de l'après-midi.

MONTREAL—SHERBROOKE —LENNOXVILLE
Laissant b8.25 a.m., b4.30 p.m. a7.25 p.m. —a, tous les jours. b Tous les jours excepté le dimanche.

BUREAUX DES BILLETS EN VILLE
218 rue St-Jacques. Téléphones Main 2732-3733, ou aux gares Windsor et Viger.

NAVIGATION

ALLEZ AUX BERMUDES
VOYAGE ALLER ET RETOUR $20 EN MONTANT
Le vapeur rapide Bermudian à double hélice, 6,530 tonnes partira de New-York à 10 a.m., tous les mercredis. Quille double, éventails électriques, télégraphie sans fil.
Le vapeur le plus rapide, le plus neuf et le seul débarquant des passagers aux Bermudes.

ANTILLES
Le nouveau SS. "Guiana", 3,700 tonnes le SS. "Parima", 3,000 tonnes, le SS. "Corona", 3,000 tonnes, de New-York à tous les deux samedis à 2 hrs p.m., pour St-Thomas, Ste-Croix, St-Christophe, Antigua, la Guadeloupe, la Dominique, la Martinique, Ste-Lucie, les Barbades et Demerara. Pour pamphlets illustrés, passages et renseignements complets, s'adresser à Quebec Steamship Co., Québec, ou W. H. Henry, 226 rue St-Jacques, W. H. Clancy, 126 rue St-Jacques, Thos. Cook & Son, 520 rue Ste-Catherine Ouest, L. J. Rivet, 13 Bouly, St-Laurent ou J. G. Brook & Co., 211 rue des Commissaires, Montréal, A. E. Outerbridge & Co., 39 Broadway, New-York; Quebec Steamship Co., Québec.
245-j-n-o

Holland America Line
Paris—Londres—Rotterdam
Double hélice, départs, les mardis, à 10 A.M.
*Noordam . . . . . 7 mars
*Ryndam . . . . . 21 mars
*Potsdam . . . . . 28 mars
†New Amsterdam . 4 avril
Noordam . . . . . 11 avril
*VIA BOULOGNE s|M
†Plymouth et Boulogne
Bureau, 39 B'way, N.Y.—W. H. Henry, 232 rue St-Jacques, Montréal.
276-jno

LA CIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
Départ tous les jeudis, à 10 A.M.
De New-York au Havre-Paris, France
LA BRETAGNE . . . . . 2 Mars
NIAGARA (Supplémentaire) . . . . 4 Mars
CHICAGO (suppl.) . . . . . 4 Mars
LA LORRAINE . . . . . 9 Mars
LA PROVENCE . . . . . 16 Mars
LA GASCOGNE (Supplémentaire) 18 mars
Pour informations s'adresser à Genin, Trudeau & Cie, agents généraux, 22 Notre-Dame Ouest, Montréal.

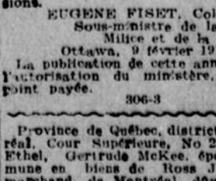

Vitrines Show-Cases de toutes sortes. Demandez Catalogue et Prix.
MONTREAL SHOW-CASE Co.
336-338 rue Craig Ouest.
Tél. Main 2074 Montréal.
Mar-Jeu-Sam

Hunyadi János
Eau Laxative Naturelle
Recommandée par les médecins. Refusez les substitutions.
Le Meilleur Remède contre la CONSTIPATION

CHEMINS DE FER

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
Voyagez sur la seule Double Voie Ferrée
ENTRE MONTREAL, TORONTO, HAMILTON, NIAGARA FALLS, DETROIT ET CHICAGO
Voie double sur tout le parcours. La plus belle voie et le meilleur équipement
Rails d'acier, 100 lbs. à la verge. Employés polis et attentifs.

7½ HEURES A TORONTO
"International Limited"
(Le train le plus rapide du Canada)
Laisse Montréal à 9 a.m., tous les jours pour Toronto et l'Ouest

4 TRAINS EXPRESS PAR JOUR ENTRE MONTREAL ET TORONTO
9.00 a.m. 7.30 p.m.
9.45 a.m. 10.20 p.m.
Service d'élégants wagons buffet, salon et bibliothèque sur les trains du jour et nouveaux wagons-lits Pullman sur les trains de nuit.

MONTREAL-OTTAWA — Quitte à a8.30 a.m., b3.55 p.m., a8.00 p.m.

MONTREAL - SHERBROOKE-LENNOXVILLE — Quittent à a8.00 a.m., b4.16 p.m., a8.15 p.m.,

MONTREAL-NEW-YORK via D. & H. Co. Laisse a8.50 a.m., b5.20 p.m. a7.40 p.m.

MONTREAL—SPRINGFIELD ET MONTREAL—BOSTON via C. V. R. Laisse a8.21 a.m., a8.20 p.m.
(a) tous les jours.
(b) tous les jours excepté le dimanche.
BUREAU DES BILLETS EN VILLE, 130 rue St-Jacques. Tél. Main 6905 ou gare Bonaventure.

INTERCOLONIAL RAILWAY
GARE BONAVENTURE UNION
HORAIRE
7.40 a.m. Dimanche Excepté — St-Hyacinthe, Drummondville, Lévis, Québec et Stations intermédiaires. Connections pour Riv. du Loup et stations intermédiaires.
Express Maritime
Midi Tous les Jours — Saint-Hyacinthe, Québec, Riv. du Loup, Ste-Flavie
Midi Samedi Excep — Pour les endroits mentionnés ci-dessus ainsi que Moncton, St-John, Halifax et Sydney. Connections directes pour l'Ile du Prince-Edouard et Terreneuve.
N.B.—Connections pour Sydney, en laissant Montréal, le lundi, mercred et vendredi.
4.00 p.m. Dimanc. Ex. — EXPRESS, pour St Hyacinthe, Nicolet et stations intermédiaires.
BUREAUX des BILLETS de la VILLE 130 rue St-Jacques. Tél. Main 615.
H. A. PRICE. GEO. STUBBE, Ass. Agt. Gén. Pass. Agt des Billets de la ville.

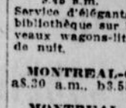

ANTIKOR - LAURENCE
Cure radicale des Cors
Sûre, Efficace, sans Douleur
En vente partout 25c
Franco par la poste.
A. J. Laurence. Montreal
140 -j jno

Résumé des règlements concernant les Terres du Nord-Ouest Canadien
Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la sœur le frère ou la sœur du futur colon.
Devoirs—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.
Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien, aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix $3.00 l'Acre. Devoirs:—Devra résider six mois chaque année au cours de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, et cultiver cinquante Acres en plus.
Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3.00 l'Acre.
Devoir:—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 Acres et bâtir une maison valant $300.
Charbon:—Les droits de mine de charbon peuvent être loués pour une période de 21 ans pour un loyer annuel de $1.00 l'Acre. Un postulant ne peut en acheter plus de 2,560 acres. Royauté, dite sente la tonne qui devront être perçus sur le charbon miné.
W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.
N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée. 184-m

MINISTERE DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE
OTTAWA

DES SOUMISSIONS cachetées, en double, pour la fourniture du charbon et du bois de chauffage (mesure anglaise) destinés au chauffage des édifices militaires à Montréal et à Trois-Rivières, P.Q., pour l'année finissant le 31 mars 1912, seront reçues jusqu'à samedi, le 11 mars prochain. Les soumissions devront être marquées à l'angle supérieur gauche de l'enveloppe " Soumission pour charbon et bois de chauffage," et adressées au Directeur des Contrats, Quartier Général de la Milice, Ottawa.

On peut obtenir des formules imprimées de soumission (pour les services respectifs) en s'adressant au Directeur des Contrats, Quartier Général de la Milice ou au bureau de l'officier commandant Québec, à Montréal, qui donnera tous les renseignements voulus.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne incorporée, pour une somme égale à cinq pour cent de la valeur du combustible à fournir et payable à l'ordre de l'honorable ministre de la Milice et de la Défense. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

EUGENE FISET, Colonel,
Sous-ministre de la Milice et de la Défense.
Ottawa, 9 février 1911
La publication de cette annonce, sans l'autorisation du ministère, ne sera point payée. 2722

306-3

Province de Québec, district de Montréal. Cour Supérieure, No 2325—Dame Ethel, Gertrude McKee, épouse commune en biens de Ross J. McLeod, marchand, de Montréal, dûment autorisée à ester en justice, a institué ce jour une action en séparation de biens contre son dit époux.
Montréal, 8 février 1911.
RUSSELL T. STOCKHOUSE,
Procureur de la demanderesse
294-9-16-23-m.-2-9

UNE SESSION
De la Cour du Banc du Roi

ayant juridiction criminelle dans et pour le district de Montréal, se tiendra au Palais de Justice, en la cité de Montréal,

JEUDI, LE DEUXIEME JOUR DE MARS PROCHAIN,
A dix heures du matin.

EN CONSEQUENCE, je donne avis public à tous ceux qui auront à poursuivre aucune personne maintenant détenue dans la prison commune de ce district et à toutes les autres personnes qu'elles y soient présentes.

JE DONNE AUSSI AVIS à tous les juges de paix, coroners et officiers de la paix, pour le district susdit, qu'ils aient à s'y trouver avec tous les records.

L. J. LEMIEUX,
Shérif.
Bureau du shérif,
Montréal, 10 février 1911.
297-16

AVIS est par les présentes donné que William G. Idler, Edith Idler, Ernestine Idler, Sophie May Idler et W. George Idler, Harold J. Idler et Muriel F. Idler, de Montréal, et Ernest Idler, de Franklin, Manitoba s'adresseront à la législature de la province de Québec, à sa présente session, dans le but d'obtenir une loi autorisant la vente des propriétés affectées par le testament de Ernest Idler, passé devant Mtre J. G. Labadie, N.P., le 19 juin 1877, et ses codicilles, nonbstant les clauses de ce testament et pour autres fins.
Montréal, le 23 janvier 1911.
THIBAUDEAU RINFRET,
Procureur des requérants.
288-23

LA PATRIE est publiée et imprimée par la Compagnie de Publication de la PATRIE, Limitée, au No 10 rue Ste-Catherine Est, coin de la rue Hôtel de Ville, Montréal, L. J. A. TH. PRÉVOST, président et directeur-gérant, résidant au No 716 rue St-Hubert.

LA TRESSE BLANCHE

Nouvelle par RENE MAIZEROY

Vous avez connu, je crois, très intimement ce terrible bonhomme? fit Mme de Servance.

Le général de Kerleguen fronça les sourcils.

—Très intimement, en effet, chère madame, répondit-il comme à regret; nous avions le même âge, nous étions tous les deux du même coin de Bretagne, de vieille souche bigoudène, lui, de Penmarch, et moi, de Pont-l'Abbé, aussi pauvres, aussi aventureux, aussi mauvais coucheurs l'un que l'autre... Le gîte délabré de hobereau, ferme qui se donne des airs de manoir, d'où il avait pris son essor, valait la vieille maison à façade hautaine où les miens s'efforçaient à garder leur rang, m'avaient élevé à la dure, et nos blasons voisinaient sur le grand vitrail héraldique de Saint-Guénolé, ce dont d'ailleurs, je vous prie d'en être persuadée, nous ne tirions aucune vanité superflue... Camarades de collège aussi mal dotés par des maîtres qui se sentaient impuissants à nous discipliner, à nous assouplir, à nous marquer de la même empreinte, qui heurtaient leurs crânes durs de géôliers à notre adolescence frioleute et simpliste, avide de liberté et d'inconnu, nous réussîmes cependant à entrer ensemble à Saint-Cyr... Il faudrait un rude coup de vent pour arracher une amitié qui a de pareilles racines... Et je pense bien que j'ai été la seule personne au monde à qui Corentin Le Guildech ait jamais ouvert son cœur farouche, témoigné jusqu'à la mort une tendresse toute fraternelle...

—On a prétendu, insinua le président Vielmur, qu'en maintes circonstances et principalement, dans la guerre du Mexique, le colonel Le Guildech imita d'une façon plutôt excessive certains condottieri et qu'il eut une fin lamentable.

Le vieux divisionnaire tressaillit, et le regard perdu, murmura:

—Une fin affreuse, étrange, hallucinante, à laquelle je n'ose pas songer, après avoir bravé tant de périls... Une fin tragique qui vous déconcerte, qui vous trouble, qui vous apeure, quelque pondéré, quelque affranchi que l'on soit, qui vous rejette dans d'épaisses ténèbres...

Il se tut brusquement comme s'il regrettait déjà d'en avoir trop dit et se ressaisissait, puis ajouta:

—Si nous parlions d'autre chose ? De telles histoires ne sauraient amuser les jolies petites madames que voici...

Mme de Servance, la marquise d'Ogevillier et Mme de Raucourt, protestèrent à la fois.

Le général s'inclina.

LE FIANCE EVINCE DEVIENT MECHANT

—Puisque vous l'exigez et quoi qu'il m'en coûte, je vous le jure, je vous raconterai donc cette extraordinaire aventure, pourquoi et comment, il y a trente-cinq ans, le soir du 16 août, au bivouac d'Amanvillers, sous Metz, mourut Corentin Le Guildech...

Chacun se tut, comme au théâtre, lorsque quelque scène de passion ou de terreur se déroule, s'élargit, réplique, et que l'on écoute, en émoi, la gorge serrée, les lèvres sèches, l'esprit anxieux.

—Les femmes s'écartaient de lui, comme les oiseaux de ces mannequins qui défendent les vergers et les champs, reprit M. de Kerlequen, et se moquaient de sa laideur... Il avait une grosse tête de carnaval, toute tavelée de taches de rousseur, toute crevassée de stigmates de varioles, un front bas que cerclaient des paquets d'étoupes jaunâtres, un long nez busqué qui saillissait de même qu'un bec de goëland, une bouche qui semblait avoir été élargie au couteau et des yeux inoubliables, des yeux d'eau glacée... Son corps anguleux donnait l'impression d'un mât solide que les charpentiers auraient à peine eu le temps d'équarrir, appuyait sur des pieds larges et massifs... Il était renommé de Concarneau à Douarnenez pour sa force et son adresse... Les gars l'appelaient: le mauvais taureau, et nul aux pardons de Loctudy et de Notre-Dame de la Clarté, n'aurait osé le défier à la lutte ou au jeu de quilles, affronter la lourdeur de ses poings, la détente de ses muscles... Mais par l'éternelle loi des contrastes, derrière cette enveloppe rude et fruste, ce masque de pilleur d'épaves, vibrait une âme tendre, vouée aux souffrances et aux déceptions... Le malheureux aimait éperdûment une de ses cousines, Mlle Anne de Clohars... Depuis des années, il ne pensait qu'à l'épouser, il se gardait tout entier pour elle comme d'autres pour Dieu... Et il faillit perdre la raison quand elle riposta à sa demande par un refus aussi dédaigneux, aussi cinglant que s'il se fût agi de se mésallier, et qu'elle épousa, l'automne suivant, un jeune secrétaire d'ambassade, tel qu'une gravure de modes.

—Vous auriez peut-être voulu qu'elle se sacrifiât à votre hercule, interrompit à l'étourdie la marquise d'Ogevillier, l'amour, que je sache, n'est pas une aumône!

—Je n'ai ni à accuser, ni à défendre cette personne, riposta le général d'un ton sec, je comprends même qu'elle ait éprouvé une insurmontable aversion pour ce prétentant si disgracié de la nature et dont elle ignorait les secrètes qualités, mais il y a la manière de faucher les illusions, d'exécuter sans retour un pauvre diable qui a un coup de soleil... Le Guildech ne se consola pas d'avoir été humilié à ce point, prit, dès lors, en dégoût et en haine toutes les femmes, devint mauvais et hargneux, n'aspira plus qu'à se faire casser la tête... Les occasions de gagner de la gloire et des galons ne manquaient pas en ce temps-là, où l'on mettait plus souvent le sabre au clair qu'au fourreau... Mais la mort se détournait, elle aussi, du désespéré et à tant risquer sa peau, à si bien jouer au héros partout, où il y avait du grabuge, il nous devançait, tous, passait chef d'escadrons, puis lieutenant-colonel, cependant que la plupart de ses camarades de promotion marquaient le pas... Survint la guerre du Mexique...

Corentin fut de la première fournée, obtint bientôt, ce qui était tout à fait à sa pointure, de batailler en partisan, d'opposer aux embuscades, aux ruses, à l'audace d'un ennemi presque insaisissable, ces sortes de bandes formées de vieux soldats aguerris, de volontaires recrutés dans l'écume de chaque régiment, qui s'appelèrent les "contre-guérillas"...

"Vous avez certainement entendu parler quelquefois des prouesses fabuleuses de ces batteurs d'estrade qui guerroyaient à la façon de Fernand Cortez et de Montluc, qui avaient entrepris de mâter sans retour les dernières rébellions, qui répondaient aux attaques sournoises, aux embuscades que leur ménageaient, pas à pas, les inlassables compagnons de Juarez, par des représailles d'ailleurs stériles, semaient la terreur autour d'eux... Le Guildech menait la chasse, dévastateur radieux... Sa tête avait été mise à prix... Dans les Terres-Chaudes, les femmes et les enfants suppliaient Dieu et les Vierges de miracle de les délivrer de ce fléau, les hommes avaient juré de lui barrer la route... Vains efforts... Le maudit avait la chance pour lui, narguait les complots, semblait avoir la prescience du péril immédiat qui le menaçait, des offres qu'il devait éluder, du détour qu'il devait faire, du logis d'occasion qu'il devait déserter... Les affidés en étaient pour leurs frais de poudre ou de poison, finissaient par croire que Corentin avait conclu un pacte avec les cinq cent milles diables de l'enfer...

"Aussi eut-il lieu de s'établir et de se méfier, un après-midi qu'il entrait, le pistolet à la main, les fanions déployés, parmi d'éclatantes fanfares de trompettes, dans je ne sais plus quel bourg d'importance, quand les cloches chantèrent à pleine volée, de même qu'aux jours de fête et qu'il aperçut sur la place de l'église, l'alcade, le curé, les notables qui s'avançaient, endimanchés, épanouis, comme vers quelque hôte impatiemment désiré .. Bénédictions, courbettes de flatterie, arcs de verdure, drapeaux tricolores aux fenêtres, cadeaux opimes, festin déjà servi, tonneaux en perce, tout y était... L'entente cordiale..."

"Notre Breton ne sourcilla pas, remercia, ainsi qu'il convenait, les Mexicains de leur chaleureux accueil et après cet échange de politesses, changeant d'allure, le visage durci, intima l'ordre à toute la procession de boire, séance tenante, à sa santé... Seul, le bon "padre" qui avait probablement la vocation du martyre, se dirigea vers les futailles... Les autres se trahirent aussitôt, livides, tremblants, s'effondrèrent à genoux, les mains jointes, implorèrent leur pardon... Le Guildech s'était dressé sur ses étriers, couvrait les lâches de sa grande ombre comme d'un suaire funèbre, ricanait, haussait les épaules par saccades, vociférait : "Tas d'imbéciles ! Tas de canailles ! Le coup est encore manqué ! On ne se débarrasse pas de Bibi aussi facilement que ça, et vous allez payer cher cette vilaine farce !..."

"Les soldats ne l'avaient jamais vu dans un tel état de fureur et de démence... Les éclats de sa voix de cuivre dominaient l'assourdissant carillon des cloches... Il se retourna, le sang aux joues, du côté de sa troupe, songea une minute, puis distribua de brèves consignes, pan, pan, pan... On eût dit d'un feu de tirailleurs... "Garde à vous, les lascars... Quatre hommes lestes dans le clocher et assez d'alleluias... Que leur accordant sonne le glas des trépassés... S'il refuse, la pirouette par-dessus la rampe et qu'on le remplace... Les cavaliers en fourrageurs autour du village pour assurer la pêche et rabattre les fuyards... La première compagnie dans les maisons... Et délogez tout, chambre par chambre, balayez-moi ici cette vermine... La seconde compagnie, baïonnette au canon... Et maintenant, on va se distraire un peu ! "

LE FANTOME DE LA SORCIERE.—D'un mouvement brusque, comme s'il voyait tout à coup, face à face, un fantôme fatidique qui l'invective, qui sautèle, obsesseur, auteur de lui...

UN CARNAGE DIABOLIQUE

"Et tandis que les soldats se ruaient à l'assaut des portes, les enfonçaient de leurs crosses, il hurla à nouveau : "Surtout, n'oubliez pas de rapporter tous les entonnoirs que vous trouverez dans leurs sales cuisines !..." Ils comprirent ses desseins et ce fut une tempête de joie... Des minutes s'écoulèrent... Le curé pour en finir plus vite avait bu d'un trait tout un verre et râlait sous un des tonneaux, les entrailles brûlées, le corps tordu par d'affreuses convulsions... Les notables se tassaient les uns contre les autres comme des ouailles égarées qu'attaque le loup, récitaient des actes de contrition, se frappaient la poitrine... Et soudain, au milieu des clameurs de détresse, des kyrielles d'injures, du crépitement des coups de fusil, des sanglots déchirants, tandis que refluaient sur la place pavoisée et enguirlandée, de pauvres gens blêmes, découragés, affolés, lentement, lugubrement, tinta la sonnerie de la Mort...

"Dans le ciel, tournoyaient des vautours... Un sergent s'amusa à les appeler, cria : "Petit, petit, " comme font les métayères avant de jeter du grain à leurs poules... Le Guildech avait croisé les bras sur sa poitrine... Son cheval piaffait... Bientôt les maisons furent vides et les rangs se reformèrent...

"Le justicier se plaça bien en face de la foule et l'interpella : "Votre "padre" vous a donné l'exemple, le vin est tiré, il faut le boire !..... Les condamnés reculèrent... Il s'impatienta : "Décidez-vous, les empoisonneurs, la tournée est gratuite, chacun en sera de gré ou de force !"

"Et comme personne ne puisait aux futailles, il ordonna : "Les entonnoirs ! Et commençons par les autorités !"

—C'est horrible, soupira Mme de Raucourt, quel monstre !

—Je vous fais grâce de la suite... Nul ni parmi les innocents, ni parmi les coupables, n'échappa au supplice, n'obtint d'être épargné... Et afin que la leçon fût complète, les soldats incendièrent ensuite l'église et le bourg...

ELLE A DEJA UN PIED DANS LA TOMBE...

"Or, comme les toits s'écroulaient comme les flammes jaillissaient en gerbes dans la nuit et illuminaient toute la plaine, d'une sorte de terrier qui béait dissimulé par des broussailles et par nes nopals épineux au pied du clocher, sortit tout à coup une vieille métisse, telle qu'un spectre... Elle était cassée en deux... Elle rampait plutôt qu'elle ne marchait... Elle avait l'apparence, avec ses gros yeux noirs à fleur

(SUITE A LA 9ème PAGE)

LE REVE DE LASALLE,

NOUVELLE PAR

Georges d'Esparbès

Après les foudroyantes victoires de Montenotte, Millésimo, Dégo, Césa, Mondovi, qui imposaient l'armistice de Cherasco et consacraient la cession de Nice et de la Savoie à la France, Bonaparte, auréolé par l'admiration du monde, fit son entrée à Milan.

La stupéfaction des Italiens, devant cet enfant et ces pauvres soldats en loques, fut indicible. La rapidité de leurs opérations, le nombre de leurs prisonniers, des drapeaux conquis dépassaient toutes les espérances. "On se demandait quel était ce jeune homme, dont le nom, inconnu la veille, éclatait pour la première fois."

Au moment où les nouveaux trophées parvenaient au Directoire, Bonaparte, dans la loge archiducale de la Scala, recevait les Dames de Milan.

Junot souleva la tenture à frange d'or du salon, et gracieux, s'effaçant :

—La délégation de la Beauté !

Un parfum... Du rose et du blanc, de la gaze et de la soie. Soudain une femme s'exhala des autres, hardie, la plus brune. C'était la princesse Visconti. Elle s'avança instinctivement vers l'homme le plus grand et le plus beau, Murat.

Mais un sourire écarta les lèvres du géant. Son geste désigna quelqu'un derrière lui :

—Ce n'est pas moi, c'est le petit pâle...

La princesse fit trois pas, s'arrêta. Frôlé par cette blancheur, Bonaparte s'était levé. Ses doigts glissèrent dans ses cheveux, comme pour en parer le désordre. Il regarda les femmes, étonné.

Groupe charmant.

Jamais le ciel d'Italie, maître en beauté, n'avait fait mieux. Il y avait là Piétra Marini ; la marquise Arconati, de la plus haute noblesse, jolie comme un anthémis dans sa tunique blanche fermée au cou par une clé d'or ; Monti la Romaine, femme du poète ; Ghérardi di Brescia, une averse de dentelles vénitiennes ; la comtesse Albani, un souffle, des tulles, la vapeur d'une soirée de mai, et Grassini, la "Diva", reine du théâtre et du cœur des hommes. Immobile et rêveur, Bonaparte les regardait, les trouvait belles.

—Illustrissime Général, dit la princesse, après les grands citoyens les femmes de Milan vous saluent.

Les vingt-six ans du Corse animèrent tout à coup sa face, la jeunesse dora ses yeux. Vivement, par l'échancrure de son habit d'uniforme, ses longs doigts glissèrent contre la cravate noire, allèrent à son cœur, y saisirent un portrait caché. Il salua.

—Merci. Bientôt, nobles Dames, vous aurez une compagne, une amie de plus. Ma femme viendra me rejoindre. Ici elle sera le gage de mon amitié pour les peuples italiens.

Le groupe blanc s'émut.

—Pendant les tourments de la guerre, vous la consolerez ; elle est craintive, et nous nous aimons.

Arconati, tremblante, chuchota :

—La guerre... La guerre n'est donc pas terminée ?

—Non.

Grassini s'enthousiasma.

—Eh bien, vous gagnerez encore des batailles !

—La guerre ! s'écria la princesse Visconti. Parlez-nous de la guerre, général ! Comment forcez-vous donc la victoire ?...

Une idée étrange, sœur des grandes pensées, traversa la poésie de ce front. Les regards de Bonaparte descendirent jusqu'à l'âme des femmes, s'y appuyèrent, comme sur le cœur des soldats.

—Vous voulez savoir ce qu'est la guerre ? Junot ! Murat ! allez prendre des torches. Vous nous précéderez.

Les femmes s'enveloppèrent de leurs shalls, sortirent. Bonaparte marchait devant elles.

Les abords du théâtre étaient déserts, la nuit tiède.

Le groupe s'achemina vers le Corso, magnifique promenade qui finit à la porte orientale.

Murat, de temps en temps, se retournait :

—Avanti ! Avanti !

On arriva.

Mais les femmes, soudain, étouffèrent un suffoquement, reculèrent.... La flamme des torches avait filé, elle vacilla comme dans une cave.

Ça puait les lions : la division Masséna campait au Corso.

—Halte !

Bonaparte leva la main :

—Toute cette troupe, devant vous.

Son bras fit un cercle :

—Jusqu'ici... ce sont mes grenadiers. J'en ai encore dans la plaine trois mille pareils. Levez les torches.

Un vaste bloc d'hommes était couché là, en abattis d'arbres, les torches firent resplendir leur sommeil. Des murmures sortaient de cette armée, le bruit de dix mille souffles, un immense grommellement d'idées endormies. Des voix pesantes ébauchaient, mâchaient des morceaux de mots, des rêves se mouraient dans la broussaille des moustaches. Un homme, sous le joli pied de Monti, se dressa un peu ; ses prunelles troubles virent les torches, les épaules nues... C'était un tambour, un enfant qui crut faire un songe ; sa tête retomba, s'endormit sur cette vision.

Près des grands arbres, il fallut s'écarter, suivre les allées. Bonaparte parlait :

—Ici, ce sont mes belles demi-brigades de bataille.

Il les montrait, orgueilleux, comme les femmes, dans sa loge, lui avaient montré leurs sourires, leurs bijoux, ce qu'elles avaient de mieux. Junot désigna les demi-brigades :

—La 21e, la 24e, la 61e.

Le fil d'une chanson tremblait sur ma bouche, en rêve, très loin. Cette tristesse montait d'un fond d'hommes qu'on ne voyait plus. Grassini, la musicienne, s'arrêta, écoutant... Bonaparte marchait toujours.

—Mes trois demi-brigades d'infanterie légère.

Junot renseigna :

—1ère, 3e, 8e.

—Les boucs à Joubert, fit Murat, la Bande !

—Que de balafres ! Dieu !....soupirait Monti.

La marquise chancelait dans cette pesanteur.

—Ces blessures ... Comme la guerre meurtrit !..

Apparurent de grandes ombres... C'était, au bout de la promenade, une masse énorme de chevaux, la cavalerie: "la Légère." Ces cavaliers dormaient aussi, ramassés dans leurs shabraques, leurs têtes sur les selles, vêtus, bottés, leurs shakos à flamme ressemblant à des mirlitons posés près d'eux comme des bouteilles. Tout cela sentait la force assoupie.

—Voilà donc nos libérateurs, murmurait la princesse Visconti, ceux qui nous ont sauvés du joug autrichien...les vainqueurs. . .

—Non, Mesdames, le vrai vainqueur n'est pas ici. Le vrai, ce n'est pas le Corsico, dit-il à l'oreille de Monti. Junot, cria-t-il, as-tu vu Charles ?

—Oui, il est près de la porte, au bout de l'avenue.

Murat regarda les femmes. Son regard noir tomba dans ces mousselines, ces dentelles, y essaya une niche :

—Mesdames, je vais vous montrer le petit dieu Mars !

Toutes s'empressèrent autour de lui.

—Ma torche va s'éteindre, dit malicieusement le géant. C'est loin.

—Si ! Si ! Marchez ! riaient les femmes, allez ! Avanti !

Sous les feuilles noires criblées de lune, elles s'élancèrent : la princesse Visconti, ses jambes fines cinglées de tulle lamé argent ; Pietra Marini, dans un froissement de satin brodé d'acanthes d'or ; Grassini, en soie peinte de bouquets, et la dernière, Monti, en levantine, dont chaque pas soulevait des franges d'ail et de tubéreuse.

—Halte, dit Murat, c'est ici.

Il baissa la torche.

—Regardez . . .

Sur une bordure de gazon, assoupi, luisait un grand et joli homme vert, une émeraude vivante.

Les femmes firent le cercle.

La tête du capitaine songeait, posée contre un bras. Sur son front ferme, les cheveux se tortillaient en petites boucles roulées, comme des lézards qui jouaient à se mordre. La moustache, cirée, retroussait le sourire, tandis que les mains, allongées, s'apaisaient de repos, de sommeil. Un cadre de galons d'argent, cernait, sur la poitrine bombée, douze tresses d'argent semblables. Les jambes négligentes étaient chaussées de bottes à glands clairs, aux cassures fines,—l'une, la droite, un peu repliée..Même dans le sommeil, on devinait cet homme aux genoux d'une femme, ou d'un rêve. Tout, de cet amoureux, apparaissait gai, intrépide, délicat, jusqu'à sa pipe blanche, de porcelaine, en bandoulière, qu'on eût prise pour un grand lys ; tout, de cet homme, était parfait. Les yeux ensorcelés des femmes se mirent à battre comme de petites ailes, et le long de ce soldat, les plumes de la lune osèrent à peine errer.

—Il est adorable..

Peu à peu elles s'étaient rapprochées, unies. Sur la tête de cet homme, cinq fronts de femmes se touchèrent...Murat et Junot, malins, baissèrent un peu plus les flammes. Et c'est alors, qu'un genou à terre, puis deux, celle qu'on appelait la parure de l'Italie, Ghérardi di Brescia, belle entre les belles, prit la tête du dormeur entre ses bras.

—C'est sur un lit de drapeaux, murmura-t-elle, que cet homme devrait dormir..

Bonaparte avait entendu. Il allait répondre. Mais le groupe des femmes ainsi penchées sur le soldat composait un tableau si doux, si pur, si gracieux, qu'il craignit d'en troubler l'arrangement sublime.

Longtemps elles restèrent ainsi, les Dames de Milan, regardant sommeiller le capitaine Lasalle.

L'Italie allait aimer..

La nuit de Noël, un bivouac près de l'Adige.

Ce sont les mêmes hommes, un peu plus en loques, un peu plus en loques, un peu plus vainqueurs. On s'est battu le matin.

Par tas, enchevêtrés, pêle-mêle, têtes nues, leurs armes dans les bras, les régiments dormaient comme un seul homme, immense. De même qu'au bivouac de Milan, on devinait qu'au-dessus d'eux, dans la buée de la lune fraternisaient leurs rêves. Une grappe de tambours, emperlée de rosée, bande coquette, frétillante, d'adolescents et d'enfants, luisait dans un coin d'herbe ; au milieu d'eux, dans le désordre des caisses, une cantinière veillait, vaste vieille femme en jupe bleue, la plume de son chapeau sur l'œil, les pattes dans de gros sabots, comme une chatte protégeant ses petits. Un homme qui rôdait aperçut cette femme et ces gamins; c'était si joli et si émouvant qu'il s'arrêta. La cantinière l'aperçut.

—Eh bien, mon capitaine, vous avez l'air triste. Ce n'est pas dans vos habitudes ! Qu'est-ce qui vous manque ?

—Vous me connaissez donc, mon amie ?

—Foi de Catherine ! est-ce qu'il y a un seul homme dans l'armée qui ne connaît pas le capitaine Lasalle

Le capitaine, en effet paraissait soucieux.

—Dame Catherine, en vous voyant au milieu de vos tambours, qui ont l'air de rêver si gentiment, je pense à un rêve que j'ai fait, une nuit du mois de mai dernier, à Milan...C'était le soir où le général en chef recevait les autorités. On devait danser et chanter à la Scala et Murat m'avait invité.

—Je le sais pardi bien ! interrompit la bavarde Catherine, que partout où l'on danse il faut avoir le capitaine Lasalle ! Il n'y aurait pas de fête sans le beau chasseur. J'ai soixante ans, je peux vous faire ce petit compliment, rapport à votre frimousse. C'est vrai, dit la vieille cantinière en riant, que vous êtes beau comme un ange !

—Justement, , dame Catherine, il y avait un ange dans mon rêve.... En rêve seulement, hélas ! murmura le soldat en pâlissant l'étais invité, en effet, à danser cette nuit. Mais mon escadron s'était battu et à l'ambulance, je tombai de sompés. Après avoir passé deux heures je ne voulais pas quitter mes éclomeil au milieu d'un champ et là, ma bonne Catherine, j'ai fait un rêve et ce que j'ai vu et entendu dans ce rêve, je m'en souviens tellement, que je me demande parfois.

—Eh bien, mon capitaine, dites-moi ça. J'explique les songes à mes tambours, je vous donnerai la clé du vôtre.

—J'ai rêvé, dame Catherine, que des anges m'entouraient, me prenaient dans leurs bras et que l'un d'eux...oh ! murmura Lasalle en mettant la main à son front, je jurerais que c'est arrivé....que l'un d'eux me disait à l'oreille : " Tu coucheras sur un lit de drapeaux! "

La vieille cantinière regarda longuement le capitaine, fronça ses sourcils, puis baissa la tête, sans répondre.

—Eh bien, dame Catherine, vous ne parlez plus ? Vous qui savez expliquer les songes...quelle pensée vous arrête ?

—Voilà...c'est que votre rêve ne me dit rien de bon. Ça n'est pas raisonnable.

Qui est-ce qui pourrait coucher vivant sur des drapeaux ? Les drapeaux, c'est tellement dûr à gagner, on n'a pas l'habitude d'en faire des matelas ; c'est sacré ! Tenez, mon capitaine, ne m'en demandez pas plus long. C'est un mauvais songe...

(SUITE A LA 9ème PAGE)

LE RETOUR. — Le cheval, l'homme baissaient le cou. L'encolure et la selle étaient couvertes de drapeaux, toute une brassée...

UN CONCOURS PAR SEMAINE

UN FAUVE

Les solutions devront être adressées comme suit: "Concours du Jeudi" LA PATRIE. Nous recevrons les solutions jusqu'au Jeudi, 2 mars, et la liste de tous les concurrents sera publiée dans la "PATRIE" du vendredi, 3 mars.

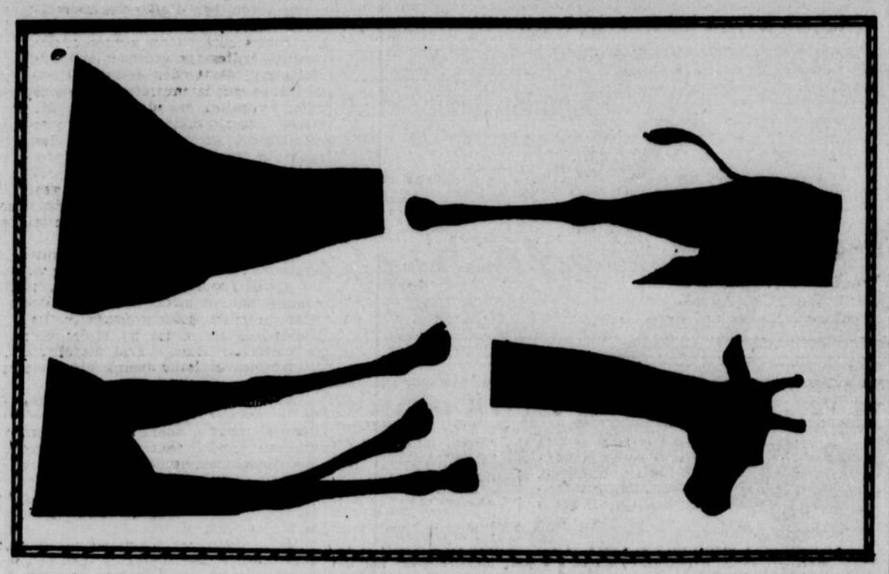

Si vous réunissez comme il convient les morceaux ci-dessus vous verrez l'image de l'animal le plus grand de la création.

LES PRIX

Nous allouerons pour ce concours dix prix de $1.00 chacun. Cinq seront alloués à des petits garçons et cinq à des petites filles. Les gagnants seront désignés par le sort parmi tous ceux et toutes celles qui nous auront adressé la solution juste, et la proclamation en sera faite dans la PATRIE du vendredi, 3 mars.

MOBILIER DE LA POUPEE

TABLE ET CHAISE DE CUISINE

Voici, aujourd'hui, la table de bois blanc et le modèle d'une chaise sur lequel vous en pourrez faire toute une série, en augmentant ou en diminuant le patron selon que vous les voudrez plus grandes ou plus petites.

Ce mobilier se fait sans colle et sans épingles pour la plus grande tranquillité des mamans et la plus grande propreté des tabliers.

Lorsque vous aurez calqué les contours de la figure 4 (table à plat) vous indiquerez, avec soin et précision, sur le calque, tous les traits

Fig. 1.—CHAISE A PLAT.

intérieurs et les lignes pointillées. Les lignes noires continues qui se trouvent à l'intérieur doivent être incisées avec un canif coupant bien net, et les lignes pointillées indiquent où il faut plier le carton, sans le couper.

La table une fois calquée sur du carton léger, vous la découperez dans tout son contour extérieur et ferez tomber, ensuite, les parties

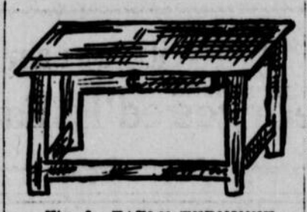

Fig. 2.—TABLE TERMINEE

blanches qui sont à l'intérieur.

Les traverses de côté seront fournies par ces bandes que vous voyez sur le devant du dessin, des deux côtés du tiroir; elles se replient sur leur ligne pointillée inférieure, et s'en vont glisser leur extrémité opposée dans les fentes pratiquées aux pieds de derrière.

Le tiroir est simulé, et le bouton simplement dessiné à la plume. La table, une fois terminée, doit avoir l'aspect de la figure No 3.

Si le carton est quelque peu épais, votre table sera assez solide pour y poser de petits ustensiles, cela à cause des traverses qui relient, en bas, les pieds de devant à ceux de derrière et qui empêcheraient l'écartement des pieds et l'affaissement de la table sous un poids un peu lourd.

—:o:—

La chaise se fait par les mêmes procédés. La figure 1 vous la donne à grandeur voulue. Après en avoir relevé le calque, vous reporterez ce dernier sur carton un peu fort et vous aurez soin, comme pour la table, d'indiquer tous les traits qui sont à l'intérieur du dessin. Les lignes noires d'un seul tenant, qui sont à l'intérieur, seront coupées bien net et sans bavures, à l'aide d'un canif; les parties blanches, que vous voyez entre les barreaux, sont destinées à être enlevées; enfin, les lignes pointillées marquent la façon dont il faut plier le carton pour donner à la chaise, sa forme.

Dans la partie supérieure de la chaise, c'est-à-dire au dossier, vous pouvez remarquer deux bandes, l'une à droite, l'autre à gauche, et sur lesquelles est écrit le mot "pied" (fig. 1).

Ce sont, en effet, les pieds de derrière que vous détacherez du dossier sur deux côtés: en haut, et de haut en bas. Alors vous plierez, en bas, le carton sur la petite ligne pointillée, et rabattrez le pied en bas et en arrière. Il se trouvera, alors, à la place qu'il doit occuper.

Si vous voulez transformer cette humble chaise de cuisine en petit jouet digne de figurer dans une tombola vous n'aurez qu'à coller,

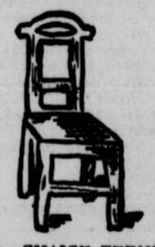

Fig. 3.—CHAISE TERMINEE

sur la figure 1 (chaise à plat) des deux côtés du carton, une feuille de papier doré ou argenté, ou simplement des bandes de papier doré. Les plus avancées pourraient aussi pyrograver le carton ou le décorer avec des découpures.

Une dame questionne un enfant sur son âge, sur son papa, sur sa maman.

—Dites-donc, mon petit bonhomme, comment s'appelle votre petit frère ?

—Madame, il s'appelle comme ses oreilles. Il s'appelle L'OUIE. (Authentique.)

—Maman, est-ce que toutes les feuilles des arbres sont des feuilles vraies ?

—Mais oui, petit bêta !

Alors Toto, vexe :

—Dame ! tu mets bien des faux cheveux, toi.

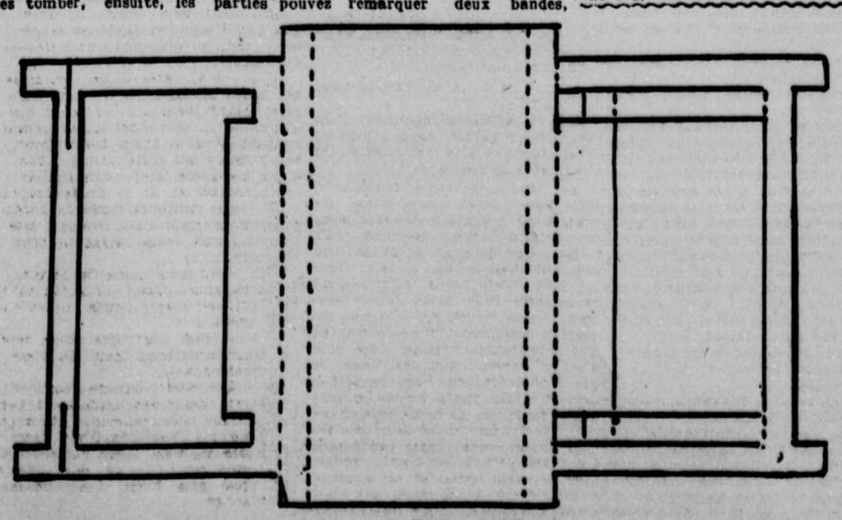

Fig. 4.—TABLE A PLAT

LA TRESSE BLANCHE

(SUITE DE LA 8ème PAGE)

de tête, sa face aplatie et ridaillée, la longue tresse blanche qui fouettait ses reins, de quelque larve apocalyptique... Elle mâchonnait entre ses lèvres flasques et noirâtres d'inintelligibles mots et de ses doigts velus, noueux, tentaculaires, où s'enroulaient les tiges sèches de racines, des lambeaux d'étoffe striée d'hiéroglyphes, traçait dans le vide des signes d'incantation... Le Guildech l'aperçut le premier et il s'emporta contre ses soldats... "Maladroits, grogna-t-il, ne vous avais-je pas commandé de fouiller jusqu'au moindre trou... Comment cette mégère est-elle encore vivante ?" Un caporal osa crier : "Elle a déjà un pied dans la tombe... On ne peut pas la tuer !..." Un tambour qui avait l'accent savoyard fit de l'index et du petit doigt la corne qui conjure le mauvais œil, souffla : "Prenez garde, mon colonel, c'est pour sûr une sorcière, elle vous lettera son venin et ça dure toute la vie !" Corentin éclata de rire, gouilla : "Ah ! vous en avez une couche, tas de clampins ! Je vais vous montrer de quelle façon je les accommode, les fées Carabosse !"

—Le gendarme est sans pitié, hasarda le président qui pratiquait les ironistes à ses moments perdus.

Cette plaisanterie n'eut aucun écho.

M. de Kerleguen continua :

—L'ancienne tanguait vers lui, menaçante... Il l'abattit d'un coup de pistolet... Elle tournoya sur elle-même comme une toupie, poussa un long croassement et tomba sur le ventre avec le bruit sec d'une branche qui se casse... Tout accoutumés qu'ils étaient au meurtre et à l'inclémence, des hommes protestèrent dans les rangs contre cette exécution inutile et ce geste odieux..... Alors pour les braver, pour leur montrer qu'il ne reconnaissait à personne le droit de discuter ses actes et de lui faire la leçon, Le Guildech posa le pied sur le cadavre, empoigna la tresse de cheveux blancs qui traînait sur l'herbe rougie, la coupa avec son sabre, puis l'enroula et la noua autour de sa taille de même qu'une ceinture d'argent... Et la colonne volante se remit en route...

—Et après... et après, s'exclama Mme de Servance, il me tarde de savoir la fin !

—Des années s'écoulèrent, pacifiques ; Corentin piaffait sur place, tel un cheval à l'entrave, se rouillait et il exulta lorsqu'il reçut l'ordre de marcher à l'ennemi, de rejoindre l'armée du Rhin... Son régiment de dragons étant, comme on dit, dans sa main, l'aurait suivi à la conquête de tous les royaumes et des empires du vieux monde, comme les cavaliers de la Grande Armée derrière quelque Murat ou quelque Lassalle, ne demandait qu'à ajouter des noms de victoires à ceux qui étaient déjà brodés sur leur étendard... Ils ne donnèrent sérieusement qu'à Gravelotte... Les cuirassiers blancs de Magdebourg et les uhlans d'Almarck avaient taut enfoncé, tout sabré dans une charge de furie et d'audace, gravissaient les hauteurs de Rezonville à une telle allure que le sol en tremblait...

"Soudain, les trompettes sonnent, le signal est donné, les escadrons se déploient pour refouler cette trombe de désastre, pour pénétrer dans les flancs comme un coin d'acier... Le Guildeck a levé sa latte, répète d'une voix stridente : "En avant, charges !" et voici que son cheval cependant si docile, d'ordinaire, se cabre, recule, se défend, écume, pluie sur les jarrets... Malgré soi, il le retient de toutes ses forces, que décuple il ne sait quel sortilège, il lui scie la bouche, il paralyse son élan, il le maintient, immobile... Les autres ont disparu dans le tumulte de hurrahs, dans un tourbillon de poussière et de fumée... La mêlée commence là-bas, tragique. Le malheureux se voit tout seul, perdu dans l'immensité des champs... Il a l'impression que quelque lazzo l'attire, l'annihile, l'entraîne en arrière, que d'invisibles mains le tordent, le resserrent, l'incrustent dans sa chair et la brûle... Corentin se débat, se raidit dans cet étau, rugit douloureusement comme un fauve qu'étreignent, que lacèrent les crocs aigue d'un piège... Il sanglote... Il défaille... Des goutte de sueur ruissellent glacées de son front qu'écrase le casque... Il blasphème... Il appelle la mort... Il a peur, il frissonne, angoissé pour la première fois de sa vie... Que répondra-t-il quand ses chefs lui demanderont compte de son attitude vile, l'accuseront d'avoir déserté son poste de combat, abandonné son régiment lorsqu'il était à l'honneur et au péril ?

"Osera-t-il apparaître à nouveau devant ses soldats décimés, sanglants, épuisés de fatigue, avec l'uniforme intact qui attesterait son crime ?

JE NE SUIS PAS UN LACHE, JE NE SUIS PAS UN LACHE !

"D'un mouvement brusque, comme s'il voyait tout à coup, face à face, un fantôme fatidique qui l'invective, qui sautèle, obsesseur, autour de lui, masqué de caillots rougeâtres, avec au sommet de son crâne pointu une touffe de mèches courtes, il a lâché les rênes, empoigné la tresse blanche qui lui sert de ceinture, il essaie de la dénouer, de l'arracher... vains efforts... ses doigts se crispent, tremblent, glissent sur les cris durcis et s'y enchevêtrent, deviennent gouds, inertes... à travers les sonneries de plus en plus éloignées les sonneries de plus en plus lointaines des trmpettes, dans la claquement sec des salves de mitraille, de rauques appels de corbeau, des chevrotements de rire édenté, le narguent, l'affolent... Et voici que son cheval, s'emballe, comme cinglé à tous de bras, part à l'aventure par les bois, par les chemins, par les blés, l'emporte hors du champ de bataille...

"Je retrouvai mon pauvre camarade par le plus grand des hasards, vers les minuit, chez de braves paysans du pillage d'Amanvillers où je cantonnais... Ils l'avaient ramassé, à demi-mort, le front fendu, sur un tas de cailloux... Corentin me reconnut, se confessa à moi...

"Et je l'entends encore râler : "Ecoute, Yves, tu diras aux camarades que j'ai toujours eu du courage, qu'ils doivent m'absoudre..... que c'est cette vieille gueuse d'Indienne... oui, tu sais bien, la jeteuse de mauvais sorts... Je ne suis pas un lâche, je ne suis pas un lâche..."

"Ce furent ses dernières paroles."

Et la marquise d'Ogevillier conclut :

—Si l'on ne croyait pas à tout, l'on ne croirait à rien !

LE REVE DE LASALLE

(SUITE DE LA 8ème PAGE)

—Tu veux dire ?...fit Lasalle en se dressant.

—Je ne veux rien dire, grommela la bonne femme. Après tout, je peu me tromper...

—Enfin, je comprends ! s'écria le jeune capitaine ; eh ! qu'importe ! si je meurs en héros ! Puisqu'il n'est permis qu'à un mort de dormir sur un "lit de drapeaux," en cette nuit de Noël, devant Dieu, je jure d'en prendre tellement à l'ennemi, à ses plus beaux régiments, que l'ange ne manquera pas d'inspirer gu général en chef, dont je suis l'ami, l'idée de me faire mettre en terre avec eux.. Je ne serai plus, ma bonne Catherine, mais quel cercueil ! Quel lit glorieux, Murat lui-même en sera jaloux.

Et, au grand désespoir de la vieille Catherine, Lasalle qui connaissait enfin le sens de son rêve, s'éloigna dans la nuit en fredonnant.

CHASSEURS ! HOLA ! LE 22e !...

Dans la nuit du 13 janvier, le général Joubert, qui criait depuis dix heures: "A moi !" replia tout à coup ses postes et se mit en retraite. En le voyant partir, vingt-deux mille Autrichiens regardèrent pardessus l'Adige, le plateau de Rivoli, et se dirent: " C'est là que nous coucherons demain.!'

Ils y devaient dormir, en effet, le sommeil noir dont aucun ne s'éveille ; mais de cette nuit au lendemain, les chances furent pour eux. Comme il gelait, la 14e se débanda, "pour cantonner", disait-elle. Feinte du désespoir ; l'homme de foi n'était pas là.

Il vint cependant, cet homme. A deux heures, blanc de neige et de lune, Bonaparte s'approcha de Joubert, toucha son manteau :

—Debout !

—Qu'est-ce qu'il y a ?

—Allons reconnaître l'ennemi.

Joubert entoura de paille ses bottes, et marcha.

Deux heures après, un peu avant le jour, comme le soleil, par petits éclats, semblait faire sauter, là-haut, des boulettes de neige matinale, Joubert s'engagea dans la masse de la de légère et lui siffla un air de réveil. Puis, quand tous ses hommes furent prêts, il les jeta sur la chapelle San-Marco, clé du plateau.

Le combat commença dans la montagne, sur les hauts tertres de Corona et de Rivoli, d'où les Autrichiens comptaient nous faire descendre pour nous attirer dans la vallée de l'Adige, et là leur nombre nous étouffait. Malgré la passion qu'ils mirent à combattre, les Français, le soir, furent cernés de tous côtés. La Division Masséna, arrivée derrière Bonaparte, était aussi en déroute. Tout semblait tellement perdu que beaucoup de soldats jetèrent leurs armes, s'enfuirent. D'autres, près de leurs fusils, demeuraient debout, pétrifiés. Les généraux eux-mêmes s'abandonnaient. Berthier, qui revenait d'une attaque sans succès, rencontra Joubert, et affreusement ironique, lui lança: "Où est ta division? Où prends-tu ta ligne maintenant?.." Tous deux regardèrent le plateau. Six mille Autrichiens se formaient en bataille. Grand danger. Si toute l'armée ennemie parvenait à se masser là, on ne pourrait plus tenir; ce serait la fin de la campagne et la perte de l'Italie. Les yeux cherchèrent Bonaparte..

Il était assis, les pieds pendants, la cravache aux doigts, sur un bout de roc, et faisait voler de petites bulles de sable. Il était tranquille.

L'effroi général c'était là son heure. Instant délectable; il respirait mieux dans le drame, et son coeur, au toucher du désastre, s'élevait à la sérénité.

—Leclerc, emmenez le 1er de cavalerie et les deux escadrons du 5e. Tournez la droite, par la bordure du plateau.

Leclerc partit, entraînant sa troupe.

On les regarda passer au galop, faire le grand tour. C'étaient de vieux soldats, d'anciens "fleuretés" de la monarchie, en habits bleus, revers rouges. Rudes gens. Ils se glissèrent, fondirent au pied des gorges, et quand on ne les vit plus. Bonaparte, derrière lui, entendit une bousculade, un juron. C'était le capitaine Lasalle, furieux d'avoir vu défiler Leclerc..

—Ah! dit gaîment le général, je t'oubliais, et j'avais tort. Combien as-tu de chevaux?

—Deux cents.

L'oeil de Lasalle, ardent, errait sur les six mille hommes du plateau.

—Deux cents, c'est peu, hésita Bonaparte; tu seras du mal.

Un silence.

—Hein.. tu voudrais quand même y aller?

Oh! oui!..

La cravache fit un petit bond, moulinet qui semblait décrire un haussement d'épaules:

—Eh bien, va!

Va fut à peine dit que deux cents hommes bondissaient en selle.

Et voici l'ennemi qu'au-devant d'eux, à chaque saut de leurs chevaux, ces deux cents hommes volent tout à coup surgir, accourir, grossir, grandir:

D'abord les régiments d'infanterie de l'arrière, qui venaient d'escalader le plateau et le descendaient. Encore désordonnés, placés sur dix, quinze, vingt rangs, ils prirent peur à la vue de Lasalle et tentèrent de se déployer, d'éviter le choc de la trombe, et poussèrent devant eux l'élite, le bataillon "Deutschmeister", noblesse de Vienne, composé de six cents jeunes gens. Mais déjà ils ne sont plus six cents..

Lasalle a crevé la masse. Il y entre. Son sabre siffle, tue.

—Chasseurs! hola! le 22e!..

Mille cris. Un effréné galop qui poussait du vent devant lui renversa le bataillon Deutschmeister, et les jeunes nobles s'écrasèrent sous les chevaux. Ce qui demeurait debout tira; mais le désordre était si serré que les balles autrichiennes, avant d'atteindre aux Français, frappaient les Autrichiens, aiguillaient leurs blancs uniformes. Lasalle, cabré, s'avançait toujours. Derrière lui, ses hommes s'étendaient, coupaient le flot, semblaient nager dans le feu, poussaient, refoulaient du poitrail des bêtes la masse ennemie, foule énorme, tellement compacte que les morts, ne pauvant tomber, reculaient, debout, avec les vivants.

Bientôt les Autrichiens ne purent ni tirer le sabre, ni lever leurs pistolets, leurs fusils. Un tranquille brigadier, Borde, s'amusait à les écarter, d'un revers de poing, sans frapper personne: "A l'école, disait-il, à l'école, enfants!" Les chasseurs s'élancèrent, par-dessus les têtes, vers le plus gros corps des régiments d'infanterie, dont les canons se baissaient.. "De l'éperon!" leur cria Lasalle. On prit de l'air, et les Autrichiens firent feu. Cette décharge ne tua que trois hommes, en dut blesser d'autres, mais fit s'agenouiller dans le sang toute une ligne de chevaux broyés, que leurs cavaliers quittèrent d'un bond de cirque, armés de pistolets, pour sauter à pied dans la masse ennemie. Elle était sans mouvement, terrifiée déjà, pressée, pelotonnée par divisions ; elle étouffait. Alors la vraie charge libre s'élança. Sans issue pour se déployer, les Autrichiens furent culbutés, tombèrent par grappes immenses dans les ravins, roulèrent de ronce en ronce jusqu'à l'Adige. Le capitaine Lasalle, la pipette aux lèvres, entraînait ses chasseurs à droite, puis à gauche, les lançaient en pelote, les ramenait d'arrière en avant, s'amusait enfin au "jeu" de la charge. Il accourait, vert comme un démon, joyeux comme un dieu, enlevait son cheval sur les baïonnettes, trouait la foule autrichienne, blanche et onduleuse, comme une étoffe, et la décousait, la coupait comme le ciseau du drapier. L'ivresse l'avait saisi. Hurlant et courant, désignant, séparant les groupes, les renversant, il termina le combat par un galop "à la blague" et se mit à charger une dernière fois contre les derniers bataillons, zigzagueur, en X, non sans rugir, de ses jolies lèvres, quelques gros mots de bivouac. Si les Dames de Milan avaient pu l'entendre!..

L'ennemi comprit. La France commençant à rire, trois mille Autrichiens, fous de désespoir, jetèrent leurs armes, et tout s'arrêta.

De l'autre côté de l'Adige, comme il dépêchait à Vienne un courrier "de victoire", Alvinzi fut informé du désastre. Aussitôt il annonça que tout était perdu et que chacun, "comme il l'entendait, pouvait fuir".

Lasalle, qui en avait assez, rallia ses hommes autour des prisonniers, apprit avec douleur et colère que cinquante de ses chasseurs étaient morts, rebourra sa pipette, et, mélancolique, escorté de l'immense horde, se mit en route, avec ses trophées, dans le soir..

Ils quittèrent le plateau, descendirent, fondus sur l'ombre dorée du ciel, comme ces tranquilles troupeaux qui s'en reviennent, à la fin du jour, des hautes altitudes. Le berger allait devant, et les chiens aboyaient des chansons de France.. De loin, Bonaparte les vit venir, et se leva.

Ils n'arrivèrent qu'au bout d'une heure. Bonaparte criait: "Lasalle ! Lasalle!" Mais à l'appel de son général, le capitaine restait muet. Etonné, l'Etat-major s'approcha.

Le cheval, l'homme baissaient le cou. L'encolure et la selle étaient couvertes de drapeaux, toute une brassée, au nombre de seize. De cette soie terrible, du sang tombait, et le jeune capitaine y avait posé la tête; l'enfant dormait de fatigue, comme devant les femmes, à Milan..

On saisit les rênes pendantes, on écarta les drapeaux, pour mieux voir..

Il sommeillait, blessé et joli. Ses bras serraient les hampes. Une boucle de ses cheveux, roulée, taquinait ses cils. Confiant, à demi enfoncé dans ces terribles étoffes, il avait le sourire du berceau.

—Deux hommes! dit Bonaparte, qui songea aux Dames de Milan.

Deux vieux à têtes de prêtres, grands comme leurs chevaux, cueillirent Lasalle dans leurs mains et le descendirent. Il ne se réveilla pas.

—Etalez les drapeaux ici, sur ce gazon.

Une vieille cantinière en larmes disposa ce lit.,

—Maintenant, posez le capitaine

Les deux soldats le couchèrent.

La cantinière le borda.

L'oreille dans les trophées, il souriait, comme s'il eût entendu chuchoter, les étoffes glorieuses, une merveille, un songe, quelque ancien récit d'amour.

—Que le gamin dorme, dit Bonaparte.

L'armée avec respect s'écarte.

Mais la vieille cantinière, pleurant toujours, était restée près du capitaine. Un de ses tapins lui toucha le bras doucement.

—Mère Catherine.

Elle ne bouges pas.

!Hé! mère Catherine..

—De quoi? Qu'est-ce que tu me veux, moucheron?

—Mère Catherine, vous qui savez si bien expliquer les rêves, j'ai rêvé..

—Expliquer des rêves, moi ! Tient! voilà pour te ficher de ta cantinière!..

Elle lui lança un soufflet, si volontairement maladroit, que le tapin n'eut aucune peine à l'esquiver.

Puis, maternelle, le visage dans ses mains, elle se remit à veiller Lasalle.

(FIN)

Dans un restaurant, près d'une grande gare, on peut lire une pancarte:

"Ici on parle toutes les langues."

—Vous avez de nombreux interprètes? demande un consommateur.

—Pas un seul.

—Qui donc alors, parle toutes les langues?

—Les clients, monsieur!

LA ROSE TRÉMIÈRE

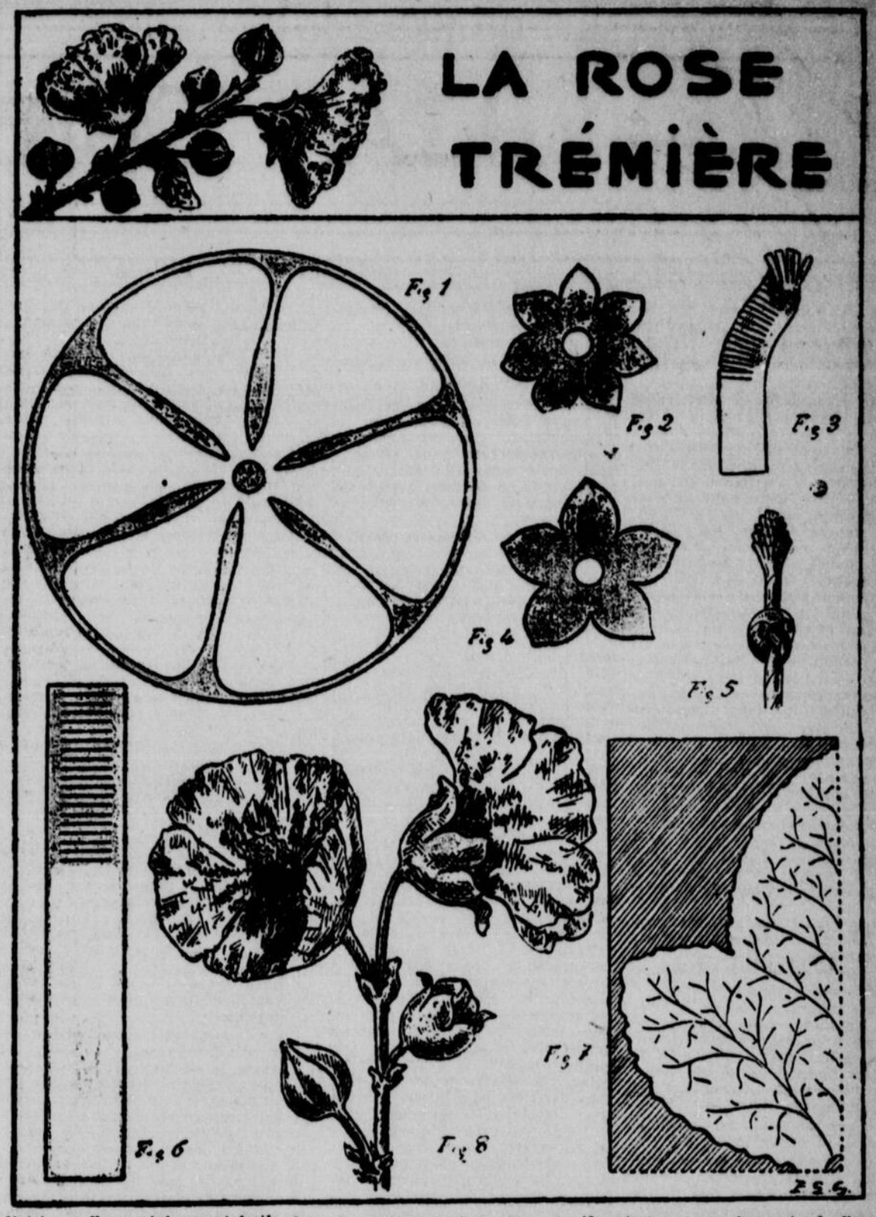

Voici une fleur extrêmement facile à réussir. Les plus petites d'entre vous peuvent l'entreprendre sans crainte d'échouer. Elle est très décorative.

On découpe la figure 1 dans du Papier blanc, rose, mauve, jaune, citron, orange ou rouge — car la rose trémière peut se présenter de toutes ces façons. Seulement, vous aurez soin de prendre du papier à fleurs très léger. Nous allons, après l'avoir chiffonné dans les doigts, puis courbé en forme de courbe, l'enfiler dans sa tige.

En examinant la figure 5, on voit que le nœud n'est pas tout en haut de la tige, comme il l'est habituellement. La rose trémière possède, au fond de sa corolle, un pistil et des étaminés très apparents. Pour les reproduire, on découpera la tige dans du papier vert très pâle que l'on tailladera dans le haut, exactement comme l'indique la figure 3 où vous voyez la bande nécessaire à la tige dans la forme qu'elle doit avoir comme largeur, mais non pas à longueur voulue; vous lui donnerez environ vint centimètres. La figure 3 montre comment, après avoir plié en deux, sur sa largeur, le haut de la bande, on en roule l'extrémité pour figurer les pistils, puis on continue à rouler en miriliton après avoir fait un nœud (fig. 5).

On enfile alors dans la tige la corolle (fig. 1) en la passant par le bas de la tige, puis le calice (fig. 2), et le calice (fig. 4), tous deux découpés dans du papier vert. En les disposant autour de la corolle, on en contrarie les pointes et l'on serre le tout en poussant contre le nœud, de façon à former une sorte de boule, ainsi que vous le montre la fleur de profil dans le dessin d'ensemble.

Pour les boutons, on n'entoure le nœud que des deux calices seulement. Le bouton de droite est à demi éclos et laisse voir un peu les pistils. Celui de gauche est complètement fermé — effet que vous obtenez en pinçant et en tournant légèrement l'une sur l'autre les pointes du calice.

La feuille est découpée d'après la figure 7. Il faut plier le papier en quatre et ne pas couper du côté de la ligne pointillée. Le papier déplié, on a deux feuilles opposées que l'on enfile par l'ouverture inférieure.

On monte chaque fleur et chaque bouton sur une tige séparée que l'on rattache à la tige principale en enroulant du papier vert autour des deux tiges.

Dans le prochain "Supplément du Jeudi" de la PATRIE

NOUS PUBLIERONS :

LA CROIX DE FER

et

LA FLECHE AU CURARE

Nouvelles de J.-H. Rosny

Il y aura aussi dans la page des enfants : — Un nouveau Concours, plusieurs historiettes amusantes, etc., etc.

Eczema sur la Jambe pendant 25 ans

J'ai été traitée par les médecins pendant 25 ans pour un mauvais cas d'eczéma sur la jambe. Ils firent de leur mieux, mais ne purent me guérir. Mon propre médecin m'avait conseillé de me faire amputer la jambe, mais avant cela je résolus d'essayer les remèdes Cuticura. Il me dit : "Essayez-les si vous voulez, mais je ne crois pas qu'ils puissent vous faire grand bien." A cette époque ma jambe était pelée depuis le genou jusqu'en bas, mon pied était comme un morceau de chaire vive et il me fallait marcher avec des béquilles. J'achetai un morceau de savon Cuticura, une boîte d'onguent Cuticura et une bouteille de résolvant Cuticura. Après les deux premiers traitements, l'enflure diminua et au bout de deux mois ma jambe était guérie et une nouvelle peau s'était formée. Le médecin ne pouvait en croire ses yeux quand il constata que Cuticura m'avait guérie et il dit qu'il allait se servir de Cuticura pour ses propres malades. Sans les remèdes Cuticura j'aurais pu perdre la vie. Je suis très reconnaissante pour la merveilleuse guérison que Cuticura a opérée. J'ai beaucoup de petits-enfants et ils font de fréquents usages de Cuticura; je le recommande toujours fortement comme un remède sûr et économique contre les maladies de la peau.

(Signé) Mme J. B. RENAUD,
277 rue Mentana, Montréal.

Le Savon et l'Onguent
Cuticura

fournissent le traitement le plus rapide et le plus économique contre les affections de la peau et du cuir chevelu. Une simple tablette de savon Cuticura et une boîte d'onguent Cuticura suffisent très souvent. En vente dans le monde entier. Potter Drug & Chem. Corp., seuls props., Boston. Demandez la brochure gratuite Cuticura, traitant des maladies de la peau. (12)

Pilules du Dr Martel Pour les Femmes

Les Meilleures Depuis 18 ans

Prescrites et recommandées pour les maladies des femmes, un remède préparé scientifiquement, d'une valeur éprouvée. Leurs résultats sont prompts et permanents. En vente dans toutes les pharmacies. 306-m-j-s-jno

MANIFESTATION A M. R. L. WERRY

M. R. L. Werry, de la rédaction du "Witness", a été l'objet d'une manifestation des plus sympathiques, hier après-midi, de la part de ses patrons et de ses confrères. A l'occasion de son départ du journal pour entrer à la rédaction de journaux commerciaux publiés par la Cie "Hugh C. Maclean, Limitée".

Dans des discours bien sentis, MM. C. Gordonsmith, gérant de la rédaction et Roy Carmichael, chef du service des nouvelles, ont exprimé à M. Werry leur regret de le voir abandonner après treize années de loyaux service et d'amitié franche la position qu'il occupait. M. Werry a répondu en des termes émus aux vœux formés pour ses succès futurs par ses patrons et amis. MM. Dougall, éditeurs du journal, lui ont présenté un joli chèque et ses camarades lui ont offert une montre en or.

EUCHRE A ST-EDOUARD

Les dames de la Cour St-Edouard No 858 de l'Ordre des Forestiers Catholiques, Boulevard St-Denis, sont à organiser un euchre au profit de leur cour le 27 février, et prient les Messieurs Forestiers Catholiques de vouloir bien les encourager en y assistant.

De magnifiques prix seront donnés aux gagnants, aussi un goûter gratis.

Un joli concert finira la soirée.

On pourra se procurer des cartes à la porte.

Mme EVA ST-JEAN,
Sec.-arch.

SAINT-ESPRIT.

ST-ESPRIT, 23 — Il nous fait peine d'apprendre la mort, survenue hier, de Mlle Lucie, la fille du docteur P. J. L. Bissonnette, ancien député et régistrateur du comté de Montcalm. Nous lui offrons toutes nos condoléances dans le malheur qui le frappe.

LE DOS D'UNE FEMME

Pas une Femme sur vingt n'a le dos fort.

Les reins sont blâmables neuf fois sur dix.

Quand le sang n'est pas convenablement filtré, les poisons qui devraient être chassés par les reins sont renvoyés dans le système, et il n'est pas étonnant que des maux de dos et des infirmités viennent rendre la vie misérable.

Les Pilules de Doan pour les reins sont un spécifique pour toutes les maladies des reins. Elles commencent par extirper toutes les matières empoisonnées des reins, et ensuite guérissent les délicates et rendent leur action régulière et naturelle.

Mme A. H. Hutton, jr., de McCreary, Man., écrit : "Il y a eu deux ans le printemps dernier j'ai eu un mal sérieux dans le dos. Quand je me levais il semblait que mon dos allait se briser. Mes reins étaient très en désordre, et je devais me lever trois ou quatre fois durant la nuit. Je pris une boîte de Pilules de Doan pour les reins et elles me guérirent.

Les Pilules de Doan pour les Reins se vendent 50c la boîte ou 3 pour $1.25, chez tous les marchands, ou elles sont expédiées directement par la malle sur réception du prix par "The T. Milburn Co. Limitée, Toronto, Ont. En commandant directement spécifiez les "Doan".

Le ministre de la marine parle au club Chénier

L'hon. L.-P. Brodeur déclare que le traité de réciprocité ne causera aucun tort à nos industries nationales. Il parle longuement aussi, du développement prodigieux de Montréal.

"Messieurs, permettez-moi de vous déclarer, au nom du gouvernement dont j'ai l'honneur de faire partie, que nos industries continueront à être protégées, aussi longtemps que le gouvernement Laurier sera au pouvoir."

L'importante déclaration qui précède a été faite par l'hon. M. Louis-Philippe Brodeur, ministre de la marine et des pêcheries du Canada, au cours du discours qu'il a prononcé hier soir, devant les électeurs du comté d'Hochelaga, à la salle du collège, sur la rue Désery, sous les auspices du Club Chénier.

Le ministre de la marine et des pêcheries a traité la question de la réciprocité, devant un millier environ d'auditeurs, et il a expliqué qu'elle intéresse surtout les agriculteurs ; quant aux industriels, il leur a donné l'assurance que nous venons de dire que leurs intérêts seront sauvegardés par ce traité.

Il a aussi fait d'autres déclarations qui intéresseront le public et il a annoncé que, dans un an, nous aurons une cale-sèche à Montréal. L'hon. ministre a annoncé, semi-officiellement, que le gouvernement s'occupera bientôt de la construction du canal de la Baie Georgienne, qui permettra aux vaisseaux des lacs tirant 20 pieds, de descendre le Saint-Laurent.

L'assemblée, qui a été fort enthousiaste, était présidée par M. A. Rivet, président du club Chénier.

L'hon. ministre est arrivé en compagnie de M. le Dr Béland, député de Beauce, de M. D. A. Lafortune, député de Montcalm, de M. L. A. Rivet, député d'Hochelaga, de M. Gladu, député d'Yamaska, de M. Sévérin Létourneau, président du club libéral de Saint-Henri, de M. le colonel F. S. Mackay et de plusieurs autres présidents de clubs et libéraux influents.

M. le député de Montcalm fut le premier à prendre la parole. Il ne parla pas longuement et se contenta de faire une brève revue des mesures gouvernementales dont a bénéficié le pays depuis l'avènement de Sir Wilfrid Laurier au pouvoir. Une de ces mesures, qui touche de plus près le comté de Montcalm, a été l'objet des louanges particulières de M. Lafortune, c'est celle qui a trait à la protection du tabac. Grâce à cette protection, les agriculteurs du comté de Montcalm ont pu vendre, l'an dernier, à des prix très rémunérateurs, 3,500,000 livres de tabac.

M. Lafortune a terminé sa harangue par l'éloge de l'hon. ministre de la marine et des pêcheries, qui a pris la parole après lui.

M. Brodeur s'est déclaré heureux d'avoir à traiter la question de la réciprocité en public, pour la première fois à Montréal, devant un club qui porte le nom d'un de ceux qui ont illustré notre histoire. Il en a pris occasion pour vanter les principes de liberté du parti libéral.

"Chénier est un héros tombé sur le champ d'honneur pour la défense de nos libertés religieuses et nationales", a-t-il dit, "son nom est synonyme de patriotisme et de courage, et je félicite les membres du club de l'avoir choisi.

"J'ai jeté, tout à l'heure, le mot de liberté. Le parti libéral est l'ami de la liberté ; il est l'adversaire des "trusts" et des "combines", de tout ce qui oppresse le peuple et de tout ce qui lèse ses droits. Il est aussi soucieux des intérêts du peuple, et c'est de cette sollicitude qu'est né le traité de réciprocité, dont je vais vous entretenir. Je vous parlerai aussi ensuite de la marine, qui n'excite plus autant d'intérêt, maintenant, et qui est presque une question du passé.

"La réciprocité est en ce moment le sujet universellement discuté au Canada, aux Etats-Unis et même dans les pays d'Europe. Elle n'est pourtant pas nouvelle ici, et elle a déjà été mise en opération entre les deux pays sans qu'il en soit résulté de résultats fâcheux autre qu'un accroissement phénoménal de la prospérité de notre pays. (Applaudissements.)

C'est en 1854 que fut conclu le premier traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis. Il donnait l'entrée en franchise aux Etats-Unis à nos produits agricoles; les produits des pêcheries étaient aussi compris dans le libre-échange que nous faisions avec nos voisins. Ce traité dura de 1854 à 1866 et il marqua l'une des époques les plus prospères de notre époque. Les produits de la ferme se vendaient à des prix qu'on n'aurait jamais osé espérer et les cultivateurs se souviennent encore de ce temps, qui fut pour eux un véritable âge d'or.

Après la dénonciation du traité, quand Sir John A. MacDonald arriva au pouvoir, en 1869, il fit insérer dans la loi du tarif une disposition qui disait que l'échange sans droit des produits agricoles avec les Etats-Unis était à désirer. En 1891, le parti conservateur envoya des plénipotentiaires à Washington pour négocier un traité de réciprocité. Donc, en 1854, les conservateurs ont négocié un traité de réciprocité; en 1869, ils ont exprimé le vœu que la réciprocité existe; et, en 1891, ils ont envoyé des négociateurs à Washington.

"En 1897, les libéraux ont eux aussi envoyé des représentants aux Etats-Unis. Les négociations ont échoué, mais parce que d'autres questions, comme celle des frontières de l'Alaska par exemple, étaient mêlées à celles de la réciprocité. Alors, nous nous sommes dits : nous n'enverrons plus personne à Washington; et nous avons cherché d'autres débouchés et d'autres marchés.

"Actuellement, nous jouissons de la prospérité la plus extraordinaire que nous ayons jamais eue et nous sommes dans une époque de développement et de croissance inouïe. Notre population s'accroît prodigieusement et je crois que le prochain recensement nous donnera une population de huit millions. Les citoyens des pays d'Europe ont jeté les yeux sur nous et c'est par centaines qu'ils nous arrivent, pour jouir des libertés britanniques et des richesses d'une contrée nouvelle. Quelque grande que soit notre prospérité actuelle, elle n'est que le prélude de la grandeur et du développement qui nous attendent. Dans de telles conditions, le moment où les bornes actuelles ne suffiront plus à notre commerce et à notre expansion n'est pas loin. Nous avons trouvé des marchés nouveaux et nous devons en chercher d'autres. Or, voilà qu'on nous en offre un de 90,000,000 d'habitants. Nous n'avons donc pas besoin de chercher davantage.

"Et comment cela se fait-il donc qu'on ait cherché, aux Etats-Unis,

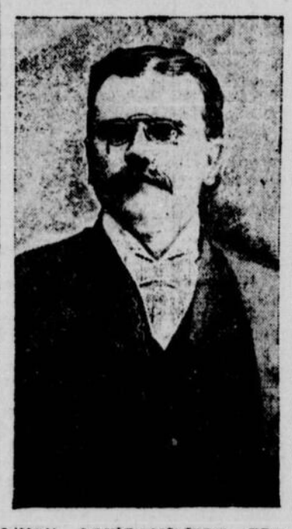

L'HON. LOUIS-PHILIPPE BRODEUR, ministre de la marine et des pêcheries, qui a été l'objet d'une manifestation politique, hier soir, à Hochelaga.

à entrer en négociations avec nous? C'est le peuple américain qui l'a voulu. Il s'est ému et il a demandé à ses gouvernants de diminuer la cherté de la vie.

"Ce sont les classes ouvrières qui ont imposé au gouvernement américain le nouveau traité de réciprocité. Et je suis certain que les ouvriers du Canada seront heureux de la conclusion d'un traité demandé par leurs frères d'au-delà des lignes.'

Après cet historique des phases diverses par lesquelles est passé la réciprocité et l'exposé des circonstances qui ont amené la négociation du traité actuellement sous considération, l'hon. M. Brodeur a entrepris la discussion des objections faites contre le traité.

D'après lui, la préférence impériale ne sera nullement en danger, pour la raison que le traité n'y touche pas. Et si l'Angleterre veut nous accorder les mêmes avantages que les Etats-Unis, il n'y a pas non plus de raison pour que nous ne fassions pas avec elle les mêmes arrangements qu'avec les Etats-Unis.

Quant à l'annexion, M. Brodeur ne la craint pas non plus, car, dit-il, elle dépend uniquement de notre volonté. Les Canadiens n'y songent pas, surtout en ce moment où ils travaillent de toutes leurs forces à préparer leur grandeur future. Nous sommes Canadiens et nous resterons Canadiens. (Applaudissements).

"Oui, messieurs continue le ministre," je suis fier de vous voir ainsi accueillir cette déclaration. Nous sommes Canadiens et nous le resterons sous la protection de l'empire britannique ! (Nouveaux applaudissements.)

D'après le ministre, l'annexion n'est qu'un épouvantail que les adversaires des libéraux cherchent à exploiter pour se faire du capital politique. "Nous avons déjà eu la réciprocité," dit-il ; et elle n'a pas entraîné l'annexion. Au contraire, c'est quand le traité de réciprocité a été dénoncé que les ancêtres des adversaires d'aujourd'hui ont protesté. Et ce sont ces mêmes gens qui ont signé le manifeste annexioniste de 1849, auquel les Canadiens-Français n'ont pas voulu collaborer. On trouve au bas de ce manifeste des noms comme Walker, Foster, Redpath et McGill. Nous, nous avons toujours combattu l'annexion et c'est nous qui avons contrecarré la propagande annexioniste de 1774.")

L'hon. M. Brodeur a terminé son discours en faisant l'exposé des grandes œuvres du parti libéral, qu'il a opposé à ce qu'il appellent les "déclamations creuses de ceux qui ne peuvent que détruire et ruiner !" Il a fait l'éloge de sir Wilfrid Laurier et a fait entrevoir à ses auditeurs, dans un avenir prochain, un Montréal agrandi et superbe, peuplé de plus d'un million d'habitants, qui vivront du commerce et des industries prospères de la métropole, alors que les vaisseaux des grands lacs se rendront jusqu'à notre port par la voie du canal de la baie Georgienne.

L'hon. M. Brodeur a aussi esquissé un bref programme des améliorations qu'il veut apporter à notre voie fluviale. Il a fait voter, cette année, une somme d'un million et demie pour creuser le chenal à 35 pieds ; il est certain que l'établissement d'une cale-sèche ne tardera pas et il prévoit pour le port un développement inouï.

L'orateur suivant, M. le docteur Béland, député de la Beauce, a traité de la question de la marine. Il a dit que M. Henri Bourassa, dans le numéro du 9 février et dans celui du 15 de son organe, avait approuvé la politique navale du gouvernement. Il a rappelé que la résolution du 29 mars 1909, qui contenait en germes cette politique, avait été votée à l'unanimité, et il a enfin cité le journal de la Chambre, pour prouver que, quand il a demandé, en Chambre, si quelqu'un était opposé à tout projet de marine, personne ne lui a répondu ;

M. le Dr Béland a terminé en faisant remarquer à ses auditeurs que s'ils renversaient le gouvernement Laurier, ils se trouveraient, par le jeu de bascule politique, à mettre au pouvoir M. R.-L. Borden, le chef salarié de l'opposition, qui a, sur la question de la marine, des vues toutes autres que celles du chef nationaliste, qui ne siège pas, du reste, au parlement d'Ottawa.

Après le Dr Béland, M. Rivet, député d'Hochelaga, a fait un discours qui a été très applaudi. M. Gladu, député d'Yamaska, a aussi pris la parole.

CONVENTION DES SERVICES SANITAIRES

A LA SEANCE D'HIER A QUEBEC D'INTERESSANTS TRAVAUX ONT ETE LUS HIER PAR LES DOCTEURS BEAUDRY, BERNIER, LAVOIE, HUTCHISON, Etc

(Spécial à la PATRIE.)

QUEBEC, 23.— La IVe convention des Services Sanitaires de la province de Québec s'est ouverte, hier après-midi, dans la salle de l'hôtel de ville, au milieu d'une très grande assistance. Il est à souhaiter qu'il y ait foule à toutes les séances de cette intéressante convention, où l'on discutera la grande cause de l'hygiène dans notre province.

La séance était sous la présidence de l'hon. P. Pelletier, orateur de l'Assemblée Législative. Le premier travail lu a été celui du Dr Beaudry, qui a fortement intéressé.

LA VARIOLE.

Le Dr Beaudry, inspecteur en chef du conseil d'hygiène de la province de Québec, lit un travail sur la variole dans la province de Québec. La picote existe dans la province de Québec à l'état épidémique depuis au-delà de onze ans. Pourquoi n'a-t-on pas encore réussi à la faire disparaître? Le Dr Beaudry donne pour raison: 1o, à cause de la forme remodifiée de la maladie et de sa nature excessivement bénigne; le docteur fait l'exposition de ce qu'est sa forme telle qu'il l'a constaté depuis onze ans; 2o, à cause du fait qu'un bon nombre de médecins ne connaissent pas sa nature et négligent de prendre les moyens de la connaître; 3o, à cause du fait que presque tous les chantiers dans la province sont des foyers de variole; 4o, à cause du fait que la vaccination ne se généralise pas. Les remèdes qu'il croit devoir suggérer sont: 1o, pousser à la vaccination; 2o, augmenter le nombre des inspecteurs; 3o, de faire mettre la loi à exécution.

LE DIAGNOSTIC DES MALADIES CONTAGIEUSES.

Le Dr Bernier, de Montréal, soumet un travail sur le diagnostic, bactériologique des maladies contagieuses. Il soumet à l'assemblée des spécimens de bouteilles et de boîtes destinées à recevoir des expectorations et des gouttes de sang que des médecins non suffisamment outillés, désirent soumettre et expédier pour une analyse minutieuse.

Le Dr Hutchison traite du danger des maladies vénériennes pour la santé publique et pour la morale.

LA VACCINATION.

Le Dr Savoie entretient ses collègues de la vaccination et de ses obligations. Le but que les bureaux d'hygiène veulent obtenir est de généraliser la vaccination. Or, le grand moyen d'en arriver à ce résultat et serait de rendre la vaccination obligatoire dans les écoles.

A la demande du Dr Lussier, un comité spécial est formé dans le but d'étudier

LE SYSTEME D'EGOUT

qui existe actuellement dans la province de Québec. Ce comité est formé des Drs Catellier, Elz. Pelletier et Lussier et de MM. Janin, ingénieur civil et James O. Meadows, ingénieur sanitaire.

Cette première séance s'est terminée à 4 hrs.

Les membres présents à cette séance étaient : Président honoraire, le Dr P. Pelletier, orateur de l'Assemblée Législative ; secrétaire, Dr A. Vallée ; Dr Picard, Rivière du Loup ; M. Fraser, Rivière du Loup; MM. Meadows et McCredy, de Montréal ; Dr Bhut, de Granby ; Dr Hutchison et M. W. W. Ben, de Westmount, Montréal ; Dr Deschesnes, St-Pascal ; Dr A. Besmer et Dr Beaudry, Montréal ; Dr Catellier, Dr R. Fortier, Dr A. Jobin, Québec ; Dr Lussier, de Maisonneuve ; M. Lemay, président du comité de santé de Maisonneuve ; Dr Thibaudeau, de Montcalmville ; Dr Paquin, Dr Adj. Savard, Dr A. Simard, Dr E. Nadeau, Québec ; M. Poulin, Beauceville ; Dr Paquin, Portneuf ; Dr J. O. Ledoux, Sherbrooke ; M. O. Lemay, St-Maurice ; M. A. McDonald, de Weedon, Co. Compton ; Dr Lavoie, de Sillery ; Dr Delany, Québec ; Dr Lachapelle, Montréal ; Dr E. Laberge et Dr Rouleau, Montréal ; Dr J. A. Paré, Pointe-aux-Trembles, Co. Laval ; Dr Bourgeois, Trois-Rivières.

SEANCE DU SOIR

A la séance d'hier soir, qui était la séance d'inauguration de la convention, il y avait une foule considérable. Bien qu'il y eût à Québec, ce soir-là, une foule d'attractions, les citoyens s'étaient rendus en foule à cette séance et avaient donné leurs sympathies à la cause de l'hygiène.

Les dames avaient surtout tenu à s'y rendre en foule.

La séance s'est ouverte par un discours de S. H. le maire de Québec qui souhaite la bienvenue aux congressistes.

L'hon. L. P. Pelletier, retenu par des travaux antérieurs, n'avaient pu accepter de prononcer le discours d'inauguration.

A l'issue de la séance, S. H. le maire Drouin a reçu, dans les salons de l'hôtel de ville les membres de la convention.

LA CONSTIPATION EST LA GRANDE AFFLICTION DE LA NATION

"Fruit-a-tives" seul guérit cette maladie,

Un savant fameux déclare que la constipation ou l'inactivité des intestins cause plus de décès que toutes les autres maladies réunies. La constipation enflamme les reins, ruine la digestion, cause le rhumatisme, empoisonne le sang produit les maux de tête, la névralgie, la nervosité et l'insomnie.

La constipation est causée par la faiblesse ou la torpeur du foie. La bile, le seul purgatif du corps, est secrétée par le foie qui, à son tour, devrait déverser dans les intestins assez de bile pour les faire mouvoir. A moins que le foie ne soit actif, il ne peut y avoir assez de bile pour faire mouvoir les intestins régulièrement et la constipation en est le résultat.

"Fruit-a-tives", le fameux remède de fruits, guérit toujours la constipation parce qu'il agit directement sur le foie — soulage la congestion — augmente la sécrétion de la bile et renforce les muscles intestinaux.

50c la boîte, 6 pour $2.50, ou grandeur d'essai, 25c. Chez tous les marchands ou de Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

Vous Pouvez Faire le Lavage de la Semaine en Six Minutes

Le moulin à laver 1900 Gravity réduit le travail et économise de l'argent. Fait le lavage et le tordage aussi d'une grosse famille en peu de temps. Le Gravity lave une pleine cuvette de linge parfaitement et en six minutes. Faites-en la preuve à nos dépens.

Toute femme peut avoir UN MOULIN A LAVER 1900 Gravity à l'essai durant 30 jours

N'envoyez pas un centin. Essayez-le d'abord à nos dépens, si vous êtes digne de confiance. Nous paierons le fret. Voyez les merveilles qu'il accomplit. Des milliers en font usage et en sont enchantés. Nous recevons constamment des multitudes de lettres de la part de clients satisfaits. Le 1900 Gravity se vend sur un système de petits paiements partiels. Demandez notre intéressante brochure gratuite aujourd'hui. Ecrivez-moi personnellement.

M. L. C. BACH, Gérant,
The 1900 Washer Co.,
357 rue Yonge, Toronto, Ont.

L'offre ci-dessus n'est pas valable à Toronto, Winnipeg, Montréal et les banlieues; des arrangements spéciaux sont faits pour ces districts.

Succursale de Montréal: 664 rue Ste-Catherine ouest.

LES HEBREUX EN RUSSIE

LA DOUMA SEMBLE DE PLUS EN PLUS EN FAVEUR DE LES TOLERER DANS LES PROVINCES DE TAURIDE ET DE BESSARABIE.

SAINT-PETERSBOURG, 23.— Par un vote de 208 à 138 la Douma a refusé, hier, d'exprimer une opinion pour ou contre le bill relatif à l'abolition de la censure contre les Juifs. Ce bill avait été présenté l'été dernier, mais avait été référé au comité des inviolabilités de personnes pour rapport. Ce bill qui accorde aux Juifs le droit de résidence en Russie, sans restriction, avait d'abord eu le support de 166 députés de l'opposition et du centre, et dans les cercles hébraïques on est maintenant fort satisfait des progrès faits, selon que l'indique le vote d'hier. Il n'y a pas de doute que certains amendements seront apportés, mais grâce au support des octobristes on considère que le bill se rendra jusqu'au conseil de l'empire si le premier ministre Stolypin s'en fait le parrain. Nombre de députés paysans ont pris la défense des Juifs.

L'un a déclaré que si la province de Tauride était prospère c'était grâce à l'élément juif. M. Gulkin, député de Bessarabie, a affirmé que l'expulsion des Juifs serait la ruine du commerce dans cette province. Les maréchaux de la noblesse bessarabienne demandent l'expulsion de Vladimir Purishkevich, député de la troisième Douma, et vice-président de l'Union des vrais russes, à cause de sa conduite indigne lors de l'élection des maréchaux bessarabiens.

SATISFACTION

Notre chaussure jaune à $5.00 est fabriquée spécialement pour garantir les pieds contre l'humidité et elle donne satisfaction entière. T. Dussault, 281 Ste-Catherine Est.

LA TEMPERANCE A VILLE-MARIE

(Spécial à la PATRIE)

VILLE-MARIE, 23.—A Ville-Marie comme en plusieurs autres endroits de la province de Québec, les conseillers désireux du bien public, viennent de montrer que les électeurs de Ville-Marie ont bien placé leur confiance en mettant à la tête hommes sobres et d'une conscience de l'administration municipale, des éclairée qui viennent de le prouver en passant un règlement municipal défendant la vente des boissons enivrantes dans les limites de la petite ville de Ville-Marie.

Ajoutons en passant que Ville-Marie, avec sa population de 800 âmes, comptait 5 débits de boissons qui se trouvent à la fois sous le coup du présent règlement et qui par conséquent, devront fermer leurs portes, le premier mai prochain. Nos félicitations au révérend Père Chevrier, curé, au digne maire de Ville-Marie ainsi qu'aux bons et consciencieux conseillers, qui, aidés de la majorité des braves citoyens, ont eu un si beau succès dans une cause aussi difficile.

Une assemblée de la société d'agriculture "Division C", comté de Pontiac, a été tenue à Ville-Marie, Qué., le 17 courant. Etaient présents, M. le président Dr A. J. Aubin, M. Isidore Therrien, vice-président, et MM. les directeurs Camille Lacroix, Jos. Bellehumeur, Anthime Gaudet, Jos. Beaudry et J.-D. Bastien, secrétaire-trésorier.

Après l'acceptation des minutes de la dernière assemblée, il a été proposé et résolu à l'unanimité que vu la grande nécessité d'introduire dans cette nouvelle colonie, des animaux reproducteurs de race améliorée et enrégistrés, il est résolu que l'allocation du gouvernement soit employée à cette fin, le tout sujet à l'approbation de l'honorable ministre de l'Agriculture.

Il a été de plus résolu que cette société s'empresse d'accepter l'allocation spéciale de cinquante dollars pour un concours de semence qui sera cette année pour la culture de 3 arpents d'avoine, le taux d'entrée est fixé à 50 centins par concurrent.

Voilà déjà un grand bien que fera la société en introduisant ainsi des animaux améliorés un peu partout dans nos neuf belles et florissanter paroisses du Témiskaming.

MORT D'UN CITOYEN DE BOUCHETTE

(Spécial à la PATRIE)

BOUCHETTE, 23.—M. André Beauregard, maire de Cameron est mort ici à l'âge de 73 ans. Ce brave cultivateur laisse pour pleurer sa perte une nombreuse famille. Ses fils sont: André, cultivateur, Théophile, marchand de bois de Trent Lake, Mich., Jos. et Albert demeurant avec lui ; ses filles: Albina, Mme Simon St-Amour, de Maniwaki; Mme Alex. Lacroix, Arthémise Dame Wm. G. McComber, Dame Denis Clément.

Le service funèbre a eu lieu à l'église de Bouchette. De nombreux amis ont suivi le cortège funèbre.

M. MICHEL MATOFF A LA SALLE WINDSOR

M. Michel Matoff, violoniste virtuose établi à Montréal depuis quelques années a donné un très beau concert à la salle Windsor, hier soir devant un auditoire nombreux et enthousiaste. Ce fut un véritable succès artistique. M. Matoff a le jeu ample et sa sonorité est très riche ; il joue avec du feu et sentiment et sa technique est comparable à celle des grands virtuoses qu'on nous importe à grands frais de l'étranger. Telle est la synthèse des qualités que nous avons constaté chez M. Matoff. Son programme était aussi fort bien choisi et se composait de pièces de maîtres telles que: le Concerto en Sol mineur, de Max Bruch; le Nocturne No 2 de Chopin, un Menuet de Mozart, l'Ave Maria de Schubert, Introduction et Rondo capriccioso, de Saint-Saëns et la fantaisie sur Moïse, de Paganini, sur une seule corde. A chaque numéro, le violoniste fut très vivement applaudi. Madame Mona Knight, qui possède une fort jolie voix d'une grande souplesse, chanta aussi et fut bien applaudie. Elle chanta "Aria, Come Bello de Donizetti; Traume, de Strauss ; Si mes vers avaient des ailes, de Hann, "There sits a bird, de Foote, et Swallow, de Teeply. Ce fut un concert de réelle valeur.

Le Remède de Shiloh arrête promptement les toux, guérit les rhumes, fortifie la gorge et les poumons, 25c.

Le doux sommeil--qui rétablit les forces de la nature

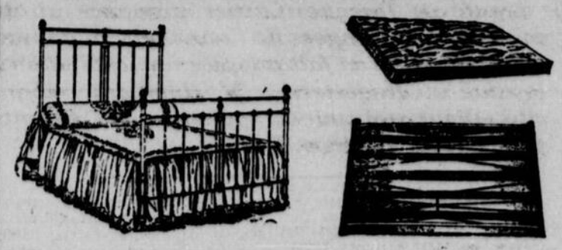

Dans un lit comme celui-ci, votre coeur se sent prêt à tout événement, et vous pouvez vous laisser aller aux rêves, ou longs ou courts, dans une atmosphère aussi pure que celle de l'océan.

Les prix auxquels nous vous offrons ces marchandises ne doivent jamais vous inquiéter, car les acheteurs trouveront toujours que la qualité est au-dessus du prix et que nous considérons toujours que la valeur est aussi importante que le chiffre que nous marquons.

Cette offre spéciale comprend :

Un lit en émail blanc et cuivre,
No 2, matelas hygiénique,
1 paire d'oreillers Leader,
1 sommier élastique.

Prix régulier $20.00
Complet pour $16.00

Avec cette combinaison, vous aurez un lit durable qui repose et redonne de la vitalité, convenant à toutes les chambres, et d'apparence élégante et solide.

Nous avons aussi beaucoup d'autres modèles que nous offrons à de grandes réductions pour les écouler promptement.

The G. A. Folland & Son Co.
Rue Ste-Catherine Ouest. (Entre les rues Peel et Stanley)

LUNETTES ET VERRES

Grand choix de ce qu'il y a de mieux en LORGNONS et LUNETTES, YEUX ARTIFICIELS.— Salon privé pour l'ajustement des yeux artificiels.

Assortiment complet des derniers modèles en THERMOMETRES, BAROMETRES, BOUSSOLES, Etc.

Ajustement parfait, verres de première qualité, "centex", montures de toutes sortes.

Consultations : à l'Hôtel-Dieu de 9.30 à 11 hrs., excepté les mercredi et samedi aux salons d'Optique, de 9 a.m. à 5 p.m. Appointements par Tél. Bell Est 2257.

Spécial : Instruments de photographie, marque "Ensign", ainsi que tous les accessoires et fournitures pour photographes amateurs. Une visite est sollicitée.

SALON D'OPTIQUE FRANCO-BRITANNIQUE
ROD. CARRIERE, HENRI SENECAL,
Opticiens et Optométristes
205 et 207 rue Ste-Catherine Est, Entre Ste-Elisabeth et Sanguinet

"TEDDY BEARS" en Crème à la Glace

Les gens ont si longtemps raffolé des "Teddy Bears" qu'il est très étonnant de voir que personne n'a essayé de les manger. Voici cependant une occasion pour eux, et s'ils nous téléphonent, nous serons toujours heureux de leur fournir en tout temps des "Teddy Bears" sous la forme la plus exquise pour les dévorer.

The Imperial Ice Cream Company, Limited
Téléphone Main 7643 ou Main 7476.

Soyez Votre Propre Agent
EPARGNEZ $25 OU $50
en achetant votre piano directement de
The Leach Piano Co., Ltd.
560 rue Ste-Catherine Ouest,
Près Drummond.
où vous trouverez les meilleurs pianos du monde. Prix raisonnables et conditions faciles. Commis français et correspondance française. 305-2

J.B. Pauzé & Cie, Entrepreneurs Généraux en Construction,
Réparations de tous genres faites rapidement et sous la direction d'ingénieurs et contremaitres compétents
Estimés fournis.
Bureau, 70 Rue St-Jacques. Tel. Bell Main 2951
m-j-s-jno.

VENTE Sans Profit DURANT CE MOIS

Tous nos ameublements de salon, salle à manger, chambre à coucher, librairie, tapis, rideaux, poêles, glacières, etc., seront vendus sans profit durant ce mois.

Tout meuble acheté et payé durant cette vente sera livré au besoin. Venez nous voir, nous sommes à votre service. Ouvert le soir tous les lundis, mardis, vendredis et samedis.

F. Lapointe,
625 rue Ste-Catherine Est,
Angle Montcalm.

Le seul DUMAS, photographe, qui ait un Studio dans le centre de la ville

Albert Dumas
PHOTOGRAPHE
249 Ste-Catherine Est,
Tél. Est 5556. Près Sanguinet.
23-25

NETTOIE LES POTS ET LES CHAUDRONS
FACILEMENT-RAPIDEMENT-HYGIENIQUEMENT
Old Dutch Cleanser
EVITEZ LES NETTOYEURS CHIMIQUES
Voyez les directions complètes et ses nombreux usages sur la grande boîte à soupoudrer à 10c

MALADIES DE LA PEAU Rifle, Ecséma, Mal de Barbe, Plaies, Démangeaisons, guéris en peu de temps par la Pommade Antiseptique Rameau. Ce remède infaillible, préparé d'après la méthode préconisée par le célèbre Pasteur, est absolument inoffensif et réussit toujours. Nous ferons voir avec plaisir de nombreux certificats constatant la suprême efficacité de la Pommade Antiseptique Rameau. Entr'autres, un cas de Rifle de dix ans, guéri en quatre jours, et une foule d'autres. Dans toutes les pharmacies. Par la poste, 50c et $1.00.

Cie Pharmaceutique Rameau, Limitée, 310 rue Ste-Catherine Est, Montréal. Etats-Unis : Geo. Mortimer Co, 212 Milk St, Boston.

POUR CEUX QUI COMPRENNENT

Ces messieurs que vous rencontrez bien habillés, avec un air de prospérité, ce sont presque tous de nos clients. Ils sont bien habillés parce qu'ils nous envoient leurs vêtements pour les faire nettoyer ou teindre.

R. PARKER & CO.,
Teinturiers et nettoyeurs, Montréal, Qué., 620 rue Ste-Catherine Ouest, 302 rue Notre-Dame Ouest, 340 rue Ste-Catherine Est.— Tél. Uptown 4106 et 4107.

TEREBENTHINE

Pourquoi payer un gros prix pour la térébenthine quand notre "TURPSENE" fera tout aussi bien l'affaire à un prix beaucoup moindre. Nous avons toutes les sortes d'huiles et graisses.

Star Oil Company
1780 rue St-Denis
Montréal. - - - Qué.
TEL. EST, St-Louis 4060.
190-j-s-jno

Vente spéciale de Claques à bon marché Vendredi. 150 caisses qualité extra bonne à 19, 29 et 39 cents, chez Eugène Vieu, magasin départemental, coin Ste-Catherine Est et Dufresne.

APRES AVOIR SOUFFERT PENDANT DIX ANS

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham m'a guérie

Marlton, N. J., — Je considère que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham m'a donné une vie nouvelle. J'ai souffert pendant dix ans de maladies féminines sérieuses, inflammation, ulcération, indigestion, nervosité et manque de sommeil.

Les médecins m'abandonnèrent, disant que ces maladies étaient chroniques. J'étais désespérée, la vie ou la mort m'était indifférente, quand je lus ce que le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham pouvait faire ; je commençai alors à en prendre, et me voilà redevenue bien et soulagée de toutes mes souffrances".— Mme George Jerdy, Boîte 40, Marlton, N. J.

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham fait d'herbes et de racines, ne contient aucun narcotique, ni aucune drogue dangereuse et détient aujourd'hui le record pour le plus grand nombre de guérisons actuelles de maladies de femmes, que nous connaissons, et des milliers de témoignages volontaires sont dans des files au Laboratoire Pinkham, Lynn, Mass., venant de femmes qui ont été guéries de toutes sortes de maladies féminines telles que inflammation, ulcération, déplacements, tumeurs fibreuses, irrégularités, douleurs périodiques, mal de dos, indigestion et prostration nerveuse. Toutes les femmes souffrantes, se doivent à elles-mêmes d'essayer le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham.

Si vous désirez des avis particuliers sur votre cas, écrivez une lettre confidentielle à Mrs Pinkham, Lynn, Mass. Ses avis sont gratuits, mais toujours d'un grand secours.

ACIDITE STOMACALE

"J'ai fait usage des Cascarets et me sens comme un nouvel homme. Je souffris de dyspepsie et d'acidité stomacale durant les deux dernières années. J'ai pris des remèdes et autres drogues, mais ne pus trouver qu'un soulagement passager. Je recommanderai Cascarets à mes amis comme la seule chose contre l'indigestion et l'acidité stomacale et pour garder vos intestins en bon état. Agréables à manger".

Harry Stuckley Mauch Chunk, Pa.

Agréables, puissants et de bon goût. Ils font du bien, ne rendent jamais malades, n'affaiblissent ni ne causent de coliques. 10c, 25c, 50c. Jamais vendus à la mesure. La véritable tablette porte la marque CCC. Garantis guérir ou votre argent vous est remis. (926)

LES PERSONNES SUJETTES A LA MIGRAINE

ou autres formes du Mal de Tête, éviteront ces souffrances accablantes, intolérables, avec maux de coeur, vomissements, malaise général, qui font de la vie un martyre, — en faisant usage des

Cachets Gauvin
CONTRE LE MAL DE TETE.

Soulagement en quelques minutes et prompte guérison, ainsi que l'attestent des milliers de personnes redevables à ce remède scientifique de leur retour à la santé.

Cher Monsieur Gauvin, Je me suis servie depuis plusieurs années des Cachets Gauvin contre le Mal de Tête; l'effet a toujours été rapide, à ma grande satisfaction. Dame Veuve Théophile Ménard, Lowell, Mass.

En vente partout: 25 cts la boîte.

J. A. E. Gauvin, Pharmacien-Chimiste
650 rue Ste-Catherine-Est, Montréal

Les autres cacaos ont un goût insipide après le

SUCHARD'S COCOA

les meilleures fèves de cacaos sous leur forme la plus parfaite
114

F. L. Benedict & Co. — Agents Montreal

Comment faire 16 onces de bon Sirop contre la Toux et Epargner $2.00

Cette recette pour faire un remède domestique contre la toux est maintenant employée et fort appréciée dans des milliers de familles aux Etats-Unis et au Canada. Elle ne coûte pas cher et est merveilleuse. Même la coqueluche cède promptement à son action.

Mêlez deux tasses de sucre granulé avec une tasse d'eau chaude, et agitez pendant 2 minutes. Mettez 2 1-2 onces de Pinex (valeur de 50c.) dans une bouteille de 16 onces et ajoutez le sirop de sucre. Ceci fait un sirop pour le rhume supérieur, en quantité et en qualité. A tout ce que vous pourriez acheter tout préparée pour $2.50. Prenez-en une cuillérée à thé toutes les heures, les deux heures ou les trois heures.

Ce simple remède arrête d'habitude une toux enracinée en moins de 24 heures. Il stimule l'appétit, a un goût agréable et est légèrement laxatif, ce qui est salutaire. Vous le trouverez aussi excellent contre les affections des bronches, les maladies des poumons et de la gorge, l'asthme, etc.

Cette recette, pour faire un remède contre la toux, avec du Pinex et du sirop de sucre, est si populaire qu'elle a été souvent imitée, quoique jamais avec succès. Si vous l'essayez, ne vous servez que du véritable Pinex, qui contient du guaiacol et tous les éléments curatifs de l'extrait de pin blanc de Norvège sous forme concentrée.

Une garantie de satisfaction absolue, ou argent promptement remis, accompagnent cette recette. Votre pharmacien tient Pinex ou vous le procurera. Si non, écrivez à la Pinex Co., Toronto, Ont.

PARLEMENT FEDERAL

Le député de Jacques-Cartier prononce un discours sur les dangers de l'annexion du Canada aux Etats-Unis et fait adopter une résolution de loyauté à l'Angleterre.—M. Ames et la réciprocité.—Pour prévenir la typhoïde. — L'Atlantic, Quebec and Western Ry Co.

(De notre cor. particulier)

OTTAWA, 23. — Les dangers de l'annexion ont fait le sujet principal de la discussion hier aux Communes. M. Monk craint l'attitude des Américains depuis que la réciprocité est assurée d'être établie et veut se renseigner en obtenant copie de tous les documents reçus par le gouvernement sur ce sujet, même ceux qui pourraient être secrets. De son côté M. MacLean, de York, voit un danger sérieux pour la constitution, un mouvement anti-national tendant à américaniser tout ce qui est canadien. Le ministre des Finances, le Maître Général des Postes et le Premier Ministre se défendent de l'accusation d'être des anciens amis de l'annexion, puis la discussion reprend son travail régulier.

LE CHEMIN DE FER ATLANTIC. QUEBEC & WESTERN.

L'hon. M. Graham a annoncé qu'il avait donné ordre aux officiers de son département de faire un relevé complet des sommes dépensées par la compagnie du chemin de fer Atlantic, Québec & Western, pour la construction de sa ligne et d'en faire faire l'inspection par un ingénieur de façon à s'assurer du montant exact dépensé à cette fin.

M. W. F. MacLean a donné avis que demain (jeudi), il proposerait un amendement ayant trait à cette question.

LA FIEVRE TYPHOIDE

M. E. N. Lewis, député de Huron-Ouest, a présenté un bill empêchant de conduire les égouts des villes ou villages dans les rivières du Canada. Le but de ce bill est d'empêcher les épidémies du genre de cette qui sévit actuellement à Ottawa. Il remarque qu'en France et en Grande-Bretagne la fièvre typhoïde n'existe pas, mais les eaux courantes ne sont pas polluées comme celles du Canada.

Le Dr Sproule ne s'accorde pas avec M. Lewis et dit que dans les deux pays en questions, il y a eu de sérieuses épidémies de fièvre typhoïde. Il croit que le bill Lewis est un empiètement sur les droits des gouvernements provinciaux, qui ont le contrôle absolu des questions d'hygiène.

Le bill subit sa première lecture.

L'ANNEXION DU CANADA AUX ETATS-UNIS.

M. Monk soulève une question importante en demandant la production de toute la correspondance et autres documents se rapportant aux négociations de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis. Le député de Jacques-Cartier déclare que le gouvernement n'a pas été franc dans sa position vis-à-vis du pays dans cette affaire en ne lui exposant pas la situation sous son vrai jour.

La discussion dans les deux pays est arrivée au point que tout le monde se demande si ce n'est pas le "commencement de l'annexion, avec les Etats-Unis". Le gouvernement peut-il le nier? La question soulève beaucoup d'intérêt en Grande-Bretagne et dans la presse de tout l'Empire de même que du continent. Le ministre des finances n'est pas indifférent au projet.

L'hon. M. Fielding nie l'accusation et dit que personne ne peut prouver qu'il ait partagé une opinion de ce genre.

M. Monk dit que l'honorable M. Lemieux a déjà parlé en faveur de l'annexion.

HON. LEMIEUX.—Jamais je n'ai parlé, ni écrit un seul mot en faveur de l'annexion. En 1893 à une assemblée de la Saint-Jean-Baptiste au parc Sohmer, M. Lemieux dit qu'il y a eu un concours académique dans lequel on lui avait confié la tâche de parler sur l'indépendance du Canada. Trois autres sujets étaient aussi à l'étude entr'autres l'annexion du Canada et aussi le maintien de la situation actuelle. L'annexion à ce concours triompha, mais jamais personnellement ni publiquement, il n'a favorisé ce projet.

M. Monk accuse l'honorable M. Brodeur d'avoir aussi partagé le sentiment de l'annexion, qui n'est pas non plus étranger au projet de l'annexion.

Le député de Jacques-Cartier, en terminant, propose la résolution suivante:

UNE DECLARATION OFFICIELLE

"Mais avant de reprendre l'étude des conditions de l'arrangement douanier conclu entre le gouvernement du Canada et le Président des Etats-Unis et pour calmer le malaise créer au Canada par les commentaires survenus dans les deux pays relativement aux conséquences politiques de cet arrangement, cette chambre affirme clairement sa résolution de maintenir intacts les liens qui unissent le Canada à l'Empire britannique et la pleine liberté pour notre peuple, de contrôler sa politique fiscale et son autonomie interne".

SIR WILFRID LAURIER

Sir Wilfrid Laurier déclare que, si toutefois il existe réellement la crainte de l'annexion, cette crainte ne se trouve que dans les rangs de l'opposition. Il ne fait aucune objection à la proposition de M. Monk et il l'accepte. Quant à la correspondance échangée entre les deux pays, le gouvernement n'a rien à cacher et cette correspondance a été déposée en chambre. Le premier ministre ajoute que le gouvernement ne veut rien faire en secret dans cette affaire et M. Monk ainsi que ses amis peuvent se rassurer. Tous les documents officiels concernant la réciprocité ont déjà été rendus publics.

ON CHERCHE A S'EMPARER DU CANADA.

M. R.-L. Borden cite les déclarations de M. Champ Clark et autres législateurs américains, prouvant que le but, l'idéal de ces américains est de s'emparer du Canada au moyen de l'annexion. Le gouvernement dans cette affaire doit agir avec prudence et consulter le Parlement et aussi le peuple, avant de prendre une décision définitive.

UN CRIME CONSTITUTIONNEL

M. Maclean, de York, croit que les Canadiens sont assez loyaux, assez forts pour demeurer fidèles à l'Angleterre et refuser l'annexion avec les Etats-Unis. Toutefois il croit que le gouvernement Laurier vient de commettre un crime constitutionnel en modifiant le traité d'une manière favorable pour les Etats-Unis, sans consulter le peuple. Le gouvernement, appuyé par le Parlement, n'est que l'interprète de la volonté du peuple, et ce dernier seul doit dire ce que sera la politique fiscale du pays.

La conduite du gouvernement dans cette question de réciprocité ne peut que contribuer à la destruction de notre autonomie nationale. A l'avenir si des difficultés fiscales surgissent, elles seront réglées secrètement à Washington, sans consulter le peuple. Ce changement dans la constitution est bien dangereux.

UNE PROPHETIE !

Comme résultat de cette politique contraire aux intérêts canadiens, le parti au pouvoir sera défait aux prochaines élections générales.

D'après M. Maclean le rêve des Etats-Unis est de s'accaparer du continent et partout on trouve du capital américain. Peu à peu on s'américanise et c'est là le danger. La politique actuelle du gouvernement conduit à l'annexion.

UN APPEL A QUEBEC

M. Maclean croit que de toutes les parties du Pays, ce sera Québec qui perdra le plus dans la nouvelle situation et il fait appel à cette province pour s'opposer à la réciprocité.

M. Devlin.—Pourquoi faites-vous appel à Québec ?

M. Maclean.—J'en ai le droit, comme n'importe quel autre canadien. Québec est une des plus belles provinces du Canada et on peut la citer comme exemple. Ses intérêts sont en danger. M. Maclean continue ensuite ses remarques et insiste pour que tout changement sérieux dans le tarif, soit soumis au peuple.

LE GOUVERNEMENT N'A PAS BESOIN DE LEÇON.

L'honorable M. Fielding dit que l'entente conclue avec les Américains, spécifie que la réciprocité pourra être abandonnée à n'importe quelle date, suivant le bon plaisir du gouvernement. Ceci est loin d'une entente permanente, de lier un pays à un autre pour une période indéfinie. Le gouvernement n'a pas besoin de faire une nouvelle déclaration de patriotisme à l'Angleterre, sa politique passée est un gage que rien ne sera fait qui pourra nuire soit à l'Angleterre ou au progrès du pays.

Le danger de l'annexion qui commence à exister, est l'œuvre du parti conservateur. Les gens sensés n'y croient pas et avec raison.

CORRESPONDANCE CONFIDENTIELLE.

Le ministre admet que des lettres ont été échangées sur le sujet entre lui et certains députés libéraux ; mais cette correspondance est strictement privée et n'intéresse pas le public.

M. Fielding dit que tous les documents publics sur le sujet ont été déposés sur la table de la chambre.

En 1891, les conservateurs ont vainement cherché à obtenir la réciprocité que le gouvernement Laurier vient de conclure et à cette époque personne ne croyait le projet déloyal envers l'Angleterre. Le Canada, aujourd'hui, dit M. Fielding, ressemble à une jeune et belle femme qui aime à être admirée et courtisée. Les Etats-Unis ont su lui offrir des avantages qui lui ont fait plaisir et qu'elle a acceptés afin de mieux assurer son avenir. Cette figure a beaucoup amusé la députation.

QUEBEC FERA SON DEVOIR

M. Devlin, de Wright, dit que M. Maclean a fait un appel injuste à la province de Québec, contre le projet de la réciprocité. Les sentiments de Québec sont bien connus pour le maintien de la dignité en ce pays, de même que pour aider au développement du pays. Québec, dans la question actuelle, saura faire son devoir, et M. Maclean n'a pas le droit de se servir du nom de cette province dans le seul but d'attirer l'attention du public sur sa personnalité.

La résolution de M. Monk est adoptée et la chambre reprend ensuite son travail régulier.

LA RECIPROCITE

M. Ames, de Montréal, reprend la discussion sur la réciprocité. C'est le premier discours de M. Ames, depuis plusieurs mois au Parlement, à cause de sa longue absence pour cause de maladie. Le député de Montréal, au commencement de ses remarques, a reçu une ovation de ses amis politiques.

M. Ames s'oppose à la réciprocité, sans appel au peuple. Depuis 1900, pas un seul mot de la réciprocité n'a été prononcé dans les campagnes électorales, et la décision actuelle prend tout le monde par surprise.

La réciprocité signifie la ruine pour plusieurs canadiens. M. Ames dit que le gouvernement, dans cette question, a agi en despote, en autocrate digne de la Russie et non du Canada.

Le débat se continuera à une autre séance.

FUSION DES TRAMWAYS

UNE PROTESTATION S'ELEVE A CE SUJET A LA CHAMBRE DE COMMERCE.— UN REGLEMENT DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER SERAIT PREJUDICIABLE AU COMMERCE.

La Chambre de Commerce du district de Montréal a eu hier sa séance hebdomadaire sous la présidence de M. Armand Chaput, 1er vice-président et l'ordre du jour a été mené rondement.

M. Bourbonnière, C.R., secrétaire donna lecture des minutes de la dernière séance qui furent adoptées.

Le dépouillement de la correspondance n'indique que des affaires de routine.

RAPPORTS DES COMITES

L'hon. Alphonse Desjardins, président du comité de législation, présente, appuyé de sages remarques, le rapport suivant sur un "Projet de résolution" sur les oublis d'enrégistrement, des compagnies et raisons sociales:

1o.—Cette Chambre constate que les abus des actions pénales pour oublis d'enrégistrement de raisons sociales ou de déclarations de compagnies, continuent à donner lieu à des procédés vexatoires pour les individus et corporations poursuivis et à des ententes frauduleuses pour le fisc:

2o.—Cette Chambre croit devoir signaler que sous les dispositions de la loi actuelle il est facile aux dénonciateurs poursuivants de frustrer le gouvernement de la part lui revenant dans les amendes encourues, en omettant intentionnellement de fournir le cautionnement judiciaire voulu et laissant renvoyer leurs poursuites;

3o.—Cette Chambre croit devoir signaler d'un autre côté que l'oubli par les compagnies poursuivies imde la formalité de l'enrégistrement plique pas nécessairement mauvaise foi puisqu'elles se sont généralement conformées au désir de publicité de la loi en faisant publier dans les journaux, des avis répétés de l'émission des Lettres Patentes originaires ou supplémentaires.

Cette Chambre croit devoir prier l'hon. Procureur Général de bien vouloir remédier aux inconvénients ci-dessus signalés et de bien vouloir mettre à l'étude l'opportunité de mesures du genre des suivantes: par exemple, d'assujettir les dénonciateurs à la formalité préalable d'un avis de poursuite aux frais et dépens des compagnies mises en demeure, suivant le précédent décrété par nos lois pour la protection des juges de paix et autres officiers publics, soit encore l'obligation pour les poursuivants dénonciateurs de donner aux ministères publics non seulement de l'institution de leur action, mais aussi de toute autre phase de la procédure adoptée par ou contre eux notamment de toute inscription ou motion pour jugement pouvant entraîner le renvoi de l'action.

Cette Chambre croit devoir prier l'hon. Procureur Général de protéger les classes commerciales par l'adoption des moyens ci-dessus signalés ou tous autres qu'il pourrait juger efficace pour atteindre les mêmes objets.

(Signé) ALPH. DESJARDINS, Président.

M. Guillaume Boivin appuie ce rapport qui est adopté.

LES TRAMWAYS

M. Guillaume Boivin invite la Chambre à se prononcer énergiquement contre certaines clauses du projet de fusion des tramways. Il déclare que le projet d'annexion tel que présenté à la Législature enlèverait pratiquement à Montréal son autonomie. M. Boivin demande que le comité des transports s'occupe de suite de la question et fasse un prompt rapport, vu l'urgence de cette question si importante pour Montréal. Adopté.

COMITES

Les membres dont les noms suivent sont ajoutés aux comités ci-après :

Exposition — MM. O. S. Perrault, Thomas Gauthier, C. Catelli, Jos. Contant.

Mines, bois et forêts — MM. L. Forest, J. T. Armand.

Réception — M. Jos Fortier proposé comme président de ce comité.

REFORME DEMANDEE

M. Armand Chaput attire l'attention de ses collègues sur un règlement des compagnies de chemins de fer déclarant que ces compagnies ne recevront plus, après 5 heures du soir, au lieu de 6 heures et demie, les marchandises expédiées hors de Montréal.

Cette décision, dit M. Chaput, est préjudiciable aux intérêts des commerçants de gros et de marchands de la campagne.

Renvoyé au comité de transport.

Présents : MM. Armand Chaput, 1er vice-président ; lieut.-col. A. E. Labelle, 2e vice-président ; G. Boivin, hon. Alph. Desjardins, A. H. Hardy, W. U. Boivin, L. O. Grothé, Jos. Fortier, A. N. T. Chamberland J. C. G. Contant, L. de Roode, Ls. Perron, Arthur Villeneuve et F. Bourbonnière, C. R.

LE TRAITE JAPONAIS ECHOUE AU SENAT DES ETATS-UNIS

WASHINGTON, D.-C., 23. — Le sénat n'a pas ratifié hier, le nouveau traité de commerce avec le Japon. Ce dernier a été critiqué par le sénateur Hale sur le terrain qu'il était une autre "réciprocité"; le sénateur Lodge l'a défendu. Le traité reviendra probablement devant le sénat aujourd'hui.

Le président Taft et le secrétaire Knox sont confiants toutefois que ce traité sera ratifié à la prochaine session. Avant d'envoyer le traité au sénat MM. Taft et Knox ont sondé les sénateurs qu'ils croyaient opposés à la mesure, et ont reçu l'assurance qu'il passerait.

Le Japon désire voir le nouvel arrangement ratifié avant le 19 juillet, en outre le traité actuel expire l'année prochaine et si un nouveau traité n'était pas ratifié cela causerait de graves difficultés dans les relations des deux pays. L'anxiété du Japon est due au fait que de semblables arrangements ont été conclus avec les différents pouvoirs européens.

MORT HEROIQUE D'UN MEDECIN EN CHINE

PARIS, 23. — Invité par les autorités chinoises à aller combattre la peste à Fondziadian, le docteur Ménier, qui dirigeait l'Ecole de Médecine chinoise de Tientsin, où il était professeur, s'était consacré à cette tâche avec une complète abnégation. La fatalité voulut que la contagion l'atteignit dès le premier jour. Ayant diagnostiqué la maladie sur lui-même, le docteur Ménier fit preuve d'une admirable maîtrise de soi. Afin de ne pas exposer la vie de ses collègues, il demanda lui-même une voiture, sortit de sa chambre après s'être enveloppé dans un drap imbibé d'une solution de sublimé et se rendit au baraquement des pestiférés.

Arrivé au baraquement, M. Ménier déclara qu'il serait mort dans deux jours et demanda qu'on avisât sa famille de son décès. X

Les médecins russes firent l'impossible pour sauver leur confrère ; mais lui, toujours soucieux de ne pas transmettre la maladie, ne souffrait même pas qu'on prît sa température.

SACRE DE Mgr WHITE, EVEQUE DE LEAVENWORTH

LEAVENWORTH, Kan., 23 — Le sacre de l'abbé John White, comme évêque de Leavenworth, a eu lieu, hier. C'est Mgr Diomède Falconio, délégué papal qui a présidé à la cérémonie.

Mgr White est né à West View, Ohio, en 1857, et a fait ses études au collège de Sandwich, Ontario.

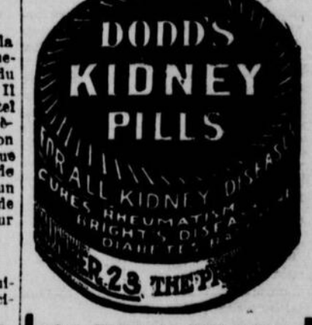

Les Pilules de Dodd guérissent toutes les maladies de rognons, aussi rhumatisme, maladie de Bright, diabète et mal de dos. Le cliché ci-haut est un modèle de la boîte.

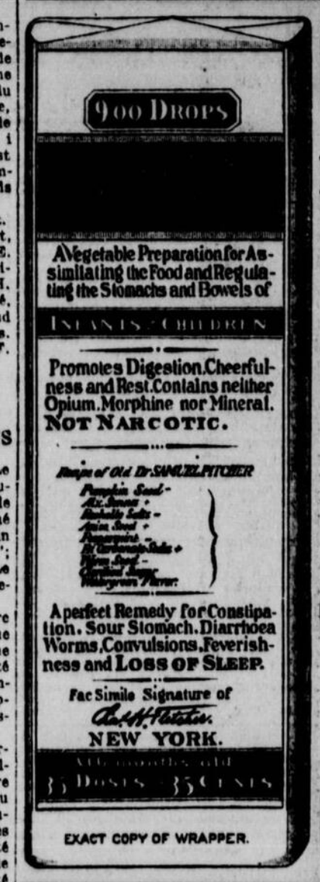

CASTORIA
Pour Bébés et Enfants.

La Sorte Que Vous Avez Toujours Achetée

Porte la Signature de *Chas. H. Fletcher.*

En Usage Depuis Au Delà De 30 Ans

CASTORIA

THE CENTAUR COMPANY, NEW YORK CITY.

Danderine

Fait Croitre les Cheveux et nous pouvons le PROUVER !

DANDERINE est, pour les cheveux ce que de fraîches averses de pluie et de soleil sont pour les végétaux. Elle va droit aux racines, les tonifie et donne de la vigueur aux cheveux. Ses propriétés stimulantes et vivifiantes font croître la chevelure excessivement longue, forte et magnifique. Elle donne immédiatement un brillant étincelant et une douceur veloutée aux cheveux, et quelques semaines d'usage font pousser de nouveaux cheveux. Usez-en chaque jour pendant quelque temps, puis deux ou trois fois par semaine suffiront à compléter la croissance que vous souhaiterez.

Une dame de St-Paul, écrit en substance ce qui suit :

"Quand je commençai à employer Danderine, mes cheveux ne venaient pas à mes épaules et maintenant ils descendent plus bas que mes hanches.

Une autre de Newark, N. J.:

"J'ai employé Danderine régulièrement. Quand j'ai commencé à en user, j'avais très peu de cheveux; maintenant j'ai la plus magnifique et la plus longue chevelure qui se puisse désirer."

Vendue maintenant chez tous les pharmaciens, en 3 grandeurs, 25c, 50c et $1.00 la bouteille.

DANDERINE est vendue beaucoup plus que n'importe quelle autre préparation de marque quelconque, et elle se vend aussi beaucoup plus que toutes les autres préparations du monde réunies.

KNOWLTON DANDERINE CO., Chicago, Illinois, E.U.A.

POUR "ENGRAISSER"

Sûrement sans Danger

"Résultats certains"

Toute personne sait qu'un teint jaune, des yeux cernés, des épaules et un cou osseux, le corps anguleux, privent du succès, de l'amour et de l'admiration. Les Romains qui ont le culte de la beauté ont vaincu cette affliction par l'emploi du "Régénérateur Maroni", traitement naturel, garanti sans danger. Recommandé par les Académies de Médecine de Rome et Paris, pour augmenter le poids, développer le buste, donner un teint clair, rose, et des yeux brillants.

ESSAYEZ-LE, GRATIS, EN ENVOYANT 10c A

Discrétion Absolue. **D. MARONI,** DEP. 2 366 VICER. Montréal.

HOMMES AFFAIBLIS, EPUISES, ESSAYEZ-LE

1-j-s-jno

Feuilleton de la PATRIE

LES DRAMES DE LA FRONTIERE

Par JULES MARY

Reproduction et adaptation autorisées par la Société des Gens de Lettres.

35 (Suite)

Et ce fut cordialement, avec une émotion contenue, voilée, très douce...

Deux quarts sonnèrent, très loin. A l'église de Villaville, mais qu'il entendit, dans le calme absolu de cette belle nuit d'automne...

Un peu plus près, deux quarts répondirent, à l'église de Thiancourt...

En longeant la ligne frontière et sans rentrer en territoire allemand, il pouvait regagner la Faloise... Il avait hâte de revoir Josette...

Il partit...

. . . . . .

A la Faloise.

Josette avait voulu rester le plus tard possible à cette fête...au milieu des jeunes filles.

Line ne la quittait pas. Et à chaque instant, Josette sentait qu'on lui soulevait sa main... et que cette main s'appuyait sur des lèvres...d'où tombait un baiser très frais, très pur...

A travers sa nuit éternelle, Line, sans rien savoir, compatissait à cette âme.

Des fillettes entourèrent l'aveugle :

—Line ! Line ! chacune de nous a chanté...Il faut chanter à ton tour.....

—Mais je ne sais qu'une chanson...

...toujours la même...

—Chante-là, Line, tu la sais d'autant mieux que tu la chantes plus souvent.

Docile et rieuse, elle s'exécuta, sans se faire prier. Elle tenait encore dans ses doigts la main de Josette, et Josette n'essayait pas de desserrer son étreinte

A Thiancourt y a trois garçons,
L'herbe à la verdure,
A marier selon, dit-on,
L'herbe à la verdur'-luron,
L'herbe à la verdure,

C'était Pervenche qui la lui avait apprise Il en était très fier ... Du reste, le bon garçon, non plus, n'en savait pas d'autre...et il la fredonnait sans cesse...

A marier selon, dit-on,
L'herbe à la verdure,
A la taverne ils s'en vont,
L'herbe à la verdur'-luron,
L'herbe à la verdure,

Une voix à l'oreille de Josette murmurait avec un reproche très tendre :

—Toi si joyeuse et qui aimais tant chanter, on ne t'aura pas entendue ! ...

Elle se retourna.

C'était Clément Sauvageot. , Le regard qu'il laissa peser sur la pauvre jeune fille était hésitant, comme timide. On eut dit qu'il voulait lui adresser une prière.....la supplier de lui enlever le soupçon qu'elle n'avait pas dit toute la vérité, lorsqu'elle avait raconté l'accident de l'ancienne carrière....Mais cette prière, cette crainte, jamais il n'eût osé les formuler dans son adoration pour l'enfant... Elle les devina...Un rayon d'amour infini anima ses yeux.

—Vous le désirez, père ? dit-elle.

—Oui, dit-il, car en toute cette journée ton visage m'a fait peur...

Elle sentit autour de sa main une pression un peu plus forte. C'était Line qui lui donnait du courage. Par les petits doigts de la fillette, par les frissons de tous ses nerfs, et par la chaleur de son sang, elle remontait jusqu'à l'âme de l'aveugle, pleine de grâce, pleine de pitié, qui pressentait autour d'elle une douleur très grande.

Alors, Josette se décida..
C'est à la rue du Grand-Pont,
A la cinquième maison,
Il y a trois jeunes filles
A marier, l'on dit-on.
Vole, vole, comme la plume,
Légèrement, comme le vent.

Toutes les fillettes l'applaudirent. Elle avait une délicieuse voix, au timbre grave, souple, aisé, étendu. Mais elle avait vraiment mis toute sa vie dans ce premier couplet. Elle devint d'une pâleur affreuse, sa main se fit rigide et glacée dans les doigts de Line. Elle essaya encore:

Voici l'une et voici l'autre,
L'autre, je la tiens par les doigts,
Celle que je tiens, la plus jolie,
C'est la plus jalouse des trois...
Vole, vole, comme la plume,
Légèrement, comme le vent.

Ce fut tout. Les derniers mots furent assourdis, soupirés dans un souffle rauque, dans un gémissement. Elle se raidit, puis tomba dans les bras de Line et de Clément.

Dans sa chambre, quand elle revint à elle, sous les yeux de son père, elle se jeta à ses genoux.

—Pardon! pardon ! mais c'est plus fort que moi. Il me faut du silence, de la solitude. . .Demain, je le jure, père, demain il n'y paraîtra plus.

Le bruit se répandit que Josette était malade.

Ç'en était fini de la joie, et des danses et des rires.

Du reste, beaucoup, déjà, étaient partis, ceux qui demeuraient loin.

Les autres suivirent bientôt.

Peu à peu, la Faloise retomba dans le silence et la paix profonde, et Clément, respectant le désir de sa fille, l'avait laissée seule.

A la Faloise, dans le désarroi de l'évanouissement de Josette, personne n'avait plus pensé à Line... En un instant, elle s'était trouvée seule... Clément avait emporté Josette dans sa chambre, et la petite aveugle ne l'avait pas suivie... Elle était venue souvent à la Faloise avec Pervenche et les jardins lui étaient familiers... Elle s'était tout d'abord assise sur une chaise, rencontrée près d'elle, et le hasard ayant voulu qu'elle fût là dans l'ombre d'une charmille, on ne prit point garde à elle... Line put entendre les départs, les adieux, les roulements des voitures, les paroles étouffées des gens qui regrettaient que la jolie fête finit ainsi presque en drame... Et tout à coup, autour d'elle, ce fut le silence...

—On m'a oubliée, murmura l'enfant.

Elle n'était pas peureuse et la nuit ne pouvait l'effrayer... la nuit, c'était sa vie... Elle y devenait même supérieure aux autres que les ténèbres aveuglent.

Sa pensée retournait sans cesse à Josette.

—Pourquoi sa tristesse que j'ai devinée ? C'est moi qui en suis cause... sans être coupable... car je suis sûre que c'est la lettre de Renaud qui a fait tant de mal... Mais comment ?

Comme la soirée fraîchissait, elle eut un frisson par les épaules.

Elle avait repris, depuis une heure ou deux, ses vêtements de tous les jours, quittant les autres un peu à regret, puisqu'on lui avait dit qu'elle y était si jolie...

A petits coups de son long bâton, elle tâtonna devant, derrière elle... rencontra des chaises, des bancs ; des buissons, des arbres, une grande allée sablée...

—Je m'y reconnais... je tourne le dos à la grille...

Elle rebroussa chemin, et son bâton fit enfin sonner les barreaux de fonte.

—Maintenant, je vais tâcher de rentrer chez maman Drouard...

Elle hésita, comme si quelque frayeur l'arrêtait. C'est qu'elle venait de se rappeler certaines paroles du bon Pervenche, il n'y avait pas bien longtemps... Pervenche lui avait dit : " La nuit, les gens vont se mettre au lit et tout le monde dort, sauf ceux qui ont envie de commettre de méchantes actions..."

Elle se rassura bien vite car elle ne pouvait concevoir qu'il y eut des gens assez barbares pour causer peine et frayeur à la gentille aveugle.

Il n'y avait pas un quart d'heure qu'elle était en marche, lorsqu'elle entendit tout à coup dans les champs, et pas très loin d'elle, une voix joyeuse qui clamait à pleins poumons :

A Thiancourt, y a trois garçons
L'herbe à la verdure...

C'était Pervenche. Elle le reconnut tout de suite. Il se taisait et toussait violemment. Quand Pervenche chantait, il braillait de toutes ses forces en ouvrant une bouche énorme et il avait dû avaler un grain de poussière ou quelque mouche entrée par cette ouverture béante.

Elle appela d'abord :

—Pervenche ! Pervenche !

Puis, pour le faire accourir plus vite, elle acheva le couplet, forçant un peu sa douce voix.

A marier selon, dit-on,
L'herbe à la verdur'-luron
L'herbe à la verdure.

Des pas rapides dans les ténèbres. Puis, un grand corps surgit devant elle. C'est Pervenche.

—Veux-tu me reconduire chez maman Drouard ?

—Oui, ma Line, car il ne faut pas que tu t'en allions ainsi seule dans les ténèbres... Mais dis-moi, tu as passé la journée à la Faloise... Renaud est arrivé, je suppose ?

—Renaud n'est pas à la Faloise...

—Tu es sûre ?

—Je suis sûre...

—Ah ! mon Dieu, fit le garçon, il faut qu'il y avient un malheur... Renaud s'est enfui de Haute-Goulaine... Il déserte... on a dû le reprendre... Alors, si on l'a repris, et s'il est soldat, moi, je ne désertions plus...

Ces drames de la frontière sont si communs que Line ne demande pas de renseignements. Elle a compris du premier coup.

Mais elle est inquiète et triste, parce que Pervenche est triste et inquiet.

Et doucement, elle à son bras — tout en l'air, car elle est petite et lui si grand ! — ils marchent le long des chemins dans la nuit claire...

. . . . . .

Tous les événements de cette nuit, conduits par le hasard qui est si souvent le maître de la vie, devaient concorder, dans leurs plus menus détails, au dénouement qui allait s'achever — alors même que ces événements semblaient étrangers les uns aux autres... Nous sommes donc obligés d'abandonner, à tour de rôle, nos personnages pour revenir à eux ensuite ; car aux mêmes heures et loin l'une de l'autre, les scènes du même drame s'enchevêtrent et se préparent !

C'est ainsi que nous avons vu Lilienthal partir de Haute-Goulaine, après avoir outragé Elise de son mépris, de son dégoût, de son remords.

Et Lilienthal avait disparu, se confondant avec les ténèbres de ces heures mystérieuses, sonnées aux deux églises et qui furent, on le verra, des heures d'épouvante.

C'est ainsi que nous avons vu le grand-père Sauvageot disparaître à son tour.

C'est ainsi que nous avons vu Renaud s'enfuir.

Et voici maintenant Line et Pervenche s'en allant par les sentiers des labourés.

Nous allons retrouver Renaud...

Il se rapprochait de la Faloise en descendant le cours de la Moselle, ne voulant point s'en écarter trop, car la jolie rivière était sa sauvegarde...

Il hâtait le pas, parfois même se mettait à courir...

Et déjà il croyait distinguer, au fond de la plaine, sur leur coteau, les bâtiments de la Faloise, se détachant comme une masse plus sombre, à l'horizon...

Il s'arrête surpris... Il écoute... Il regarde autour de lui...

(A suivre.)

PETITES ANNONCES

TARIF

Petites Annonces Classifiées

—DE—

La Patrie

Invariablement payable d'avance

CLASSE A

Chambres à louer, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé.

20 mots ou moins 10c, ½c par mot de plus chaque insertion ; 6 insertions consécutives pour le prix de 4 payées ; 1 mois, 25 insertions pour le prix de 16 payées.

CLASSE B

Vendre, à Louer, Situations Vacantes, Chambres demandées. Informations demandées, Personnel, Avis de responsabilité, et toutes les annonces pour rubriques non mentionnées dans la CLASSE A.

20 mots ou moins 10c, 1c par mot de plus chaque insertion, 6 insertions consécutives pour le prix de 4 payées avec privilège de 5 insertions à l'édition hebdomadaire. 1 mois, 26 insertions, pour le prix de 16 insertions avec privilège de 22 insertions à l'édition quotidienne et 4 insertions à l'édition hebdomadaire.

CLASSE C.

Naissances, Mariages, Décès, Services Anniversaires, Messes de Requiem.

25c par fois ou trois insertions pour 50c, (suivant la formule).

AVIS SPECIAL

Le tarif ci-dessus est au comptant avec la commande. Quand ces sortes d'annonces ne sont pas payées d'avance, il faut faire de nombreuses entrées et le taux est, en conséquence, beaucoup plus élevé.

Nous n'entrons dans nos livres aucune annonce classifiée de moins de 5 lignes.

EMPLOIS DEMANDES

AIDE CUISINIER, âgé de 22 ans demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 287 Poupart ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

AIDE CUISINIER — Un français, parlant les deux langues, demande une position comme aide cuisinier ou valet de chambre dans une maison privée. S'adresser 340 Lagauchetière, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

APPRENTI TYPOGRAPHE demande une position immédiatement. S'adresser 831 Lafontaine ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

APPRENTI CUISINIER demande une position immédiatement. S'adresser 66 St-Philippe, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

APPRENTI MENUISIER demande position. S'adresser à 2522 rue Labelle, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

APPRENTI CIGARIER âgé de 15 ans ans, demande une position immédiatement. S'adresser 1366 Clarke, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

APPRENTI MENUISIER parlant les deux langues demande une position immédiatement. S'adresser 1215 St-Mard ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

APPRENTI MACHINISTE, âgé de 17 ans, demande une position immédiatement. S'adresser 1180 St-André, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

APPRENTI DESSINATEUR, âgé de 16 ans, ayant 2 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 162 Amherst ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

APPRENTI dans une manufacture, demande une position immédiatement. S'adresser 3 Craig Est, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

APPRENTI PRESSIER ayant 2 1-2 d'expérience, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 194A Christophe-Colomb ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

APPRENTI PLOMBIER parlant les deux langues, ayant 2 ans d'expérience demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 892 Sanguinet ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

ASSISTANT TENEUR DE LIVRES parlant les deux langues, demande une position immédiatement, bonnes références. S'adresser 798 Clarke ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

BOUCHER — Un homme parlant les deux langues demande une position comme boucher d'expérience ou comme collecteur, expéditeur, assistant-comptable. S'adresser 21 Alma, Hull, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

BOULANGER parlant les deux langues, ayant 4 ans d'expérience demande une position immédiatement ; bonnes références. S'adresser 259 Wolfe ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine-Est, chambre 28. 304-4

BOULANGER PATISSIER, ayant 12 ans d'expérience, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. S'adresser 156 Papineau ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine chambre 28. 306-4

CAISSIERE — Jeune fille demande position comme caissière ou comptable. S'adresser à 196 Plessis, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

CHARPENTIER d'expérience demande une position immédiatement. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

CHARPENTIER - MENUISIER — Deux jeunes hommes ayant quelques années d'expérience demande position comme charpentier-menuisier. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1530). 303-4

CHARRETIER demande une position immédiatement. S'adresser 574 Champlain ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

CHARRETIER dans une épicerie, parlant les deux langues demande une position immédiatement. S'adresser 544 Visitation ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

CHEF cuisinier français demande un position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 74 St-Denis, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

CHARRETIER — Un homme âgé de 28 ans parlant les deux langues, demande une position comme charretier ou menuisier, 3 ans d'expérience. S'adresser 206 Letourneux ou au Bureau de Placement de la PATRIE 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

CHARRETIER dans une épicerie, ayant 2 1-2 ans d'expérience, âgé de 18 ans, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 382 Huntley ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

CHAUFFEUR demande une position immédiatement. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

CHAUFFEUR ayant 15 ans d'expérience, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. S'adresser 690 Champlain ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

COCHER parlant les deux langues, ayant 10 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 29 St-Timothée ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

COLLECTEUR demande position dans un bureau ; connait la clavigraphie, ou comme dresseur ; a 3 ans d'expérience. S'adresser à 41 rue Logan, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COLLECTEUR OU AGENT, âgé de 22 ans demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 18 Garnier ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1576). 305-4

COLLECTEUR pour magasin, ayant 4 ans d'expérience, parlant les deux langues demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 258 Montcalm ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1555) 303-4

COMMIS magasin de gros marchandises sèches, ayant 15 ans d'expérience, demande position. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

COMMIS de bureau, ayant 1 an d'expérience, demande position. S'adresser à 109 Lagauchetière Ouest, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

COMMIS EPICIER, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. S'adresser 270 Centre, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

COMMIS GENERAL parlant les deux langues demande une position immédiatement. S'adresser 109 Lagauchetière Ouest ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COMMIS DE BAR ou CHARRETIER demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 17a Turgeon ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COMMIS dans la marchandise sèche, parlant les deux langues, ayant 1 an d'expérience demande une position immédiatement. S'adresser à 38 Bréboeuf, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

COMMIS DE BAR ou garçon de cloches, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. S'adresser 2985 St-André, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

COMMIS EPICIER ayant 2 ans d'expérience demande une position immédiatement, bonnes références. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COMMIS EPICIER ou collecteur, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. S'adresser 186 Berri ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

COMMIS — Un jeune homme âgé de 21 ans, parlant les deux langues, demande position comme commis dans la marchandise sèche en gros ou ouvrage de bureau. Bonnes références. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

COMMIS DE BUREAU, parlant les deux langues, ayant 1 an d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 1021 Rachel E ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Sainte-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COMMIS — Un homme âgé de 40 ans, parlant les deux langues, demande une position comme commis ou employé de bureau. Bonnes références. S'adresser 259 Clarke ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

COMMIS — Un jeune homme âgé de 24 ans, parlant les deux langues, demande une position comme commis dans les chaussures ou expéditeur pour un magasin de gros. S'adresser 185 Du Roi, Québec, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COMMIS DE BAR demande une position immédiatement. S'adresser 1 Ste-Elizabeth ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COMMIS DE BAR parlant les deux langues, ayant 1 an d'expérience demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 1555 Papineau ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COMMIS DE BAR ou garçon de cloches, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. S'adresser 2985 St-André, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

COMMIS EPICIER ayant 2 ans d'expérience demande une position immédiatement, bonnes références. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COMMIS EPICIER ou collecteur, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. S'adresser 186 Berri ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

COMMIS DE BUREAU, parlant les deux langues, ayant 6 mois d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 1021 Rachel E ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Sainte-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COMMIS — Un homme âgé de 40 ans, parlant les deux langues, demande une position comme commis ou employé de bureau. Bonnes références. S'adresser 259 Clarke ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

COMMIS — Un jeune homme âgé de 24 ans, parlant les deux langues, demande une position comme commis dans les chaussures ou expéditeur pour un magasin de gros. S'adresser 185 Du Roi, Québec, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COMMIS DE BAR ou CHARRETIER demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 17a Turgeon ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COMMIS DE BAR ayant cinq ans d'expérience, parlant les deux langues demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser A 462 Ontario Est ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

COMMIS DE BUREAU, 10 ans d'expérience, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 90 Parc Lafontaine ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

COMMIS EZICIER dans un magasin de gros, ayant 9 ans d'expérience demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 109B Ste Elizabeth ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est chambre 28. 306-4

COMPTABLE âgé de 25 ans, ayant 5 ans d'expérience demande position immédiatement. S'adresser 39 Davidson ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

COMPTABLE parlant les deux langues ayant 15 ans d'expérience, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 321 Panet ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Sainte-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COMPTABLE, sténographe et clavigraphe, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 302 St-Timothée ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est chambre 28. 305-4

COMPTABLE, parlant les deux langues, ayant 8 ans d'expérience, demande une position immédiatement ; bonnes références. S'adresser 612 St-Denis, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

COMPTABLE — Un jeune homme âgé de 18 ans, parlant les deux langues demande une position comme comptable, sténographe et clavigraphe ou commis dans la marchandise sèche, 1 an d'expérience. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1593). 306-4

CONDUCTEUR d'ascenseur demande position ou comme portier ou gardien. S'adresser à 955 St-André ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Sainte-Catherine Est, chambre 28. 305-4

CONDUCTEUR D'ASCENSEUR parlant les deux langues demande une position immédiatement, bonnes références. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherinene Est, chambre 28. 306-4

CONDUCTEUR D'ASCENSEUR parlant les deux langues, ayant 3 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 51 St-Antoine ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

CONTREMAITRE menuisier charpentier connaissant très bien les plans de construction, demande ouvrage à la job ou à la journée. S'adresser 765 Huntley, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 129 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

COUPEUR dans les hardes d'hommes, parlant les deux langues, ayant 25 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 921 St-André ou au Bureau de Placement de la ATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

COUPEUR DE PRATIQUE dans les hardes d'hommes ayant 24 ans d'expérience, parlant les deux langues, demande position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 617 Notre-Dame Ouest ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1584). 305-4

CUISINIER pour hôtel ou restaurant parlant les deux langues, demande une position immédiatement. S'adresser 56 Frontenac ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

CUISINIERE parlant les deux langues demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 121 Dufferin ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

CUISINIER ou COMMIS DE TABLE ayant 7 ans d'expérience, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 386 St-Dominique ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

CUISINIER — Un homme âgé de 32 ans parlant les deux langues demande une posicion comme cuisinier, commis de bar ou gardien de nuit. Bonnes références. S'adresser, 2 ruelle St-Germain ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

CUISINIERE ou Servante—Une jeune fille de 23 ans, parlant les deux langues, demande position comme cuisinière ou servante générale dans une maison privée, dans l'Est de la ville, a d'excellentes références, demande un salaire de $18.00 à $20.00 par mois. S'adresser à 1390 Logan Est, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

DELIVREUR dans une épicerie, parlant les deux langues, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresse 66 Collège St-Henri ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

DISTRIBUTEUR DE PAINS ayant 2 ans d'expérience, parlant les deux langues demande une position immédiatement. S'adresser 1737 Notre-Dame Est ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

ELECTRICIEN parlant les deux langues, ayant 4 ans d'expérience demande une position immédiatement. S'adresser 68 Ave Prévost, Viauville, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

ELECTRICIEN parlant les deux langues, ayant 2 ans d'expérience demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 173 Marquette ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

EMPAQUETEUR — Un homme marié, âgé de 26 ans, parlant les deux langues, demande position comme empaqueteur ou pour la livraison. S'adresser à 378 Maisonneuve, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1562) 303-8

FEMME DE JOURNEE ou pour nettoyer les bureaux, demande une position immédiatement. S'adresser 264 Poupart ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

FILLE DE SALLE parlant les deux langues, demande une position immédiatement Bonnes références. S'adresser à 842 Notre-Dame Ouest, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

FILEUR âgé de 19 ans ayant 3 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 708 Dorchester Est ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

GARDIEN DE NUIT ou serviteur, dans une maison privée, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser adre Panet ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

MECANICIEN instruit demande ouvrage immédiatement. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

GOUVERNANTE française, âgée de 25 ans, pouvant se charger de l'instruction et de l'éducation des enfants demande position. S'adresser à 209 Visitation ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1581). 305-4

HOMME de confiance demande position comme gardien, ou gérant, ou conducteur d'ascenseur ; a de bonnes références. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

HOMME A BOIS — Une personne demande une position comme homme à bois sur les machines ou ouvrage général. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

HOMME INSTRUIT demande position de confiance dans un établissemant ou comme voyageur, peut fournir références et garantie. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

HOTELIER — Gérant ou maitre d'hôtel ayant 15 ans d'expérience demande position. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

MACHINISTE - MECANICIEN ou chauffeur d'automobile ayant 6 ans d'expérience, demande position. S'adresser à 140 Desery ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

MACHINISTE GENERAL parlant les deux langues, ayant 6 ans d'expérience, demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 1172 Demontigny Est, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

MAÇON ayant 20 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 14 Ave. Dominion ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

MENAGERE demande position chez un médecin, chez un veuf, ou chez une dame seule. S'adresser à 406 Panet ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

MENUISIER ayant 15 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

MENUISIER ayant 16 ans d'expérience demande une position immédiate. S'adresser 156a Clarke ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

MENUISIER CHARPENTIER ayant 6 ans d'expérience, demande une position immédiatement. S'adresser 678 Montcalm ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

FAUTE D'UNE SERVANTE

la paix de votre ménage peut être en danger. Ne laissez pas durer cette situation !

Lisez les PETITES ANNONCES de la PATRIE. Si vous n'y trouvez pas ce que vous cherchez

TELEPHONEZ LE PLUS TOT POSSIBLE

au Département des Petites Annonces de la PATRIE et dictez votre annonce qui sera publiée sans retard.

MENUISIER — Un jeune homme âgé de 24 ans demande une position comme menuisier ; 3 ans d'expérience, ou ouvrage général dans une manufacture. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

MENUISIER ayant 22 ans d'expérience, parlant les deux langues, demande une position immédiatement, travail parfait. S'adresser 702 Huntley ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

MESSAGER — Un jeune homme âgé de 15 ans, parlant les deux langues, demande une position comme messager, désire apprendre un métier. S'adresser 442 Panet ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

MESSAGER — Un jeune homme âgé de 16 ans parlant les deux langues, demande une position comme messager, désire apprendre un métier. S'adresser 2871 St-Dominique ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

MONSIEUR, 35 ans, instruction supérieure, références de premier ordre, cherche situation stable ; secrétaire, gérance, comptable, correcteur, commis de bureau ou de magasin. S'adresser Lemaire, 435 Sanguinet. Tél. Est 3556, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

OUVRAGE GENERAL — Un jeune homme, âgé de 21 ans, demande ouvrage général. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

OUVRAGE GENERAL — Un jeune homme âgé de 22 ans, demande ouvrage général. S'adresser au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

OUVRAGE GENERAL — Un homme âgé de 30 ans, demande ouvrage général. Bonnes références. S'adresser 359 Therville, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

OUVRAGE GENERAL demandé par un jeune homme de 22 ans. S'adresser à 59 Notre-Dame, Longue Pointe, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1561). 303-4

OUVRAGE GENERAL Un homme âgé de 27 ans parlant les deux langues demande ouvrage général. S'adresser 335 Notre-Dame Est ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

OUVRAGE GENERAL — Un jeune homme âgé de 23 ans demande ouvrage général, dans un hôtel. Bonnes références. S'adresser 631 Fullum ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

OUVRAGE GENERAL — Un jeune homme âgé de 20 ans, parlant les deux langues demande ouvrage général dans une manufacture ou magasin. S'adresser 41 Forgues ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

OUVRAGE GENERAL — Un homme âgé de 29 ans parlant les deux langues, demande ouvrage général chez un entrepreneur de pompes funèbres ou charretier. S'adresser 148 St-Maurice, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1558). 303-4

PEINTRE DE MAISON parlant les deux langues, ayant 4 ans d'expérience demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 47 Bonsecours ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

PEINTRE — Un jeune homme âgé de 25 ans parlant les deux langues, demande une position comme peintre, 5 ans d'expérience ou comme vendeur pour un confiseur. S'adresser 393 Garnier ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

SACRISTAIN demande position immédiatement. S'adresser à 613 Clark ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

SACRISTAIN d'expérience dans les travaux d'églises demande position. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

SERVITEUR demande position dans une maison privée. S'adresser à Victor Tremblay, St-Constant, Comté Laprairie, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

SERVITEUR dans une maison privée, ayant 10 ans d'expérience demande une position immédiatement. S'adresser 109 Lagauchetière Ouest, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 306-4

SERVANTE demande position dans une famille sans enfant. S'adresser à Valéda Vachon, St-Frédéric de Beauce, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

SERVANTE demande position dans une famille sans enfants ou comme gouvernante, a de très bonnes références. S'adresser à 1184 Sanguinet, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1578). 305-4

SERVANTES — Deux soeurs demandent position comme servantes dans une maison privée, une comme femme de chambre, l'autre comme servante générale. S'adresser à M. Aimé Grenier, Thetford Mines, Co. Mégantic, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-4

VOYAGEUR ou COLLECTEUR ayant 3 ans d'expérience, parlant les deux langues demande une position immédiatement. Bonnes références. S'adresser 1299 Delorimier ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1588). 306-4

AGENTS DEMANDES

AGENTS SOLLICITEURS demandés pour la ville. S'adresser à 503 rue Berri, de 6 hrs. à 8 hrs. p.m. 301-6

AGENTS — On demande des sous-agents pour la vente du capital-actions d'une compagnie déjà organisée. S'adresser Casier postal 305, Montréal. 304-6

AGENTS — Messieurs et Dames pour sollicitation dans la ville. Bon salaire et commission aux personnes expérimentées. S'adresser entre 2 et 6.30 P.M., 608 Boulevard St-Laurent. 303-4

ELEVES DEMANDEES

INSTITUT STENOGRAPHIQUE DE FRANCE AU CANADA, Mlle Irène Joly directrice, professeur délégué de l'Institut Sténographique de France, Membre Officiel du Comité de Jonction, professeur au Monument National ex-professeur au Montreal Business College. Sténographie française et anglaise, dactylographie, correspondance commerciale et travail de bureau, toutes rentrées. Termes modérés, position assurée. 359 St-Denis, Tél. Est 6382. 176—m-j-s-156 ins.

HOMMES . GARÇONS DEMANDES

BARBIER — On demande un apprenti barbier avec un peu d'expérience, 885A Craig Est. 306-3

BOULANGER — On demande un apprenti boulangar immédiatement. S'adresser A. A. Brasseur, Vaudreuil Village. 304-3

COMMIS de bureau demandé, connaissant la clavigraphie, parlant les deux langues, ayant une bonne main d'écriture et un peu d'expérience. S'adresser entre 9 et 10 heures a. m., à 48 St-Jacques, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1579). 305-4

COMMIS LIBRAIRE, demandé, expérience et références exigées, homme compétant et ayant clientèle religieuse, préféré. Appartement de 5 à 6 Lits, p.m. La Cie. [illegible] Guay, 5 rue Notre-Dame Est, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1585). 303-4

ELECTRICIEN — La compagnie de téléphone de Joliette, Joliette, P. Q., demande un électricien. Ozias Guilbault, gérant. 305-8

ETALAGISTE — On demande un bon commis étalagiste. S'adresser chez L'Ami et Vézina, 649 Notre-Dame Ouest. 306-6

FILEUR SUR PRESSE ayant 3 ans d'expérience, demande position. S'adresser à 393 St-Denis ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1559). 303-4

FORGERON demandé immédiatement aussi un aide-forgeron, place permanente. S'adresser rue Fullum coin Langlois près Ontario. 306-1

GARÇON demandé pour apprendre le métier de confiseur. S'adresser 538 St-Denis. 305-3

HOMME DE COUR—Un homme âgé de 49 ans demande une position comme homme de cour, chez un laitier ou fermier. S'adresser 351 Champlain ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 303-4

ON DEMANDE famille de 2 ou 3 personnes pour habiter logement et prendre soin d'un bureau de médecin. S'adresser au Dr A. Bourdon, 94 rue Laprairie, Montréal. 302-6

ON DEMANDE des "Core makers" et des mouleurs de machines. S'adresser A. Mailloux & Frère, Grand'Mère Fonderie, Grand'Mère Village ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28 (1592). 306-4

OPERATEURS et FINISSEURS.—On demande des opérateurs et finisseurs pour vestons : ouvrage constant. S'adresser immédiatement, 42 Craig Ouest. 305-4

PROFESSEUR DEMANDE — On demande un professeur expérimenté à l'Ecole Saint-Louis, 256 Est rue Fairmont. S'adresser au directeur. 304-3

SITUATION VACANTE — Un jeune homme, sténographe et dactylographe dans les deux langues et possédant de bonnes dispositions pour le commerce, trouvera un emploi permanent dans un bureau. Bonnes références exigées. S'adresser à la chambre 410, édifice Henry Birks, Place Phillips, samedi après 2 heures. Téléphone Up 1590, ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1569). 304-4

VENDEUR demandé, pour une ligne très payante, vendue sur échantillons, devra parler l'anglais et le français, quelqu'un qui connait la ligne de tailleur préféré. S'adresser : Montreal Custom Tailoring Co., 43 Ste-Catherine Est. 306-6

VOYAGEURS demandés d'expérience dans les lainages et fournitures, pour Canton de l'Est, aussi un pour le nord d'Ottawa à Québec. S'adresser chez C. X. Tranchemontagne, 815 rue St-Paul. 304-5

FEMMES - FILLES DEMANDEES

DAMES ET DEMOISELLES demandées de partout, ayant des loisirs pour travail facile et rémunérateur. Echantillons envoyés franco sur réception de dix cents, 672 Berri, Montréal. 305-6

EMPESEUSES, chôqueuses et assortisseuses demandées ; doivent avoir de l'expérience. S'adresser à Marine Laundry, 146 rue St-Urbain. 306-1

FEMMES DEMANDEES pour coudre des aisances et des œillets chez elles. S'adresser à 500 rue Parthenais. 306-3

FILLE demandée pour travailler dans une manufacture, une parlant un peu l'anglais préférée. S'adresser à 500 rue Parthenais. 306-4

JEUNES FILLES d'expérience demandées pour la reliure. S'adresser au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 304-4

John Murphy Co. Ltd.

ont besoin d'une jeune dame instruite pour leur département des annonces. Il faut qu'elle soit capable d'écrire correctement, qu'elle connaisse la clavigraphie et la sténographie et qu'elle puisse traduire le français et l'anglais. S'adresser au bureau des emplois. 305-2

ON DEMANDE des filles pour moulin à fourrure. S'adresser immédiatement à C. Beasette & Cie., 223 Notre-Dame ouest ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. (1591) 306-4

OPERATRICES POUR BLOUSES ET JUPES — On demande des opératrices d'expérience seulement. Emploi permanent. Bon salaire garanti. S'adresser à M. Hayes, 100 rue Latour. 191-jno

OPERATRICES dans les chemises demandées, bon salaire. S'adresser à Mlle Horne, chez Watt & Shapiro Mfg. Co., 507 rue St-Paul, 2ème étage ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1563). 303-6

OPERATRICES dans les jupes demandées, bon salaire S'adresser à Mlle Horne, chez Watt & Shapiro Mfg. Co., 507 rue St-Paul, 2ème étage, ou au Bureau de Placement de la PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28. 305-6

SERVANTES DEMANDEES

SERVANTE GENERALE demandée, pour famille privée. S'adresser à 36 Guilbault ou au Bureau de Placement de LA PATRIE, 120 Ste-Catherine Est, chambre 28, (1564). 303-4

A LOUER

BOUTIQUE de voiturier, outillée, à louer, 538 Avenue Décarie, Notre-Dame-de-Grâce. 302-3

ENTREPOT — A louer, derrière le No 36 de la rue DeMontigny, deux grands bâtiments, pouvant servir de boutiques ou d'entrepôts. S'adresser à Emmanuel Bourque, Rigaud, P. Q. 301-8

EPICERIE ET ETAL DE BOUCHER à louer pour le 1er mai, beau coin de rue. Bien bâti. S'adresser 550 Ste-Catherine Est, Maisonneuve. 303-6

MANUFACTURE A LOUER, quatre planchers à l'épreuve du feu, 4,000 pieds par plancher. Eclairée sur les 4 faces. Providence et Ontario. S'adresser à Jos. Laurier, 377 Ontario Est. 306-12

CHAMBRES A LOUER

BOULEVARD ST-DENIS, — 411 Huntley, chambre à louer, confortable, avec ou sans pension. 301-6

CHA

OCCASIONS D'AFFAIRES ET IMMEUBLES

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER

A VAUDREUIL — Beau cottage sur le bord du lac, 11 chambres, appareils à gaz et de chauffage à eau chaude. Bonne grange, bon poulailler. Terrain 170 x 54, à 1 mille de la gare. S'adresser 40 St-Denis. Tél. Bell Est 5417. 298-12

MAGASINS A LOUER

A LOUER, magasin, 16 x 40, avec four à pâtisserie dans la cave. S'adresser 2121 St-Jacques. 303-6

MAGASIN A LOUER — Arrière-magasin, cave cimentée, écurie, occupé par épicerie. S'adresser 399 Duluth. 304-6

MAGASIN A LOUER — Arrière-magasin, cave cimentée, écurie, occupé par épicerie. S'adresser 399 Duluth. 303-6

MAGASIN à louer, coin Boulevard St-Laurent et Fairmont. Mixtures et comptoir. S'adresser à A. Bourdon, 2185 St-Jacques. 300-26

LOGEMENT DEMANDE

LOGEMENT DEMANDE — Flat d'environ 7 chambres, entre Amherst et Bleury et Prince Arthur et Ontario. Ecrire prix et particularités à 444 Sherbrooke Est. 21-23-25

A VENDRE

AMEUBLEMENT de 10 chambres meublées, bon centre pour maison de pension, vendra à grand sacrifice à prompt acheteur. S'adresser à 472a St-Denis. 302-6

AVANTAGE EXCEPTIONNELLE — Magasin d'orfèverie et d'horlogerie dans une ville importante, non loin de Montréal, avec clientèle de première classe, à vendre ou à échanger pour propriété vacante ou bâtie ; un vrai bargain pour jeune homme désirant s'établir. S'adresser au No 59 carré Chaboillez à S. Sénécal. 305-6

A VENDRE — Gazeliers et poêle de cuisine. S'adresser 192 Beaudry. 306-6

A VENDRE — meubles de Bureau, une table, chaises en chêne doré, bon marché. S'adresser à 213 rue St-Hubert. 305-6

A VENDRE — Fixtures d'épicerie, comptoir, glacière, 2 vitraux, une armoire vitrée, 2 grands canistres à l'huile, au No 639 rue Montcalm. 296-12

A VENDRE — A moitié prix, une bonne table de pool, 5 x 9 ; petit billard, prix $50.00 grandeur 3 1-2 x 7. S'adresser à la PATRIE Casier 708. 304-6

A VENDRE un beau set de chambre avec sommier et matelas, aussi une couchette d'enfants avec matelas en crin. S'adresser 722 Marie-Anne Est. 302-6

A VENDRE stock de ferronnerie, valant $2,000, ainsi que coffres-forts d'occasion et une caisse registre National, à bon marché, au No 95 Bleury. 307-7

BOUTIQUE de confiserie ainsi que deux bonnes voitures d'hiver et d'été et toutes les machines nécessaires, à conditions faciles. S'adresser G. Goyer & Cie., 1025 ave. Lorier. 306-6

CLOS DE BOIS ET CHARBON, à vendre :— dans le meilleur centre de St-Henri ; outillage complet, moteur électrique ; 4 chevaux, voitures doubles et simples, harnais, etc. Beau commerce bien établi ; grande occasion pour celui pouvant disposer de quelques mille dollars. S'adresser à Trudeau & Houle, 1845 Notre-Dame Ouest. Tél. West 2111. 301-6

COFFRES-FORTS

Grand stock de coffres-forts nouveaux et de seconde main, à l'épreuve du feu et des cambrioleurs. Tous styles et dimensions en stock. Votre coffre-fort sera pris en échange. Les plus bas prix. Les coffres-forts sont fait dans notre manufacture à Montréal. Ahern Safe Co., Limited. 390 rue St-Jacques, Montréal. 193-m.j.s.-jno

COFFRES-FORTS — Nous avons en stock des coffres-forts neufs et de seconde main. Bonnes occasions. Les coffres-forts de la Dominion Safe and Vault Co., vous protègent absolument contre les pertes par le feu ou par les voleurs. The Canadian Fairbanks Co. Limited, Montréal. 14-18-23-28, 4-mrs-9-14-18-23-28

COFFRES-FORTS A VENDRE — Ayant pris en échange plusieurs coffres-forts J. & J. Taylor, d'une banque bien connue de la province de Québec, nous les vendrons à très bas prix et à conditions faciles. Un coffre-fort, dimensions intérieures, 38 x 24 x 16 ; un autre de 43 x 24 x 16 ; trois autres de 34 x 32 x 16 ; un autre de 44 x 32 x 18. S'adresser à Ford & Featherstone, Hamilton, Ont., ou à John Allen, 138 rue Marquette, Montréal, Qué. Tél. St-Louis 95. 306-20-21-22-23-25-m-4

CONDITIONS FACILES

NOUS VENDONS aussi bon marché qu'au comptant, des costumes de dames, jupes, chaussures d'hommes, toutes sortes de garnitures de maisons. 763 St-Laurent. 303-6

ETAL DE BOUCHER à vendre, établie depuis 27 ans, pour cause de santé. S'adresser à 1769 Ste-Catherine Est, Hochelaga. 304-6

FIXTURES d'épicerie à vendre, comprenant comptoir, tablettes, glacière, balance Computing, réservoir à l'huile, gazeliers, fourpaise et tiroir à argent. S'adresser à Alex. Desmarteau, 60 Notre-Dame Est. Tél. Main 1257. 302-6

MACHINE à coudre New William à vendre. S'adresser au No 262 Lagauchetière Est, au second, bon marché. 301-6

MACHINES NEUVES ET D'OCCASION A VENDRE

1 Plaineur emboufteur,
1 Shaper à Bois,
1 Correilleur de 12",
1 Correilleur de 16",
1 Scies à Ruban de 26".
1 Drill pour Forgeron.
1 Fendeurs Automatiques pour Clos de Bois.
1 Grément de Moulin à Scie.
2 Petrins Automatiques, capacité : l'un de 3 quarts, l'autre de 5 quarts.
3 Winches pour Contracteurs, capacité 2 tonnes.

S'adresser à

Joliette Steel & Iron Foundry Limited

Manufacturiers,
369 et 371 rue St-Jacques, Montréal.
J. D. QUERY, Gérant.
Tél. Bell Main 2732.

Notre Aciérie à Joliette est en pleine opération et nous sommes prêts à recevoir les commandes à nos bureaux. 303-6

MAGNIFIQUE POELE à vendre, en très bonne condition, à bon marché, 449 rue St-Urbain, en haut de Ontario. 304-6

MOTEURS ET DYNAMOS installés et réparés. Toujours en mains un stock de machines neuves et d'occasion. Marchand Frères, ingénieurs électriciens, 107 rue Lagauchetière Ouest, Montréal. Tél. Main 762. 230-1-j-s-jno

MOTEURS ELECTRIQUES A VENDRE. — Toutes dimensions, pour courant direct et alternatif. Nous vendons aussi des moteurs Century à simple phase, transformateurs Pittsburg, batteries Gould Storage. The Canadian Fairbanks Co., Limited, Montréal. 219—m-j-s-jno.

A VENDRE

NOUS VENDONS aussi bon marché qu'au comptant, des costumes de dames, jupes, chaussures d'hommes, toutes sortes de garnitures de maisons. 763 St-Laurent. 302-6

PHARMACIE à vendre, avec garantie de $1,800.00 par année. S'adresser à casier 709, la PATRIE. 305-2

RADIATEURS, CALORIFERES. — Nous avons des radiateurs et calorifères de toutes grandeurs, à vendre, aussi des tuyaux poulies, arbres de cauche, courroies, chaînes, poutres en acier, rails en acier, etc ; toutes grandeurs, le tout à bon marché. Imparial Waste & Metal Coy, 7 rue Queen. Tél. Main 4959-6587. 241—1an

TAPIS, MEUBLES, ETC.

Grandes consignations reçues toutes les semaines de beaux tapis neufs, meubles, pianos, garnitures de maison. Devront être vendus sans réserve pendant ce mois, pour rembourser les avances. Enchères les MARDIS et VENDREDIS ou par VENTE PRIVEE. Une visite à nos magasins, 241 rue St-Jacques, vous prouvera que nous vendons les marchandises au-dessous du prix de fabrication. Emmagasinage gratuit jusqu'à mai. $75,000 de marchandises à choisir. Rae et Donnelly, encanteurs. 301-26

AUTOMOBILES A VENDRE

AGENCES 1911 — Hupmobile, 20 H.P., Cole 30 H.P., Dominion, 33 H.P., Glide, 7 places, 45 H.P., Wescott, 7 places, 50 H.P., Speedwell, 7 places, 50 H.P., Marmon, 40 H.P. Nous défions toutes compétitions. Venez les voir au Garage Gadbois, 316 Hôtel de Ville. Tél. Est 2171. 299-26

AUTOMOBILE — Agence de la voiture Metz. Photographie et description envoyées sur demande. J. O. Montplaisir, Drummondville, Qué., Distributeur pour la province. 302-26

CHEVAUX, HARNAIS, VOITURES

A VENDRE cheval rouge pesant 1200 lbs., garanti sain. S'adresser 135 Quesnel. 303-3

A VENDRE pour cause de déménagement, chevaux, voitures d'hiver et d'été, robes, harnais. S'adresser C. D. Ipé, 428 Amherst. 304-6

A VENDRE à sacrifice, Victoria de charretier neuf et de seconde main et plusieurs autres chez Ulric Roy & Cie., 1141 Papineau. 305-6

A VENDRE—Un cheval âgé de neuf ans (9 ans) pesant 1100 lbs ; un Concord, boghei, attelage et un berlot tout neuf, bonnes conditions. S'adresser au Dr F. T. Daubigny, M.-V., 268 rue Craig Est. 303-6

BELLE JUMENT noire à vendre, pesant 950 livres, âgée de 8 ans, prix $85.00. S'adresser 363 rue Amherst, à 9,30 hrs. a.m. Tél. Est 99. 304-6

CHEVAUX et VOITURES — Jument noire, 8 ans, 1340 lbs., saine et garantie ; aussi jument rouge, 9 ans ; Ste-Catherine, harnais et robes. Bon pour voyageur. Bon marché à prompt acheteur, 35 Christophe-Colomb, près Parc Lafontaine. 301-6

JOLI CHEVAL châtain, 4 pattes et blanches, 5 ans, brisé à la selle et au harnais, absolument sain. Prix $300 S'adresser à 15 rue Brunswick. 304-6

EPICERIES A VENDRE

EPICERIE licenciée à vendre, située dans un des meilleurs centres de la rue St-Laurent, stock frais et bien assortis. Stock, fixture, roulant à 100 cents dans la patte. Conditions faciles S'adresser, Trudeau & Houle 1845 Notre-Dame ouest. Tél. West 2111 301-6

HOTEL A VENDRE

HOTEL A VENDRE — Dans l'affaire de Hormisdas Lussier, débiteur insolvable, de la paroisse de Saint-Alexandre, comté d'Iberville — Un hôtel à deux étages, en bois lambrissé en brique, assis sur une fondation pierre, avec une cuisine annexe aussi à deux étages, contenant seize appartements et accessoires, chauffé par une fournaise à air chaud ; les planchers sont en bois franc et les plafonds en métal, avec dépendances en rapport ; remises, écuries etc., érigés sur un emplacement situé au milieu du village de ladite paroisse de Saint-Alexandre qui est le centre du comté d'Iberville où se trouvent les terrains et les bâtisses de l'exposition de la Société d'Agriculture du comté, ainsi qu'un magnifique champ de courses. Cet hôtel est de construction toute récente et bâti spécialement pour un hôtel. — Des soumissions seront reçues par le soussigné pour l'achat de cet immeuble, d'ici au 26 février courant. Adressez au soussigné, J. B. DEMERS, notaire, Cessionnaire fiduciaire, Saint-Jean, Qué., Casier postal, No 166. 304-3

LOTS A VENDRE

LOTS à vendre au Parc Laval, magnifique bord de l'eau. Conditions plus faciles. S'adresser T. Girard, 360 Ste-Catherine Est, Tél. Est 4219. 302-6

POINTE-CLAIRE — Beau lot, 120 x 386, formant total de 46,000 pieds, sur le bord du lac, front sur le grand chemin. S'adresser Ed. Thivierge, 71 Rachel Est. 306-6

OCCASIONS D'AFFAIRES

Dary & Marsoin

185 Ste-Catherine Est
Tél. Est 3723

RESTAURANT licencié, $1000 comptant, balance à terme ou échangerait pour propriété.

MAISON MEUBLEE pour louer des chambres, 8 pièces garnies. Prix : $150.

TERRE de 50 arpents avec maison grange, étal, etc., vendra à bonne condition.

PLUSIEURS lots dans toutes les parties de la ville, à bonnes conditions

EPICERIE, CLOS BOIS ET CHARBON, MAGASIN BONBONS dans tous les quartiers de la ville.

SALLE DE VUES ANIMEES dans le centre de la ville, échangerait pour propriété ou hôtel de campagne.

AUTOMOBILES de toutes marques. A vendre ou à échanger.

A VENDRE. — Charte et tout droit exclusif pour vente de remède naturel ainsi que le laboratoire etc., établie depuis plusieurs années. Recette $5000 par année, cause de vente, se retirant d'affaires.

DARY & MARSOIN, le soir ouvert de 7 à 9 hrs., 185 Ste-Catherine Est. 302-18-20-23

PIANOS ET ORGUES

PIANO STEINWAY droit, prix quand il était neuf $750. Maintenant, $450. $25 comptant et $10 par mois. Nordheimers Limited, 610-612 rue Ste-Catherine Ouest, coin rue de la Montagne. 306-23-25

PIANO KARN droit, caisse en acajou, très belle occasion, $250, $15 comptant, $6 par mois. Nordheimer Limited, 610-612 rue Ste-Catherine Ouest, coin rue de la Montagne. 306-23-25

PIANO — $155.00 comptant achètent un piano droit presque neuf, marque américaine, 71-3 octaves, caisse en acajou, touches en ivoire, beau son et bonne action. The Leach Piano Co., 560 rue Ste-Catherine Ouest, près rue Drummond. 305-2

PIANOS ET ORGUES

PIANOS A VENDRE — Pianos New Bechstein, Erard, Gourlay, Leach, Bell et Victor. Comptant ou à termes. The Leach Piano Co., Ltd., 560 rue Ste-Catherine Ouest, près rue Drummond. 305-2

PIANO NORDHEIMER droit, pour boudoir, son splendide, très bonne valeur, $250, $15 comptant, $6 par mois. Nordheimer Limited, 610-612 rue Ste-Catherine Ouest, coin rue de la Montagne. 306-23-25

PIANO — A vendre un piano convenable pour pratiquer, petit forma, caisse en acajou, notes en ivoire et en ébène, beau son et bonne action. $65. Conditions faciles. Layton Bros., 540 rue Ste-Catherine Ouest (coin rue Stanley). 306-2

PIANO BROADWOOD droit, caisse en acajou, en condition de première classe, son très doux, occasion spéciale, $160, $10 comptant, $5 par mois. Nordheimer Limited, 610-612 rue Ste-Catherine Ouest, coin rue de la Montagne. 306-23-25

TERRE A VENDRE

A VENDRE une terre grise, 160 acres, 60 en culture, récolte 1910, 80 tonnes de foin, 800 minots de grain, près du C. P. R. Prix $3,500 ; autre propriété, grande maison avec lot, près du T. N. O., bon centre. Prix $1,000 ; pour autres informations, s'adresser à Félix Legault, North Cobalt, Ont. 306-6

TERRES POUR FERMES DANS LE NORD-OUEST — Un demi-million d'acres des meilleures terres dans le Manitoba, Saskatchewan et Alberta. Excursion spéciale pour inspection le printemps prochain. Ecrivez maintenant à Stewart & Mathews Co. Ltd., Galt, Ont. On demande des agents. 283-jno

BOUTONS SUR COMMANDE

AUX MODISTES — Boutons faits avec votre drap à la douzaine ou à la grosse, styles élégants. Dominion Button Works, 726 Visitation, près Sherbrooke. 290-26

CHEVAUX CLIPPES

ALLEZ faire clipper vos chevaux à l'électricité en 20 minutes chez J. L. Gaudet, 540 Amherst, coin Ontario. Ouvrage garanti. Tél. Est 1366 156-183

COMBUSTIBLE

COMBUSTIBLE — Bois du C.P.R., vendu $1 le voyage en le prenant aux chars ou $1.50 à $2.00, livré. Téléphones votre ordre ou écrivez carte postale 1384 Iberville. Tél. Est 5376. 281-26

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

A vendre matériaux provenant de la bâtisse du Herald, carré Victoria, aussi 6 maisons rue Marlborough. S'adresser sur les lieux ou à notre clos, 688 Notre-Dame Est, Tél. Est 3265. 300-12

MATERIAUX de construction à vendre — Tous les matériaux de la bâtisse, 580 Sherbrooke, coin de la rue Drummond sont à vendre à sacrifice. S'adresser sur les lieux. 299-8

REPARATIONS

REPARATIONS de meubles de tout genre, rembourrés avec soin, matelas refaits, remis à neuf, $1.00 ; plume désinfectée. Charles Turcot, 455 Visitation, Tél. Bell Est 3075. 284-26

TEINTURERIE - NETTOYAGE

TEINTURERIE-NETTOYAGE—Avez-vous quelque chose à faire teindre ou nettoyer ? Adressez-vous à "The Canadian Dyeing and Cleaning Co", 86 Saint-Philippe, St-Henri. Pas responsable pour les marchandises. 296-156

ARGENT A PRETER

Aronson & Rutenberg
Prêteurs sur gages et bijouteries
113 RUE CRAIG O.
ARGENT A PRETER sur Diamants, Montres, Bijouteries Vêtements, fourrures et nouveautés. 110-l-j-jno

NOUS REGLONS vos dettes, saisies sur salaire ou meubles, paiements faciles. Demers, Moreau, 53 St-Jacques, chambre 203, bureau du soir. 116 Parc Lafontaine. 318-m-j-s-jno

$4350 à prêter immédiatement sur maison finie, 1ère hypothèque. S'adresser notaire Mousseau, 360 Ste-Catherine Est. Tél. E. 219. 302-6

DIVERS

AVIS — Je, soussigné, donne avis à toutes personnes que je ne me rends nullement responsable des dettes que Edouard Beauchamp, interdit, pourrait contracter sans un ordre de ma main. Wilfrid Guyon, curateur, 278A Chambord. 304-3

AVIS — Demande a été faite à la Corporation de Montréal pour permission de construire une écurie sur le lot numéro cadastral 10, subdivision Nos 107-108 du quartier Duvernay, Nos 955 à 961 rue St-André. J. J. Joubert, Limitée, No 975 rue St-André. Montréal, le 21 février 1911. 306-2

AVIS — DEMANDE a été faite à la CORPORATION DE LA CITE DE MONTREAL pour permission de convertir notre bâtisse en magasin d'exposition d'automobiles, sur le lot numéro cadastral 1579, subdivisions Nos 17 et 20 pt. A, du quartier Saint-André, No 50 rue Bishop.

J. B. STOCKWELL,
871 rue Ste-Catherine Ouest. 305-2

ELECTRICIENS, achetez vos rosettes (blocks) pour fixtures électriques chez P. Dupuy, menuisier - tourneur, 287 St-Timothée, vous serez bien servi promptement. 301-26

GRATIS — Nous pouvons meubler votre maison, absolument gratis, avec un mobilier des meilleurs modèles et des plus nouveaux. Spécimen de nos petits livres, avec tous les renseignements, envoyé au reçu de dix centins. Columbian Product Co. P. O. Box 459, Fall River, Mass. U.S.A. 297-26

NE RESTEZ PAS BLASE quand vous pouvez gagner de l'argent chez vous en faisant des miroirs. Pas de grandes dépenses ni outils nécessaires. Demandez des renseignements. A. McKenna, 91 rue O'Connor, Ottawa. 306-3

CINQ CENTS Dames, mères de famille ou demoiselles, sont invitées à la conférence, dimanche 26 février 1911, à 4.30 précises (entrée libre), Salle St-Joseph, 192 Ste-Catherine Est.

A VENDRE OU A ECHANGER

A VENDRE ou à ECHANGER pour propriété, une épicerie située dans une des meilleures places du haut de la ville. Vendra avec mille dollars comptant, balance paiements faciles. Ecrire 710 "La Patrie" 305-6

A VENDRE OU ECHANGER, plusieurs milles parts d'Asbestos Mills and Power Company, pour terrain, propriété, fond de banqueroute, ou autre commerce quelconque. Prix 60c la part. J. H. Petit, 122 Christophe Colomb, St-Louis 3965. 302-6

ANNONCES DANS LES COLONNES DES PETITES ANNONCES DE "LA PATRIE".

PRETS SUR HYPOTHEQUES

ARGENT A PRETER sur hypothèque à 5 et 6 p.c. H. R. Nau 43 St-Gabriel. Tél. Main 5761. Résidence, 11 Drolet. 287-26

ARGENT A PRETER sur propriétés en construction ou terminées. 6 p.c. Achat, balance, prix de vente. Voir notaire Meunier, 99 St-Jacques, Edifice Banque Nationale. 129-1an

ARGENT A PRETER sur première hypothèque, à Montréal, aux taux courants. Coutlée et Manseau, notaires, 20 St-Jacques. Chambre 46. Tél. Main 421. 306-6

ARGENT A PRETER sur hypothèque à bonnes conditions, et achats de créances. S'adresser au notaire L. Bélanger, 80 St-Jacques. Tél. Main, 1851. Résidence, 240 Visitation. 268-187

AVIS — Avez-vous besoin d'argent sur hypothèque, gros ou petits montants ? Adressez-vous à M. Théo. Touzin, notaire, 947 St-Denis. Tél. St-Louis 1514. 306-6

$80,000 à prêter sur propriétés à Montréal, n'importe quel montant. Aucun déboursé à faire avant d'avoir l'argent. Gilbert Martin et Cie. 38 Notre-Dame Est, Montréal. 299-26

A VENDRE OU A LOUER

A VENDRE OU A LOUER maison et terrain vacant. Prix $2,600 seulement, $600 comptant, 1875 Dufferin. Tél. St-Louis 1466. 305-6

A LOUER OU A VENDRE, beaux cottages neufs, échangerait pour une propriété à Montréal, 15 pièces, 2 logis, bâti pour hiver et été, au bord de l'eau. S'adresser D. Raymond, 244 Clarke. 302-6

A VENDRE OU A LOUER — Maison neuve, deux étages, bien finis, parterre en avant avec plusieurs arbres, vendra bon marché. S'adresser sur les lieux, 1657 Dufferin. 303-6

A VENDRE OU A LOUER — Boutique de tailleur avec 12 moulins, 3 presses et tables, moteur, moulin à boutonnière. S'adresser 1787 Boulevard St-Laurent. 301-6

A VENDRE OU A LOUER — Grand terrain sur la rue Ste-Catherine Est, près Parthenais, actuellement occupé par MM. J. T. Marchand et Cie., 98 pieds front rue Ste-Catherine, 34,450 pieds en superficie. S'adresser à Jos. C. Beauchamp, 17 Côte de la Place d'Armes. 306-6

BOULANGERIE tout outillée, à vendre ou à louer, à Ste-Edwidge de Clifton, appartement à Léonide Lemieux, forgeron, Coaticook. 304-6

ON DEMANDE A ACHETER

NOTAIRE âgé ou malade ou tout notaire désirant se retirer des affaires trouverait à vendre son greffe, argent comptant, à un notaire compétent Adresse: Casier 704 La PATRIE. 302-5

ON DEMANDE A ACHETER 6 chars de gros chevaux de préférence des juments, pour le nord-ouest. Jerry McRoberts en veut deux chars, John Dwan deux, J. Isseman un, J. Bowker un. Ce sont tous de bons acheteurs, et je voudrais les expédier cette semaine si possible. Quiconque a des chevaux, même un peu défectueux, mais qui peuvent travailler, est prié de nous les envoyer vu que nous pouvons les vendre à votre entière satisfaction. T. W. Foster, encanteur, 605 Saint-Paul. 301-6

Pelle a Vapeur

On demande une pelle à vapeur d'une capacité de 800 à 1,000 verges par jour, dans la glaise ; aussi un engin de contracteur et une certaine quantité de rails de 60 lbs. Le tout doit être en bonne condition. S'adresser à 711 "La Patrie". 306-1

PROPRIETES A VENDRE

A VENDRE PAR

L. CLEMENT

1290 St-Hubert. Tél. St-Louis 566.

$10000—Rue St-Hubert, 1278 à 1282, près de Rachel, 3 plain-pieds neufs, de 8 et 9 pièces chacun, plomberie ouverte en fonte émaillée, fournaise à eau chaude dans chaque logement. Prix $10,000 dont $2,000 comptant, balance termes très faciles.

$5750—Christophe Colomb, 266 à 270, près de Mont-Royal, une jolie propriété neuve, trois plain-pieds de 6 pièces chacun, plomberie ouverte en fonte émaillée, eau chaude pour bains et éviers. Prix $5,750, dont $1,000 comptant, balance termes faciles.

$14000—Rue Delorimier, 877 à 887, près de Rachel, six plain-pieds de 8 pièces chacun ; plomberie ouverte en fonte émaillée, eau chaude pour bains et éviers. Prix : $14,000, dont $3,000 comptant, balance terme facile. L'on peut vendre séparément 3 logements $7,000.

$7500—Rue Mentana, trois maisons de 3 logements chacune, 243 à 253, près de Napoléon, plain-pieds de 8 pièces, plomberie ouverte, etc. Prix $7,500 par maison, hypothèque $4,000, comptant $1,500, balance terme facile.

S'adresser à L. CLEMENT 1290 St-Hubert. 18-21-22-23-24-25

PROPRIETES A VENDRE PAR

DUCLOS REALTY CO.

COURTIERS D'IMMEUBLES
20 Rue St-Jacques. Tél. Bell Main 688.

A VENDRE ou échanger contre propriété, 1 beurrerie fromagerie, avec engin de 15 forces, centrifugeparate combinée, profit l'an dernier, $1,380. Prix $4,000.

A VENDRE ou échanger contre propriété, manufacture de porte et châssis et préparation du bois et tous les machineries modernes. Chiffre d'affaires l'an dernier, $28,300. Prix $12,000 clairs. Le propriétaire se retire d'affaires après fortune faite dans cette ligne.

$6300—18 terrains au Parc Laval claire d'hypothèque, à échanger contre propriété à St-Hyacinthe.

6 TERRAINS à New Westmount à échanger contre propriété. Prix 45c le pied.

PROPRIETE de 12 logements. Rapportant $1,812. A échanger contre terrains.

PLUSIEURS TERRES avec ou sans roulant. A échanger contre propriété.

DUCLOS REALTY CO., 20 St-Jacques. Main 688. 18-21-23

A ST-HILAIRE — Villa à vendre, "Sur Richelieu", à deux étages, lambrissée en briques, 15 appartements, chauffage à eau chaude, bain, w. c., eaves spacieuses, vastes, dépendances, arbres fruitiers, terrain 1 1-3 en superficie, très avantageuse pour maison de pension. Prix $6,800 pour prompt acheteur. S'adresser Mme J. C. Brunet, St-Hilaire. 303-7

A VENDRE $29,500.00—Rue St-Denis près Rachel, magnifique propriété, 6 logements, terrain 50 x 100, comptant $6,000.00, bon revenu, arrangements faciles, 931 St-Denis. 295-12

A VENDRE Nos 61-63 Chambord, loyer $324.00, prix $3,300 ; Nos 1088-1092 Des Erables, loyer $540.00, prix $5,400.00. S'adresser 1092 Des Erables. Tél. St-Louis 4191. 304-6

A VENDRE — Propriété de 3 logements, façade brique colombus, situés sur la rue Pie IX, conditions faciles. S'adresser à 105 Jeanne d'Arc Maisonneuve. 303-3

PROPRIETES A VENDRE

PROPRIETES A VENDRE PAR

J. A. ROY

Agent d'immeubles, 3 Craig Est, Phone Est 663.

$7200 — Notre-Dame Ouest, maison neuve, en pierre, six logements. Revenu $792.00.

$10000 — Rue Alexandre, maison neuve, 8 logements, gros revenu, prendra $3,000 de terrain.

$8500 — Bel hôtel situé dans une petite ville très prospère de la campagne, contenant 26 appartements, grand terrain, maison 3 étages. Remise, hangar, etc., C'est pour rien. Bon revenu, peu comptant. Balance facile. A qui la chance ?

$2900 — Rue Simard, maison neuve, 2 étages, 2 logements de 7 pièces. Revenu $312.00.

$5000 — Rue Berri, maison 3 étages, bien loué. Conditions faciles.

$5400 — Avenue Brewster, maison neuve, 3 logis de 6 pièces. Revenu $540.00.

$6500 — Rue Simard, 3 côtés de 2 logis. Revenu $720.00. A qui la chance ?

$1800 — Rue Labelle, maison neuve, 2 étages, 2 logis de 4 appartements. Comptant $350.00.

$3000 — Rue St-Christophe, 3 étages, bien loué. Conditions facile.

$3100 — Rue Cowan, maison 2 étages, devant brique pressée, 2 logis de 6 appartements. Revenue $312.00.

$4500 — Rue Simard, 3 étages, devant brique romaine, 3 logis de 6 appartements. Revenu $468. 302-6

PROPRIETES A VENDRE PAR

EDOUARD CHAUSSE

316 DORION

PROPRIETES à vendre, pour clore la succession Edouard Chaussé. Chance exceptionnelle. Les propriétés suivantes devront être vendues d'ici au 15 mars prochain.

$4000 — 152 rue St-Charles, Notre-Dame de Grâces, belle résidence absolument moderne, bien construite avec de larges vérandas, grand terrain, à une minute des chars électriques — $2,000 comptant.

$2800 — 728-730 Garnier, maison bien construite, 2 logements avec de belles écuries, $1,000 comptant. Détail au bureau de J. E. Hamelin, 316 Dorion, Tél. Bell Est. 1135. 301-6

PROPRIETES A VENDRE PAR

LOUIS DENEAU

Bureau 1885 Notre-Dame Ouest.
Tel. West. 485

$14500 — A St-Henri, 12 plain-pieds, loyer $1,600.

$12000 — Avenue du Couvent, 6 plain-pieds. Revenu 10 p. c.

$8200 — Rue St-Antoine, 4 logis, pierre et brique solide, conditions faciles.

$7500 — Rue Châteauguay, logis neufs, grand terrain. Revenu 10 p. c.

$7500 — Rue Workman, 7 logements. Loyer $780.

$7200—Rue Turgeon, 8 logements. Revenu 10 p. c.

$6500 — Rue Notre-Dame Ouest. Maison en pierre, 3 cottages, magasin et trois logements. Revenu 10 p. c.

L. DENEAU, 1885 Notre-Dame-Ouest T. Westmount 485. 303-5

PROPRIETES A VENDRE PAR

C. E. L. DESAULNIERS & FILS

71a rue Saint-Jacques
Bureau: 9 heures à midi

SAULT AU RECOLLET — Maison moderne, trois étages, près l'église, $5,500. Conditions faciles.

$9300 — Laval, près l'église St-Louis de France, 3 beaux flats modernes, loué au-delà de $900.

$9600 — Rivard, six flats neufs, loués $1008.

RESTHER, 2 flats, $2,800 Comptant $800, 4 flats, loués $660 — $5,500 ; 8 flats loués $1,200, $11,000.

MONT-ROYAL — Magasin, logements $7,500, $7,000, $6,800, $10,000. Deux magasins etc., loués $1200 — $14,000.

$2700 — Charron, 2 flats, écurie, loué $300. Comptant, $500.

$3000 — Chambord, près Rachel, 2 flats. Comptant $500.

$3300 —Lasalle, près Marie-Anne, 2 flats. Comptant $500.

C. E. L. DESAULNIERS & FILS
Résidence 1185 Berri. Bell St-Louis, 319. 18-21-23

PROPRIETES A VENDRE PAR

Dubreuil & Dufort

97 RUE SAINT-JACQUES
Tél. Main 2380

OUTREMONT — 2 cottages, Avenue Québec, vis-à-vis le parc, 9 et 10 pièces. Prix $9,000 et $11,500. Ave. McDougall, aussi près du Parc, 10 appartements, menuiserie en bois franc, moderne et confortable. Prix, $9,500. Accepterait du terrain dans Outremont en partie de paiement. Avenue Bloomfield, 10 appartements avec grand terrain de 26 x 150 pieds donnant sur Avenue de l'Epée. Prix $7,500. Aussi grand nombre de terrains à bâtir situés dans tous les endroits.

$6000 — Rue Sanguinet, près Sherbrooke, maison de 3 logements, de 7 pièces chacun, en bon ordre. Rapporte $654.

$8000 — Rue St-Denis, près Ontario, maison de 2 logements en pierre solide, en parfait ordre.

STE-ROSE, près du "Club House", une propriété s'étendant du chemin public à la rivière — 5 arpents de terrain et une maison de 2 logements; la plus belle grève du village. Prix, seulement $2,000.

DUBREUIL & DUFORT, 97 St-Jacques. Tél. Main 2380. 18-21-23

A VENDRE — Cottage, 10 appartements bien finis. Aussi deux logements de 5 appartements avec boutique bien éclairée 35 x 13, terrain 101 x 42, avec ruelle. Conditions faciles. S'adresser J. L. H. Larivière, 677 Visitation. 305-6

A VENDRE, emplacement situé au Sault-au-Récollet, vis-à-vis les rapides, 2 arpents de terre et maison de 10 appartements, bain, w. c., lumière électrique, chaloupes et barge rustique, garage pour automobile, très beau jardin. S'adresser Tél. Bell Est 1811. 304-6

A VENDRE — UNE VERITABLE OCCASION DANS L'IMMEUBLE. — Une très belle maison, plans artistiques à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, à vendre à sacrifice, propriétaire a besoin d'argent. Vendra $4,500 de moins que le prix coutant. Dans deux ans cette maison se vendra $5,000 de plus que le prix demandé maintenant. Geo. R. Wilson édifice Commercial Union, rue Saint-Jacques. 306-3

PROPRIETES A VENDRE

A VENDRE PAR

P. E. BROWN

Agent d'immeubles, 97 rue Saint-Jacques.

$1500 — RUE KNOX, joli cottage, bois et brique, avec écurie et bonne cour, excellente place pour charretier.

$2500 — DROLET, près Roy, cottage en brique solide, 8 pièces.

$3600 — PROPRIETE ayant front sur les rues William et Hunter, 5 logements, loyer $362.

$4800 — RUE MANCE, deux plain-pieds, bois et brique avec écurie, peu comptant, échangerait.

$5500 — AVENUE GREEN, trois plain-pieds, brique, façade en pierre, lumière de côté, $1,700 comptant. Echangerait.

$6000 — ST-URBAIN, près Avenue des Pins, cottage pierre et brique solide, 9 pièces, fournaise, un vrai bargain.

$6000 — RUE MONTCALM, près rue Ste-Catherine, maison 2 logements, brique solide, grande écurie, parfait ordre, bon placement.

$8500 — AVENUE GROSVENOR, Westmount, maison deux logements, pierre solide, parfait ordre, bon placement.

$10500 — RUE BISHOP, près de la rue Dorchester, maison pierre solide, des plus modernes.

RUE CENTRE — Coin le plus central, occupé comme restaurant licencié, 1 magasin, 9 logements. Revenu au-delà de 10 pour cent.

NOTRE-DAME, 1423 — Lot 50 x 108, 2 logements, grande écurie, $1.25 le pied. Chance exceptionnelle pour maître-charretier.

PROPRIETE donnant de bons revenus, à échanger contre terre, pas plus de 10 milles de Montréal.

DEUX LOTS rue St-Denis, près de l'avenue Laurier, 75c le pied ; échangerait contre propriété de revenu.

POUR clore une succession, je vendrai en bloc, 59 lots des mieux situés à Verdun.

DEUX BEAUX LOTS, Ave. Madison, Notre-Dame de Grâces, à $1,000, bon marché, vendrait, $600 comptant.

ST-HILAIRE — Deux jolies propriétés ayant front sur la rivière Richelieu, dont une a au-delà de 5 arpents en superficie avec belle résidence et beaux arbres. — P. E. BROWN, agent d'immeubles, 97 St-Jacques. 293-18-21-23

PROPRIETES A VENDRE PAR

A. ROBERGE

70 St-Jacques

AVENUE DU PARC, près Mont-Royal, cottage en brique solide, 2 étages, cave, fournaise. Terrain 25 x 120 pieds. Prix $6,500.00.

RUE ST-HUBERT, près Dorchester, maison double en pierre, 30 pieds de front, 16 pièces. Prix $12,000.00.

AU CARRE ST-LOUIS, maison à 4 étages en pierre et brique, 2 logements avec fournaise, 26 pieds de front. Prix $9,900.00. La propriété la meilleure marché de toute la Place St-Louis.

RUE AGNES, près rue St-Jacques, quartier St-Henri, bonne propriété, 3 étages, 3 logis de 6 et 7 pièces. Terrain, 32 x 90 pieds, ruelle en arrière. Prix $6,000.00. Un placement pour donner satisfaction.

Rue ALMA, près rue Beaubien, maison à deux logements de 5 chambres. Terrain 32 x 72 pieds. Prix $2,100.00.

RUE ST-DENIS, près Duluth, deux maisons en pierre et brique, 6 logements, fournaise. Terrain 50 x 95 pieds. Prix $20,000.00.

RUE ONTARIO, près St-Denis, maison en brique, façade en pierre, Quatre étages, deux logis. Prix $7,200.00.

Rue FRONTENAC, entre Ontario et Forsyth, deux maisons, 9 logements de 5, 6 et 7 pièces. Terrain, 90 x 90 pieds. Prix $10,000.00. Loyer $1,098.00

A. ROBERGE, 70 St-Jacques. 302-18-21-23

A VENDRE—Superbe propriété avec élégante et vaste maison en brique et dépendances, remises, écurie, etc., et grand terrain dans la ville de Beauharnois, sur le bord de la rivière et du lac St-Louis. Site idéal, beaux grands arbres, ancienne résidence du shérif Laberge. Pour informations, s'adresser à Arthur Laberge, Beauharnois, P.Q. 305-6

LES GARCONNETS ET L'ALCOOL

Il y a des choses trop affreuses pour y penser, une d'elles, est de donner de l'alcool en guise de remède aux jeunes garçons. *Nous croyons que l'*

Emulsion Scott

est la seule préparation d'Huile de Foie de Morue qui ne contient absolument aucun alcool, drogue ou ingrédient dangereux d'aucune sorte.

Dans toutes les Pharmacies.

COUP DE MAITRE

LE JUGE FELICITE LES AGENTS DE POLICE POUR AVOIR ARRETE LE VERITABLE AUTEUR D'UNE TRAGEDIE ITALIENNE.

Un dimanche du commencement de février, M. A. Monetti, un des hommes les plus favorablement connus dans la colonie italienne de cette ville se promenait le soir rue Saint-Jacques. Il était accompagné de sa femme et d'un jeune bébé. Tous trois déambulaient paisiblement et venaient de dépasser la "petite" rue Sainte-Antoine lorsqu'un jeune homme, compatriote de M.Monetti, se rua sur lui au moment où il s'y attendait le moins, et lui lardait le côté gauche de la figure d'un coup de rasoir, Ceci se passait vers 7.30 hrs.

Or, vers dix heures, le même soir, l'auteur de cet attentât, fait presque incroyable, et qui est tout à l'honneur de ceux qui l'ont accompli, étant donné le caractère des acteurs du drame, l'auteur de ce lâche attentat était sous verrous, au bureau de la sureté, grâce à l'excellent travail du détective Lebœuf, et du constable Pusie.

Hier le procès préliminaire de Pasquale Biango, c'est le nom de l'homme arrêté par les deux agents, a eu lieu. Après la preuve fournie par les officiers de la paix et les principaux intéressés, le juge Lanctôt n'a pas hésité une minute à condamner Biango à subir son examen volontaire le 28 prochain. Le président du tribunal a chaleureusement félicité les deux braves de leur excellent travail. C'est une des rares fois où l'on parvient à mettre la main sur un vrai coupable dans des affaires, dont les principaux acteurs sont des fils de la belle Italie.

C'est un fait qui ressort de l'ordinaire, et qui mérite une mention toute spéciale.

ENQUETE REMISE

L'enquête dans la cause de Louis Goyer, accusé d'avoir tenu une maison de jeu au No 372 de la rue St-Dominique, devait avoir lieu hier. Elle fut remise à demain à la demande de l'inspecteur O'Keefe lui-même. Comme on se le rappelle, les douze joueurs trouvés dans l'établissement, lors de la descente qui y fut faite par l'escouade des mœurs, plaidèrent tous coupables à l'accusation d'avoir fréquenté une maison de jeu —Louis Goyer, seul, que M. O'Keefe accuse d'être le propriétaire de céans plaida non coupable. Le prononcé de la sentence dans le cas des premiers n'aura lieu qu'après l'enquête terminée. On veut les faire servir de témoins contre Goyer.

Lettre de Québec

Après modifications la loi électorale de M. Tellier est votée par l'Assemblée Législative. Encore un cas de Colon.—M. Carufel.—Mesures ministérielles.—Le Bill de Montréal au Conseil Législatif.

(De notre correspondant particulier)

QUEBEC, 23. — Ce qui sans doute, intéresse le plus nos lecteurs de Montréal est le bill de Montréal. Or, disons-leur tout de suite que le bill de Montréal est rendu devantle conseil législatif. Cela prendra cependant quelques jours encore avant que la Chambre Haute ait le chance de se prononcer sur cette importante mesure.

On nous informe à la dernière heure que le bill de Montréal, ne sera pas étudié cette semaine devant le comité des bills privés du conseil, mais seulement mardi, de la semaine prochaine. Or, on nous informe d'autre part que, précisément ce même jour, mardi prochain, le fameux et important bill incorporant la nouvelle compagnie des tramways de Montréal va être soumis à l'approbation du comité des chemins de fer de l'assemblée législative.

Voilà donc deux sujets qui vont passablement absorber l'attention de nos législateurs des deux chambres, mardi prochain. Le bill des tramways de Montréal semble encore paisible sur le feuilleton des ordres du jour, mais il n'en est pas moins celui qui cause le plus d'agitation.

Il se fait autour de ce bill un travail tel qu'on n'en vit jamais de semblable depuis plusieurs années. M. E. A. Robert, président du "Montreal Street Railway" travaille cette affaire depuis plusieurs semaines. On assure que plusieurs bureaux d'avocats ayant des accointances tant dans le parti conservateur que chez les nationalistes ou chez les libéraux, ont été intéressés à ce bill appelé à régler à perpétuité la question des tramways sur l'Ile de Montréal et les Iles Jésus et Bizard.

Ainsi que le veulent les règles, ce bill a été soumis au bureau des greffiers en loi dont le rapport va être soumis au comité des chemins de fer.

Comme dans tous les cas analogues, ce rapport signale les articles du bill dérogeant aux statuts généraux. La dérogation la plus importante est la clause qui fait à l'autonomie de Montréal un si grand accroc en lui enlevant, après un délai de trente jours, le pouvoir de définir les conditions auxquelles les tramways pourront circuler chez elles.

Une autre clause dérogatoire aux lois générales est celle donnant à la nouvelle compagnie une franchise exclusive à perpétuité.

Mais la législature devrait-elle accorder une pareille franchise exorbitante que cela ne saurait avoir un résultat définitif, puisque l'article 19 des statuts refondus de 1909 dit : "Un statut est censé réserver à la législature, chaque fois que le bien public exige, le pouvoir de l'abroger et également de révoquer, restreindre ou modifier tout pouvoir, privilège ou avantage dont il a revêtu une personne. Et ici "Personne" comprend, selon l'article 36 des mêmes statuts, tout homme, femme, enfant, compagnie ou corporation.

En somme, voilà un bill qui, s'il n'est pas lu dans l'ouest, est peut-être destiné à retarder la prorogation, que sans lui l'on prédisait pour le 4 mars.

UN AUTRE CAS

M. Jean Prévost semblait avoir abandonné ses "cas de pauvres colons" persécutés par le ministre des Terres. Il a tenu à nous persuader, hier, qu'il s'occupe encore de ce qu'il appelle les persécutions du ministre des Terres et il a soulevé un débat qui n'a heureusement pas eu la longueur de ses prédécesseurs.

C'est qu'il ne s'agit pas cette fois d'un "pauvre colon" ordinaire. Il s'agit d'un médecin, le Dr Gauthier, de Sainte-Anne, qui a demandé en 1909 la concession du lot No. 9 du rang Est, rivière Sainte-Anne, canton Cap Chat, comté de Gaspé.

Quand il fit cette demande, ce Dr Gauthier produisit un affidavit de M. Philias Labranche, expert en choses forestières, déclarant que ce lot devait être concédé pour fins agricoles.

Malgré la recommandation du Dr Lemieux, ancien député de Gaspé, ce lot a été vendu à la "Dominion Lumber Co."

Comme dans les cas passés, MM. Prévost et Lavergne y voient du favoritisme politique. Car il faut remarquer que le Dr Gauthier a été candidat contre M. Perron, le député actuel. Mais il faut remarquer de plus que le Dr Gauthier n'était pas encore candidat lorsqu'on lui a refusé son lot.

Le ministre des Terres explique que, s'il a vendu ce lot à la "Dominion Lumber Co," c'est que ce dernier en avait besoin pour construire ses estacades. D'ailleurs, il ne voit pas dans le dossier l'affidavit en question. De plus, il y avait des raisons de croire que le docteur Gauthier avait en vue de faire de l'exploitation forestière et industrielle. Le ministre a préféré favoriser une compagnie qui donne de l'emploi à un grand nombre d'employés.

M. Perron approuve absolument la conduite que le ministre des Terres a tenue en cette affaire et qui était la plus sage dans les circonstances.

—o—

LA "TRAITE" ELECTORALE

La question de la "traite" a déjà été discutée devant la Chambre, qui a repoussé la proposition de M. Giard.

Il s'agit, aujourd'hui, de savoir si l'on pourra payer la " traite " durant la campagne électorale. Ce n'est pas ce que dit précisément le projet de loi Tellier, qui a été discuté hier durant une grosse partie de la journée.

Nous l'avons déjà dit, M. Tellier veut empêcher les agents électoraux, c'est-à-dire les cabaleurs de payer la "traite" aux électeurs durant les huit jours précédant la votation, et veut imposer à ces cabaleurs la même pénalité que celle imposée aux candidats en pareil cas.

Bien plus, M. Tellier proposait de faire retomber sur la tête des candidats la faute de leurs cabaleurs, en faisant de ces délits une cause de déqualification pour le candidat qui en profite.

C'est cette clause qui a été rejetée par le comité de législation, lequel d'ailleurs, a accepté le reste du bill.

Et c'est cette clause que M. Tellier veut maintenant réintégrer dans son bill.

Les abus deviendraient vraiment trop faciles, prétendent l'hon. M. Taschereau et M. Perron. On pourrait faire annuler l'élection d'un candidat qui aurait été absolument ignorant d'un pareil délit.

MM. Bourassa, Giard et Patenaude se sont fait les ardents défenseurs de la tempérance et ont prêché le maintien de la clause.

—o—

MESURES NOUVELLES

Le premier ministre a introduit deux mesures nouvelles dont l'une a une grande importance.

Il propose que les juges de la Cour Supérieure à Québec et à Montréal puissent présider les termes de la cour Criminelle dans ces deux villes.

Avec une pareille mesure, les juges de ces deux villes qui se plaignent depuis déjà longtemps d'avoir trop d'ouvrage, ne vont sûrement pas cesser leurs plaintes C'est peut-être ce qui précipitera une résolution radicale de l'administration de la justice à ces endroits.

L'autre mesure a trait à la confection

DES REGLES DE PRATIQUE

de nos tribunaux. Actuellement, les règles de pratique ne peuvent être modifiées que par les deux tiers des juges de la Cour Supérieure de toute la province.

Le premier ministre propose que les juges de Montréal, d'une part et ceux de Québec, puisse faire des règles locales.

L'hon. M. Taschereau a proposé une loi relative à la

CONSTRUCTION DES PONTS EN FER.

Il veut que les municipalités puissent souscrire à la confection de ponts en fer situés en dehors de leurs territoires.

Le Dr Daigneault a présenté une loi pour rendre l'expropriation en matière de construction d'églises et de presbytères sujette à la loi analogue qui existe pour les cimetières.

Un autre bill intéressant est sur l'ordre du jour, mais n'a pas encore été présenté. C'est M. Tourigny qui veut autoriser les rebouteurs ou, comme on les appelle vulgairement, les "ramancheurs", reconnus comme tels par le public, à exercer leur métier sans s'exposer à se faire poursuivre pour pratique illégale de la médecine.

—o—

M. Bourassa a donné un avis de motion qui va probablement donner lieu à un débat. Il demande les noms de ceux qu ont coupé illégalement du bois sur les lots concédés du canton Taillon.

—:o:—

M. Walker, député de Huntingdon a été plus heureux qu'à la séance précédente à propos de son bill autorisant la "Northern Company" à faire affaires dans notre province. Il a réussi à faire taire les objections soulevées contre la motion par laquelle il demande la suspension des règles de la Chambre pour l'introduction tardive de son bill. Et sa motion a pu passer hier.

—:o:—

ENCORE M. CARUFEL

La personnalité de M. Carufel, agent de colonisation à Montréal, revient encore sur le tapis.

Un document déposé devant la Chambre le 17 janvier dernier contient une lettre de M. Carufel en réponse aux accusations portées contre lui par l'Opposition au sujet de la fameuse question des 1,399 colons que M. Carufel aurait dirigés vers le nord de Montréal l'an dernier.

M. Jean Prévost se révolte contre cette lettre qu'il juge insultante à son égard. Il a soulevé une question de privilège pour demander que cette lettre fut supprimée de ce document sessionnel.

Sir Lomer Gouin a promis d'examiner le dossier et de voir à ce qu'il a à faire à ce sujet.

—o—

BIENFAITS PROMIS

Au chapitre des interpellations, M. Jean Prévost donne au gouvernement une occasion sans doute non voulue de détruire l'impression qu'il voulait créer dans le public quant au patronage.

M. Prévost demande si des sommes ont été promises par le gouvernement ou par le département de l'agriculture pour l'amélioration des chemins ruraux depuis le premier juillet dernier, et à qui ces promesses ont été faites.

Oui, répond l'hon. M. Caron, on a promis $21,185 en tout. Et il cite les noms de ceux à qui des sommes ont été promises. Et il se trouve que les noms sont, pour la plupart, des gens éloignés de la politique, tels que maires, secrétaires-trésoriers de municipalités, etc. Il se trouve bien ici et là quelques noms de députés, mais on remarque parmi eux le nom de M. Tellier.

M. Sauvé s'est fait donner les statistiques des montants perçus par le gouvernement pour le bois des terres de la Couronne. Voici pour l'année 1909-10:

Rentes foncières sur les limites à bois, $272,738.

Droits de coupe des porteurs de permis de coupe de bois, $734,553.17.

Droits de coupe ou pénalités pour coupe de bois par des personnes autres que les porteurs de permis de coupe de bois, $20,016.47.

M. Lavergne demande comment se répartissent les $161,644.47 en dépôt du gouvernement, dans la Banque Nationale.

Le trésorier répond qu'il y a $110,285 au bureau-chef, et le reste dans les succursales de Sherbrooke, de Saint-Jean, de Chicoutimi, de Rimouski, de Montmagny, de la Malbaie et de New-Carlisle.

En réponse à M. Tellier, le secrétaire de la province dit que la préparation, l'impression, la reliure et la distribution de "Mon premier livre", ont coûté, jusqu'à ce jour, $69,335.23.

Les auteurs, MM. C. J. Magnan et J. Ahern, ont touché pour leur travail, le premier, $1,195, et le second, $1,154.

Le " Soleil " a reçu $57,640.08 pour l'impression et la reliure des 575,000 exemplaires, de la première et de la seconde série.

Le coût total de chaque livre, de la première série, est de 12 centins, et celui de chaque livre de la seconde série est de 20 centins, y compris les frais de distribution.

Le gouvernement en a donné et distribué en moyenne 53,000 exemplaires par année. Ce livre est en usage dans 3,093 écoles de cette province.

—:o:—

BILL DE MONTREAL

Le bill de Montréal est arrivé tout frais imprimé, hier après-midi, au Conseil Législatif, qui a voté sa première lecture. La seconde lecture aura lieu cet après-midi, et il sera ensuite étudié au comité des bills privés.

On nous informe qu'il a été conclu une entente en vertu de laquelle le bill de Montréal viendra mardi prochain devant le comité des bills privés du Conseil Législatif.

Ont subi leur troisième et dernière lecture au Conseil Législatif et adoptés définitivement :

Deux mesures ministérielles, la division du comté du Lac St-Jean pour les fins agricoles et la loi relative à l'annexion des cantons ou parties de cantons.

Huit bills privés:

Charte de Trois-Rivières.
Life Underwriters.
Montréal-Sud.
Pointe-Claire.
Assurance Mont-Royal.
Montreal Curling Club.
N. J. Marion (Barreau)
J. C. Routhier (médecine)

—o—

SEANCE DU SOIR

Toute la première heure de la séance du soir a été consacrée à l'obstruction systématique faite à un bill présenté par M. Geoffrion et destiné à ratifier un acte de vente, par Simon Lacombe, en sa qualité de légataire grevé de substitution de feu Dame Marie-Louise Durand dit Beaumarchaid, veuve de Joseph Lacombe, à Lambert Lyman.

C'est M. Cousineau qui s'est chargé de faire à ce bill une lutte qui l'a empêché d'avancer plus loin dans la procédure parlementaire.

—o—

AMENDEMENTS A LA LOI ELECTORALE.

Le bill Tellier amendant la loi électorale a occupé l'attention de la chambre jusqu'à l'ajournement vers minuit. M. Cousineau supplie la chambre de voter le projet original, qui aurait pour résultat, selon lui, de purifier nos moeurs électorales.

Comme il avait en passant attaqué la façon dont M. Lévesque avait fait ses élections, le député de Laval, lui a répondu en le défiant de prouver qu'il avait jamais corrompu ses électeurs avec de l'alcool, chose qu'il accuse son prédécesseur, M. Leblanc, d'avoir fait.

M. Lavergne blâme le premier ministre de garder le silence sur cette importante question.

Alors Sir Lomer parle, il regrette que l'opposition veuille faire de cette question une question de parti. Il rappelle que la loi Casgrain de 1892 n'a pas rendu les élections annulables, pour l'offense dont on frappe aujourd'hui les cabaleurs d'une pénalité. Pourquoi discuter aujourd'hui?

D'ailleurs le premier ministre veut qu'il soit bien entendu qu'il ne s'agit pas ici d'une question de parti

M. Tellier défend encore énergiquement son projet de loi tel qu'il l'a conçu. Et il prétend que morcelé comme il l'est, son bill est inutile et n'empêchera pas la corruption électorale.

M. Perron prétend que notre loi, telle qu'elle existe, rend le candidat responsable des "traites" payées par ses agents. Enfin, après un plaidoyer de l'hon. M. Tashereau en faveur du bill tel qu'amendé par le comité de législation, on prend le vote. Résultat, 38 à 11 contre l'amendement Bourassa. Strict vote de parti. Le bill a subi sa troisième lecture et nous n'en entendrons plus parler à la Chambre basse.

AU 'LADIES CANADIAN CLUB'

M. J.-S. WILLISON, EDITEUR DU "NEWS", DE TORONTO, DENONCE, HIER, LE TRAITE DE RECIPROCITE, COMME UN "SUICIDE NATIONAL."

M. J.-S. Willison, éditeur du "News", de Toronto, a parlé du traité de réciprocité hier après-midi devant le Canadian Club des dames, qui s'était réuni sous la présidence de Mme Robert Reford. Le conférencier a déclaré que le traité de réciprocité projeté entre les Etats-Unis et le Canada ne serait ni plus ni moins qu'un suicide national. "Souvenons-nous, a-t-il dit, que si dix siècles suffisent à peine à édifier un état, il suffit d'une heure pour le démolir." L'orateur explique comment nous avons gagné, pas à pas, notre bien - être et notre prospérité actuelles, depuis les jours où nous ne recevions aucun encouragement de l'Angleterre, alors que les Etats-Unis nous refusaient la moindre concession. D'un seul coup, dit-il, nous allons perdre tout cet acquis, non par une catastrophe naturelle, ni par le fait d'un envahisseur étranger, mais bien par le fait du gouvernement de ce pays. Le mal nous vient d'une entente fiscale avec un pays étranger, préparée à la sourdine, sans consultation avec les parties intéressées, derrière le dos du peuple et sans qu'il y ait eu demande générale du public. Le gouvernement savait pourtant que la politique la plus sage pour le Canada était d'établir ses propres tarifs sans s'engager avec les autres pays." Le conférencier énumère ensuite les dommages que ce traité causera aussi bien à l'est qu'à l'ouest canadiens, à nos ports océaniques, au trafic de nos lacs et à nos industries. Il dit que ce traité séparera l'ouest de l'est et détruira irrémédiablement ce que nous avons mis 40 ans à édifier."

Nous allons, dit-il, perdre notre indépendance commerciale ; les Etats-Unis fixeront les taux pour tout le continent, ce qui veut dire que nous serons à la merci des grands trusts et que le prix de la vie augmentera encore. Quelques fermiers sont en faveur de ce traité et l'ont sollicité, mais ce n'est pas là tous les fermiers. Les fermiers canadiens ne pourront plus exporter leurs produits, en Europe, en aussi grande quantité. A cause de la concurrence, les taux de transport augmenteront forcément, et l'équilibre fiscal de l'empire se trouvera détruit, parce que l'on essaiera de faire passer les marchandises américaines par nos ports, afin de bénéficier de la préférence britannique. Il est certain que l'Angleterre rétablira la protection et il est possible qu'une taxes soit imposée sur les produits canadiens. Il est désolant de constater que le gouvernement ne voie rien des conséquences d'un traité aussi désastreux, et ne s'aperçoive pas que nous marchons ainsi vers un suicide national.

Votre bébé est-il malade, donnez-lui le **Sirop du Dr Fred. Demers,** s'il manque de sommeil, souffre de dentition ou de coliques. Il améliore toujours la santé des bébés.

CHEZ LES ZOUAVES PONTIFICAUX

Compagnie No 4

Un grand euchre aura lieu, ce soir, jeudi, dans la salle du collège de la paroisse de l'Immaculée Conception, coin Rachel et Bordeaux, sous la présidence du Rév. Père Daignault.

Une conférence sera donnée, par le Dr Desjardins, sur un voyage à Rome.

Il y aura chant, musique, déclamations, etc.

Prix du billet 50c.

LE POSTE No. 15

Sur rapport du chef Campeau, les contrôleurs ont chargé l'inspecteur es édifices d'examiner l'immeuble offert pour l'installation du poste de police No 15, aux Nos 2701-03 rue St-Hubert, dont M. Jules Matte est propriétaire. L'immeuble est offert à raison de $32 par mois.

TRAIN SPECIAL POUR L'EMPRESS

Un train spécial pour l'Empress, quittera la gare Windsor à 8.25 p.m., jeudi, le 23 février, se rendant directement au débarcadère à St-Jean Ouest, pour l'accommodation des passagers de première et seconde classe, (ayant des billets de wagons-lit, de première classe, et de wagons-touristes) et qui doivent partir par l'Empress of Britain, R. M. S., vendredi, 24 février. Des repas "à la carte" seront servis dans le wagon-réfectoire après 7.00 p.m. 305-2

BOVRIL

Alimente les Nerfs et les Muscles

Une tasse de BOVRIL par jour vous permettra d'atteindre au plus grand développement de la force physique. Chaque goutte de BOVRIL se transforme en force.

BOVRIL est un grand régénérateur.

"Le Bébé Nourri aux Produits Borden est un Bébé en Santé"

Comprenez-vous clairement — vous ne pouvez comprendre trop clairement — que la vie et la santé future de votre bébé dépendent de la sorte de lait que vous lui donnez.

—qu'une connaissance approfondie de la fabrication de cet article alimentaire des plus délicats ne s'acquiert que par plusieurs années d'expérience. Notre expérience couvre une période de 54 ans.

(L'original)

—et que vous n'avez pas à redouter un lait impur et vous ne risquez rien quand vous donnez le lait **Eagle de Borden.**

Quand on préfère un lait non sucré, le lait **Peerless de Borden** est juste ce qu'il faut ayant les avantages du lait fluide frais et aucun de ses inconvénients.

BORDEN'S CONDENSED MILK CO.

"Au premier rang pour la qualité" Etablie en 1857.

Les inventeurs du Lait Condensé, et les plus grands manufacturiers de produits laitiers au monde.

W. H. DUNN, Représentant des Ventes

MONTREAL et TORONTO

9-16-23

LES CONCESSIONS DU TRAMWAY

TEXTE DE LA LETTRE QUE LA COMPAGNIE ENVOYAIT EN 1903 A LA COMMISSION DE LA VOIRIE.

Pour faire suite à l'entrevue que nous avons publiée de M. le contrôleur Wanklyn, hier, au sujet des conditions que la compagnie des tramways était prête à accepter en 1903, en retour d'une prolongation de sa franchise, nous publions aujourd'hui le texte de la correspondance adressée à la ville par M. F. L. Wanklyn lui-même, alors qu'il était gérant de la compagnie.

Voici la lettre que nous extrayons du procès-verbal d'une assemblée de la commission de la voirie, dont était alors président M. S. D. Vallières:

8 octobre, 1903.

A M. J. H. Dillon, secrétaire de la commission de la Voirie.

Monsieur,

Après avoir pris en considération la correspondance antérieure concernant les modifications au contrat actuel de la compagnie avec la cité et après avoir, aussi, considéré l'extrait du procès-verbal de la séance de la commission de la Voirie du 30 septembre dernier, je crois devoir vous dire que les directeurs de la compagnie des tramways, tout en étant disposés à modifier les réponses faites aux propositions de la ville, ne peuvent pas aller aussi loin que le désire la commission de la Voirie.

Je vais vous dire au long ce que la compagnie est prête à faire et ce qu'elle espère obtenir de la ville.

CONCESSIONS FAITES PAR LA COMPAGNIE.

"1o. La compagnie consent à enlever la neige dans les rues sur lesquelles ses chars circulent. la ville devant fournir les dépotoirs aussi avantageusement situés que ceux dont elle se sert maintenant.

"2o. A arroser trois fois par jour pendant les heures du jour, en été, l'espace occupé par ses voies et toutes la partie de la rue qu'elle pourra arroser avec des appareils jugés satisfaisants ailleurs et actionnés par un cher sur la voie, la ville devant fournir l'eau et permettre de construire des embranchements partout où ce sera nécessaire pour qu'on puisse se la procurer facilement."

"3o. A arroser les rues à pavage permanent de la manière décrite ci-dessus une fois pendant la nuit, et de faire suivre cet arrosage par le balayage des dites rues, aussi loin qu'elles pourront être balayées par des balais mécaniques attachés aux tramways et du genre de ceux dont on se sert avec succès ailleurs, la ville devant balayer le reste de la rue et enlever toutes les balayures.

"4o. Les jours ouvrables, la compagnie vendra, pour l'usage des ouvriers, 10 billets au lieu de 8 pour 25 cents; ils serviront de 5 heures à 8 heures du matin et de 5 heures à 7 heures du soir, avec une demi-heure additionnelle dans l'après-midi du 1er novembre au 1er avril.

"5o. Sur les rues qui ont actuellement un pavage permanent et où l'espace des voies est pavé en d,autres matériaux que des blocs de granit ou de scorie, et aussi sur toutes les rues qui, à l'avenir, recevront un pavage permanent, la compagnie posera un pavage de blocs de granit ou de scorie sur la partie de la rue occupée par sa voie c'est-à-dire sur l'espace de 4 pieds entre les doubles voies, sur l'espace entre les rails et sur 18 pouces de largeur en dehors des rails, mais ce pavage une fois posé sera entretenu par la ville."

—Les concessions demandées en retour, par la compagnie se résument à ceci:

"1o. Prolongation du contrat pour un terme de 30 ans à partir de l'expiration du contrat actuel."

"2o. Pouvoir pour la compagnie de traiter des questions affectant l'usage des rues par d'autres compagnies par une entente mutuelle avec elles, sans léser les intérêts de la ville."

"3o. Toutes les disputes qui pourraient survenir entre la ville et la compagnie devront être soumises à un arbitrage."

— La lettre se termine ainsi:

Cette lettre renferme les meilleures conditions que notre compagnie croit pouvoir accorder.

Votre dévoué,

F. L. WANKLYN,

Vice-président et gérant-général.

—LA MAISON—

L. M. Lefebvre

396 rue Rachel E.

VENDREDI ET SAMEDI

DEUX GRANDS JOURS DE VENTE A L'OCCASION DES JOURS GRAS

Quelques prix Seulement

1 pinte de bon vin canadien, val. 25c pour ... 17c
1 Flacon Gin Melcher moyen, val. 60c pour ... 48c
1 Sac fleur 7 lbs., valant partout 30c pour ... 21c
1 gros flacon Gin Melcher, valant 90c pour ... 75c
1 lb. poivre blanc, valant 35c, pour ... 22c
1 gros Pat. Corn Starch, valant 7c pour ... 4c
1 Tube Emplâtes Menthol, valant 25c pour ... 14c
1 lb. bonne Peanut française, val. 12c pour ... 9c
1 Bte. Tablettes Fruit-a-tives valant 50c pour ... 36c
1 Bout. Hémog.obine des Chiens, valant $1.50 pour ... $1.08
Bons manteaux à gaz spécial L. M. Lefebvre, val. 10c chacun, pour ces deux jours 3 pour 21c
1 boîte papier à lettre valant 20c pour ... 12c
1 canard Emaillé, valant $1.25, pour ... 49c
1 Bout. Lait des Dames Romaines, valant 50c pour ... 33c
1 gros rouleau papier de toilette, val. 5c pour ... 4c
1 douz. assiettes en pierre blanche val. 60c pour ... 42c
1 Rideau en toile vert ou jaune, val 35c pour ... 25c
1 Globe à gaz blanc, val. 15c et 2?c pour ... 10c

Livraison

N'oubliez pas notre livraison spéciale, ordonnez par téléphone et vous recevrez vos commandes immédiatement à raison qu'elles ne soient pas trop lourdes pour porter en tramway ou à pied. Nous avons 2 garçons qui sont toujours prêts à partir aussitôt la commande préparée.

Nous livrons les commandes dans toutes les parties de la ville et dans les environs.

Mercredi ou jeudi prochain nous livrerons les commandes à St-Vincent de Paul et Longueuil. N'oubliez pas nos numéros de téléphones qui sont

Tel. Bell St-Louis 2595 et 2596
Tel. des Marchands 1930

Le véritable et seul Authentique. Méfiez-vous des imitations vendues d'après les mérites du LINIMENT MINARD

Minard's Liniment Co Ltd.

m-1-1

CONSEILS D'EXPERTS SUR

Le Nettoyage ou la Teinture

Nous allons vous voir et vous donner notre opinion sur n'importe quel genre d'ouvrage, ou bien téléphonez Main 4471 et demandez le gérant.

Détenteurs de la médaille d'or

The British American Dyeing Co.

7 Téléphones et bureaux. 21-23-23

A la Recherche de la Beauté

Il vous faut d'abord acquérir la santé en rendant votre sang Riche et Rouge.

Nourriture du Dr CHASE Pour les Nerfs

Chaque homme et chaque femme ont une idée personnelle sur ce qui constitue la santé.

La beauté est-elle à fleur de peau ou dépend-elle de l'état que seule la santé peut donner? Est-elle due à la régularité des traits ou à la grâce et à l'élasticité qui accompagnent la santé et la vigueur?

Pour conquérir la beauté il vous faut d'abord avoir la santé. Un sang riche et rouge en est le secret. La Nourriture du Dr Chase pour les nerfs obtient du succès et est populaire parce qu'elle forme un sang riche et rouge et que, par conséquent, elle donne de la grâce à tous les mouvements du corps de même que l'éclat naturel de la santé au teint.

La pauvreté du sang et la faiblesse des nerfs donnent bientôt une apparence de fatigue et d'abattement. Les soucis et l'anxiété se manifestent sous la forme de rides et de plis. La Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs enrichit le sang, redonne la vigueur aux nerfs, enraye les maux de tête et les douleurs corporelles.

En remplissant les artères d'un sang nouveau et rouge, la Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs arrondit la forme dans de saines proportions, rend les muscles et les tissus fermes et forts, donne de la vivacité à l'esprit et au corps.

Nourriture du Dr A. W. Chase pour les Nerfs. 50c la boîte ou six boîtes pour $2.50, chez tous les marchands ou de Edmanson, Bates & Co., Toronto, Ont.

Institut Electro-Therapique de Z. Brabant

Guérison certaine de la Consomption, Dyspepsie, Paralysie, Hydropisie, Maladies du Cœur, des Rognons, de la Vessie, Rhumatisme, Faiblesse, Débilité, Maladies Nerveuses et toutes maladies réputées incurables guéries par l'électricité et remèdes végétaux. Spécialité, paralysie des enfants.

Consultations Gratuites.

Z. BRABANT,

492 Ste-Catherine E., Montréal.

Tél. Bell Est 1424.

305-4

Le Chocolat Ramsay's Entretient l'Amitié

CHER... pos... références. S'... au Bureau de... TRE, 120 Ste... nt les Gramophones et Registres Victor et Berliner.

ACH PIANO CO., LIMITED, 560 rue Sainte-Catherine Ouest, Près de la rue Drummond,

Pacifique Canadien a 214½ -- Richelieu a 105¾

LA MATINEE A LA BOURSE

Le cours de ce matin s'est ouvert avec un regain de vigueur et d'activité. L'élan a été donné par le Pacifique Canadien qui, de bonne heure, à New-York, cotait 214.

Dès le début de la séance on entendait chuchoter que la compagnie était enfin décidée à faire une émission prochaine de stock et la rumeur semble avoir amplement répondu à l'attente de ceux qui l'avaient lancée. Ouvert à 213 3-8, Pacifique a clôturé à 214 1-2, sur une activité considérable.

Naturellement, Soo s'est ressenti de la faveur de son parent et a coté 043 3-4 en fermeture.

Richelieu et Ontario a aussi été très fort et très actif, atteignant 105 3-4 en fermeture sur une vente de plusieurs centaines d'actions.

Comme il arrive presque toujours quand l'attention est monopolisée par de très fortes valeurs, que les autres en souffrent, nous avons assisté à la baisse de plusieurs titres qui figuraient cependant très bien ces jours derniers.

C'est ainsi que Rio de Janeiro est arrivé à ne coter que 106 3-4 en fermeture, après avoir touché adssi bas que 106 1-4.

Montreal Street est tombé à 229 et Power à 146 1-2. D'un autre côté, le reste de la liste est resté assez ferme et quelques titres ont même avancé d'une fraction.

Détroit a été très actif, mais n'a pas pu se maintenir à sa cote d'ouverture à 71 3-8 ; il a fermé à 71.

Toronto a clôturé à 130 3-4 ; Cement privilégié à 85 et l'ordinaire à 21 1-8. Dominion Steel a été très calme à 58. Québec Street Railway a été assez fort à 60 1-4, de même que Canada Car à 72 1-4. Nova Scotia Steel a été solide à 96 et Shawinigan à 111 1-4. Textile a fait mieux qu'hier encore et a clôturé à 69 7-8.

BOURSE DE MONTREAL

MM. L. G. Beaubien & Cie, agents de change, 104 rue St-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 12.30 hrs. p.m.

Montréal, 23 février 1911.

STOCKS	Vend	Ach.	STOCKS	Vend	Ach.
Am. Actos	....	10½	Laur. Pap.	215	210
" pfd	49	....	" pfd	....	....
Bell Tel Co	145	144	Mack Cm	93½	92
BC Pk. As.	42	39½	" pfd	....	....
" Pfd	....	87	Mex.L.&P.	90¾	89¾
B.Lake As.	17	15	" pfd	....	....
" pfd	55	....	M. & S.-P.	143¾	143½
B. Co F. N.	105	102	" pfd	....	....
" pfd	....	....	M.L.H.&P.	146¾	146
Can. Car.	72½	72	Mt. Cotton	....	147
" pfd	....	108½	Mt L. & M.	130	130
Can. Cem.	21¾	21	Mt. St. Ry.	229½	228
" pfd	....	....	Mt.St.Wk.	....	155
Ca. Conver	44	43¾	" pfd	....	....
Can.C.Rub	....	90	Mt. T'gh.C.	....	165
" pfd	....	....	Nipissing	....	....
Can. G. El.	....	160	North Ohio	....	....
Can. Pac.	213¾	212¾	North Star	....	....
" pfd	....	....	N.S.S. &Cl.	95¾	95
Crown Res	2.73	2.72	" pfd	....	....
Dét. El Ry	71	70¾	Ogil.M. Co.	129	128
Dom. C. Co	....	....	" pfd	....	....
" pfd	....	....	Ott.L. & P.	131¼	130
D.I.&S.Co.	101	102¾	Ptn. Mfg C.	75	65
" pfd	....	....	Pcn's Ltd.	60	59½
Dom. Park	88	....	" pfd	....	86
Dom. T. C.	69¾	69¼	Porto Rico	54½	....
" pfd	107¾	103½	Québec Ry	67¾	63½
D.S.S. & A.	16	14½	R.&O.N.Co.	105¾	105¼
" pfd	....	....	Rio Jan. L.	106¾	106¾
Dul. Sup.	84	80	Sao Paulo.	....	....
H. Elec. Ry	115	115½	Sh. W. & P.	111½	111
Hav. Elec.	....	....	St. John Ry	110	109½
"	....	....	Toledo Ry.	19½	19
Ill. Trac. pfd	....	93	Tor. Ry.	130¼	130
In. C. Com	55	45	Tri. City pf	....	....
" pfd	....	....	Twin. City	110	109¾
Int.C. & C.	....	....	W. Indya.	....	....
L. of Wd C.	13½	137¾	Wingr. Ry.	18	....
" pfd	126	....	Winn. Ry.	16	....

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Detroit — 80 à 71 3-8, 25 à 71 1-4 100 à 71 1-2, 50 à 71 1-8, 700 à 71.

Toronto — 75 à 131, 25 à 130 3-4.

Ciment Pref — 70 à 85, 5 à 85 1-4 25 à 85 1-8.

Steel — 50 à 58.

C. Res. — 300 à 272 1-2, 400 à 272, 500 à 271.

Royal Bk. — 25 à 239, 8 à 240.

Rio — 110 à 109 1-4, 225 à 106. 165 à 106 1-2, 50 à 106 3-8, 125 à 106 5-8, 150 à 106 3-4.

Québec — 60 à 60, 175 à 60 1-4, 24 à 60 1-2.

Street — 50 à 232, 25 à 231 3-4, 50 à 230, 50 à 229.

Twin — 25 à 142 3-4.

Bell Tél. — 25 à 146, 1 à 144.

Ciment — 15 à 21 1-8.

C. P. R. — 125 à 213 3-8, 210 à 213 1-2, 100 à 213 5-8, 200 à 214, 200 à 214 1-2, 50 à 214 1-8.

Dominion Park — 8 à 50.

Soo — 75 à 143, 125 à 142 3-4, 8 à 143 1-4, 125 à 143 3-4, 25 à 143 7-8.

Car Com. — 135 à 72, 50 à 72 1-4

St-John Electric — 20 à 107 5-8.

Ciment Bds — 1000 à 95.

E. C. P. — 100 à 50, 50 à 51.

Porto Rico — 25 à 55, 25 à 56, 25 à 56 1-2.

Textile — 10 à 69 1-2, 1000 à 69 7-8.

Power — 50 à 146, 75 à 146 1-4.

Scotia — 95 à 96, 51 à 96 1-2.

Shawinigan — 25 à 111 1-4, 10 à 111.

Merch. Bk. — 75 à 164 1-2.

Halifax — 10 à 143 1-2.

Coal Bd. — 10,000 à 96 1-2.

Richelieu — 110 à 106, 75 à 105 1-4, 175 à 105 1-2, 65 à 105 3-4, 75 à 105 5-8.

VENTES DE L'APRES-MIDI

R. & O. — 350 à 105 3-4, 100 à 105 1-8, 75 à 105 1-4, 75 à 105, 200 à 105 1-2.

Halifax — 25 à 143 1-2.

Rubber Bds — 3000 à 99.

Québec. — 100 à 60 7-8, 50 à 61 1-4, 100 à 61.

Bell Tel — 10 à 145.

Black Lake — 75 à 15

Toronto—125 à 130, 55 à 129 3-4

Détroit—50 à 70 1-2

Steel—75 à 58

Illinois—10 à 94

C. P. R.—3 à 213 7-8

Rio—109 à 106 1-2, 10 à 106 5-8, 150 à 106 1-4, 25 à 106 1-8

Cement—80 à 85 1-2.

Porto-Rico—50 à 54 1-2, 25 à 55.

Quebec Bds.—2000 à 85 3-8.

Mo. Bds.—4 à 282.

Winnipeg Bds.—3000 à 104.

Union Bk.—10 à 150 1-2.

Mex.—15 à 90 1-4, 50 à 90 1-2.

LES MINES D'OR DE HOBON

(Service spécial de la PATRIE)

SAULT-SAINTE-MARIE, 23 — M. J. J. Byrne, qui a des intérêts dans les mines d'or et d'argent à Cobalt, Porcupine et Gowganda, est arrivé au Sault hier, de retour de Hobon où M. W. Moquist a découvert de l'or en novembre dernier. M. Byrne a choisi 16 concessions à Hobson, près de celles de Moquist ; toutes semblent très riches. Byrne dit que la formation à Hobon est la même qu'à Porcupine et que le gisement est aussi riche. Les deux champs aurifères ne sont qu'à 156 milles l'un de l'autre. Le nouveau gisement est d'accès facile. Le Pacifique passe à onze milles du plus important claim et quand le Canadien Nord aura été raccordé au Pacifique il passera au milieu d'un des plus riches gisements du continent. Des essais du minéral de Hobon indiquent du rendement variant de $6.60 à $400 par tonne. On s'attend à une course au pays de l'or dès le retour du printemps.

WINDSOR, Ont. 23— Les magistrats de police d'Ontario ont résolu de se former en association. C'est le magistrat Joseph Leggett, de Windsor, qui a pris l'initiative du mouvement. Ils se réuniront à Toronto le 6 mars, pour s'organiser Dans une lettre le procureur-général Foy donne sans réserve son approbation au projet.

A LA BOURSE DE NEW-YORK

NEW-YORK, Wall Street 23—A l'exception d'une avance de 6 1-2 points sur General Chemical et de 1 3-8 sur Pacifique Canadien, il n'y a eu que très peu de changements dans le cours de ce matin, comparé aux prix de fermeture de mardi soir.

Missouri Pacific est resté au même point, mais les autres stocks, Gould ont avancé d'une fraction. American Best Sugar a gagné 3-4 de point. Virginia Carolina Chemical a perdu 3-8 de point et il s'est vendu 1500 actions de Union Pacific à une baisse de 1-4 de point.

J. J. Manning a offert des stocks aussi bas que possible, après l'ouverture, mais il a forcé la baisse sans perdre beaucoup et a été un fort acheteur par l'entremise d'autres agents, aussitôt que la baisse a été établie.

BOURSE DE NEW-YORK

Ce tableau nous est fourni par MM. Bruneau & Dupuis, courtiers, 4 rue de l'Hôpital.

Montréal, 23 février 1911.

Noms des Valeurs	Ouv.	12.30	Noms des Valeurs	Ouv.	12 30
Am Beet S.	46¾	47¼	Kan City	....	.....
Al Copper	61¾	64¾	Kan & Tex	35¼	35¾
Am Loc Co	41¾	41½	do prf	.....	....
do prf.	....	....	Lou & Nh		
A Sug R Co	119	119	Mis. Pac.	60	60
Am Smel C	79	79	M S P & S.	163	165
Am Car F.	....	.....	do prfd		
Am Steel F	....	....	N Y C & H	111¾	111¾
Am Wool.	.....	.....	Erie Rail	31¾	31¾
Anaconda	39	39	do I prfd	51¾	51¾
A T & S F	106¾	106¾	do II prfd	.....	.....
Beth. Steel	....	....	N V O & W	42¾	42¾
Balt & Ohio	105	105	Northn P	127	126¾
do prfd	....	....	N & W	....	....
B R T	78¾	78¾	Pacific Mail	.....	.....
Can Leair	30¾	31	Penn R R.	127¾	127¼
Cast Iron	....	....	P Steel Co	.....	35¼
Can Pacific	213¾	213¾	People Gas	.....	.....
Chi. Gt. W.	....	....	Phil & R	159	158¾
Ches & Ohi	85¾	85½	Rlsand Co	32¾	32¾
C & Al Co	....	....	Ry Steel S	....	....
C & N W.	....	....	Rep I C & S	31¾	31¾
C M et St P	126¾	127	do prfd	....	....
Colorado S	....	....	South R Co	28¾	28¾
C G W N	142	141¾	do prf	....	....
Col F & I	....	....	South Pac	119½	119¼
Corn Prod.	....	....	Sloss Shef	....	....
do prfd	....	....	Texas Pac.	30	30¼
D L W.	....	....	Toledo ...	....	....
Del & Hud	....	....	Twin City	....	....
D & R G Co	34¾	35	U S S Com	81	80¾
do prfd	....	....	do prf	119	119¾
Distil. Sec.	35¾	35¾	U S RubCo	46¾	45¾
D S S & Al	....	....	do prf	....	....
do pri	....	....	U Pacific C	178¾	179
Great N Pf	129	129½	do prf	....	....
Gen Elec.	....	....	Wabash	17¾	18¾
Iowa C. Co	....	....	" prf	39¾	40
Interboro	19¾	19¾	West U Tel	....	....
do prfd	53½	53¾	Wis C C.	....	....
Illin's Cen	....	....	H R	....	....
Inter. Pu.	....	....			

BOURSE DE PARIS

PARIS, France, 23. — Les prix ont été généralement fermes à la Bourse aujourd'hui. Le 3 pour cent a clôturé à 97 francs 47 1-2 centimes, à terme. Echange sur Londres, 25 frs. 31 centimes pour chèques.

BOURSE DE BERLIN

BERLIN, Allemagne, 23. — Le cours de la Bourse a été très calme, aujourd'hui, à des prix très fermes.

Echange sur Londres, 20 marks, 45 pfennings, pour chèques. Argent à 1-2 pour cent ; taux d'escompte privé, 3 pour cent.

BOURSE DE LONDRES

LONDRES, Angleterre, 23. — L'argent a été plus ferme, aujourd'hui mais les taux d'escompte plus faciles. A la Bourse le cours a été calme et plutôt irrégulier. Les consolidés et les chemins de fer mexicains se sont améliorés tandis que les caoutchoucs étaient incertains ; mais la réalisation a affaibli les chemins de fer domestiques et les Kaffirs. Les valeurs canadiennes et américaines ont été calmes toutes la journée.

BOURSE AUX MINES DE MONTREAL

MM. Fisher & DesRosiers, agents de change, 91 rue St-François-Xavier, nous fournissent le rapport suivant à 12.30 hrs. p.m.

STOCKS DE COBALT—	Offre	Demande
Bailey	.06	.06 1-4
Beaver	1.00	.41 1-2
Brit. Amer.	.01 3-4	.02 1-4
B. M. C. Ltd.	.02	.02 1-4
Cham. Fer.	.13 1-2	.15
Cob. Lake	.20	.20 1-2
Cob. Central	.07 1-2	.10
Comagas	5.00	7.00
Crown Res.	2.71	2.75
City of Cob.	.17	.17 1-2
Flord	.02	.02 1-2
Foster	.06	.07
Green Meehan	.02	.02 1-2
Kerr Lake	5.00	6.85
La Rose	5.00	4.90
L. Nip.	.04	.04 1-2
McKinley Dar. Sav.	1.77	1.79
Nipissing	11.00	11.25
Nova Scotia	.16	.17
Otisse	.01	.01 1-2
Peterson Lake	.14	.15
Rochester	.04	.04 3-4
Silver Alliance	1.00	.05
Stl. Country Mines Cons.	1.00	.00 1-2
Silver Queen	.08	.05
Silver Leaf	.05	.05 3-4
Trethewey	1.06	1.08
Temiskaming	.88	.89 1-2
Union Pac. Cobalt	.02	.02 1-2
COLOMBIE BRITANNIQUE—		
Alberta Coal & Coke	.05	.07 1-2
Cons. Mines	100.00	90.00
Can. Gold Fields	.10	
Diamond V. Coal	.06 3-4	.12
Int. Coal & C.	1.00	
North Star	.08	

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Beaver — 500, 500, 500 à 41, 500 à 40 1-4.

Floyd — 1000, 1000, 1000, 1000, 500, 500 à 2 1-2.

Un. Pac. — 500 à 2 1-2, 500 à 2 3-8, 1000, 3000, 500 à 2 3-8, 10,000, 1000, 500 2500 à 2 1-4, 5000 à 2 1-4.

Lit. Nip — 500, 1000 à 4 1-2.

Temisk. — 400 à 88.

Gould — 2000, 1000 à 3, 10,000 à 3 1-2.

MARCHE DE CHICAGO

Ce rapport nous est fourni à 12.30 hrs. p.m. par MM. J. S. Bache & Co., agents de change, 29 rue de l'Hôpital.

BLE :				
Mai	90¾	90¾	90¼	90¼
Juil.	88	88¾	87⅝	87⅝
MAIS :				
Mai	49	49	48¾	48¾
Juil.	49¾	50	49¾	49¾
AVOINE :				
Mai	31¾	31¾	31¼	31¼
Juil.	31¾	31¾	31¼	31¼
PORC :				
Mai	1770	1790	1770	1785
Juil.	1695	1710	1675	1675
LARD :				
Mai	935	935	925	925
Juil.	930	937	930	937
COTELETTES :				
Mai	952	970	952	970
Juil.	935	935	932	935

CANADA REFINING CO.

(Service spécial de la PATRIE)

ORILLIA, Ont., 23 — Le haut-fourneau de la Canada Refining Co. a commencé à fonctionner cette semaine. On traite les minerais de Cobalt et l'argent en lingots est expédié en Angleterre. Il y a actuellement trente hommes employés, mais ce nombre sera bientôt porté à 150.

AU CONSEIL DU BOARD OF TRADE

A l'assemblée du conseil du Board of Trade, qui a eu lieu hier après-midi, on a fort critiqué certaines dispositions du projet de loi qui est soumis à la législature et qui concerne l'amalgamation des quatre compagnies locales de traction. Le comité de législation provinciale et celui des affaires municipales ont été chargés d'étudier conjointement le bill en question et de faire rapport à la prochaine réunion du conseil.

On s'est plaint du nouveau règlement adopté par les compagnies de chemins de fer et par lequel elles refusent d'accepter des marchandises après 5 heures du soir. Cette question a été renvoyée au comité de transport du Board of Trade.

Au sujet du bill actuellement devant le parlement et qui pourvoit à la création d'une commission qui devra s'occuper de la réglementation des élévateurs à grains, le conseil décide de recommander au gouvernement que, au moins un membre de cette commission soit au courant du commerce de grain dans l'est qui diffère presque totalement de celui de l'ouest.

Le conseil n'a pas tenu compte de la suggestion de convoquer une autre assemblée générale du Board of Trade pour discuter la question de réciprocité, entendu que cette question est soumise à un comité spécial.

En réponse à la demande faite par le Board of Trade au premier ministre de la province pour l'ouverture d'une route de première classe à la frontière américaine, l'honorable J. E. Caron, ministre de l'agriculture, a écrit ce qui suit : "Le premier ministre, sir Lomer Gouin, m'a remis la lettre que vous lui adressiez le 7 février, au sujet du macadamisage d'une route entre Montréal et Rouse's Point. Le projet de loi qui est soumis à la considération de la Chambre pourvoit à ce que, en plus de l'octroi de 50 pour cent fait à chaque municipalité, jusqu'à concurrence de $1,000 par le macadam, le ministre aura le pouvoir d'accorder un octroi spécial qu'il déterminera lui-même pour le macadamisage du chemin principal de chaque municipalité et elles macadamiseront toute la route. Je crois que cette disposition de la loi vous permettra d'induire toutes les municipalités de Montréal à Rouse's Point, à macadamiser le chemin principal traversant leurs limites. Si l'on tient compte de l'octroi spécial qui sera accordé il en coûtera très peu aux municipalités et c'est afin d'aider la politique des bons chemins dans cette province que cette clause a été insérée dans le bill."

A ce sujet, M. J. R. Dale, président du comité des affaires municipales, dit qu'il a assisté à une assemblée convoquée au Windsor pour discuter la question d'une grande route entre New-York et Montréal, et qu'un comité spécial a été nommé pour rencontrer les conseils municipaux et leur faire passer des résolutions favorisant la construction des bons chemins.

Assistaient à cette assemblée du conseil : MM. Jeffrey H. Burland, président ; Huntley R. Drummond, premier vice-président ; Norman Wight, trésorier ; F. A. Brock, D. W. Campbell, Armand Chaput, Jos. Quintal, D. J. Dale, W. K. Grafftey, John A. Gunn, J. A. Hardisty et Wm. Starke.

RENDEMENT DES VALEURS

Tableau fourni par M. Ernest Pitt, courtier, 65 rue St-François-Xavier.

	Cours	Div.	Rapport P. C.
Bell Telephone	145	8	5.51
Can. Car Pref.	103	7	6.79
Can. Ciment Pref.	88	7	8.28
Can. Pac. Ry.	212	10	4.71
Crown Res. Mines	2.70	60¢	22.22
Dom. Coal Pref.	107	7	6.54
Dom. Iron Com.	58 1-4	4	6.86
Dom. Iron Pref.	102	7	6.72
Dom. Textile com.	67 1-2	5	7.40
Dom. Tex. Pref.	102	7	6.86
Dul. Sup. St. Ry.	80	8	6.25
Halifax St. Ry.	142	7	4.93
Ill. Traction Pref.	92	6	6.52
Lake Woods Com.	137 1-2	8	5.81
Lake Woods Pref.	125	7	5.60
La Rose Mines	....	8	
Mackay com.	94	8	5.31
Mackay Pref.	74	4	5.37
Soo Ry	143 1-4	7	4.88
Montréal Power	146 1-2	8	5.46
Montreal St. Ry.	229	10	4.36
N. Scotia Steel Com.	97	5	5.15
N. Scotia Steel Pref.	122	8	6.55
Ogilvie com.	129	8	6.20
Ogilvie Mill. Pref.	124	7	5.64
Penmans Com.	89	4	6.77
Penmans Pref.	87	6	6.89
R. & O. Nav. C.	105	6	5.71
Shawinigan Power Co.	110	5	4.46
Toronto St. Ry.	130	7	5.39
Twin City	110	6	5.45

L'ARGENT AUX INDES

CALCUTTA, 23.—Le taux d'escompte de la Banque du Bengal a été porté aujourd'hui de 7 pour cent à 8 pour cent.

RECETTES DU TWIN CITY

Pour la deuxième semaine de février les recettes de la Twin City Rapid $140,287, soit une augmentation de $8,5?6, ou de 6,03 pour cent sur la Transit Company, se sont élevées à semaine correspondante de 1910 et de $24,899, sur la même période de 1909.

LA COMPAGNIE PATON

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Paton Manufacturing Company a eu lieu hier dans les bureaux de la compagnie et les directeurs suivants ont été élus: D. Forbes Angus, Jonathan Hodgson, George Hyde, George M. Loy, l'honorable Robert McKay, Frank S. Meighen, Robert Reford, Lord Strathcona et John Turnbull.

A une assemblée subséquente des directeurs, M. John Turnbull a été élu président et gérant général et l'honorable Robert McKay, vice-président.

NOVA-SCOTIA TELEPHONE

HALIFAX, N.-E., 23 — A l'assemblée des actionnaires de la Nova Scotia Telephone Company, tenue hier, il a été décidé à l'unanimité de renvoyer la proposition de la Maritime Telegraph and Telephone Coy. à un comité de huit actionnaires, qui fera enquête et rapport. Ce comité est aussi chargé de faire rapport sur la méthode de comptabilité de la Nova Scotia Telephone Company, quant au compte de dépréciation et au fonds de réserve.

TORONTO RAILWAY

Une dépêche de Toronto dit que le Toronto Street Railway a été la principale figure à la Bourse locale, hier raison aux rumeurs disant qu'il se prépare quelque chose parmi les directeurs. Montréal a parlé d'une augmentation de dividende tandis qu'à matin, et que la spéculation donne Toronto il est question d'une nouvelle émission d'actions pour permettre de faire les extensions projetées.

FUSION DE BANQUES

New-York, 23. — Profitant du congé d'hier, la Phenix National Bank et la Chatham National Bank ont réglé les derniers détails de leur amalgamation. Le nouveau merger portera le nom de Chatham and Phenix National Bank of New-York, avec un capital et surplus combinés d'environ $3,000,000, et un actif de plus de $20,000,000. Louis G. Kaufmann en reste le président et les directeurs seront choisis parmi les membres des deux anciens

LES VALEURS CANADIENNES APPRECIEES A LONDRES

D'après des renseignements accrédités, le conseil de comté de Londres aurait décidé de placer une partie des fonds de pension sur des valeurs canadiennes.

LA BANQUE GENERALE DU CANADA

Les dépêches reçues de Paris annoncent que des $10,000,000 du capital de la Banque Générale du Canada, actuellement en formation, $7,000,000 sont déjà souscrits par des banquiers français, de sorte que, pratiquement, le capital entier se trouve assuré, attendu que des $3,000,000 de capital canadien, plus de la moitié est déjà souscrite.

PENMAN'S LIMITED A UN BEAU RAPPORT

Le rapport annuel de Penman's Limited, publié hier, démontre que les profits pour l'année terminée le 31 décembre 1910, ses ont élevés à $381,168.66. Ce chiffre équivaut à plus de 10 pour cent du stock ordinaire, après avoir payé le dividende privilégié et les charges fixes. La balance reportée de 1909 étant de $402,005.33 et ajoutée aux profits de 1910, cela fait une somme de $783,-173.99 disponible pour distribution. Après avoir payé les intérêts sur les obligations, les dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées, on a porté $100,000 au fonds de réserve et crédité $432,649 au compte des Profits et Pertes.

Durant l'année, on a déduit $26,-268.88 du compte de la machinerie, à titre de dépréciation.

La feuille de balance générale montre un actif solide de $1,397,-717.26, contre un passif courant de $937,429. Le fonds de réserve s'élève maintenant à $300,000.

Les profits nets pour 1910, intérêts payés sur obligation, ont été de $281,168, comparés à $314,845 en 1909.

HORS LISTE

Dom. Can. Com.	53	54
Can. Pref.	90	93
P. B. Bds	86 1-2	86 3-4
Lachine 5 p.c. Bds	102	103
Breweries Pref	90	95
Do Bds	102	103
Can. Power	88	89 1-2
Do Bds	83	83 1-2
Cereal Com.		18
Do Pref		35
Hillcrest Com.	48 1-2	49 1-2
Do Pref	89	90
W. Can. Power	53	56
Do Bds	86	88
Mex. Nor. Power	25 1-2	25 1-2
Bute Central — 200 à 6 3-8, 100 à 6 1-2.		
Canners — 60 à 84.		
La Rose — 100 à 4.98.		
Mex Northern Power — 250 à 25 1-2, 50 à 25 1-2, 100 à 25 3-8.		
Sawyer 75 à 30, 5 à 30 1-8, 25 à 30 1-8.		
Sawyer Pref — 125 à 86 5-8, 60 à 89.		
Can. Power Bds — 5000 à 83, 5000		

LA VILLE DE TORONTO ET LE STREET RAILWAY

TORONTO, 23 — Le bureau de contrôle a refusé hier d'endosser la proposition de l'échevin McMurrich, de prendre $800,000 au compte des revenus municipaux encaissés du pourcentage des recettes des tramways, pour acheter le système, lorsque la franchise expirera dans dix ans. La majorité du bureau de contrôle a soutenu que la ville pouvait prélever l'argent nécessaire pour acheter le chemin et rembourser le montant par des profits qui en découleront lorsqu'il sera administré par la municipalité.

Les Capitalistes qui s'occupent du Cuivre

Devraient demander notre Brochure décrivant au complet la

Butte Central Copper Company

(Maintenant en évidence au Boston Curb Exchange)

OFFICIERS ET DIRECTEURS

WILLIAM H. NORTH, de Oriental Tea Co., Boston - Président
Hon. Sir Frederick W. BORDEN, Ottawa, Président du Bureau de direction.
MARK WORKMAN, Manufacturier, Montréal - Vice-Président
FREEMAN J. DAVISON, International Underwriting Co., Boston - 2e Vice-Président
WILLARD E. ROBINSON, Prop. Belmont Spring Water Co., Boston - Trésorier
WILLIAM C. BURNS, Avocat, Boston - Secrétaire
Hon. Sir HENRY M. PELLATT - Banquier, Toronto
RODOLPHE FORGET, M.P. - Banquier, Montréal
W. HARRY THOMPSON - Boston Bank Note Co., Boston
HARRY W. DAVIS - Delaware Trust Co., Wilmington, Del.
FRANCIS A. CAVE - Trésorier de la Clay Products Co., Boston
JOHN A. CONDY - Lynn, Mass.
WILLIAM R. TILLINGHAST, - Avocat, Providence, R.I.

Prospectus et cotations pour achats et ventes promptement envoyés sur demande. Commandes au comptant ou sur marge exécutées au marché.

A. J. ESTES & COMPANY

ACTIONS ET OBLIGATIONS

Edifice Commercial Union, 232 rue St-Jacques, Montreal

CHRONIQUE IMMOBILIERE

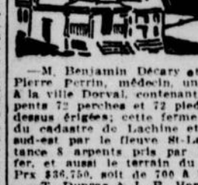

—M. Benjamin Décary et son épouse, à Pierre Perrin, médecin, une ferme située à la ville Dorval, contenant environ 70 arpents 72 perches et 72 pieds avec bâtisses dessus érigées; cette ferme porte le No 3 du cadastre de Lachine et est borné au sud-est par le fleuve St-Laurent, à dix-huit arpents plus ou moins par les chemins de fer, et aussi le terrain du chemin public. Prix $36,750, soit de 700 à $500 l'arpent.

—T. Dupras à J. B. Henri, le fonds de commerce de restaurant licencié exploité au coin N.-Ouest des rue Delorimier et Mont-Royal, qui comprend la licence et les objets mobiliers, liqueurs, etc. Prix $15,500.

—Dame Albert Jetté à Jérôme David Gauthier, un terrain avec résidence No civique 59, rue Jetté, lot No 1207-213 quartier St-Jacques; sup. 25 x 100. Prix $10,000.

—A. C. Milles, instituteur, à J. A. Cousineau, médecin, trois lots de terre situés dans le quartier Delorimier. Nos officiels 182-56, 57 et 58 avec bâtisses dessus construites; sup. 50 x 100. Prix $11,000.

—Aaron Cohen à J. P. Tyrrell, lots Nos 44-44-1 et 44-45-2 quartier St-Laurent, avec maison avenue du Parc, Nos civiques 155 et 155; terrain: 24 x 136 pieds. Prix $7,800.

—Dame A. E. Grant à Dame E. Brégent, un terrain rue St-Hubert avec maison Nos 486 et 488; lot No 816 quartier St-Jacques; sup: 20 '10 x 87'3 pieds. Prix $6,250.

—Dame C. Redlich à Antonio Perrault, avocat, un emplacement avec cottage y érigé, rue Mance; lot No 12-16-16 quartier Laurier; sup. du terrain: 25 x 105 pieds. Prix $6,500.

—La Communauté des Soeurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal à l'Honorable J. A. Ouimet, un terrain situé en la ville de Westmount. No cadastral 277, borné au sud-est par la rue Sherbrooke, au nord-est par la rue Argyle et du côté nord par le chemin de la Côte St-Antoine, contenant une superficie de 79,502 pieds. Prix $51,680.20.

—Edward B. M. Austin à Madame R. H. Craig, le lot No 1461-22 quartier St-Antoine, avec résidence No civique 510 rue Sherbrooke Ouest. Prix $20,000.

—J. E. C. Rainville, courtier en immeubles, à L. E. Lessard, hôtelier, un immeuble composé de trois lots de terre, lots Nos 148-1959, 1960 et 1961 quartier Hochelaga, avec maison Nos civiques 201 à 223 rue Wurtele; deux terrains vacants situés sur le côté sud-ouest de la rue Lespérance, contenant chacun 25 x 40 pieds; lots Nos 148-2065 et 2066 quartier Hochelaga; le tout pour la somme de $17,800.

—Siméon Bernstein, marchand, à A. et M. Klein, 3 terrains avec front rue Rivard avec les bâtisses y érigées. Nos civiques 188a, 188b, 190, 190a, 192, 194 et 196; lots Nos 15,451, 452, 453 quartier St-Jean-Baptiste; sup. de chaque lot, 25 x 70 pieds. Prix $11,000.

—Dame R. Deschênes à D. A. Nadeau, le lot No 14-73, quartier St-Denis, avec bâtisses, Avenue Mont-Royal; sup. du terrain 27 x 116. Prix $10,000.

—Janvier Parent à J. Rhéaume, 37 lots de terre vacants situés dans le quartier Bordeaux, Nos 288-60 à 96; aussi trois autres parties de lots situés partie sud-est des Nos 288-1, 288-57 et 288 (cette dernière partie de lot, touchant à la ligne de division des terres du Sault-au-Récollet et de la paroisse St-Laurent). Prix $12,000.

—L. Silverman et al à Dame F. H. Charbonneau, deux terrains, avec leurs bâtisses ayant front rue Droiet, lots Nos 18-763 et 764 quartier St-Denis; chacun de ces lots mesure 20 x 72 pieds. Prix $8,000.

—Michel Benoit et al à F. C. Laberge, un emplacement vacant formant l'encoignure ouest de l'avenue Mont-Royal et du chemin de la côte Ste-Catherine, contenant 10,495 pieds en superficie; lots Nos 29-7 et 8, Outremont. Prix $7,871.25.

—Dame A. O. Morin à A. Girard, (protonotaire de la Cour Supérieure) et N. Desautels, employé civil, deux terrains vacants situés sur l'avenue Clairmont, lots Nos 206, 7 et 8, Westmount, contenant chacun 33'4 x 160'5 pieds. Prix $5,346.

—Narc Beauchamp à J. R. B. Rondeau, lot No 182-99 quartier Delorimier, avec bâtisses Nos civiques 1221a, 1221 et 1229 rue Bordeaux; sup.: 25 x 100. Prix $5,400.

—La Fabrique de la paroisse St-Patrice à Dame R. Raphalovitch un immeuble avec maison, rue St-Urbain, Nos civiques 294 et 296; lot No 377 quartier St-Laurent; terrain: 29 x 51. Prix $4,500.

—Jos. Morel à J. Magainah, le lot No 1057-2 quartier St-Louis, avec maison Nos civiques 1139, 1182, 1124 rue St-Dominique. Terrain: 2846 pieds. Prix $4,000.

—Le Crédit Métropolitain Limitée à Télesphore Bélisle, 23 terrains vacants (No originaire 475 cadastre du Sault au Récollet), situés sur l'avenue Tillemont, au Plateau Bon Air; superficie de chaque lot 24 x 90 pieds. Prix $4,914.

—Eléodore Masse à N. Demers, la 1-2 sud du lot No 28 quartier Delorimier, avec bâtisses rue Des Erables; terrain: 26 à 100. Prix: $4,250.

—Michel Benoit et al à F. C. Laberge un lot de terre à Outremont, No officiel 29-4, faisant front à la rue Mont-Royal; sup. 5,697 pieds. Prix: $4,578.40.

—L'honorable J. Philippe Baby Casgrain, sénateur, et H. S. Holt, ont vendu à "The North Montreal Center Limited" $66 lots de terre dans la paroisse St-Laurent, portant le numéro originaire 848 du cadastre de la dite paroisse avec subdivisions 1 à 45, 1 à 62, 1 à 92, etc. Prix $75,000.

LE CURB

Butte, 18 3-8 à 3-4 ;

TORONTO, 23—Aujourd'hui, forts vents d'ouest et beau; demain, forts vents d'ouest ; quelques flocons de neige, mais généralement beau avec peu de changement dans la température.

PROBABILITES — Victoria, nuageux ; Calgary, nuageux ; Winnipeg, clair; Port Arthur, nuageux ; Owen Sound, beau ; Toronto, clair ; Ottawa, beau; Montréal, nuageux ; Québec, beau ; Pointe au Père, beau.

Les chiffres de la température nous sont fournis par M. R. de Mesle, gérant de Hearn et Harrison, 10 et 12 Notre-Dame Est.

Maximum, aujourd'hui 19
Minimum, aujourd'hui .. .. —5
Maximum, l'an dernier 16
Minimum, l'an dernier 10

LE TEMPS QU'IL FAIT AU CANADA — La distribution de la pression barométrique est à peu près la même qu'hier, avec pression minimum au-dessus du golfe St-Laurent et pression maximum au-dessus des états du nord-ouest. Le temps est beau et la température est à peu près uniforme dans tout le pays.

CALENDRIER—Demain, 24 février —Fête du jour, saint Mathias, apôtre.

EPHEMERIDES — Le 23 février 1910, les Chinois envahissent le Thibet ; mort du prince Talleyrand-Périgord.

PAS DE BUVETTE!

Nous n'avons pas besoin de dire que nous dénonçons avec toute la vigueur dont nous sommes capables les démarches qui sont faites auprès des commissaires des licences pour obtenir la permission d'ouvrir une buvette au carré St-Louis.

Quel est le citoyen qui oserait prétendre sérieusement qu'une buvette est nécessaire dans un endroit comme celui-là?

Le carré St-Louis est bordé de superbes résidences. C'est un lieu de promenade, l'un des coins les plus fashionables de la ville. Les enfants y vont jouer en toute sécurité. En face du square, s'élève une maison d'école importante.

Et l'on voudrait sur une place pareille ouvrir un débit de liqueurs enivrantes?

C'est aussi insensé que criminel.

Les commissaires sauront refuser, nous l'espérons, la requête qui va leur être soumise.

Il y a encore beaucoup trop de buvettes à Montréal!

A L'ARCHEVECHE

Mgr l'archevêque était de retour au palais épiscopal ce matin, d'Ottawa, où il a assisté à l'intronisation de Mgr Gauthier.

NN. SS. les évêques Archambeault Larocque, Bruneau et Mgr Tétu, étaient de passage à l'archevêché, également de retour d'Ottawa.

LA BUVETTE DU CARRE ST-LOUIS

M. GUSTAVE LAMOTHE, C.R.

"Tout le public protesterait et avec raison, nous dit M. Gustave Lamothe, C. R., de la société légale Lamothe et Saint-Jacques, si l'on voulait établir une buvette au coin de la rue Saint-Denis et du Square Saint-Louis, car personne n'en ressent le besoin et son utilité serait nulle."

PAS AUSSI VITE QUE "JENNIE W"

L'instruction de la cause de M. le professeur Poirier, professeur de culture physique, contre la Cie. du tramway, s'est commencée, ce matin, devant M. le juge Bruneau.

On se rappelle que M. Poirier fut frappé par un tramway, sur la rue Saint-Laurent, dans l'été de 1908. Il fut gravement blessé, et il poursuivit la compagnie des tramways en dommages-intérêts.

On a entendu, ce matin, les voyageurs qui étaient dans le tramway. L'un d'eux, M. Albert Girard, à qui on demandait à quelle vitesse allait le tramway, a répondu: "C'est assez difficile à dire, à deux ans d'intervalle."

— Mais, lui a dit l'avocat de la demande, vous pouvez apprécier, par comparaison. Allait-il aussi vite qu'un cheval?

— Bien, il y a cheval et cheval.

— Comme un bon cheval?

— S'il était allé aussi vite que "Jennie W.," il aurait fait de 65 milles à l'heure.

Cette réponse fut le signal d'un éclat de rire général, et le juge, qui se pique d'être un "turfman," ajouta: "Que serait-ce s'il était allé aussi vite que "Joe Swan?" La cause se continue.

PERSONNEL

Le docteur E. C. Campeau, de la rue Notre-Dame Ouest, qui a été astreint à un repos complet depuis le mois de décembre, pour cause de maladie, est maintenant parfaitement rétabli et en état de répondre à sa clientèle.

UNE SCIE LUI ENLEVE LA TETE ET LES BRAS

Joseph Champagne, âgé de trente-cinq ans, et résidant au No 37, rue Bonsecours, a été victime, hier après-midi, d'un horrible accident.

Champagne travaillait pour la Commission du Port aux ateliers de la Pointe du Moulin à Vent; la scie circulaire, dont il avait la charge, refusant soudain de fonctionner, il se mit à en chercher les causes, et au moment qu'il venait de s'en approcher, la scie s'est remise en mouvement, lui fendant le crâne en deux parties, et lui coupant le bras droit.

Son frère, Camille Champagne, Urbain Tanguay, Napoléon Ménard et Wilfrid Tanguay, se portèrent en vain à son secours, la mort avait été instantanée. Le fourgon de la morgue, mandé aussitôt, vint chercher le cadavre.

JOSEPH CHAMPAGNE, qui a trouvé une mort affreuse sous les dents d'une scie circulaire à la pointe du Moulin à Vent.

M. Camille Champagne s'est chargé d'apprendre à sa belle-sœur la cruelle nouvelle. La malheureuse, en apprenant la mort de son mari, voulut courir à la morgue pour voir le cadavre, et sa mère et son beau-frère eurent grande peine à l'en empêcher. Le défunt laisse à part son épouse, deux enfants, un garçon et une fille. L'enquête a lieu ce matin.

L'ENQUETE DU CORONER.

Le coroner a tenu une enquête, ce matin, au sujet de la mort de Joseph Champagne. Les témoins entendus sont: son frère, Camille Champagne, Nap. Ménard et Arthur Des Groseillers, ses compagnons à la même machine, Wm. R. Lunan, surintendant, et Urbain Tanguay; d'après le témoignage de chacun, Champagne, pendant que les machines étaient arrêtées, a réparé quelque chose sous sa machine. Il en est sorti quelques minutes avant que les machines fussent remises en mouvement, disant que tout était terminé. Il y est retourné au moment où le contre-maître Tanguay donnait le signal. Il fut saisi par ses habits. Le jury a alors signé un verdict de mort accidentelle.

Le corps du défunt a été exposé, hier soir, dans une salle de la morgue, et toute la famille y a passé la nuit; la dépouille mortelle sera transportée cet après-midi à Sorel, où auront lieu les funérailles.

L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION D'AUTOMOBILES

Le travail d'organisation de l'exposition d'automobiles se poursuit rondement et le secrétaire du comité, M. Geo. MacNamee se voit chaque jour assailli par les demandes de ceux qui veulent exposer leur marque.

"Que cela se poursuive ainsi encore quelque temps, — nous disait ce matin, M. MacNamee, — et nous nous verrons obligés de chercher un autre local pour pouvoir loger le surplus des exhibits. Nous sommes obligés de calculer l'espace de la salle de manège aux pieds et aux pouces."

Ce sera un événement extraordinaire et nous pouvons certifier que ce sera la plus belle exposition d'autos que nous aurons encore eue au Canada.

Des architectes et des artistes ont déjà pris les dispositions nécessaires pour décorer le grand hall. Toute l'ornementation sera militaire avec ses panoplies enrubannées, ses faisceaux d'armes, ses canons disposés d'une façon originale, etc.

Tout sera prêt pour l'ouverture de l'exposition, qui aura lieu au milieu du concours des principaux personnages de notre ville, le samedi, 18 mars prochain.

LES COURSES DU MONT ST-LOUIS

C'est samedi après-midi, que les courses en patin du Mont St-Louis auront lieu au patinoir Jubilee.

Nous en publierons le programme demain.

Cette année, on nous promet une fête sportive qui éclipsera toutes les autres.

Pour vendre une propriété

Si vous écrivez une annonce dans le but de trouver des acheteurs pour la propriété que vous voulez vendre, faites-le de façon qu'elle captive l'attention des personnes qui la liront dans la PATRIE. Mentionnez tout ce qui peut intéresser, tout ce que vous voudriez savoir si vous aviez l'intention d'acheter: que votre annonce renferme une description concise de votre propriété.

Grâce à la publication d'une telle annonce dans la PATRIE, vous trouverez certainement des acheteurs.

LES AMENDEMENTS A LA CHARTE DE QUEBEC

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

QUEBEC, 23 — Les amendements à la charte de la cité de Québec ont encore occupé ce matin toute l'attention du comité des bills privés de l'assemblée.

La cité de Québec a accepté l'amendement proposé par les compagnies relativement aux conduits souterrains, qui présente un mode conforme à celui adopté par Montréal en 1909 c'est-à-dire :

On nommera une commission électrique composée de trois membres dont un nommé par la cité, un par les compagnies et un par la commission des utilités publiques. Cette commission électrique fera plans et règlements sujets à l'approbation de la commission des utilités publiques. Le coût de l'installation sera payé par les compagnies au moyen de redevances qui seront suffisantes pour payer l'intérêt et le fonds d'amortissement.

On a réduit à deux par quartier le nombre des échevins, et l'on a autorisé la cité à redistribuer les quartiers d'ici au premier janvier prochain, de façon à ce que le nombre en soit de dix. On ne s'est pas entendu sur la clause relative au flottage du bois sur la rivière St-Charles et l'étude du bill a été remise à demain.

ILS POUSSENT LEURS ENFANTS DANS LE VICE

La police des mœurs a fait une descente, hier soir, dans une maison de la rue Marlborough. Ils y ont déniché toute une famille, du nom de Berthiaume : le père, la mère et deux jeunes filles, l'une âgée de 17 ans, l'autre de 20. Ces coupables parents vivaient dans le vice et y faisaient aussi vivre leurs enfants forcément, gardant pour eux les petits bénéfices que ce commerce honteux leur rapportait. Tous les quatre ont comparu devant le Recorder Dupuis. Le magistrat a violemment dénoncé cet abominable état de choses.

Il a condamné la mère à 4 mois de prison, le père à 6 mois, $50,00 ou trois autres mois. Les deux jeunes filles ont été relâchées à la condition qu'elles retournent incessamment dans leur ville natale: Trois-Rivières.

DECLARATIONS IMPORTANTES DE M. GUTHRIE, M.P.

(Service spécial de la PATRIE)

BUFFALO, N. Y., 23.—Au cours du grand banquet annuel du club Ellicott, à l'occasion de l'anniversaire de Washington, M. Hugh Guthrie, C.-R., député de South-Wellington au parlement canadien, et représentant attitré de Sir Wilfrid Laurier, a déclaré en langage clair et précis aux citoyens de Buffalo que si, en proposant la réciprocité, les Etats-Unis avaient une arrière-pensée d'annexion, le gouvernement canadien ne ratifierait jamais le traité. Ce sont pour des raisons économiques seulement que le Canada a conclu l'arrangement commercial et il n'a jamais, en aucun temps, considéré la probabilité d'un changement dans ses relations politiques actuelles. On a fait une ovation à M. Guthrie à la fin de son discours.

Son long discours peut se résumer dans une phrase:

"Il n'y a place ni pour des argumentations, ni pour des explications, ni pour des instigations, ni pour des menaces pour ce qui est de l'effet politique qui peut résulter de l'adoption du traité proposé. L'opinion du Canada sur cette question est une et unanime. Nous sommes opposés à l'annexion dans tous les sens du mot. Nous croyons fermement à la suprématie et à la permanence de l'empire britannique."

Le remède au merger serait de faire une province de Montréal

"Si le projet de la compagnie des tramways est sanctionné par la Législature de Québec, le plus tôt la Loi Constitutionnelle du Canada, sera amendée, de façon à permettre la création de la province de Montréal, le plus tôt sera le mieux, pour la ville et les citoyens."

Telle est la déclaration faite, ce matin, par le maire Guerin, au cours d'une entrevue qu'il a accordée au représentant de la PATRIE.

"J'irai plus loin, dit le maire, je suis prêt à instituer un plébiscite demain, afin de démontrer que le public est avec le Conseil de ville et non avec la compagnie des Tramways."

Le maire dit qu'il a reçu nombre de lettres de citoyens protestant contre la mesure proposée et approuvant l'attitude des autorités.

L'Association Immobilière a adressé au maire une résolution dans ce sens et elle annonce qu'elle enverra une forte délégation à Québec.

Proposition sera faite au conseil demain, de prier le maire d'émettre une proclamation invitant les citoyens de Montréal d'envoyer individuellement au premier ministre, Sir Lomer Gouin, des télégrammes de protestation.

"Un télégramme coûte 25c, dit un échevin, et tout citoyen qui a à cœur les intérêts de la ville peut faire cette dépense."

Si cette suggestion est suivie, une avalanche de télégrammes ira encombrer le bureau du premier ministre, d'ici mardi prochain.

Les contrôleurs ont consacré la matinée aujourd'hui, à rédiger la résolution qui sera présentée au conseil de ville, demain après-midi. Les échevins L.-A. Lapointe et Emard ont assisté à la séance, et ont exprimé leur opinion à ce sujet. La résolution sera très élaborée et très catégorique.

Elle énumère d'abord, en réponse aux assertions contenues dans le mil de M. Robert, tout le travail accompli jusqu'ici par le conseil de ville et le Bureau de Contrôle, en vue d'en arriver à une entente avec la compagnie; elle relate les négociations entamées par la commission spéciale du conseil et celles poursuivies par les contrôleurs et elle établit que si une entente est devenue impossible, c'est le fait de la compagnie. Elle termine en protestant contre l'empiètement projeté et elle prie la Législature de conserver intacts les droits et les prérogatives de la ville de Montréal et des citoyens.

A midi, le maire a reçu un télégramme de M. Geo. E. Foster, C. R., directeur de la compagnie des tramways, lui demandant une entrevue pour cet après-midi. M. Foster arrivera par le train de Québec, à 2 heures.

Trois nouveaux juges pour la Cour de Circuit

La nomination des juges de la cour de circuit que le barreau et le public réclament à grands cris depuis si longtemps, est enfin chose décidée, paraît-il.

Les plaideurs pourront donc désormais intenter des actions au lieu de laisser la plupart de leurs réclamations en souffrance parce qu'ils ne peuvent pas avoir justice avant deux ans de temps. Les quatre mille causes en souffrance vont être déblayées et les trois juges qui ont été nommés pour juger 3,000 causes par années, — alors qu'il y en a maintenant 30,000 à juger par année, — vont avoir l'aide dont ils avaient besoin dans l'intérêt de l'expédition des affaires.

Les noms des prochains titulaires se discutent en haut lieu, paraît-il, et la nomination n'est plus qu'une question de jours.

Deux des nouveaux juges seront Canadiens-français et l'un d'entre eux sera canadien protestant. A l'heure actuelle, il y a deux juges canadiens-français, le juge Lebeuf, juge en chef, et le juge Dorion ; l'autre juge, le juge Purcell, est un Irlandais catholique. La nomination d'un protestant et de deux Canadiens-français, donnera des représentants aux divers éléments et portera à quatre sur six le nombre des juges Canadiens-français. On mentionne parmi les titulaires probables : Mtre Robert Taschereau, C. R., M. Jos. Demers, député de St-Jean, etc.

Un des grands obstacles aux nominations, avaient été les informations erronées fournies au ministre de la justice, mais les membres du barreau de Montréal ont finalement réussi à le convaincre de la nécessité de cette mesure " qui n'est pas", selon l'expression d'un membre du conseil du barreau, " une question de comparaison avec Toronto, qui n'a que 300,000 Ames ou avec toute autre ville, mais une question d'urgence pour le district de Mqotréal, qui a 800,000 justiciables."

LE CONTREMAITRE GROLEAU EST EXONERE

M. Barlow, ingénieur de la voirie, a déposé son rapport concernant l'enquête qu'il a été chargé de faire sur les accusations portées contre un nommé Ovila Groleau, contremaître du département. Groleau était accusé de s'être approprié des salaires d'employés; d'avoir eu des chevaux en service; d'avoir fait travailler des charretiers à son usage personnel, etc. Ces accusations avaient été portées en novembre 1910 par deux employés nommés F. X. Lemieux et E. Dufour. M. Barlow dit qu'il a entendu nombre de témoins, et que les accusations portées contre Groleau n'ont pas été prouvées. Groleau est toujours au service de la ville.

UN MANDAT D'ARRET CONTRE SADIK BEY

(Spécial à la PATRIE)

ST-JEAN, Qué., 23. — Le bureau des médecins de cette province a pris un mandat d'arrestation contre le capitaine Sadik Bey, pour pratique illégale de la médecine. Depuis plusieurs semaines M. Sadik Bey venait en ville tous les jours, et il avait une clientèle déjà assez nombreuse. Il traitait par les massages seulement sans donner aucun remède.

EUCHRE DES ZOUAVES

Il y aura ce soir à huit heures, dans la grande salle du collège de la paroisse de l'Immaculée Conception, coin des rues Rachel et Bordeaux, un grand euchre organisé par la compagnie No 4 de l'association des Zouaves de Montréal.

La fête est sous le patronage du révérend père Daignault, aumônier général des Zouaves.

Seize jeunes gens de Montréal s'enrolent dans la marine

Seize jeunes gens de Montréal ont pris, ce matin, le train de l'Intercolonial, allant à Halifax, où ils s'embarqueront sur le "Niobe". Ce sont là les premières recrues que Montréal fournit à la marine de guerre canadienne. Quelque temps avant midi, ils se réunissaient au département de la Marine et des Pêcheries, où M. Wiallard, agent de recrutement de la marine canadienne, pour Montréal, leur a donné toutes les instructions nécessaires, leur lettre de cachet, etc.

Ils se sont ensuite rendus à la gare Bonaventure, sous la conduite de M. Wiallard qui, au départ du train, leur a dit un cordial bonjour et leur a souhaité un plein succès dans la nouvelle carrière qu'ils embrassaient.

LES RECRUES DE MONTREAL POUR LE "NIOBE". — Photographie prise ce matin, en face des bureaux de la Marine et des Pêcheries, du contingent qui va prendre du service à bord du "Niobe". — (Cliché du photographe de la PATRIE.)

LES COMMANDANTS DU CONTINGENT CANADIEN

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

OTTAWA, 23 — Les commandants du contingent de la milice canadienne au couronnement du Roi Georges V, en juin, sont tous nommés.

Le col. H. H. MacLean, député aux Communes, sera le commandant en chef ; le lieut.-col. James W. Wood commandera l'infanterie et le col. Victor A. S. Williams, la cavalerie.

CALE-SECHE DE $3.000.000 A ESQUIMAULT C. A.

(Service spécial de la Patrie)

VICTORIA, C. A. 23— On annonce officiellement que la compagnie "British Columbia Marine Railway" construira une cale-sèche au coût de $3,000,000 à Lang's Cove, Esquimault.

Cette cale-sèche aura une longueur de 900 pieds sur une largeur de 100 pieds. On a l'intention de construire des usines modernes pour la construction des croiseurs et cuirassés, pour la flotte du Pacifique, de la Marine de Guerre Canadienne à Esquimault.

L'EX-ECHEVIN JUDGE DEPOSE SON BULLETIN

L'ex-échevin Judge a déposé, à midi, son bulletin de présentation comme candidat à l'élection d'un échevin pour le quartier St-Paul. Il est jusqu'ici le seul candidat sur les rangs. Son bulletin est signé par les électeurs dont les noms suivent: Art. C. S. Larivière, T. Guay, F. X. Dumontier, R. H. Beaulieu, Ls. Dupuis, T. Daignault, Dr J. H. Bastien, Hector Cardinal, A. J. Daignault, McLéa Dame, Léandre Monette, Chas. J. Madden, W. Foucrault, P. Ste-Marie, B. W. Higgins, Mme E. McGovern.

UNE COMMISSION METROPOLITAINE PERMANENTE

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

QUEBEC, 23.—Une délégation de la "Montreal City Improvement League" s'est rendue, ce matin, devant les ministres pour leur exposer ses vues concernant la nomination projetée d'une commission permanente métropolitaine des parcs. Les délégués insistent sur la nomination immédiate de cette commission.

Quant au bill actuellement soumis à la législature à ce sujet, les délégués recommandent que, pour cette année, l'on ne force pas les municipalités à se soumettre aux décisions de la commission, mais qu'on les laisse libres de le faire. C'est qu'ils craignent que le bill, tel qu'il est, rencontre trop d'opposition et que le gouvernement soit enclin à l'abandonner à cette période de la session.

LE JUGE BLAME LA CONDUITE D'UN PERE

Deux bambins, Joseph Renaud, 13 ans, et Antonio Renaud, 14 ans, comparaissaient, cet avant-midi, devant le juge Lanctôt, pour avoir dérobé deux traineaux, dans la cour du logement occupé par le constable Cardinal, du poste No 3. Le juge voulut connaître leur père et le fit mander. Ce dernier se présenta devant le tribunal. Aussitôt en l'apercevant, le magistrat le reconnaissant pour un vagabond qu'il avait condamné dernièrement à 3 mois de prison pour refus de pourvoir, lui adressa ces paroles : "Ah, la chose ne me surprend pas. C'est vous qui êtes le vrai coupable dans tout ceci, espèce de sans-cœur. Vous avez causé la ruine morale et physique de votre pauvre femme, et voilà maintenant que vos enfants sont traînés devant les tribunaux correctionnels, tout cela parce que vous n'avez pas voulu leur donner l'éducation qu'un bon père doit à ses enfants. Je suis obligé d'envoyer ces deux bambins à la réforme en attendant l'enquête qui aura lieu le 3 mars prochain. Quant à vous, vous êtes trop coupable pour que vous restiez en liberté. Qu'on assermente une plainte de vagabondage contre cet homme et qu'il soit envoyé en prison."

Renaud, père, n'était sorti de la géole que depuis un peu plus de 2 semaines.

LE BILL DES TRAMWAYS ET SES EFFETS

L'échevin L. A. Lapointe est revenu de Québec, ce matin.

Il a constaté que le projet de loi des tramways causait plus d'effervescence à Montréal qu'à Québec, et il s'en réjouit, car il n'y a, dit-il, que la manifestation de l'opinion publique pour sauver Montréal du danger qui la menace.

Quant au bill des amendements à la charte, il fait rapidement et sûrement son chemin. Il a dû passer en deuxième lecture au conseil Législatif, ce matin, et il viendra en comité mardi prochain.

MGR. GAUVREAU EST FRAPPE DE CONGESTION

(Dépêche spéciale à la PATRIE)

QUEBEC, 23. — Mgr Antoine Gauvreau, qui demeure actuellement à l'hospice Saint-Antoine, a été frappé, hier soir, vers 11 heures, d'une congestion pulmonaire.

Le Dr Samson, appelé aussitôt, a déclaré son état très grave, et le malade a été aussitôt administré par le chapelain de l'hospice. M. l'abbé Lavallée.

Mgr A. GAUVREAU, qui a subitement été frappé de congestion, hier.

Le Dr Samson a passé la nuit auprès de lui. Ce matin, il était un peu mieux, mais son état inspire tout de même des craintes sérieuses.

M. L'ABBE FORBES SERAIT CURE DE ST-JEAN-BAPTISTE

Il est reconnu dans les cercles ecclésiastiques que M. l'abbé Guillaume Forbes, curé de Ste-Anne de Bellevue, a été nommé le successeur de M. l'abbé Magloire Auclair, qui vient de quitter la cure de l'église St-Jean-Baptiste, de Montréal. M.

M. L'ABBE GUILLAUME FORBES, curé actuel de Ste-Anne de Bellevue, successeur de M. le curé M. Auclair.

le curé Forbes, est le frère du R. P. John Forbes, supérieur des Pères Blancs à Québec; il a été plusieurs années curé de Caughnawaga où il a laissé de bien vifs regrets à son départ pour Ste-Anne de Bellevue. Les paroissiens de ce dernier en droit vont éprouver sensiblement la perte de leur dévoué curé.

LA CONSTRUCTION A MAISONNEUVE

Le conseil de Maisonneuve a siégé hier soir, sous la présidence de M. le maire Michaud. On a accordé un transporte de licence à M. D. Rochon, qui a acheté une épicerie sur la rue Ontario, No 525.

MM. Bellemare et Blanchard, de Maisonneuve, offrent leurs services pour réparer le rouleau à vapeur ; leur demande est accordée aux conditions du rapport de M. Dussault.

M. le notaire Ecrément donne lecture d'une lettre de M. Emile Germain, qui demande un emploi municipal. Le maire et les échevins se sont plu à reconnaître le véritable mérite littéraire de cette lettre et M. Germain obtiendra sa position aussitôt que possible.

Avant de terminer, M. le notaire Ecrément lit le rapport annuel détaillé des permis de construction pris en 1910 du 1er janvier au 31 décembre.

Ces constructions représentent pour le quartier est :

213 plain-pieds (flats) et dix magasins ; pour le quartier centre : 71 (flats) plain-pieds et sept magasins ; pour le quartier ouest : 216 (flats) plain-pieds et huit magasins.

La valeur totale des permis est :
En 1910 de $1,386,693
En 1909 de 644,630
Donc augmentation en 1910 de $742.063
Les permis en 1910 ont donné un revenu de $770.13
Les permis en 1909 ont donné un revenu de 468.57
Augmentation en 1910 de. 301.56

Le rapport est signé par Chs. A. Reaves, inspecteur des bâtisses.

Après la lecture de ce rapport la séance est levée.

ON RETROUVE LE FUGITIF SOUS LE LIT

Le 10 janvier dernier, Eugène Legault comparaissait, en cour des magistrat, sous l'accusation d'avoir volé différents objets à une femme du nom d'Anna Meunier. Ayant plaidé non coupable et l'enquête étant fixée pour une date ultérieure, le juge consentit à libérer l'accusé sous cautionnement. Quand le jour de l'enquête vint, il n'y avait pas plus de Legault que sous la main. On le rechercha par monts et par vaux, mais sans succès. Hier, le détective Fafard apprenait qu'il se cachait au No 1776 de la rue Saint-Dominique, Il se rendit à cet endroit et trouva Legault blotti sous un lit.

Il a comparu cet avant-midi devant le juge Lanctôt. Son procès a été fixé au 28.

MORT DE MGR. THOMAS HESLIN

NATCHEZ, Miss., 23. — Monseigneur Thomas Heslin, cinquième évêque de Natchez, est mort hier. Il était né en 1847 dans le comté de Longford, Irlande.

LES HORREURS DE LA PESTE

ST-PETERSBOURG, 23 — Un télégramme de Harbin rapporte la découverte macabre qu'on a faite d'un village dont tous les habitants sont morts de la peste. Rien n'était plus sinistre.

ETABLIE EN 1885

A. JETTE & CIE

Courtiers, experts en propriétés. Argent à prêter sur 1re et 2ème hypothèque. Propriétés et terrains à vendre. Collections. Achat de Créances et avances d'argent sur liste de crédits.

669 rue Ontario Est, Coin Beaudry.
Téléphone Bell: Est 1768. Montréal.
276-1-j-a-jno

DENTISTE

Dr J. E. BOIVIN
A transporté ses Bureaux 101 St-Denis
TEL. EST 2418 MaJVS

NAISSANCES

DUBREUIL — A Montréal, le 21 courant, au No 2771 rue St-Hubert, l'épouse de M. M. Dubreuil, une fille, baptisée Marie Caroline Zéphérina-Jeanne.
Parrain et marraine, M. le curé Auclair, de St-Pelicarpe et Dame Caroline Leclair.
305-2

MARCOUX — A Ashton, Rhode Island, E. U. A., l'épouse de M. Arthur Marcoux, une fille, baptisée Marguerite-Marie.
Parrain et marraine, M. Félix Marcoux et Mlle S. Caisse.

MARIAGE

MERCIER-HUET — A Montréal, le 21 courant, à l'église Ste-Brigide, M. Jos. Mercier conduisait à l'autel Mlle Eudovise Huet.
L'heureux couple est parti pour voyage à Ottawa. Nos meilleurs souhaits les accompagnent.

AVIS DE DECES

BENARD — En cette ville, le 21 courant, à l'âge de 42 ans et 11 mois, Isidore Bénard.
Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 courant.
Le convoi funèbre partira de sa demeure No 88 rue Iberville, à 8.15 heures pour se rendre à l'église St-Vincent de Paul, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.
Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 305-2

BOURASSA — A Brosseau, Qué., le 22 février, à l'âge de 16 ans, 2 mois et 3 jours, Armande Bourassa, fille de feu Napoléon Bourassa.
Les funérailles auront lieu à Laprairie, à 8.30 heures, samedi, le 25 courant.
Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 306-1

JACMAIN — A Montréal, le 22 février 1911, à l'âge de 43 ans, 6 mois et 26 jours, est décédée Léonie Rouveau, épouse de J.-Bte. Jacmain, tailleur de pierre.
Les funérailles auront lieu samedi, le 25 courant.
Le convoi funèbre partira de la demeure de son époux, No 1814 rue Iberville, à 7.30 heures pour se rendre à l'église de l'Immaculée Conception et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.
Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBER — A St-Irénée de Montréal, est décédé à l'âge de 74 ans, 3 mois et 13 jours, Joseph Ovide Le Ber, boucher au marché St-Antoine.
Les funérailles auront lieu vendredi, le 24 courant.
Le convoi funèbre partira de sa demeure No 1753 rue St-Jacques, à 8 heures, pour se rendre à l'église St-Irénée, de Montréal, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.
Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 305-2

VERONNEAU — A St-Paul de Chester, le 20 courant, à l'âge de 79 ans, Isaïe Véronneau.
Les funérailles ont eu lieu ce matin.

REMERCIEMENTS

BEAUCHEMIN — La famille Beauchemin remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu lui témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de Dame Veuve Charles Odilon Beauchemin.

DECES A MONTREAL

BINETTE, Marie Thérèse, 80 ans, femme de Philéas Binette, menuisier, 2271 rue St-Hubert.

BONNEAU, Louise Côté, 70 ans, femme de Jean Bonneau, journalier, 969 rue Ste-Catherine Est.

CHAPUT, Adélard, 5 ans, enfant de Jos Chaput, journalier, 469 rue Hochelaga.

CHAPUT, Juliette, 9 mois, enfant de Rodrigue Chaput, peintre, 231 rue Rivard.

D'HAUSSY, Auguste, 69 ans, corroyeur, 134 rue Amherst.

FORTIN, Jos. Antoine, 71 ans, cuisinier, 304 rue Lasalle.

LALONDE, Jeanne, 1 an, enfant de Clédphas Lalonde, menuisier, 1615 rue St-Dominique.

LEBER, Jos. Ovide, 74 ans, boucher, 1723 rue St-Jacques.

LEVASSEUR, Germaine, 1 an, enfant de Ernest Levasseur, forgeron, 207 rue St-Charles.

LETENDRE, Clémentine, 3 jours, enfant de Joseph Letendre, chauffeur 198 rue Aylwin.

THIBAULT, Willie, 8 mois, enfant de Albert Thibault, journalier, 914 rue Lafontaine.

WALSH, John, 14 jours, enfant de John Walsh, journalier, 2281 rue Rouland.

LE HOUBLON AUGMENTE mais la gélatine Lady Charlotte est toujours au même prix.